This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
064
NA
Ser. 6
V. 16-17

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1919-1920

CLXXe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XVII

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY-PARIS-STRASBOURG

1920

Digitized by Google

Digitized by Google

506
nam
ser.6
Vol.17

Extrait du nouveau règlement voté par l'Académie le 28 mai 1915.

Article 28

Il y a chaque année deux séances publiques.

L'une a lieu dans le courant du mois de mai; l'autre en novembre ou décembre.

Elles ne doivent pas durer plus de deux heures.

L'heure de la séance est fixée par le président, qui nomme deux commissaires pour en faire les honneurs.

L'ordre de la séance publique de mai est réglé ainsi qu'il suit :

1° Compte rendu annuel;

2° Discours des récipiendaires dans l'ordre de leur réception et réponse du président;

3° Lectures dont la Société a fait choix pour cette séance;

4° Proclamation du bureau nouvellement élu.

L'ordre de la séance de novembre ou décembre est réglé ainsi qu'il suit :

1° Lecture des rapports sur les prix accordés par l'Académie ou par les Sociétés qui se sont placées sous son patronage;

2° Indication des sujets mis au concours;

3° Distribution des prix.

AUG 3 3 1921

Digitized by Google

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE A LA

SÉANCE DES PRIX DE VERTU

Par M. L. MICHON

PRÉSIDENT

MESDAMES, MESSIEURS,

Les belles actions dont vous allez entendre le récit sont encore, pour la plupart, des épisodes de la grande guerre; elles en sont le magnifique prolongement : traits d'héroïsme silencieux et humble, de dévouement continu et persévérant, quelquefois plus difficiles que le courage d'un instant. Et les fondateurs de nos prix, ceux qui font à l'Académie le grand honneur d'employer son intermédiaire pour leurs libéralités, ont eu le sens de l'actualité dans leur bienfaisance. Plusieurs prix nouveaux ont été fondés au cours de la guerre et à l'occasion de la guerre, qui vont être aujourd'hui décernés pour la première fois. C'est un devoir pour nous de rendre hommage à la généreuse pensée de leurs fondateurs.

Digitized by Google

Parmi ces donateurs, qui suivent avec un affectueux intérêt les manifestations diverses de la bonté humaine, il faut citer au premier rang notre inlassable bienfaiteur, M. René de Goussaincourt. Il connaissait par expérience les formes nouvelles que la guerre a données au dévouement de ceux de l'arrière, ayant pris une part active au fonctionnement de l'hôpital du Bon-Pasteur, à Nancy, depuis son ouverture en août 1914 jusqu'à sa fermeture, et n'ayant quitté notre ville, à la fin de février 1918, que sur l'ordre impératif de son médecin. Il a fondé, en janvier 1919, deux nouveaux prix, l'un annuel, de 100 francs, en faveur d'une femme, de préférence mère de famille, épouse ou veuve d'un soldat de la grande guerre ayant combattu dans les rangs de la division de fer, et dans l'avenir, de tout soldat de la garnison de Nancy n'ayant pas pris part à la guerre; l'autre prix, également annuel, de 100 francs, au profit d'une personne peu fortunée, prenant un soin pieux d'un soldat de la guerre 1914-1918, aveugle ou mutilé, et dans l'avenir, de tout ancien soldat aveugle ou mutilé. Ces deux prix vont être décernés pour la première fois en 1919.

M. de Goussaincourt nous a en outre confié la mission de décerner trois prix temporaires de 100 francs en 1918, 1919, 1920, à des personnes dignes d'intérêt, appartenant ou ayant appartenu à la Société de secours aux blessés militaires, comme femmes ou filles de service, aux ambulances, à la cantine de gare, ou travaillant au dispensaire de la Société.

Et c'est ainsi que nous avons à décerner en son nom

Digitized by Google

les prix nos 8, 9 et 10; car c'est ce dernier chiffre qui marque le nombre des fondations dont M. de Goussaincourt nous a confié l'administration et dont il suit les effets avec une sollicitude qui double la valeur de ses générosités. Puisse-t-il nous continuer longtemps encore cette sollicitude!

D'autres bienfaiteurs suivent dans une autre direction les nécessités sociales du temps présent, en se préoccupant de venir en aide à ces familles nombreuses dont nous avons tant besoin. Ainsi Mme veuve Pister a légué à l'Académie, en avril 1918, un titre de rente de 2.000 francs, dont 1.000 seront répartis annuellement entre quatre mères de famille chargées d'enfants, et 1.000 entre deux ou trois jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents. Ce legs nous sera délivré prochainement, et la fondation pourra entrer en fonctionnement l'an prochain. Et peut-être aurons-nous dans un avenir que nous ne voulons pas souhaiter rapproché — parce que son échéance comporterait un *votum mortis* — une fondation plus importante encore en faveur des familles nombreuses de Lorraine.

C'est dans une intention analogue que Mme de Partouneaux a légué, en 1914, à notre Compagnie une partie de ses biens, non encore déterminée actuellement, pour en affecter les revenus à des veuves indigentes dont les enfants seraient malades ou infirmes. Inspirée par un sentiment de délicate compassion, Mme de Partouneaux s'est proposé de soulager une infortune dont elle a elle-même cruellement souffert pendant sa vie. Mais le fonctionnement de cette fon-

Digitized by Google

dation est subordonné à l'extinction d'un usufruit encore en cours.

D'autres fondations nous ont également été adressées depuis la guerre : celle de Mme Bernet, qui nous a remis une somme de 6.000 francs, dont les arrérages annuels doivent constituer un prix portant le nom de son mari, prix Nicolas Humbert, destiné à récompenser un homme méritant, veuf, marié ou célibataire; puis la fondation Gabriel Thomas, constituée par sa veuve, en mémoire de notre regretté secrétaire perpétuel; elle consiste dans les revenus d'une somme de 6.000 francs qui seront employés à venir en aide à un jeune licencié de l'Université de Nancy ou du ressort de l'Académie.

C'est ainsi que l'ingéniosité des bienfaiteurs se donne libre carrière pour trouver les moyens les plus variés de venir en aide à ceux qui savent, au milieu des pires difficultés et dans les plus humbles conditions, *vivre noblement*. Et c'est ainsi que d'année en année, à mesure que se multiplient les fondations, diminueront peut-être les cas toujours fréquents dans lesquels l'Académie, obligée de faire un choix, est contrainte de laisser sans récompense des mérites évidents et émouvants. Dans cette lutte constamment ouverte entre les récompenses et les vertus familiales ou autres, toujours les récompenses seront en arrière. Il peut arriver que des prix littéraires ne trouvent pas leur placement; mais les prix de vertu le trouvent toujours. Ces prix pourraient même être beaucoup plus nombreux et trouver leur emploi, si l'action de l'Académie pouvait s'étendre normalement et

Digitized by Google

régulièrement, non pas seulement à la région de Nancy, mais à toute la Lorraine. Cette extension est absolument conforme à la volonté de la plupart des fondateurs, qui ont généralement institué leurs libéralités en faveur d'un Lorrain sans distinction de région. Nous éprouvons une satisfaction toute particulière quand nous avons pu découvrir un mérite qui se cache dans une région reculée de la Lorraine, au fin fond des Vosges, par exemple; cette satisfaction nous est échue cette année.

Nous avons donc devant nous un vaste domaine, et ce n'est pas la rareté des belles actions qui constitue une difficulté pour nos enquêteurs; c'est bien plutôt leur clandestinité. Les bons cœurs, les braves gens se cachent aux autres et à eux-mêmes, comme les violettes sous les feuilles, et on éprouve souvent à les dévoiler les mêmes difficultés que pour obtenir l'aveu d'un crime. Mais nos enquêteurs ont de l'expérience et sont de fins limiers, et puis ils sont aidés par des dénonciateurs bien intentionnés, surtout les maires, les instituteurs, les curés. Qu'il me soit permis de faire appel à leur zèle. Nos habitudes françaises, différentes de celles d'à côté, n'admettent la dénonciation que dans ce domaine; autre pays, autres mœurs.

Mais les braves gens, ainsi surpris en flagrant délit de bonté, manifestent quelquefois une certaine résistance; leur modestie souffre de l'étalage public de leurs mérites; ils prétendent n'avoir pas plus de mérite à être bons que les arbres à être verts, et ils éprouvent, à être honorés, une touchante confusion.

Digitized by Google

Ils sont bien de la même race qu'un brave paysan d'une autre région de la France, de ce Poitou qui a scellé d'un héroïque sacrifice son union avec la Lorraine, qui a puissamment travaillé à sauver Nancy de la souillure ennemie et qui a fait d'un coin de notre province, Rémérèville, Herbéviller, une terre poitevine, terre sacrée où dorment ensevelis dans leur gloire plusieurs milliers de soldats poitevins. Donc un paysan du Poitou avait un jour, au mépris d'un danger terrible et au prix d'une blessure assez grave, sauvé de la mort plusieurs personnes. Un fonctionnaire vêtu de noir et galonné d'argent, un sous-préfet aux champs, vint le féliciter. En présence du maire et d'une assistance sympathique, le sous-préfet harangue notre homme. Il commence par louer son courage et à la fin d'une grande phrase, fait une petite pause pour retrouver son souffle. Le héros de la fête croit poli de répondre à la louange, et profite de l'accalmie pour placer cette phrase : « *Ben obligé, si j'en suis capab'.* » Mais le fonctionnaire reprend son discours, il parle de l'honneur qui rejaillit sur la commune, de l'honneur qu'il éprouve lui-même à apporter les félicitations de ses chefs. Aussitôt notre homme de placer dans un petit intervalle cette réplique murmurée humblement : « *La glorifiance est de moun côté!* » Mais le sous-préfet est lancé; il termine par des considérations plus générales et dictées par son devoir professionnel; les mots de démocratie, liberté, progrès social se succèdent rapidement. L'interpellé sent qu'il ne peut plus le suivre sur ces hauteurs, mais il veut cependant, par politesse, avoir le dernier mot en s'a-

Digitized by Google

vouant vaincu, et il le dit en ces termes : « *Faudrait ben une langue ed' Sidonie, pour répondre à toutes vos belles diseries.* »

Les braves gens de Lorraine ont peut-être moins de repartie, et ce n'est pas sans quelque raison qu'on a dit du Poitou qu'il était le Midi moins le quart; mais ils ont silencieusement la même manière de penser, et ceux que nous appelons ici pour leur remettre les modestes offrandes de nos fondateurs seraient facilement tentés de croire qu'on leur fait un grand honneur et d'en éprouver quelque confusion. Tel n'est point notre sentiment. Laissez-moi vous dire dans quelle pensée nous remettons aux lauréats ce qu'on est obligé, faute de termes exacts, d'appeler des prix de vertu. La vertu n'a pas de prix; elle est hors du commerce, comme disaient les Romains, et, en tant qu'objet de récompense, elle est bien au-dessus de tout ce que nous pourrions lui offrir. Quand nous faisons violence à la modestie des braves gens, quand nous les arrachons pour un instant, et en quelque sorte malgré eux, à leur intimité, à ce cher foyer auquel ils sont attachés à raison même des sacrifices qu'ils lui ont faits, nous ne prétendons pas les récompenser, et c'est à peine si les faibles sommes que nous leur remettons peuvent avoir pour but de leur donner l'aide fraternelle qui leur est si bien due. Notre pensée, celle que nous ont suggérée les bienfaiteurs envers les bienfaisants, est plus haute. Nous leur demandons de faire pour un instant le sacrifice de l'obscurité qui leur est chère, afin de les proposer en exemple et de provoquer une contagion bienfai-

Digitized by Google

sante, celle du bien, qui existe comme celle du mal, quoiqu'elle soit, hélas ! moins rapide. Nous ne voulons considérer les petites sommes offertes aux bienfaisants que comme une sorte d'indemnité destinée à les dédommager du sacrifice qu'on leur demande, en publiant leurs belles actions comme un exemple à suivre. Plus que jamais cette publicité est nécessaire aujourd'hui, dans ce temps d'épreuve où les vertus sont plus difficiles, mais aussi plus efficaces. Tout le monde comprend aujourd'hui quel immense effort est nécessaire à la France pour se relever de ses ruines et payer la rançon de son héroïsme. Or il se trouve que les braves gens dont nous publions les noms pratiquent d'instinct toutes les vertus nécessaires à notre relèvement. On demande à la France du travail : or ils donnent leurs heures sans compter, les parents pour les enfants, les enfants pour les parents, les charitables pour les malheureux, et se dévouent à leur tâche sans mesurer ni leurs forces ni leur temps. — On demande à la France des enfants : or la plupart de nos lauréats sont des pères ou des mères admirables, qui récoltent plus tard de leurs enfants les trésors d'affection qu'ils avaient accumulés sur leurs têtes. — On demande à la France de laisser de côté les questions politiques, irritantes et divisantes. Or qui, plus que nos braves gens, pratique cette sage conduite? Voués à l'humble tâche qu'ils se sont donnée, ils sont tout entiers pris par leur devoir, et leur simplicité de cœur, simplicité voulue, raisonnée et intelligente, leur suggère qu'avant de rechercher des formules magiques pour le bonheur de l'humanité en général,

Digitized by Google

il est plus sûr et plus méritoire de travailler au bonheur de ceux qui les entourent et qui leur sont chers, et que c'est encore la meilleure manière de contribuer à la restauration et à la grandeur de la patrie.

Donc, plus que jamais, les bienfaisants sont un exemple. En proposant leurs noms à la sympathie et à la reconnaissance de tous, l'Académie estime qu'elle accomplit la plus haute de ses fonctions, la plus socialement utile. Vraiment la *glorifiance* est de son côté. Et ses autres tâches, scientifiques ou littéraires, la rédaction de ses Mémoires, lui semblent à elle-même secondaires à côté de celle-là. Ce n'est pas là une simple formule, mais une règle de conduite qu'il lui faudra sans doute bientôt traduire en acte. L'Académie est, comme tout ce qui vit aujourd'hui, aux prises avec les difficultés de la vie chère. Elle entrevoit le jour assez prochain, où, faute de ressources, il lui faudra réduire la publication de ses Mémoires, et où elle aura quelque peine à subvenir aux frais de ses séances publiques et de l'impression des comptes rendus de ces séances; car, en général, les fondations qui lui sont adressées sont, par la volonté même des fondateurs, consacrées tout entières à des prix, sans aucun frais de gestion laissé à notre Compagnie. Et c'est ainsi que l'Académie, riche du dépôt sacré que lui ont confié les fondateurs, devient, en tant que société littéraire, de plus en plus pauvre. Mais elle se doit à elle-même, et elle doit aussi à ceux qui lui ont fait confiance, de mettre les belles actions au-dessus des belles diseries, et si la dureté des temps l'obligeait un jour, comme cela est déjà arrivé, à renoncer en partie

Digitized by Google

à sa production littéraire, à l'espacer tout au moins, il est une de ses prérogatives à laquelle elle ne renoncera jamais, qu'elle ne se résoudra jamais à diminuer, c'est celle qu'elle exerce aujourd'hui même avec tant de fierté.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. Pierre COLLESSON

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

MESSIEURS,

En me chargeant de rédiger le rapport sur les prix de vertu, vous avez fait une bonne action.

Revenu des armées avec encore sous les yeux le spectacle horrible des trop nombreux blessés auprès desquels mon service m'avait appelé, le cœur encore étreint par le souvenir de toutes ces douleurs, de tous ces gémissements, de ces larmes coulant, amères, sur des faces encore jeunes, de ces atroces blessures qui font d'un héros une loque inspirant la pitié quand ce n'est pas le dégoût, j'avais l'âme peu gaie, le cœur porté à la tristesse...

Vous avez voulu changer mes idées, et la chose vous était facile : il vous a suffi de me prier de parcourir, pour les résumer, les documents renfermés dans les dossiers confiés à la Commission des Prix de Vertu.

Aussi vous chanterai-je un cantique d'actions de grâces, car si vous n'avez pas complètement effacé

Digitized by Google

ces tristes souvenirs, vous m'avez montré qu'au milieu des atrocités de la barbarie d'un peuple voué dorénavant aux gémonies de l'histoire, la vertu, dans ce qu'elle a de plus noble, de plus élevé, de plus généreux, a quand même et toujours porté de belles fleurs aux couleurs chatoyantes, fait mûrir des fruits savoureux comme seule la France peut en donner !

Je dois à la vérité de dire qu'au milieu des horreurs dont nous avions le spectacle, il est une chose que l'on ne saurait trop admirer et à laquelle il faudra toujours rendre un hommage pieux : c'est la vaillance, le courage, l'héroïsme, l'abnégation avec lesquels ces pauvres enfants qu'étaient nos blessés supportaient leurs atroces souffrances.

Malgré les privations, le manque de soins, — ce n'était pas toujours facile de leur donner tout ce qu'il eût fallu, — les fatigues inhérentes et inévitables des longs déplacements, un sourire errait sur les lèvres des plus grièvement atteints.

Ils se sentaient heureux d'avoir fait leur devoir, tout leur devoir, et d'avoir versé leur sang pour la patrie. Ils sentaient que leur sacrifice n'avait pas été inutile... les événements leur ont donné raison.

Ceux qui n'ont pas vu de près ces héros de Verdun et de Champagne, qui bien qu'affreusement meurtris et mutilés avaient le regard de l'enfant lorsqu'il sait que sa mère est contente de lui, ne pourront jamais se faire une idée de la chose.

C'était pour nous, « sanitaires », une bien douce consolation et un exemple splendide qu'ils nous donnaient.

Digitized by Google

Après avoir vu de telles choses, après avoir touché du doigt la vaillance de nos soldats, et vu de tout près les horreurs de la guerre, je suis heureux de parcourir lentement une oasis de paix, de beauté, de splendeur rayonnante, où l'arbre de la Charité porte les fruits d'or du dévouement, de l'abnégation, de la piété filiale, de tant d'autres vertus que votre Compagnie a coutume de récompenser chaque année.

Pour ne rien changer à la tradition, je parlerai d'abord des prix par lesquels vous récompensez la piété filiale.

Mlle Jenny **de Baralle** (1) n'a pour toutes ressources que le produit de son travail, ce qui ne l'empêcha point d'entourer sa mère, âgée de soixante-dix-huit ans, et toujours malade, des soins les plus dévoués et les plus assidus. Mme de Baralle est morte il y a quelques mois. Ce faisant, elle donna la preuve d'un grand dévouement et de beaucoup de courage. La situation a été très pénible pendant les quatre années de guerre. Aussi l'Académie n'a-t-elle point hésité à lui octroyer le prix Mangeon de 100 francs.

Le prix Cardin-Roussel se montant à 150 francs a été décerné à Mlle Jeanne **Vuillaume** (2). Née en 1874, Mlle Vuillaume n'a jamais quitté Nancy. Elle a perdu son père il y a vingt-trois ans et a renoncé à l'espoir de se créer un foyer pour se consacrer entiè-

(1) 13, place d'Alliance.
(2) 39, rue Charles III.

Digitized by Google

rement à sa mère affligée de plusieurs graves infirmités. Elle ne pouvait compter, pour les faire vivre toutes deux, que sur ses modestes gains de couturière. Pour subvenir aux dépenses du petit ménage, elle dut travailler sans relâche, prolongeant bien avant dans la nuit des journées qui n'étaient pas des journées de huit heures.

Aux fatigues de son métier, elle ajoutait sans se plaindre celles que lui imposaient les soins constants réclamés par sa chère malade, presque continuellement alitée. A ce régime encore aggravé par les privations et les inquiétudes du temps de la guerre, Mlle Vuillaume a usé silencieusement ses forces.

Lorsqu'il y a trois mois elle a perdu cette mère qui était sa raison de vivre, il était grand temps qu'elle fût, si l'on peut ainsi parler, relevée de sa faction : ses nerfs qui seuls la soutenaient étaient à bout.

Pourtant, que ne donnerait-elle pas pour avoir encore auprès d'elle celle à qui allait toute son affection et dont elle ne peut prononcer le nom sans verser des larmes? Comme elle voudrait, fût-ce au prix du peu de santé qui lui reste, lui prodiguer cette sollicitude éclairée grâce à laquelle elle a prolongé jusqu'à soixante-dix-huit ans une existence toujours menacée! Seule la piété filiale la plus pure est capable d'inspirer un dévouement aussi complet, des sentiments si touchants et si délicats.

La fondation Jules Gouy met à la disposition de l'Académie une somme de 600 francs. Cela lui permettra de récompenser deux personnes.

Digitized by Google

Mlle Louise-Marguerite **Giquel** (1), malgré la modicité de ses ressources, a su conserver à son père, âgé de quatre-vingt-treize ans, la santé, la tranquillité d'esprit et, dans les années difficiles que nous traversons, lui garder l'illusion d'une vie quasi exempte de privations.

C'est un spectacle vraiment touchant que celui de ce vieillard si affectueusement entouré des soins de sa fille. Voilà cinquante-trois ans que le ménage, si l'on peut s'exprimer ainsi, occupe le même logement, dans lequel règne une propreté méticuleuse à donner en exemple à bien des ménages ouvriers.

Aussi l'Académie a-t-elle cru devoir décerner à Mlle Giquel une récompense de 300 francs, prise sur la fondation Jules Gouy.

La seconde lauréate récompensée par l'Académie au moyen de la contre-partie de la même fondation sera Mlle Marie-Louise **Migevant** (2).

La vie de cette dernière n'a été qu'un dévouement perpétuel. Deuxième fille d'une famille de dix enfants, elle a aidé sa mère à élever ses frères et sœurs et a pris sa grande part des travaux du ménage.

En 1911, le père de Marie-Louise a une attaque qui le tint paralysé pendant quatre ans. Il demandait des soins constants qu'il fallait lui donner pendant le jour et pendant la nuit. En 1913, Mme Migevant meurt, laissant son mari infirme aux soins de sa

(1) 80, Grand'Rue.
(2) 1, rue Migevant.

Digitized by Google

fille. La tâche redouble pour Marie-Louise qui, loin de perdre courage, n'en est que plus attentive auprès de son père. Ses frères et ses sœurs ne se préoccupaient pas beaucoup de leur père parce qu'ils le savaient en excellentes mains, ce qui malheureusement n'allégeait pas la tâche de celle qui se dévouait.

Après la mort de son père, survenue peu avant la guerre, elle offre ses services gratuits à l'Hôpital civil où elle a soigné les blessés pendant près de deux ans. Puis elle accepte du travail petitement rémunéré à l'École professionnelle Sainte-Anne. Là encore, elle se montre digne de tous les éloges.

Malgré ces occupations, elle trouvait encore le moyen de se dévouer au patronage de la paroisse Saint-Georges, et cela pendant dix années. Aussi l'Académie a pensé qu'un prix de 300 francs serait bien placé entre les mains de Marie-Louise Migevant.

Grâce à la fondation Charles Bour, l'Académie pourra récompenser cinq lauréates.

Elle en trouvera plusieurs hors Nancy, dans cette belle campagne lorraine où tous les courages, tous les dévouements, toutes les vertus charitables fleurissent à qui mieux mieux.

Mlle Florine **Cuny** demeure à Bertrichamps. Agée de quarante-sept ans, après avoir témoigné beaucoup de dévouement à son père mort il y a quelques années, elle soigne depuis huit ans sa mère atteinte d'une tumeur cancéreuse au visage. La moitié de la figure est complètement ravagée. C'est avec une

Digitized by Google

douceur sans égale, une sollicitude délicate et constante que Mlle Cuny donne à la malade des soins où l'hygiène est scrupuleusement observée, s'efforçant de rendre les douloureux pansements supportables à force d'habileté et de légèreté de main.

Mme Cuny trouve dans le dévouement de sa fille un réconfort qui l'aide à supporter une si longue et si dure épreuve; elle aime à dire que les touchantes prévenances dont elle est entourée lui donnent l'impression d'être assistée par un ange.

Le mal ne fait que s'accroître, la plaie s'étend de plus en plus et la tâche de Mlle Cuny devient chaque jour plus difficile. Loin de se prévaloir de son mérite, elle trouve son dévouement tout naturel.

Aussi l'Académie a-t-elle prélevé une somme de 350 francs de la fondation Charles Bour, et elle l'offre de grand cœur à Mlle Cuny, en faible récompense de ses mérites.

En Mlle Juliette **Lalzace**, de Bénaménil, l'Académie a trouvé une lauréate digne, elle aussi, de partager le prix Charles Bour.

Agée d'une cinquantaine d'années, elle a soigné pendant vingt-cinq ans sa mère malade, toujours couchée et dont l'état réclamait des soins incessants.

C'est au lendemain de l'armistice que Mlle Lalzace a perdu sa mère. Pendant toute la guerre, à force d'énergie elle avait pourvu au nécessaire, lavant le linge des soldats, allant chercher du bois à la forêt, faisant de gros ouvrages au-dessus de ses forces; travail auquel elle n'était pas habituée puisque

Digitized by Google

depuis longtemps déjà elle faisait de la dentelle pour une maïson de Lunéville.

Aujourd'hui, elle a repris la broderie, mais avec une vue affaiblie par les veilles et les privations, c'est à peine si ses petites journées lui assurent le pain quotidien.

Aussi la somme de 350 francs que l'Académie lui octroie sera-t-elle la très bienvenue.

D'honorables habitants de Saint-Max ont signalé à l'Académie, comme digne de recevoir une récompense, Mlle Élisa **Marchal**, née dans cette commune en 1865, où elle exerce encore le métier de repasseuse.

La jeunesse de Mlle Marchal a été entièrement consacrée aux siens qu'elle aidait par son travail. Plus tard, pendant six années, elle a donné les soins les plus assidus à sa mère impotente et tombée en enfance, à une tante atteinte de congestion cérébrale, enfin à son père, frappé de paralysie le jour du premier bombardement de Nancy, en septembre 1914.

Les parents de Mlle Marchal sont morts l'un et l'autre dans le courant de l'année 1915. Mlle Marchal aurait pu prendre un peu de repos, mais le dévouement fait tellement partie de son caractère et de sa personnalité qu'elle a de suite porté sa sollicitude sur sa sœur dont les huit enfants ont tous été et sont encore l'objet de ses soins.

Toujours serviable, d'humeur toujours égale, elle prodigue à tous, au milieu de l'estime générale, les

Digitized by Google

preuves d'une bonté inlassable et d'une douceur qui attire sur elle toutes les sympathies.

Les 350 francs du prix Charles Bour que lui offre l'Académie seront la faible récompense d'une si haute vertu.

Mlle Marguerite **de Schacken** (1) a une trentaine d'années. Elle appartient à une très honorable famille. Restée orpheline de bonne heure, elle a été élevée par les religieuses de Saint-Charles, à Blâmont. A dix-huit ans, elle est venue habiter Nancy, chez sa tante, Mme Husson, et depuis douze ou treize ans, sa vie se partage entre les occupations du ménage, des travaux de couture médiocrement rétribués et les soins à donner à sa tante, âgée de soixante-dix-huit ans, à sa grand'mère, plus âgée encore, malades et infirmes l'une et l'autre.

La vieillesse de ces deux pauvres femmes est attristée par la souffrance, inquiétée par le souci du lendemain, ainsi que par la comparaison de la gêne présente, que les dures années de la guerre ont rendue encore plus étroite, avec un passé déjà lointain qui fut sinon toujours heureux, du moins plus prospère. Elles trouvent chez leur petite-fille et nièce un dévouement infatigable, une patience sans bornes, une inaltérable douceur, une affection qui ne s'est jamais démentie. Mlle de Schacken leur a, dans toute la force du terme, voué sans bruit et sans regrets les plus belles années de sa jeunesse, confinée dans le cercle

(1) 8, rue Jamerai-Duval.

Digitized by Google

monotone de la besogne journalière, ne sortant du logis que pour les courses indispensables, ne prenant aucun des honnêtes divertissements de son âge.

Cette vertu simple et modeste qui semble vouloir se dérober à l'attention, a paru digne de retenir celle de l'Académie qui l'a désignée pour prendre sa part de la fondation Charles Bour. La somme de 350 francs est offerte à Mlle de Schacken.

C'est dans le village natal d'Isabelle Romée, la mère de Jeanne d'Arc, à Vouthon-Bas (Meuse) que l'Académie a trouvé la lauréate à laquelle elle décerne aujourd'hui un prix de 400 francs de la fondation Charles Bour.

Mlle Angèle **Masson**, née dans cette bourgade en 1876, devint aveugle à l'âge de neuf ans. Elle s'appliqua, dès son adolescence, à libérer les siens des soucis et des corvées du ménage, dans la maison rustique qu'elle tient avec un ordre parfait, une propreté méticuleuse dans les moindres détails, sans oublier les vitres toujours claires et brillantes. Le père, un bûcheron courbé sous le poids des ans, travaille dans les bois voisins et sur les lopins de terre qu'il cultive avec sa femme, pour produire le blé et les légumes nécessaires à une famille de quatre personnes.

De complexion délicate, Lucie, la plus jeune des deux sœurs, reste au logis où, sur sa machine à coudre, elle confectionne de la lingerie. Sa santé s'est profondément ressentie de ce labeur continu et de la poussière pernicieuse qui se dégage des tissus, sous

Digitized by Google

les rapides coups de l'aiguille. Elle doit souvent s'aliter et se résigner à une douloureuse inaction, ainsi d'ailleurs que sa mère débile et souffrante, tandis que le père est chaque hiver déprimé par la grippe.

Angèle, l'aveugle infatigable, se multiplie auprès de ses chers malades et leur prodigue les soins attentifs d'une sœur de charité, tout en continuant sa besogne d'active ménagère.

Elle fait le pain, se met vaillamment au pétrin et se diligente dans la chambre à four avec une habileté surprenante. Elle fait la lessive, selon la bonne méthode campagnarde, puis, sur les bords du ruisseau qui traverse le village, elle lave le linge dans l'eau courante. Journellement, Angèle trait les deux chèvres, prépare et porte la nourriture au porc.

Après la moisson, quand, dans la grange, le bûcheron affaibli par l'âge et les infirmités met en marche l'antique machine à battre mue par les bras, Angèle s'attribue la plus pénible part du travail, trouvant encore des mots aimables pour encourager les siens qui présentent les gerbes et bottellent la paille.

La fondation de M. de Goussaincourt pour récompenser des actes de vertu au profit d'une personne habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans, ou toute autre commune rurale du département, vous permettra de remettre 200 francs à M^me^ **Toussaint**, née Gérardin, demeurant à Herbéviller.

Évacuée en 1914, avec son mari, paralysé depuis

Digitized by Google

vingt-quatre ans, elle a passé les années de guerre à Bénaménil. Rentrée depuis peu à Herbéviller, elle y a retrouvé sa maison qui n'est plus qu'une masure délabrée où tout manque et où il est très difficile de donner au malade les soins qu'exige son état.

La culture d'un champ, le gain plus que modeste que lui rapporte la broderie sur tulle, telles sont les uniques ressources avec lesquelles Mme Toussaint pourvoit à la subsistance de son mari et à la sienne et, bien souvent, la part lui revenant est délaissée au profit de son cher malade. Malgré ses soixante-cinq ans, elle poursuit sans défaillance sa lourde tâche, avec un dévouement qui a attiré l'attention de l'Académie et qui lui a fait décerner un prix à cette femme courageuse si sereine devant l'adversité, si simple et si modeste dans l'accomplissement du devoir quotidien obscur et austère.

Mme Ch. **Gérardin,** de Drouville par Einville, a perdu son mari en 1905. Elle avait neuf enfants dont l'aîné avait quinze ans et le dernier deux mois. Malgré les difficultés de la situation et le poids de la tâche, elle réussit à élever sa nombreuse famille, grâce à d'admirables qualités d'ordre, d'organisation, grâce à un travail incessant de jour et de nuit. Que de veilles consacrées à des travaux de broderie mal rétribués pour augmenter quelque peu les ressources.

A force d'économie, Mme Gérardin avait acheté, l'année même de la guerre, une petite maison qui fut incendiée par les Allemands, en 1914, avec tout ce

Digitized by Google

qu'elle contenait : linge, vêtements, mobilier, fruit de tant de labeurs.

L'action morale de Mme Gérardin a été tout aussi soutenue que son effort maternel. Les enfants, fort bien élevés, sont tous devenus d'excellents travailleurs; les deux fils, réformés par suite de blessures, viennent de rentrer à Drouville.

La famille tout entière est entourée d'estime et de sympathie pour son excellent esprit et le sentiment élevé du devoir qui la caractérise. C'est l'œuvre d'une mère admirable qui a compris toute la beauté et la grandeur de sa mission.

Aussi l'Académie n'a-t-elle pas hésité à décerner à Mme Gérardin le prix Clotilde Humbert, de 250 francs, destiné à récompenser la vertu et le dévouement.

L'Académie a cru bien faire en partageant entre deux personnes la fondation Jules Gouy, de 600 francs, destinée à récompenser le dévouement maternel.

Mme **Elhringer**, née Louise-Octavie Hennequin (1), est née à Rehon, en 1877. Orpheline à l'âge de neuf ans, elle fut placée à l'hospice Saint-Stanislas, d'où elle sortit, à l'âge de seize ans, pour être placée comme domestique dans une famille de Nancy. Elle se fit de suite apprécier de ses maîtres par sa bonne conduite, son honnêteté et son amour du travail. Elle est restée dans cette même place jusqu'à son mariage, qui eut lieu en 1900.

(1) 20, faubourg Stanislas.

Digitized by Google

L'union fut bénie, quatre enfants naquirent, mais en 1909, M. Elhringer, qui était employé aux chemins de fer, fut tamponné par un train et mourut des suites de ses blessures.

Bien que d'une santé délicate, Mme Elhringer était une vaillante qui sous une apparence frêle cachait une énergie extraordinaire. Elle redouble de travail, faisant plusieurs ménages par jour, sans pour cela négliger son intérieur et ses enfants qui furent toujours très bien soignés et très proprement tenus.

De bonne heure, elle enseigna à ses enfants à être laborieux et pendant les dures années d'épreuves que subit notre ville, elle y resta courageusement avec eux afin de ne pas leur faire perdre leur situation.

Mme **Pierray** (1), née Gabrielle Heller, est âgée de soixante-quinze ans, elle est veuve depuis sept ans. Elle a eu seize enfants qu'elle a tous perdus, presque tous déjà élevés. Quatre d'entre eux, mariés. Elle s'est toujours occupée avec beaucoup de sollicitude de ses onze petits-enfants restés orphelins. Actuellement deux sont encore à sa charge.

N'ayant aucune ressource, la vue trop faible pour se livrer à un travail rémunérateur, elle s'était faite gardienne de jeunes enfants; elle s'en occupait d'ailleurs avec un soin touchant dont témoignait l'affection qu'avait pour elle tout ce petit monde qui l'appelait « grand'mère ». Depuis la guerre, cette modique ressource même lui fait défaut.

---

(1) 70, rue des Fabriques.

Digitized by Google

Eu égard pour tout ce qu'a fait cette digne femme, tant pour les siens que pour les enfants des autres, l'Académie est heureuse de lui offrir une part du prix Jules Gouy, soit 300 francs.

Le prix Ferdinand Lachasse, de 100 francs, vous permettra de récompenser le dévouement de M. Julien **Leduit** (1), brancardier de la Société de Secours aux Blessés militaires.

Né à Nancy en 1867, il est marié et n'a pas d'enfants. Tour à tour maçon puis employé dans une fabrique de chaussures, il est entré au corps des brancardiers de la S. B. M. en 1892, ne craignant pas, dès cette époque, de sacrifier la plus grande partie de ses jours de repos pour s'instruire et se préparer à sa tâche patriotique. Il fut promu chef de section en 1909.

Dès la mobilisation, il était affecté à l'hôpital auxiliaire n° 3 (École Professionnelle de l'Est), où il resta jusqu'à la mise en réserve de cet hôpital, après les bombardements à longue portée de 1916.

Il s'employa ensuite à l'hôpital auxiliaire 15 (Malgrange-Collège) de la façon la plus active, soignant les malades et les blessés, les veillant souvent, à tel point qu'en 1918 il contracta, à la suite d'un refroidissement gagné au cours du service, une grave broncho-pneumonie qui fit à plusieurs reprises redouter des complications fatales. Il ne put reprendre sa vie active que cinq mois après et a toujours con-

(1) 67, rue du Ruisseau.

Digitized by Google

servé depuis une affection du larynx qui lui a enlevé la voix et peut s'aggraver à tout moment.

Il s'est toujours dévoué à sa tâche, risquant sa vie même, et ce avec une persévérance admirable et un désintéressement digne de tous les éloges.

En Mme veuve **Génin,** de Barisey-au-Plain, l'Académie a trouvé la candidate digne de recevoir le prix Prosper Simonin, de 150 francs.

Laissée seule à la déclaration de guerre avec deux petits enfants, il lui a fallu, sans appui, faire face à la situation. Ses parents, trop éloignés, ne pouvaient lui venir en aide; dans le village personne pour la secourir.

Elle eut deux enfants pendant la guerre. Malgré ce surcroît de charges, il lui fallait soigner quelques bêtes à l'étable, semer, cultiver et rentrer les récoltes. Soutenue par la pensée que son mari serait heureux lors de son retour, de retrouver bêtes et terres en bon état, elle ne recule devant aucun sacrifice. Mais la catastrophe arrive. La veille de l'armistice, son mari est atteint de la grippe et il succombe!

Mme Génin ne se désespère pas. Courageuse Lorraine, elle soigne ses enfants, ses bêtes, son bien comme si de rien n'était. Elle trouve même le temps de donner son appui à son beau-frère, lamentable victime de la guerre, atteint d'une affreuse maladie des reins et de la vessie.

Vous avez cru bien faire en décernant le prix Nicolas Humbert, de 200 francs, à M. Félix **Hanon,** de Laneuveville-devant-Nancy.

Digitized by Google

La sœur de Félix, qui est morte récemment, était atteinte depuis trente-cinq ans d'une maladie nerveuse et gardait le lit. C'est son frère qui, sans ressources, ne vivant que de son travail aux champs, n'a cessé de lui prodiguer les soins les plus assidus. Au retour de son travail, quoique bien las et affligé de plaies variqueuses, pouvant à peine se traîner, il préparait les repas de la malade, la servait avec une bonté et un dévouement que la longueur de la maladie n'a jamais ébranlés. Et cela a duré des années, sans que jamais Félix ait eu un mot pour se plaindre. C'est ce dévouement fraternel que l'Académie a voulu récompenser.

M. Michel **Koch** (1) est né à Winzenheim en Alsace l'année de la comète, en 1865. Il est employé à l'usine à gaz en qualité d'allumeur de réverbères.

Veuf depuis 1911, il est resté seul à la tête d'une famille de six enfants, dont l'aîné avait alors seize ans et le dernier huit ans. La difficulté ne le découragea pas. Il remplit à la fois le rôle du père et celui de la mère. Il se consacra complètement à sa famille, ne se remaria pas pour être à elle tout entier. Son métier d'allumeur lui permettant de passer chez lui la plus grande partie de la journée, il accomplit hardiment les tâches domestiques réservées habituellement aux femmes.

Grâce à ces soins assidus et surtout à la surveillance intelligente dont sont entourés les enfants de M. Koch,

(1) 2, rue Saint-Bodon.

Digitized by Google

ceux-ci sont parfaitement élevés, laborieux et n'ont cessé de lui faire honneur.

Lorsque, pendant la guerre, les enfants de notre ville furent évacués, l'institutrice à qui incomba la tâche de veiller sur les deux fillettes de M. Koch, constata avec une vive admiration la propreté et le parfait état du trousseau qui lui avait été remis, bien autrement soigné et raccommodé que celui de tant d'enfants qui cependant avaient encore leur mère.

Dans sa position modeste, Koch apparaît comme un homme de réelle valeur morale. Il comprend la gravité de la tâche qui lui incombe, il l'assume avec énergie, droiture et profond sérieux. Il a un légitime orgueil familial. On ne peut que l'en féliciter. Aussi l'Académie l'a-t-elle jugé digne de recevoir le prix de Goussaincourt de 300 francs.

Mlle Marie-Euphémie **Meyer** est née près de Strasbourg en 1867. Ayant perdu sa mère à l'âge de dix-sept ans, elle fut obligée d'élever ses cinq frères et sœurs et de vaquer aux soins du ménage, tout en s'occupant du bétail et de la culture, son père, de santé chancelante, ne pouvant l'aider en cela.

Quand les enfants furent un peu plus grands et que la présence de Marie ne fut plus indispensable, elle vint en 1886 à Nancy, où elle trouva à se placer comme domestique chez Mme Gillmann. C'est dans cette famille que nous la retrouvons encore aujourd'hui.

Là aussi elle eut l'occasion de dépenser son besoin de dévouement. Dès son arrivée, elle trouva la jeune

Digitized by Google

fille de la maison atteinte d'un mal incurable qui ne lui permettait aucun mouvement. C'est Marie qui la soigna.

Quelques années après, Mme Gillmann fut atteinte d'une fièvre typhoïde très grave. Marie ne mesura ni ses peines ni son courage et lui prodigua seule les soins compliqués que réclamait son état.

En 1918, sa maîtresse fait une chute, se casse le bras droit, dont l'usage lui est enlevé. Heureusement Marie est là, vraie sœur de charité, se partageant entre la mère et la fille toujours impotente.

Entre temps elle a secouru son vieux père, qui est mort en 1911 à l'âge de soixante-quinze ans et elle a fait faire, à ses frais, leur apprentissage à ses frères qui eux aussi sont venus se fixer en France et ont rempli leur devoir d'Alsaciens et de Français lors de la guerre.

L'Académie a pensé que le prix fondé par M. de Goussaincourt pour récompenser les soins dévoués et désintéressés d'un serviteur ou d'une servante, serait bien placé entre les mains de Marie Meyer; elle lui donne donc de grand cœur la somme de 200 francs qui en est le montant.

En Marie-Jeanne **Hugo** (1), née à Abaucourt-sur-Seille en 1861, l'Académie a trouvé la personne méritant le prix de 100 francs fondé par M. de Goussaincourt et destiné à récompenser une personne appartenant ou ayant appartenu à la Société de Se-

(1) 13, rue de Thionville.

Digitized by Google

cours aux Blessés militaires comme femme ou fille de service aux ambulances, à la cantine de gare, ou travaillant au Dispensaire de ladite société.

Propriétaire et sinistrée, elle fut évacuée à Nancy en janvier 1915. Désireuse de se dépenser à une tâche patriotique, elle est de suite entrée à l'hôpital auxiliaire du Bon-Pasteur, acceptant les fonctions les plus modestes à la cuisine et refusant toute rémunération.

Elle s'est consacrée, comme auxiliaire de la Croix-Rouge, à la cantine de gare de Nancy, de décembre 1916 jusqu'à la fermeture en septembre 1919. Elle y a rendu les services les plus précieux de jour et de nuit, sans un moment de relâche ou de détente, s'occupant de la surveillance générale, de la garde du magasin et du ravitaillement des comptoirs, sans tenir compte de la fatigue qui, à certains moments, semblait compromettre sa santé, ou des dangers auxquels l'exposaient les fréquents bombardements du quartier de la gare. Elle a secondé la direction avec une intelligence, un bon sens et une activité dignes de tous éloges.

Il ne nous reste plus qu'à décerner les prix militaires fondés par l'inépuisable charité de M. de Goussaincourt, ancien officier au 54e mobiles.

L'Académie a jugé digne de recevoir le prix de 300 francs Mme **Kempf**, qui, mère de famille et veuve d'un soldat de la grande guerre ayant combattu dans les rangs de la Division de fer, rentre dans le cadre imposé par le fondateur.

Digitized by Google

Mme Kempf, née Léa Friry (1), est née à Nancy en 1888. Dès l'âge de treize ans, elle entra comme employée chez M. Wattier, fabricant de dragées, rue Jeanne-d'Arc. Six ans après c'est la pharmacie Monal qui l'accueille; elle y reste sept ans. En 1912, elle épouse René Kempf, tailleur de pierres, que ses qualités de travailleur et d'homme d'ordre lui avaient fait distinguer. En juillet 1913, Mme Kempf donne le jour à un premier enfant. C'est alors qu'elle quitte la pharmacie Monal pour se consacrer entièrement à sa tâche de mère. Presque à la veille de la guerre, le 10 juillet 1914, survient une seconde fille.

A la mobilisation, son mari rejoint le 37e régiment d'infanterie de la Division de fer. Il fait bravement son devoir, est blessé en Belgique. Après sa guérison, il se bat dans la Somme d'abord, puis aux alentours de Verdun, et c'est sous le fort de Vaux, le 23 mars 1916, que, frappé par un éclat d'obus, il tombe glorieusement pour ne plus se relever.

On comprend l'immense douleur de la pauvre veuve qui venait de donner le jour à un troisième enfant, né le 12 mars, onze jours avant la mort du père.

Mais Mme Kempf est une mère courageuse et dévouée; elle ne se laisse point abattre, car elle sait qu'elle doit pourvoir à l'entretien et à l'éducation de ses trois jeunes enfants. Elle travaille sans répit à domicile, soit pour les magasins de confections, soit à des écritures que des administrations lui confient.

Un nouveau malheur l'atteint : c'est son père qui

(1) 105, rue du Sergent-Blandan.

AUG 23 1921

Digitized by Google

est tué accidentellement sur la voie du chemin de fer à Gironcourt, dans la Meuse. Il laissait à sa veuve une petite maison sise à Nancy, malheureusement grevée d'hypothèques et qui abritait des locataires ne payant pas leurs loyers. Une bombe arrive et anéantit l'immeuble. Ceci se passait le 17 octobre 1917. La famille ne doit son salut qu'à la solidité des caves.

On émigra à Gironcourt, chez une sœur de Mme Kempf. C'est là que la vieille mère, brisée par tant d'émotions, fut frappée d'hémiplégie. Pendant quatorze mois, Mme Kempf lui prodigua des soins incessants tout en travaillant pour assurer l'existence de ses enfants.

Après l'armistice, la veuve et ses enfants reviennent à Nancy. C'est là que cette admirable mère continue à élever les siens dans les traditions d'honnêteté et de travail qu'elle a puisées chez ses parents et qu'elle a toujours vues en honneur à son foyer du vivant de son mari. Par son labeur, elle parvient, non sans peine, à assurer la vie matérielle de tous. Elle est si dévouée à ses devoirs maternels qu'elle ne peut se décider à accepter les offres réitérées d'une personne bienfaisante qui manifeste le désir d'adopter la plus jeune de ses enfants. Elle considère comme un devoir de conserver exclusivement à sa charge la mission d'élever ceux auxquels elle a donné le jour.

Le prix de 200 francs, fondé au profit d'un grand blessé ou mutilé de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer, a été décerné par l'Académie à M. Paul **Jourdant**, sergent

Digitized by Google

au 69e régiment d'infanterie, né à Mehoncourt en 1889. Ce militaire a reçu deux blessures, il est amputé d'un bras et d'une jambe.

Nous ne pouvons mieux faire, pour signaler les mérites du sergent Jourdant, que de donner lecture des deux citations dont il a été l'objet :

« Le général Hellot, commandant la 21e brigade d'infanterie, cite à l'ordre de la brigade le caporal Jourdant (Paul), du 69e régiment d'infanterie :

« Le 25 septembre 1915, a grandement contribué par son énergie et son sang-froid au succès de la journée. »

Et la seconde :

« La médaille militaire a été conférée au militaire dont le nom suit :

« Jourdant (Paul), sergent au 69e R. I. Très bon sous-officier. Blessé une première fois au début de la campagne, a reçu une deuxième blessure grave le 28 mars 1916 après avoir assuré avec calme le service de sa section sous un violent bombardement.

« La présente nomination comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme. *Signé :* JOFFRE. »

Le troisième prix, lui aussi de 200 francs, fondé par M. de Goussaincourt est destiné à récompenser une personne de peu de ressources prenant un soin pieux d'un soldat de la guerre 1914-1918, aveugle ou ayant subi toute autre mutilation grave, telle que la perte de ses bras.

Le choix de l'Académie s'est porté sur M. **Valance** (1)

(1) 5, rue du Cardinal-Lavigerie.

Digitized by Google

qui s'est complètement dévoué au mutilé de la guerre qu'est M. René Lioté.

La médaille militaire a été conférée au soldat Lioté, du 30e R. I., avec la citation suivante :

« Mitrailleur brave et dévoué, d'une très belle attitude au feu. S'est particulièrement fait remarquer à l'attaque du 27 septembre 1918, au cours de laquelle il a été grièvement blessé. La citation comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme. »

C'est à ce héros, qui a perdu la vue, que M. Valance se dévoue. Lioté a suivi un cours de rééducation et il confectionne des brosses. M. Valance l'aide à se procurer la matière première et à vendre le produit de son travail. Il le promène, le distrait et lui facilite toutes les occupations compatibles avec son infirmité.

Vous le voyez, Messieurs, j'avais raison de vous dire merci. Comment ne pas avoir l'âme joyeuse, le cœur ensoleillé quand on s'est « enivré » comme moi au récit de tant de belles actions.

Mon meilleur merci ira pourtant à ceux et à celles qui les ont accomplies, car ce sont eux les véritables auteurs d'une telle joie, d'un tel changement dans mes idées maussades.

Aussi, loin de les oublier dans mes actions de grâces, je vous demande de vous joindre à moi pour les applaudir de toute votre force, de toute votre âme, de tout votre cœur !

Digitized by Google

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MAI 1920.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES

CONCOURS LITTÉRAIRES

POUR LES PRIX

GABRIEL THOMAS, DUPEUX ET STANISLAS DE GUAITA

Par M. L. MALGRAS (René d'AVRIL)

MEMBRE TITULAIRE

L'Académie, se conformant aux volontés de ses bienfaiteurs, avait à décerner aux lauréats de ses concours littéraires : le prix Gabriel Thomas, triennal, institué en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy; le prix Dupeux qui se décerne trois années sur quatre, et qui est spécialement réservé, comme récompense, à des auteurs d'ouvrages offrant un caractère historique; enfin, le prix Stanislas de Guaita, annuel, destiné traditionnellement aux littérateurs lorrains.

Le prix Gabriel Thomas, pour lequel l'Académie dispose, cette année, d'une somme de 900 francs, a pour destination d'encourager un licencié ès lettres

Digitized by Google

de l'Université de Nancy, de l'aider à poursuivre ses études, en lui permettant de préparer ou de faire éditer un ouvrage.

L'Académie attribue ce prix à M. l'abbé Paul Moncel, professeur au collège de La Malgrange. M. l'abbé Moncel est un travailleur. Il faut mentionner sa collaboration très sérieusement documentée au dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique dû à l'initiative de Mgr Baudrillart ainsi qu'au dictionnaire de théologie catholique publié sous la direction de M. le chanoine Mangenot.

Avant 1914, M. l'abbé Moncel avait commencé à préparer, sous la direction de MM. Pfister et Pariset, une thèse de doctorat ayant pour sujet : l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Pierremont, diocèse de Metz. Survint la guerre. Renonçant à une aumônerie divisionnaire qui lui était offerte, M. l'abbé Paul Moncel préféra servir, pendant ces quatre années, comme aumônier bénévole d'un régiment de Toul : le 160e d'infanterie. Le 24 octobre 1915, il avait le coude droit fracturé, suite d'une blessure par shrapnel.

Non seulement, bien entendu, son travail historique se trouvait interrompu, mais encore une grande partie des documents amassés par lui à Briey avait été enlevée par les Allemands : la tâche est donc, aujourd'hui, à recommencer. M. l'abbé Moncel s'est remis à l'œuvre avec une ardeur qu'apprécient hautement les professeurs de la Faculté dont il suit les cours. A ce témoignage se joint celui, très sympathique, de ses premiers maîtres qui le tiennent en

Digitized by Google

grande estime et qui l'ont encouragé à poser sa candidature.

Dans ces conditions, l'Académie ne pouvait hésiter à lui attribuer le prix Gabriel Thomas. M. l'abbé Moncel en est digne à tous égards, tant par son mérite personnel que par sa situation qui est particulièrement digne d'intérêt.

Une autre candidature avait été posée par l'auteur d'une monographie, excellente, sur un sujet d'histoire lorraine. L'Académie eût été heureuse s'il lui avait été possible de contribuer à la publication d'un ouvrage de cette valeur. Mais, à son très grand regret, le prix étant indivisible, elle a dû écarter cette candidature comme ne répondant pas de façon assez précise aux conditions stipulées pour l'attribution du prix Gabriel Thomas.

Sous ce titre : *L'Abbaye de Bonfays* (*1145-1800*), l'Académie a eu le précieux avantage de pouvoir consulter le considérable manuscrit de M. le Dr Liégeois.

Votre Compagnie, Messieurs, n'aura pas été la seule à distinguer cet homme de grand savoir, qui, médecin à Bainville-aux-Saules, partage son temps entre ses obligations professionnelles et les patientes et minutieuses enquêtes des travaux d'érudition : l'Académie de Médecine, en effet, l'a élu son correspondant, récompensant ainsi l'effort du praticien dans ses recherches personnelles sur des questions pathologiques à l'ordre du jour.

Digitized by Google

Cependant, M. le Dr Liégeois n'abandonnait de tels problèmes de la science moderne que pour se plonger dans les documents où le passé repose. C'est ainsi qu'en avril 1897, à la veille de la canonisation du B. P. Fourier, ayant été chargé par l'autorité ecclésiastique de reconnaître les ossements contenus dans la châsse de Mattaincourt, il tira de ses constatations la substance d'une intéressante notice, intitulée : *Saint Pierre Fourier et les médecins.*

C'est en écrivant cette biographie que son auteur prit goût à l'histoire. Dans cette même vallée du Madon qui vit naître Pierre Fourier, sur le penchant d'une colline, à quelque 600 mètres seulement de Bainville-aux-Saules, s'élevait, avant la Révolution, l'abbaye de Bonfays, de l'ordre des Prémontrés. A méditer dans le voisinage des vestiges de ce couvent, l'idée vint, au Dr Liégeois, d'en retracer les fastes révolus.

Fondée très probablement en 1145, par Guillaume d'Arches, dit de Bernolle, et sa belle-sœur Valence, sur un territoire inculte de leur domaine, l'abbaye eut pour premier abbé Gonthier, propre père de Valence, après qu'un acte de Mathieu Ier eût confirmé cette fondation de son vassal.

Les religieux, groupés à Bonfays, sous la règle de saint Norbert, ne furent jamais très nombreux; à aucun moment, leur pieux asile ne fut le théâtre d'événements extraordinaires. Une première mise en commende, l'an 1589; l'introduction de la réforme et l'affiliation à la congrégation de « l'antique rigueur » en 1635, de nouveau, le régime désolant de la

Digitized by Google

commende, à dater de 1749, marquent dans ses annales les seules étapes notables jusqu'à la destruction. Mais, si modeste qu'ait été son rôle dans l'histoire générale, voire dans l'histoire religieuse de la Lorraine, un tel couvent n'a pas subsisté près de six siècles et demi, sans qu'un chercheur sagace arrive à réunir sur son passé des documents.

L'auteur a divisé son travail en cinq parties d'inégale étendue. Dans la première, il fixe l'étymologie et dresse la toponymie du mot Bonfays; il précise la situation géographique de l'abbaye, traite de ses juridictions : civile et ecclésiastique, de la composition de la communauté.

Dans la seconde, l'historien rapporte les faits qui se sont passés sous le règne — terme bien solennel, peut-être, pour une modeste suprématie — des différents abbés de Bonfays. Cette deuxième partie est, de beaucoup, la plus développée; elle comprend autant de chapitres que d'abbés. Chacun de ces chapitres est, en outre, suivi d'un appendice où sont analysés, et souvent transcrits *in extenso*, les actes concernant les droits et les possessions du monastère.

Dans la troisième partie, c'est la fin du monastère, au moment de la Révolution. En 1800, les acquéreurs ne trouvant pas à revendre l'église et les bâtiments conventuels, en commencèrent la démolition. De ce qu'il en reste, c'est-à-dire quelques amas de pierres, plus, de notables parties des engrangements, de la basse-cour, des fermes, s'occupe la quatrième partie, qui nous énumère les transformations et nous présente l'état actuel. Quel contraste entre cette désolation

Digitized by Google

et l'aspect du monastère tel qu'il s'offrait jadis aux regards ! Avant de clore son récit, l'auteur a tenu, dans sa cinquième partie, à redire cette prospérité dernière. Une sixième partie rassemble, enfin, un certain nombre de pièces annexes.

Le Dr Liégeois, certes, a complaisamment fréquenté les soigneux procureurs, les diligents frères convers. Mais, n'y eut-il à débattre que des questions de redevance ou de vaine pâture? Que ces moines furent donc pratiques ! Durant des siècles n'ont-ils passé que des baux (baux qui sont d'ailleurs des modèles du genre)? On voudrait les voir vivre davantage, s'agiter même. On en vient, par moments, à les souhaiter indisciplinés et turbulents...

Pas plus que leurs religieux, les abbés n'eurent-ils donc de personnalité accusée?

En dépit de cette légère imperfection, le travail du Dr Liégeois est digne des plus grands éloges. Il faut vanter la conscience, l'impartialité de l'auteur qui a puisé à de multiples sources, et cela, loin de tout centre intellectuel. Que de peines, de dépenses aussi, pour profiter de ressources que, plus favorisés, les travailleurs des grandes villes ont, pour ainsi dire, sous la main. Après tant de voyages, de démarches, de correspondances, de veilles austères, sans interrompre ses occupations habituelles, il ne fallut pas moins de dix années au Dr Liégeois pour mener à bien sa tâche difficile.

Mais, si variés et surtout si abondants ont été les matériaux recueillis par lui que l'ouvrage, soumis à l'appréciation de l'Académie, ne forme pas moins

Digitized by Google

d'un gros volume in-4° de 1184 pages, à l'écriture égale et serrée. Le manuscrit est illustré de dix dessins, de trente-six plans, dont plusieurs de grandes dimensions, et de trente-sept photographies.

Nous comprenons la légitime fierté de l'auteur, lorsque, n'ayant jamais pu découvrir le moindre plan de sa chère abbaye, mais nourri de son passé et sans rien sacrifier à la fantaisie, il réussit à dresser une vue cavalière du monastère où se pressent, en un pittoresque ensemble : édifice conventuel, église, bâtiments agricoles, moulin et dépendances. Puissent les historiens trop pressés ou d'imagination trop vive lui envier cette satisfaction !

L'Académie, s'associant de grand cœur aux conclusions du rapporteur de la Commission d'examen, couronne le manuscrit de M. le Dr Liégeois en attribuant à son auteur le prix Dupeux. Elle n'a qu'un seul regret, c'est que la récompense dont elle dispose n'apparaisse peut-être modeste pour une œuvre d'une telle importance et d'une aussi réelle valeur.

Un autre ouvrage, moins considérable, a, cependant, retenu l'attention de l'Académie. C'est celui de M. Hippolyte Roy : *La Vie à la Cour de Lorraine sous le duc Henri II* (*1608-1624*), un volume in-8°, élégamment imprimé en 1914 chez Berger-Levrault. Les deux duchés goûtaient alors une paix profonde, entre les guerres de religion du XVIe siècle et la guerre de Trente ans. Le choix de l'époque est donc heureux. On sait, du reste, que ces premières années du XVIIe siècle sont les plus belles, pour ce qui concerne

Digitized by Google

l'histoire du costume, tant en Lorraine qu'en France, puisque la Lorraine suit, en tout, les modes françaises.

Les sources où puisa M. Roy sont les liasses de pièces, à l'appui des comptes de recettes et de dépenses de nos ducs. Il faut le louer d'avoir ainsi dépouillé quantité de liasses, dont certaines comptent jusqu'à deux cents ou trois cents pièces d'une écriture difficile. Il a pu ainsi faire revivre, dans son aspect extérieur, une société à la fois raffinée et grossière, avide d'élégance et de luxe, mais ignorant à peu près tout de la propreté, de l'hygiène et du confort.

M. Roy a joint à son livre quelques illustrations fort bien choisies, qui, non seulement l'embellissent, mais aident à l'intelligence du texte. Il l'a terminé par une table alphabétique, très complète, des noms de personnes. Il l'a, enfin, en véritable lettré, écrit avec plus d'élégance et de souci de la forme que n'en font voir, d'habitude, les érudits. Dirons-nous que, parfois, il montre même un peu trop de virtuosité dans son désir de placer les antithèses et les mots à effet en des périodes bien cadencées : L'histoire peut, semble-t-il, s'écrire plus simplement.

En dépit du sous-titre de son livre « Tableaux des mœurs au XVII^e siècle », ce que l'on trouve le plus fréquemment décrit sous la plume de M. Roy, c'est le côté extérieur de la vie d'alors. Toutefois, les menus faits sont parfois bien significatifs : on sait, depuis longtemps, que le duc Henri II poussait la bonté jusqu'à la faiblesse. Or M. Roy nous apprend que le Palais ducal était infesté de souris, et que son posses-

Digitized by Google

seur avait la naïveté — d'aucuns diront la sottise — de faire disposer des écuelles remplies d'eau pour leur permettre de boire. Tout se tient; celui qui manque de caractère dans les petites choses en manquera dans les grandes et le prince qui n'ose employer les pièges ou les chats pour se débarrasser des rongeurs, n'aura pas, non plus, l'énergie de punir les assassins de Philippe-Egloff de Lutzelbourg, ni celle de refuser sa fille à un homme dont il n'ignore pas la perversité.

M. Roy, en faisant renaître, sous un aspect peu connu et très particulier, la vie à la Cour de Lorraine, de 1608 à 1624, a écrit un livre à la fois sérieux et spirituel, et qui manquait à la bibliographie de notre province.

M. Henry Rouy, membre correspondant de l'Académie nationale de Reims, avait présenté au concours pour le prix Dupeux quatre brochures, toutes relatives à l'histoire de Sedan. Trois d'entre elles étaient principalement dignes d'attirer l'attention de l'Académie : *L'histoire de Sedan, depuis les origines jusqu'en 1914* et *Sedan durant la guerre de 1914-1918* (en deux volumes). Mais la première de ces brochures, déjà honorée d'une récompense de l'Académie nationale de Reims, ne pouvait plus valablement concourir.

Restent les deux tomes (1) relatant les événements qui se sont produits pendant l'occupation de la ville

(1) Paris, C. Lethielleux, libraire-éditeur, 10, rue Cassette. Deux tomes in-8.

Digitized by Google

par les Allemands. L'un est un journal, où les faits, sobrement et dignement racontés, ont une singulière éloquence; l'autre constitue une sorte de livre des comptes, très bien tenu, où l'auteur, chiffres à l'appui, nous documente sur l'administration de la ville, sur la façon dont on résolvait le problème difficile du ravitail ement et celui, si péniblement cruel, des impositions, que, sous le moindre prétexte, la tyrannie allemande infligeait à la cité.

On a le cœur serré à la lecture de ces pages qui resteront, pour les Sedanais, un très précieux monument de leur histoire, — cette histoire traversée deux fois, en moins d'un demi-siècle, par le flot barbare venu d'outre-Rhin. Mais les compatriotes du maréchal de Turenne n'ont pas douté un instant, dans leurs pires heures de souffrance, de la destinée du pays. Ils n'ont jamais blasphémé. Ils n'ont jamais désespéré. Ils étaient, ils restent encore convaincus que l'immanente Justice devait amener, en 1918, la victoire de la France à l'endroit même où sa fortune avait momentanément chancelé. Ils observaient, avant l'armistice, tous les signes précurseurs de cette « victoire » de Sedan. Peut-on dire qu'elle n'a pas été remportée, puisqu'elle a lui superbement dans leur âme?

Le moral des populations ardennaises fut, de l'aveu même des Allemands, « extraordinaire ». On s'en rend compte, je dirais presque : rien qu'à l'accent de M. Henry Rouy, accent d'une sincérité qui ne trompe pas, dans son calme mépris de l'oppresseur. Mais parfois, cependant, la mesure est comble et l'historien —

Digitized by Google

ou l'annaliste si vous préférez — ne peut contenir davantage les élans de sa plume vengeresse.

C'est alors, qu'ayant recours à la poésie, et sans aspirer à la grandeur d'un Juvénal, il se rencontre cependant avec lui, à la source même de son inspiration : *Facit indignatio versum.*

L'Académie a tenu à exprimer, en la personne de M. Henry Rouy, la sympathique admiration des Lorrains pour ces excellents Français ses concitoyens, en qui nous nous plaisons à trouver la plupart des qualités qui rapprochent fraternellement toutes les populations d'entre Meuse et Rhin.

Le résultat de ce brillant concours pour le prix Dupeux se résume donc de la manière suivante : l'Académie attribue à M. le Dr Liégeois le prix Dupeux d'une valeur de 350 francs. A M. Hippolyte Roy ainsi qu'à M. Henry Rouy elle décerne une récompense de 100 francs.

D'autre part, l'Académie a approuvé bien volontiers les conclusions du rapporteur chargé d'examiner le mémoire : *Mon vieux Verdun, hommage d'une Verdunoise,* que Mlle Peultier, professeur à Belfort, présentait au concours pour le prix Dupeux.

Il a semblé, en effet, que les qualités littéraires dont avait fait preuve l'auteur du mémoire la désignaient, non pas pour l'obtention du prix Dupeux, réservé aux ouvrages de documentation historique, mais bien plutôt pour la distinction si appréciée du prix Stanislas de Guaita.

Le Verdun que nous décrit Mlle Peultier est celui

Digitized by Google

d'avant-guerre, cette antique et aimable cité, pittoresquement située sur les rives de la Meuse, avec ses monuments, ses souvenirs historiques, sa cathédrale, un Verdun calme, souriant, conscient de sa force, et qui envisage sans crainte la menace de l'inévitable guerre. De cette ville, Mlle Peultier, maintes fois, a parcouru les rues, les ruelles, les places et les faubourgs, de la porte Saint-Victor à la porte-chaussée de la rue de Rû à la Digue et à Jardin-Fontaine. Éloignée maintenant de Verdun, du moins Mlle Peultier se plaît-elle à revoir, par l'imagination, la chère vieille ville où elle nous invite à l'accompagner dans une sorte de pèlerinage du souvenir.

L'Académie pouvait-elle avoir un meilleur témoignage de la véracité expressive de ces évocations, que celui de son distingué rapporteur? Celui-ci nous avoua avoir retrouvé, à côté d'un tel cicerone, des impressions anciennes, mais toujours vivaces, et des pensées qui se reportaient, non sans mélancolie, vers les journées heureuses de son adolescence, écoulée à Verdun. Mais il n'oublia pas cependant qu'il devait faire œuvre de critique, et, sans se laisser aller plus avant au charme des souvenirs, il a fait impartialement, après sa lecture, le départ des qualités et des défauts.

Des qualités, il y en a beaucoup. Mlle Peultier a une imagination très vive et une sensibilité délicate qui, à des descriptions nettes et précises, sait mêler une note émue et personnelle. Toute la promenade à travers les rues de Verdun, qui constitue la première partie de son œuvre, est des plus intéres-

Digitized by Google

santes. Mais déjà s'y révèle un défaut qui s'accentuera dans la seconde partie (suite de scènes séparées et tableaux de mœurs) : l'abus, dans la description, des menus détails qui nuisent parfois à la vision de l'ensemble. Plus d'un morceau gagnerait à être allégé des réminiscences d'enfance un peu naïves, et aussi d'un luxe d'épithètes à effet.

D'une manière générale, le style, cependant, a beaucoup d'aisance; le vocabulaire est riche; mais le désir d'éviter les locutions apprises fait quelquefois tomber Mlle Peultier dans la recherche et la préciosité. N'insistons pas, non plus, sur quelques incorrections et impropriétés qu'une critique plus sévère aurait facilement permis à l'auteur d'éviter.

Ces légères défectuosités, au reste, enlèvent peu de chose au très réel mérite du mémoire de Mlle Peultier : celui-ci nous donne une vision, à la fois émue et fidèle, du vieux Verdun tel qu'il était au début de 1914. C'est à la veille de la grande guerre que l'ouvrage s'arrête. Il se borne, comme conclusion, à célébrer, en quelques mots, l'héroïsme des défenseurs de Verdun qui ont ravivé sa gloire ancienne de l'éclat d'une nouvelle et immortelle gloire.

L'Académie, en distinguant, parmi d'autres productions intéressantes, — mais d'une valeur littéraire moins remarquable, — le mémoire de Mlle Peultier, lui attribue le prix Stanislas de Guaita, d'une valeur de 200 francs.

Le *Livre d'heures du temps de guerre* (poèmes) de M. Pierre Xardel est dédié à trois jeunes poètes morts

Digitized by Google

en héros sur les marches de France : Pierre Moreau, Marcel Drouet, Pierre de Rozières. Le titre et la dédicace du livre indiquent assez la façon dont le Destin répondit à celui qui l'avait devancé dans son premier livre : *Un chêne*. La guerre y tient une place prédominante. Mais plusieurs pièces, aussi, se détachant sur le fond sombre, rappellent des souvenirs et des visions d'amour.

L'ouvrage, présenté à l'Académie sous forme d'épreuves, se compose d'un petit nombre de morceaux, soit en vers, soit en prose rythmée. Des pièces en vers, deux, seulement, sont d'une facture régulière ; les autres prennent avec la rime et le rythme d'assez grandes licences. Mais l'essentiel n'est-il pas que, dans leurs poésies, les disciples des écoles modernes disent quelque chose et le disent fortement ? Or, on doit reconnaître que M. Pierre Xardel exprime, d'une manière souvent heureuse, des sentiments sincères, généreux, d'un patriotisme élevé. Soit que, auprès du lit d'un soldat expirant, il évoque des figures tendrement aimées, soit que le « bon Dieu » d'Amiens lui inspire de pieuses méditations, soit qu'il fasse chanter l'alérion dressé, comme un symbole d'espoir, après l'épouvante de ces nuits meurtrières où l'oiseau de mort remplissait la ville de victimes, toujours, l'on entend vibrer, dans Ses pièces, un accent ému qui vient du cœur.

Le mérite du fond ne doit pas cependant fermer nos yeux aux défectuosités de la forme : le style est parfois obscur, recherché et, en vue de produire de l'effet, il va même jusqu'à la bizarrerie. Pour dire,

Digitized by Google

par exemple, que les toits s'abattent avec fracas, M. Xardel écrit ces mots énigmatiques : « Un tonnerre de toits. » On note, ailleurs, des inversions gauches... Ces taches peu importantes sont d'autant plus regrettables qu'il suffirait d'en effacer quelques-unes pour rendre tout à fait satisfaisantes des pièces telles que « Belle de Marne » et « le Bon Dieu d'Amiens ».

Le volume de M. Pierre Xardel est mince; mais l'excuse de l'auteur est que ses poèmes ont été composés au cours de la guerre, au son du canon, soit devant Verdun, soit sur la Somme et qu'on ne peut demander au poète des tranchées la même abondance et la même sérénité d'esprit qu'à celui qui œuvre dans le calme de sa chambre solitaire et silencieuse.

MESSIEURS,

Mme Zilgien a mis à votre disposition une somme de cent francs, destinée à être employée à récompenser un jeune littérateur, en souvenir de son mari, M. le Dr Zilgien, qui fut associé-correspondant de notre Compagnie : l'Académie estime qu'elle ne peut faire un meilleur usage de cette somme qu'en l'affectant à un prix qu'elle décerne à M. Pierre Xardel.

Nombreuses ont donc été les candidatures pour les différents concours de 1920. L'Académie a examiné, avec beaucoup d'intérêt, tous les ouvrages qui lui ont été présentés. Elle regrette de ne pouvoir en récompenser davantage; mais elle se réjouit de voir, qu'à une époque où le dur souci quotidien impose à chacun des préoccupations si éloignées de l'idéal

Digitized by Google

qu'elle se propose, il se trouve encore tant de Lorrains pour s'adonner à l'étude désintéressée des sciences et des lettres :

« Il y a, dit La Bruyère, une sorte de hardiesse à soutenir devant certains esprits la honte de l'érudition; l'on trouve chez eux une prévention tout établie contre les savants, à qui ils ôtent les manières du monde, le savoir-vivre, l'esprit de société, et qu'ils renvoient ainsi dépouillés à leur cabinet et à leurs livres. Comme l'ignorance est un état paisible, et qui ne coûte aucune peine, l'on s'y range en foule, et elle forme à la cour et à la ville un nombreux parti qui l'emporte sur celui des savants. »

Concluons, toutefois, avec l'auteur des *Caractères:* « Il faut très peu de fonds pour la politesse dans les manières; il en faut beaucoup pour celle de l'esprit. »

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1919-1920

Par M. Charles BOHÊME

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Enfin, après une interruption de six années, que lui imposa la dureté des temps, l'Académie de Stanislas a la joie de renouer la tradition de ses séances solennelles et de reprendre possession de ce *Salon Carré*, où, de par l'expresse volonté de son fondateur, elle est vraiment chez elle !

Cette joie se double pour elle d'une autre aussi vive et non moins rare : celle de n'avoir à déplorer la perte d'aucun de ses membres titulaires. Toutefois deux d'entre eux, appelés à résider loin de Nancy, se sont d'eux-mêmes inclinés devant les rigueurs des statuts et ont demandé de reprendre rang parmi vos associés-correspondants : ce sont M. Schaudel, qui consacre à la reconstruction de son cher Badonviller tout son temps et toute sa peine, et M. Pariset, que l'Université de Strasbourg s'est définitivement atta-

Digitized by Google

ché comme professeur d'histoire. Vos deux excellents confrères vous restent du moins unis par un lien moral, qui, s'il est moins étroit que le premier, a cependant plus de solidité qu'un simple souvenir.

I

Moins clémente pour vos associés-correspondants, la Mort vous a pris MM. Paul Adam, de Fonlongue et Fourier de Bacourt.

De M. Paul **Adam,** je ne puis rien vous dire que la renommée ne vous ait appris déjà : contemporain et ami de Maurice Barrès, l'auteur du *Serpent Noir,* de *L'Enfant d'Austerlitz,* de *La Bataille d'Uhde* et de tant d'autres œuvres dut à son talent de romancier abondant et divers une place enviable dans le monde des lettres. Un critique, M. Camille Mauclair, semble l'avoir heureusement caractérisé dans les lignes suivantes : « Optimiste, mystique, philosophe, anarchiste, historien, symboliste, il mène, à travers le monde de personnages jaillissant de son imagination féconde, une vivifiante conception de l'existence. »

En face de cet écrivain, le commandant **Couderc de Fonlongue** forme un saisissant contraste : ce fut l'homme de la tradition et de l'autorité. Dans les pages, où il a défini la mission de l'officier, telle qu'il la comprenait, il a, pour exalter « l'honneur des armes », trouvé des mots que n'eût pas désavoués Alfred de Vigny; et, pour ne point forfaire à cet honneur, le jour, où sa conscience de croyant ne put

Digitized by Google

accepter sa consigne de soldat, il n'hésita pas à briser son épée, et à donner, par un tel sacrifice, la plus haute preuve de fidélité à son Dieu. Mais, quand l'Allemagne eut déchaîné la guerre, et que la France eut fait contre l'ennemi « l'Union sacrée » entre ses fils, l'homme d'armes, que M. **de Fonlongue** n'avait jamais cessé d'être, vint derechef se mettre au service de sa patrie. Ses vertus militaires, sa belle attitude devant le danger lui valurent, avec la croix de la Légion d'honneur, une promotion au grade de chef de bataillon; mais les fatigues accumulées de cette longue et dure campagne devaient miner sa santé et précipiter sa fin : le commandant **de Fonlongue** est mort pour son pays.

Arrière-petit-neveu d'un saint lorrain très justement vénéré, le comte Étienne **Fourier de Bacourt** était à peine depuis un an des vôtres, lorsqu'il vous fut enlevé. Tour à tour archéologue, épigraphiste, biographe, généalogiste, il ne dédaignait rien de ce qui concernait le passé de sa province, et s'adonnait aussi bien au folk-lore qu'à l'histoire des institutions et des hommes : témoins ses recueils d'anciennes chansons populaires, en français et en patois, dont il nous a conservé le texte et la musique. C'est dire qu'en la personne de ce galant homme les lotharingistes ont perdu l'un de leurs plus laborieux confrères.

II

Pour rétablir ses cadres, et pour s'adjoindre aussi des compétences nouvelles, l'Académie de Stanislas,

Digitized by Google

au cours du présent exercice, a fait choix de trois membres titulaires : MM. **des Robert, Léon Malgras** et **Huffel**, ainsi que de neuf associés-correspondants : MM. Léon **Coutil**, Abel **Mansuy**, Émile **Nicolas**, Georges **Garnier**, Charles **Bruneau**, Gabriel **Jeanton**, **Tourneur-Aumont**, Georges **Renard** et Pierre **Bretagne**.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le nom porté par M. **des Robert** figure sur votre annuaire : un oncle paternel de votre nouveau confrère, M. Ferdinand **des Robert**, Messin d'origine, appartint à votre Compagnie. En admettant, à son tour, le neveu dans vos rangs, vous n'avez fait que resserrer le lien quasi familial qui déjà l'attachait à vous. Aussi bien, pour justifier sa candidature, M. Edmond **des Robert** présentait d'autres titres, et des plus sérieux : il a collaboré à la publication d'un manuscrit du XVII^e^ siècle, le *Héraut de Lorraine*, dont l'auteur, messire François Perrin de Dommartin, robin lui-même, nous édifie sur les singulières prétentions de la noblesse de robe, en notre province, vers l'an 1650. M. **des Robert** a fait paraître, également en collaboration, un *Répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains*, — guide précieux pour l'amateur de livres, — et dont l'illustration, fort soignée, fait défiler, sous les yeux du lecteur, toute une série d'œuvres exquises; enfin, comme secrétaire, il apporte à la *Société d'Archéologie lorraine*, pour la préparation et l'impression de son Bulletin, un concours des plus actifs et des mieux entendus. Éditeur, bibliophile, héraldiste, archéologue, M. **des Robert** était donc, si j'ose risquer

Digitized by Google

ce néologisme, essentiellement *académisable* — et vous le lui avez bien montré !

Plus connu sous le pseudonyme gracieux et printanier de René d'Avril, M. Léon **Malgras** est le poète au charme délicat, intime et pénétrant, que, dès 1901, votre Compagnie distinguait, en lui décernant le prix Stanislas de Guaita, et dont l'Académie Française, en 1913, devait, aux yeux de tous, consacrer le talent par l'attribution du prix Archon-Despérouses à son recueil : *L'Arbre des Fées*. Très versé, d'autre part, dans les questions d'esthétique, où son large éclectisme s'appuie sur de solides études philosophiques, M. René d'Avril ne laisse échapper aucune manifestation de l'art. Qu'il s'agisse de production littéraire ou de peinture, d'une représentation théâtrale ou d'un concert de notre Conservatoire, sa critique, toujours avisée, judicieuse et libérale, témoigne à la fois d'une admiration raisonnée pour les chefs-d'œuvre classiques, et d'une réelle sympathie pour les tentatives des jeunes; l'audace même ne lui déplaît point, qui procède d'un sincère effort vers le nouveau. Bref, en disant que, chez M. René d'Avril, le prosateur vaut le poète, je ne saurais, de l'un comme de l'autre, faire un plus bel éloge.

Alsacien, né à Haguenau, à l'orée de la « Forêt sainte », dont il devait être un jour l'historien, M. **Huffel,** depuis de longues années déjà, professe, à l'École Nationale des Eaux et Forêts, le « cours d'aménagement ». Digne successeur des Lorentz, des Parade et des Nanquette, il a su, sans renoncer aux principes posés par ses éminents devanciers, rajeunir

Digitized by Google

l'enseignement de l'École et le plier aux nécessités modernes. Sa parfaite connaissance de la langue allemande lui a permis d'emprunter aux méthodes préconisées outre-Rhin tout ce qu'il était bon d'en transplanter chez nous. A notre science forestière, devenue trop académique, il devait, de haute lutte, substituer une technique à la fois plus réaliste et plus fructueuse, et donner pour but à la sylviculture « la production et l'utilisation de la matière ligneuse ». Nous n'étions pas assez « marchands de bois »! M. **Huffel,** en rappelant à ses élèves ces vérités pratiques trop longtemps oubliées ou méconnues, a rendu non seulement à l'Administration forestière, mais encore au pays tout entier, un signalé service. Et si j'ajoute que l'influence d'un pareil enseignement se prolonge jusqu'à l'étranger par la légitime notoriété de l'écrivain, si je nomme cet ouvrage capital : *L'Économie forestière,* dont le premier volume s'enleva si vite que l'auteur dut aussitôt en préparer une seconde édition, je n'aurai fait qu'indiquer les principaux titres qui désignaient M. **Huffel** aux suffrages de votre Compagnie.

III

La même variété qui se remarque dans le choix de vos membres titulaires se retrouve dans l'élection de vos neuf associés-correspondants : un archéologue, un chartiste, un historien, un critique d'art, un poète,

Digitized by Google

un linguiste, un géographe, un juriste, un musicien... « Excusez du peu ! » comme disait feu Rossini !

I. — L'archéologue, M. Léon **Coutil,** et le chartiste, M. Gabriel **Jeanton,** nous sont venus le premier de la Normandie, le second de la Basse-Bourgogne.

Membre de quarante-quatre académies ou sociétés savantes, — ce qui peut compter pour un record en ce genre, — M. **Coutil** devait étendre le cercle de ses recherches bien au delà des bornes de sa région natale. S'il s'est attaché premièrement aux antiquités du département de l'Eure, il a étudié aussi l'âge du bronze dans le Jura, les tumulus dans la région de Haguenau, voire les armes et les parures scandinaves. Son œuvre, considérable déjà par la multiplicité des questions traitées, l'est peut-être plus encore par les qualités qu'elle révèle chez son auteur : le « flair », qui le met sur la piste des découvertes, la sagacité, dont il fait preuve dans l'interprétation des faits, le tour ingénieux qu'il sait, quand il le faut, donner à l'hypothèse, enfin la probité du style à la fois clair et nerveux.

A la différence de M. Léon **Coutil,** M. Gabriel **Jeanton,** procureur de la République à Mâcon, n'est pas seulement archéologue; il se complaît encore et surtout à l'examen des documents d'archives. Ancien élève titulaire de l'École des Hautes Études (section d'histoire et de philologie) et donc familier avec les méthodes de la diplomatique, ce parfait magistrat emploie les heures, que ses fonctions laissent disponibles, à compulser et à dépouiller chartes, registres et pièces de toutes sortes qui intéressent le

Digitized by Google

Mâconnais et le pays de Tournus. Entre temps, il ne dédaigne ni l'histoire de l'art, ni la linguistique, ni même le folk-lore, et sur la liste déjà très longue de ses travaux, je relève les titres suivants : *Grégoire Guérard, peintre bourguignon-flamand du XVI^e siècle.* — *Le patois bressan.* — *Le Mâconnais traditionaliste et populaire.*

En accueillant ces deux consciencieux chercheurs, votre Compagnie n'a fait que se conformer à sa tradition d'intelligente et courtoise hospitalité.

II. — Les sept autres associés-correspondants appartiennent par droit de naissance ou par adoption à la région lorraine.

C'est d'abord, par ordre de date, M. Abel **Mansuy.**

Ancien élève de notre Faculté des Lettres, où il obtenait en 1899 le diplôme d'études supérieures, M. **Mansuy,** qui semblait promis à notre enseignement secondaire, dirigea sa destinée sur une autre voie. Il partit pour la Pologne russe, où, tout en professant le français à l'École de Commerce de Lodz, il s'initia à la langue, à la littérature et à l'histoire des pays slaves. Une dissertation, qu'il écrivit en russe sur Pouchkine, lui ouvrit les portes de l'Université de Varsovie. En 1912, il publiait un livre fort curieux et fort piquant : *Le Monde slave et les classiques français aux XVI^e et XVII^e siècles.* Il préparait une enquête plus importante encore sur l'*Administration française dans l'ouest de l'Empire russe* (*Courlande et Lithuanie*) *en 1812,* quand la guerre éclata. Tandis qu'il faisait campagne dans les armées de l'Entente, les Allemands s'emparèrent

Digitized by Google

de son manuscrit et de ses notes. Ces documents, si patiemment amassés, lui seront-ils un jour restitués? Je ne sais. En tout cas, votre énergique compatriote, que nous retrouvons capitaine d'état-major français attaché à l'armée polonaise, vient de regagner Varsovie, où, par la parole et par la plume, il continue à servir la cause de notre pays. Dans cette Pologne libérée et autonome, qui lui est chère à tant de titres, l'Académie de Stanislas n'eût pu trouver un représentant plus fidèle ni mieux averti.

M. Émile **Nicolas**, lui, n'a pas quitté sa province : son zèle, aussi fervent qu'éclairé, s'applique à mettre en lumière les beautés de notre ville, et à propager le goût de cet art, dont nos maîtres-verriers, nos peintres, nos céramistes, nos orfèvres, nos maîtres-ébénistes ont été les initiateurs. Ses *Promenades artistiques à travers Nancy*, illustrées des dessins de M. Idoux, forment tout ensemble un album et un guide : « guide précis, a dit un de vos confrères, — guide bien informé, animé d'une vraie passion pour notre ville ». Ses articles de journaux et de revues sont autant de plaidoyers chaleureux et convaincants en faveur de cette *École de Nancy*, dont il a très exactement analysé les tendances et défini l'originalité, — montrant, par exemple, tout ce que l'art décoratif doit aux efforts hardis et puissants de ceux qu'on pourrait appeler nos « imagiers » lorrains. Et maintenant, ajouterai-je que, chez M. Émile **Nicolas**, l'esthétique et la critique d'art font bon ménage avec la botanique et la mycologie?

Digitized by Google

heureux cumul qui n'expose pas le bénéficiaire à la rigueur des lois, mais qui le propose aux suffrages des sociétés savantes!

A l'abbaye de Westminster, — ce Panthéon anglais, — il existe, si je ne me trompe, un « coin des poètes » (*poëts corner*). L'Académie de Stanislas a le sien, elle aussi, mais (Dieu soit loué!) c'est le coin des poètes vivants. Là, M. Georges **Garnier** a rejoint ses aînés, — je dirais volontiers ses parrains, — MM. René d'Avril et Hippolyte Roy. Dès 1908, le regretté M. de Roche du Teilloy rendait hommage au talent du jeune auteur, dont le recueil : *Vers l'Idéal* avait obtenu le prix Stanislas de Guaita : le fin lettré qu'était M. de Roche y discernait une « âme tendre et délicate », dont les « perfections » se voilaient d'une « douce mélancolie »; il y signalait aussi cette aspiration irrésistible vers les pays de chaleur et de lumière, qui est la marque de tous les artistes lorrains depuis Claude Gelée jusqu'à Maurice Barrès. Un nouveau livre, *Le Verger Fleuri*, est venu confirmer les espérances que M. de Roche avait placées sur le poète : la forme plus serrée, la pensée plus sereine y révèlent la maîtrise d'un talent désormais sûr de lui. Aussi, quand après les quatre années tragiques, où il se dévoua, sans compter, à l'Œuvre des réfugiés de guerre, M. Georges **Garnier** revint aux lettres, sut-il célébrer dans une ode de fière allure le retour triomphal de cette Division de fer, qui est l'orgueil de la Lorraine militaire.

Le langage humain, dont la poésie est la fleur, obéit, comme tout vivant, à des lois, comparables,

Digitized by Google

pour leur stabilité, à celles qui régissent les faits physiques ou chimiques; et c'est pourquoi la philologie, qui s'attache à formuler ces lois, tend, chaque jour davantage, à se rapprocher des sciences naturelles. Elle ne se contente plus, comme jadis la grammaire comparée, d'étudier les vocables morts, que l'on exhume des vieux textes; elle s'attaque à la parole vivante; elle l'inscrit sur des « enregistreurs » spéciaux, qui notent toutes les particularités du souffle et de l'accent, voire tous les mouvements de la langue; elle la fixe sur les disques ou sur les cylindres du phonographe, « dont les sillons, tracés par le stylet dans la cire, agrandis par les procédés photographiques, donnent l'image de la parole, — et permettent de reproduire à volonté l'articulation », qu'il s'agit d'analyser. Ces détails précis, je les emprunte à M. Charles **Bruneau,** professeur adjoint à la Faculté des Lettres de notre Université, et qui, après avoir étudié avec goût la littérature et les chartes du Moyen Age, semble attiré de plus en plus vers la phonétique expérimentale, où son autorité s'est affirmée déjà par une vaste enquête sur les *pâtois d'Ardenne.* Ce n'est pas que M. **Bruneau** se fasse illusion sur l'avenir de ces dialectes régionaux : il les croit voués à une disparition fatale et peut-être prochaine, sous une triple influence : facilité des communications, service militaire, diffusion de l'instruction. Mais, à travers ces patois, passagers comme la vie humaine, un philologue tel que M. **Bruneau** aperçoit les lois permanentes, qui président à l'évolution du langage. L'Académie de Stanislas ne pouvait que s'ho-

Digitized by Google

norer elle-même, en s'associant ce jeune savant : elle n'y a pas manqué !

La spécialisation, qui s'impose aujourd'hui comme la condition du succès en tout genre de recherches, a donné naissance à des sciences nouvelles, ou, tout au moins, a renouvelé de fond en comble les procédés de certaines sciences. Jadis, par exemple, la géographie historique se bornait à consigner les événements d'après les récits qui nous en étaient parvenus, et se souciait peu d'expliquer les faits — encore moins de les prévoir. M. **Tourneur-Aumont,** professeur au Lycée de Nancy, a changé tout cela, en faisant de la cartographie historique une méthode originale de découverte. S'appuyant sur l'étude étymologique des noms de lieux, comme sur les données de l'ethnographie ou de l'archéologie, M. **Tourneur-Aumont** a déjà rectifié plus d'une erreur et renversé plus d'un système faux. C'est ainsi qu'à l'aide de trois cartes et de leur commentaire, il nous fait littéralement assister par les yeux à la naissance, au développement, à la constitution du premier duché d'Alémanie; et c'est la même méthode qui lui permettra d'établir que, bien loin d'avoir subi l'influence de l'Alémanie, l'Alsace, gallo-romaine et franque, partant plus civilisée, a déteint au contraire sur celle-là : riposte victorieuse à la théorie, par trop intéressée, de ceux qui affirment le germanisme de la chère province retrouvée !

En la personne de M. Georges **Renard,** la science juridique comptera parmi vous un représentant de plus — et des mieux qualifiés. Notre Faculté, où il

Digitized by Google

achevait en 1899 le cycle de ses études, s'est, depuis plus de douze ans, attaché comme chargé de cours son ancien et brillant élève. Après avoir enseigné le droit civil, M. **Renard** a volontairement tourné son activité vers le droit public, — science plus jeune, et qui laisse à l'initiative doctrinale une place plus grande. Aussi bien, ses travaux déjà nombreux dénotent une ample curiosité et témoignent d'une belle ouverture d'esprit. Ce n'est pas seulement un juriste, c'est encore un historien du droit, — bien plus, un sociologue libéral et sagement ami de la démocratie qui se révèlent à nous, à travers ces articles ou ces conférences. A tous ces titres, M. Georges **Renard** méritait bien de rejoindre, en votre Compagnie, ses maîtres d'autrefois, dont il est devenu le collègue!

Et voici, pour clore cette liste déjà longue, le nom d'un musicien, qui est bien nôtre, puisque, Nancéien d'origine, c'est au Conservatoire de notre ville qu'il vint, au sortir de notre École de Droit, s'initier à la technique de son art. Là, M. Pierre **Bretagne** devait rencontrer un homme de haut talent et de haute conscience, M. Guy Ropartz, qui lui enseigna plus et mieux que les secrets de la fugue et du contrepoint : je veux dire le dédain du succès facile et le culte de la beauté pure. Et, de fait, vous chercheriez en vain, dans l'œuvre déjà considérable de votre nouvel associé, les formules banales, dont se contentent trop volontiers certains compositeurs friands de popularité. *Vilia miretur vulgus!* Que le vulgaire admire la vulgarité! M. Pierre **Bretagne**, lui, sans tomber dans le maniérisme ni dans la mièvrerie, a

Digitized by Google

l'horreur des gros effets et de la phrase toute faite. Qu'il s'applique à la mélodie, à la musique de chambre, ou à la symphonie, son écriture musicale ne se relâche jamais; son harmonie sonne bien, et son instrumentation, à la fois souple et colorée, excite et soutient constamment l'intérêt, comme dans cette savoureuse Fantaisie sur de vieux airs poitevins, dont l'orchestre du Conservatoire, sous l'habile direction de M. Bachelet, nous donna, cette année même, une brillante interprétation. Quand il viendra prendre séance parmi vous, M. **Bretagne** se dirigera, sans doute, d'instinct vers ce coin des poètes, dont je parlais tout à l'heure. Il y reconnaîtra les visages amis de ses collaborateurs préférés, MM. René d'Avril et Georges Garnier, — et l'Académie de Stanislas, en distinguant un artiste de cette valeur, aura prouvé une fois encore qu'elle suit attentivement les manifestations les plus diverses de la pensée, et que « rien d'humain ne lui est étranger ».

IV

Messieurs, si votre secrétaire annuel est heureux d'adresser, en votre nom, un salut cordial aux nouveaux membres de votre Compagnie, c'est pour lui un non moindre plaisir que de rappeler les récompenses et dignités légitimement échues à plusieurs d'entre vous.

Il y a quelques mois, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décernait à l'un de vos associés-correspondants, M. Louis **Davillé**, pour son livre sur

Digitized by Google

Bar-le-Duc à la fin du XVI^e siècle, le prix Prost, d'une valeur de 1.200 francs. Il y a quelques jours, le même prix vient d'être attribué à M. **Schaudel** pour son travail sur *Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e et XIII^e siècles* dont vous avez eu la primeur. De ces deux succès marquants, vous vous réjouissez avec les deux studieux lotharingistes qui les ont, à bon droit, remportés.

En mai dernier, un de vos confrères, chez qui le philosophe se double d'un esthéticien consommé, M. **Sourian,** était élu par ses collègues doyen de la Faculté des Lettres de Nancy. Un peu plus tard, M. **Estève,** dont vous appréciez la maîtrise en matière de littérature comparée, était nommé professeur titulaire à la même Faculté. Vous avez applaudi, comme il convenait, à ces deux justes promotions.

Le 22 novembre 1919, M. le D^r **Gross** était solennellement réintégré, comme professeur honoraire, dans les cadres de cette Faculté de Médecine de Strasbourg, qu'en 1871, par protestation contre la mainmise de l'Allemagne, il avait volontairement quittée : émouvant hommage rendu à cet Alsacien patriote, qui devait être, à l'Université de Nancy, l'un des représentants les plus autorisés de la chirurgie française !

En janvier dernier, la croix de chevalier de la Légion d'honneur consacrait officiellement le mérite éminent de M. le doyen **Binet,** et signalait les services exceptionnels par lui rendus à notre École de Droit, au cours d'une longue et belle carrière, qui prenait fin après quarante-sept années de professorat.

Quelques semaines plus tôt, par une imposante

Digitized by Google

majorité de suffrages, la confiance de ses concitoyens portait d'emblée M. Henri **Mengin** à la mairie de Nancy. Bien que, de par ses statuts, l'Académie de Stanislas se tienne en dehors et au-dessus des questions politiques, elle n'en est pas moins fière de voir l'un des siens à la tête d'une grande cité; et c'est dans ce sentiment qu'elle exprime à ce maître du barreau, à ce Nancéien *enraciné,* ses félicitations sincères et confraternelles!

Enfin, aujourd'hui même, 27 mai, la presse annonce que le général **Lyautey** est maintenu, par décret, « en activité de service sans limite d'âge ».

Une note officieuse ajoute :

« Il s'agit là d'une haute récompense accordée seulement jusqu'à ce jour, avant et depuis la guerre, à quelques officiers généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi.

« Ce décret, motivé par les éminents services rendus par le général Lyautey, constitue un éclatant témoignage à l'œuvre, tant civile que militaire, réalisée depuis huit ans au Maroc. »

L'Académie de Stanislas, qui se fait gloire d'avoir admis, depuis vingt ans bientôt, le général Lyautey parmi ses associés-correspondants, estime que tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir un tel éloge, auquel elle se range unanimement.

V

Une société comme la vôtre, Messieurs, n'est pas simplement un salon, où l'on cause; c'est surtout

Digitized by Google

un atelier intellectuel, où, sous la loi de la division du travail, chacun, selon ses aptitudes propres, s'applique à son œuvre. De cette réunion d'efforts individuels, sort le volume de Mémoires, que, jusqu'ici, vous avez donné, tous les ans, au grand public comme preuve de votre activité.

I. — Cette activité, que rien, pas même la guerre, n'a pu suspendre, s'est traduite, à l'intérieur de votre Compagnie, par des communications et lectures multiples et variées. Archéologie, histoire locale, littérature, astronomie, science juridique, science sociale, science forestière, rien n'a manqué à l'ordre du jour de vos séances; et, sous cette diversité de travaux, on sentait, si je puis dire, s'accélérer le rythme de la vie académique, libre de se développer dans la paix enfin revenue!

A plusieurs reprises, M. L. Germain **de Maidy,** dont vous connaissez l'érudition patiente et scrupuleuse, vous a tenus au courant de ses recherches sur les *danses macabres,* sur les *devises matrimoniales,* ou sur les *premières pierres commémoratives placées à la façade des maisons particulières.* M. Hippolyte **Roy** vous a initiés à tous les détails, à tous les raffinements, à toutes les nuances des *modes et costumes, adoptés par les princes, courtisans, gentilshommes sous Louis XIII.* Avec son élégante et coutumière précision, M. René **Harmand** a dépouillé devant vous la *Correspondance de Poullain-Grandprey et de ses amis,* dont il avait trouvé les autographes à la Bibliothèque de Neufchâteau. M. Pierre **Boyé,** si bien documenté sur toutes les choses de Lorraine, vous a

Digitized by Google

signalé la vente aux enchères de deux grandes toiles, intéressant l'histoire de notre province, et qui sont aujourd'hui la propriété du musée de Versailles. Un de vos associés-correspondants, M. Léonce **Pingaud**, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Besançon, — et à qui vous me permettrez, j'en suis sûr, d'adresser d'ici mon respectueux souvenir d'ancien élève, — a eu la délicate pensée de vous faire hommage d'une étude manuscrite sur *la Lorraine et le Caractère lorrain*. M. **Estève** vous a réservé la première lecture d'un substantiel et vigoureux article sur *l'Invention et l'art dans la poésie d'Alfred de Vigny*.

Dans l'ordre des sciences, M. le doyen **Floquet**, avec une limpidité parfaite, a décrit devant vous les caractères que devaient présenter les *éclipses de lune des 7 et 8 novembre et l'éclipse de soleil du 22 novembre dernier*. Votre président, M. **Michon**, vous a soumis les réflexions que lui avait suggérées le Congrès de la natalité tenu récemment à Nancy, — et vous a prouvé par d'irréfutables arguments la connexion entre *le divorce et la dépopulation*. Enfin, votre secrétaire perpétuel, M. Charles **Guyot**, analysant, avec quelle compétence ! le livre de M. **Huffel** sur *La Forêt de Haguenau*, a su mettre les principes de la sylviculture à la portée même des profanes.

II. — L'activité extérieure de votre Compagnie n'a pas été moins féconde.

Avec un empressement qui vous fait grand honneur, vous avez répondu à l'invitation de l'Académie de Metz, rendue à ses destinées françaises. Au

Digitized by Google

cours de l'imposante et mémorable séance, à laquelle cette Société vous convia, le 12 juin dernier, votre Président rappela, dans une allocution émue et spirituelle tout à la fois, l'accueil qu'après 1871 les académiciens de Metz, émigrés à Nancy, reçurent de vos aînés, et renoua publiquement une amitié qui, à dire vrai, ne s'était jamais rompue, mais que la conquête allemande avait, quarante-sept années durant, condamnée au silence.

Les mêmes sentiments animaient, le 22 novembre 1919, vos délégués aux cérémonies qui marquèrent le retour de l'Université de Strasbourg à la France, et l'impression qu'ils rapportèrent de ces fêtes eût été de tous points excellente si, dans les discours officiels, le nom de notre ville et celui de notre Université, qui suppléa, pendant près d'un demi-siècle, sa sœur alsacienne, n'eussent été fâcheusement oubliés.

Enfin, votre zone d'influence morale s'est élargie, A la *Commission extra-municipale des familles nombreuses*, siège un représentant permanent de l'Académie de Stanislas, M. **Mélin**, dont la compétence, en matière de science sociale, ne peut faire l'objet d'un doute, et qui s'efforce, avec un réel dévouement, de résoudre la grave, l'urgente question des logements ouvriers. D'autre part, si l'on consulte le rapport très net de M. **Collesson** sur les prix de vertu décernés en décembre dernier, on constatera que ces récompenses sont allées, pour la plupart, à des personnes habitant la campagne — voire les départements voisins. L'action de l'Académie rayonne donc, en fait, au delà de la région proprement nancéienne.

Digitized by Google

Elle peut et doit s'étendre plus loin encore, et, conformément aux vœux de votre fondateur, embrasser la Lorraine tout entière. A cette fin, il ne faut pas craindre de faire autour de vos séances, ordinaires ou extraordinaires, un peu de publicité. Déjà, MM. les directeurs des principaux journaux de notre ville ont consenti — avec une bonne grâce parfaite — à insérer des « communiqués », où sont notés les travaux de votre Compagnie et les mutations du personnel académique. Ces communiqués ramèneront, je l'espère, sur vous et sur votre œuvre, l'attention de tous ceux qui, dans notre province, s'intéressent aux choses de l'esprit comme aux progrès du bien.

Mais ce n'est pas tout : en dépit de la « vie chère », et malgré l'énorme majoration des frais d'imprimerie, il faut que vos Mémoires continuent à paraître régulièrement, au terme de chaque exercice. Renoncer à cette publication, si onéreuse qu'elle soit, ce serait vous retrancher vous-mêmes du nombre des vivants; et cette manière de suicide moral vous est interdite dans un temps, où la renaissance du régionalisme vous fait au contraire une obligation d'agir plus et mieux que jamais.

VI

Vous l'avez compris, Messieurs, et pour assurer, à l'avenir, l'impression de vos Mémoires, vous avez résolu de vous imposer des sacrifices personnels.

C'est qu'en effet les ressources, dont votre Compagnie peut disposer à ses fins propres, sont des plus

Digitized by Google

modiques. Vous êtes les intendants très honnêtes, mais très pauvres, d'un riche budget de fondations affectées soit à des prix littéraires, soit à des prix de vertu. Les donateurs, dont vous exécutez ponctuellement les intentions, n'ont oublié dans leurs largesses que l'Académie elle-même. Le plus clair de votre avoir se réduit, en somme, aux subventions, que la Ville d'un côté, le Département de l'autre, ont bien voulu rétablir à votre profit, mais qui, totalisées, représentent à peine le tiers de vos frais de publication !...

Je n'insiste pas !... Mais puisse cette allusion aux difficultés, avec lesquelles vous êtes aux prises, éveiller, en votre faveur, des sympathies effectives, et grouper, autour de votre œuvre, des concours généreux. Devançant votre appel, déjà l'un des notables industriels de notre région, avec une libéralité délicate et d'autant plus méritoire, est venu spontanément à votre aide. Que M. Trampitsch reçoive ici l'expression de votre vive reconnaissance, et que son noble exemple soit contagieux ! Dans la cité de Stanislas le Bienfaisant, puissent les bienfaiteurs se souvenir que l'Académie de Stanislas, vieille de cent soixante-dix ans, est la gardienne née de la tradition provinciale, et qu'aujourd'hui comme autrefois, elle compte, avec un légitime orgueil, parmi les siens quelques-uns des meilleurs et des plus grands Lorrains !

Digitized by Google

ACADÉMIES DE PROVINCE

ET

SOCIÉTÉS SAVANTES

Par M. Georges HOTTENGER

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

La Rochefoucauld renonça, dit-on, à se présenter à l'Académie parce qu'il ne pouvait se résoudre à prononcer une harangue et à soutenir la vue d'un auditoire nombreux. Sans obéir au même sentiment de timidité, j'aurais bien des motifs de me méfier de moi-même, si je ne me sentais assuré de votre bienveillance, et si je ne devais voir avant tout, dans la coutume qui s'impose au récipiendaire, l'occasion de vous témoigner ma profonde gratitude.

Bien des mois se sont écoulés depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'admettre parmi vous, et mon

Digitized by Google

tour serait passé depuis deux ans déjà, si les épreuves subies par notre ville et par notre pays n'étaient venues rompre pour un moment la tradition qui, une fois par an, vous ramène en ce salon, témoin attitré de vos séances solennelles.

Cette tradition est reprise aujourd'hui, mais si le cadre est toujours le même, si, grâce à Dieu, ce monument, centre de la vie municipale et siège officiel de votre Compagnie, a échappé aux atteintes de la barbarie ennemie, comment ne serions-nous pas dominés par l'émouvante grandeur d'un passé encore tout récent? Nos cœurs ne frémissent-ils pas au souvenir des événements qui ont ébranlé le monde, libéré notre territoire, rendu notre Lorraine à son unité naturelle, et ajouté au nom français un nouveau lustre de gloire? Alors que chacun s'inquiète des nécessités nouvelles, comment poursuivriez-vous le cours de vos paisibles travaux, sans aspirer à rendre plus féconde votre influence et votre action? C'est donc à votre propre pensée que je crois répondre en me demandant avec vous quel peut être aujourd'hui le rôle des Académies de province, et quelles initiatives seraient de nature à leur donner un regain de vitalité.

Loin de moi, Messieurs, la pensée outrecuidante qui me ferait parler en maître et dicter un programme. Je voudrais simplement interroger l'histoire et dégager quelques-uns des éléments qui font la vie des organisations comme la vôtre, quelques-unes des conditions qui agissent sur leur destinée et partout posent les mêmes problèmes. Peut-être au cours de cet examen pourrez-vous faire d'utiles rapprochements, qui

Digitized by Google

vous amèneront à répondre spontanément à la question bien mieux que je ne le ferai moi-même.

I

Comme la plupart des Académies qui existent encore dans nos chefs-lieux de province, votre Compagnie, Messieurs, date du XVIII^e siècle. Cette communauté d'origine n'est pas simple affaire de date : c'est à la vérité dans ce genre d'institutions que s'affirme et se caractérise pour une large part le mouvement scientifique et littéraire de l'époque.

Désormais dégagées des procédés scolastiques et fécondées par l'observation scientifique, les sciences germent et s'épanouissent une à une; coup sur coup, la mécanique et l'astronomie, la géologie et la botanique, la physiologie et la biologie, la physique et la chimie, apparaissent et se constituent telles qu'aujourd'hui nous les retrouvons en leurs grandes lignes; mieux encore, elles s'étendent et s'affermissent au point de fournir un système qui embrasse à la fois le monde sensible et la nature même de l'homme et donne l'illusion d'être définitif. C'est qu'à ces sciences la philosophie reste étroitement unie, et l'esprit du temps se plaît aux généralisations qu'elle édifie sur leurs bases. L'Encyclopédie, d'après le prospectus qui l'annonce, ne vise à rien moins qu'à être « un tableau général de l'esprit humain, dans tous les genres et dans tous les siècles ».

Philosophe et savant, c'est tout un, et tout esprit

Digitized by Google

cultivé se pique d'être à la fois l'un et l'autre. Voltaire à Cirey a son laboratoire, et Montesquieu dissèque des grenouilles.

Sous la poussée de l'esprit scientifique et philosophique, notre littérature tend à briser le cercle restreint d'idées et d'objets où elle se trouvait resserrée. Avec plus ou moins d'expérience ou de témérité, elle étend le champ de ses observations à des questions qui lui étaient jusqu'alors interdites, ou auxquelles elle ne pouvait toucher que par de discrètes allusions : la politique, par exemple, l'histoire, les controverses sociales et religieuses.

Mais, d'autre part, le culte de la forme demeure. Nul n'échappe à son empire, car toutes les œuvres de l'esprit s'adressent alors, non pas à la société, mais à certaines classes de la société, à celles des gens bien « nés » et « bien élevés », à une élite désœuvrée pour laquelle causer, écouter, s'entretenir avec agrément de tous les sujets à la mode, c'est la grande affaire, et jamais la mode ne sut allier à un tel degré la gravité et la légèreté.

Il n'est ville de quelque importance où ne se réunisse la « bonne compagnie », celle où le beau langage fait partie des bonnes façons. Partout le bel esprit règne en maître, allant de pair avec l'esprit scientifique et philosophique.

Avec une égale aisance, magistrats, médecins, physiciens, mathématiciens, combinent des expériences, rédigent de savants mémoires, tournent des vers, font des dist ques et des quatrains, les uns en français, les autres en latin. Sourions un peu, si vous voulez, de

Digitized by Google

cette universelle compétence où se mêlaient d'innocentes manies, mais envions plutôt ces temps heureux. « Qui n'a pas vécu en ces temps-là, disait Talleyrand, ignore la douceur de vivre. »

Tel est, Messieurs, le monde où nos Académies de province ont pris naissance et l'esprit qui, à l'origine, les a formées et semblait leur véritable raison d'être.

II

Que ces temps-là sont loin de nous ! Tout a changé depuis lors, ou presque tout : les idées et les goûts, les conceptions et les systèmes, les conditions sociales et les formes du langage.

Le mouvement des esprits n'est plus resserré dans les étroites limites d'une élite sociale; l'aspiration à l'universalité scientifique a cédé devant l'évidente nécessité de la spécialisation; les généralisations plus ou moins hâtives nous inquiètent plutôt qu'elles ne nous attirent; enfin, si le culte de la forme vaut toujours à nos yeux, nous n'en préférons pas moins l'originalité à la solennité, le mouvement à la rigidité d'une noblesse convenue.

Aussi bien serions-nous tentés de ne voir désormais en toute institution académique qu'une inutile survivance, si nous ne savions qu'à côté de la foule des idées contingentes qui ne sont que l'expression d'une époque ou d'un peuple, il en est d'autres qui sont de tous les temps et de tous les lieux et sans lesquelles l'esprit humain resterait impuissant ou plutôt n'exis-

Digitized by Google

terait pas. Il est tout au moins un fonds de besoins communs qui s'impose à tous les esprits cultivés, et c'est sur ce fonds même que repose la vie de nos Académies.

Quel que soit l'objet de son activité, l'homme en effet gagne toujours à s'associer à ses semblables; les efforts isolés se perdent; en les réunissant, on multiplie indéfiniment leur puissance. Ce besoin se fait plus particulièrement sentir dans l'isolement de la province, pour ceux qui, au milieu des occupations les plus diverses, gardent le souci des choses de l'esprit, et pour ceux aussi qui, disposant de loisirs, cherchent dans l'étude un utile passe-temps et une agréable diversion à la monotonie de leur existence. La province d'ailleurs n'a pas que des amateurs, elle a aussi ses hommes de lettres, ses érudits, ses savants : à ceux-là surtout, il importe d'assurer à la fois leurs moyens de travail et la publicité de leurs productions.

Rien ne prouve mieux la vitalité des institutions académiques que leur prompte résurrection après la tourmente révolutionnaire. La Convention, vous le savez, par un décret du 14 août 1793, supprima toutes les sociétés savantes. Mais dix ans s'étaient à peine écoulés que la plupart des anciennes Académies s'étaient reconstituées et réorganisées, à Montpellier, à Marseille, à Rouen, à Amiens, à La Rochelle, à Dijon, à Besançon, et ailleurs encore. Toutefois, comme le terme d'Académie éveillait alors quelque suspicion, elles étaient devenues, les unes « Sociétés d'agriculture, lettres, sciences et arts », les autres « Sociétés libres », d'autres enfin, en plus grand nombre, furent

Digitized by Google

pendant quelque temps des « Lycées », dénomination qu'elles abandonnèrent dès qu'elle fut réservée aux principaux établissements secondaires de la nouvelle Université de France. C'est à cette même époque, — ai-je besoin de vous le rappeler? — que se reconstitua votre Compagnie. En juillet 1802, ses survivants obtenaient la permission de se réunir sous le nom de « Société libre des sciences, lettres et arts de Nancy ». Quelle devait être la destinée de la Société ainsi reconstituée?

« L'histoire de l'Académie, au cours du XIX^e siècle, dit en parlant de vous M. Pfister, se divise en deux périodes assez distinctes, dont la séparation peut se placer vers l'année 1880. Au début, l'Académie absorbait toute l'activité intellectuelle de Nancy; elle attirait à elle tous les habitants de la ville qui s'occupaient de sciences, d'art, de littérature ou d'agriculture. Peu à peu, à mesure que la cité de Nancy se développait, et comme aussi sans cesse chaque science étendait ses limites et exigeait des compétences plus spéciales, de nouvelles sociétés, ouvertes à toutes les bonnes volontés, étaient créées en vertu de la loi même de la division du travail. La plupart de ces nouvelles sociétés doivent leur existence à l'initiative même de l'Académie. Ainsi s'est constituée, en 1820, la Société d Agriculture, qui demeura longtemps une section particulière de la Compagnie; ainsi s'est créée, en 1833, la Société des Amis des Arts; jusqu'alors l'Académie avait organisé les expositions des Beaux-Arts; et, même après cette date, elle continua d'avoir la direction des expositions départementales pour les pro-

Digitized by Google

duits de l'industrie. Elle décernait les prix de machines, de produits chimiques, de tissage, de chapellerie, d'instruments de musique, de taillanderie, etc. Plus tard, se créèrent dans notre ville, la Société d'Archéologie lorraine, la Société des Sciences, celle de médecine, celle de géographie. »

A vrai dire, ce n'est pas seulement votre histoire, c'est celle de la plupart des Académies de province que se trouve résumer ainsi votre éminent confrère. Toutes ont d'abord continué à être, comme au siècle précédent, le véritable foyer de la vie intellectuelle dans leur cité. Toutes aussi ont vu peu à peu leur éclat se restreindre et leur rayonnement diminuer, à mesure que l'activité scientifique, en se développant, divisait leur domaine.

Une Académie a pour objet de réunir l'élite intellectuelle d'une cité, d'une province, en vue d'entretenir parmi ses membres, et de propager autour d'elle, le goût et le culte des ouvrages de l'esprit, des sciences, des beaux-arts, des belles-lettres. Une telle institution a un caractère général, qui embrasse l'ensemble des connaissances humaines; par le fait même, elle ne se prête pas à la spécialisation qui s'impose désormais dans tout le domaine scientifique. Et c'est de ce besoin de spécialisation qu'à côté des Académies, et malheureusement en dehors d'elles, sont nées de nos jours les sociétés savantes, sociétés d'archéologie, d'études scientifiques, de beaux-arts, etc.

Il faut rendre à votre Compagnie ce témoignage que plus longtemps que d'autres, elle participa largement au mouvement scientifique dans notre région;

Digitized by Google

il fut même une époque où grâce aux Haldat du Lys, aux Blondlot, aux Chautard, aux Godron, les travaux de physique, de chimie, d'histoire naturelle, de médecine, tenaient dans vos séances, dans vos Mémoires, une place fort importante, sinon prépondérante. La chose n'était pas sans mérite, et il fallait, semble-t-il, une certaine endurance à ceux de vos devanciers qui, plus littérateurs que savants, n'ayant d'autre initiation scientifique que celle qui convient à « l'honnête homme » comme on disait au XVII^e^ siècle, venaient entendre les communications de quelque docte confrère, sur le *gnaphalium neglectum*, le *cerastium menticum* ou l'*erodium chium et laciniatum*. D'autres fois, c'était un chimiste qui les entretenait de la transformation de l'arsenic en hydrure solide ou de l'isomorphisme de bismuth avec l'antimoine. C'était encore un médecin, physiologiste éminent et chercheur infatigable, qui leur exposait le résultat de son analyse des excréments de la limace et de ses recherches sur la composition des déjections diarrhéiques...

Comme vous le voyez, Messieurs, la spécialisation s'imposait. On peut se demander si les Académies n'auraient pu en prendre chaque fois l'initiative, prévenir toute scission, et faire des sociétés nouvelles autant de sections étendues et fortifiées de leur propre Compagnie. L'exemple de l'Institut n'était-il pas là pour inspirer leur conduite et leur donner le modèle d'une organisation où société mère et sociétés filiales auraient trouvé la garantie naturelle de leur prestige et de leur prospérité?

Le besoin de spécialiser n'a pas été la seule cause

Digitized by Google

de cette germination scientifique. En voici une autre. La culture intellectuelle a cessé d'être le privilège d'une élite plus ou moins concentrée dans la capitale et dans les principales cités de la province; des esprits cultivés se sont rencontrés un peu partout qui souffraient de leur isolement et, dans leurs petites villes, aspiraient à des distractions d'un ordre plus relevé que quelques parties de cartes ou un tour sur le mail. De là est né un autre genre de sociétés savantes qui, à l'exemple des Académies, dont elles sont l'honnête diminutif, ne délimitent pas l'objet de leurs études et s'adressent à toutes les compétences et à toutes les personnalités. Certes, nous ne nions pas le mérite de ces sociétés locales, dans notre région, Société d'Émulation des Vosges, à Épinal, Société Philomatique, à Saint-Dié, Société des Lettres, Sciences et Arts, de Bar-le-Duc; mais il faut bien reconnaître qu'en général, les sociétés de ce genre n'ont qu'une existence assez précaire, obligées qu'elles sont de se recruter au hasard des bonnes volontés qu'elles sollicitent, en vue de la cotisation dont elles tirent leur seul moyen de vivre.

Ces modestes sociétés ne gagneraient-elles pas, elles aussi, à se mouvoir dans l'orbite des grandes Académies provinciales, qui elles, ont un passé, des traditions, une certaine renommée? Ce fut, si je ne m'abuse, l'une des pensées favorites de l'homme éminent dont le souvenir est toujours vivant parmi vous, Guerrier de Dumast; ce fut son rêve de voir s'étendre sur toute la région lorraine le rayonnement de votre Compagnie.

Digitized by Google

Quelle que soit leur origine, sociétés spéciales ou sociétés locales, les sociétés savantes se sont multipliées à l'infini au cours du dernier siècle. La bibliographie publiée en 1887, par M. Lefebvre-Pontalis, n'en compte pas moins de 667 (1), en face des Académies ou sociétés académiques, une vingtaine au plus, qui s'étaient constituées ou réorganisées dans les années qui ont suivi la Révolution. Si manifeste que soit pour nous la concurrence, ne nous plaignons pas, Messieurs, de cette multiplicité des sociétés savantes. Amusons-nous, en passant, des innocents travers de certains de leurs membres, qui excitèrent la verve de feu Labiche et autres acteurs comiques, mais gardons-nous de méconnaître l'étendue de leurs services. C'est grâce à elles surtout que toutes nos archives sont fouillées. Grâce au zèle libre et désintéressé de leurs membres, il n'y aura bientôt plus en France, une province, une ville, un monument, une ruine, qui n'ait son histoire, ni même une inscription qui ne soit déchiffrée. Il en est des sciences expérimentales comme de l'archéologie; de toutes parts s'amassent les observations et les matériaux pour la carte géologique de la France, pour la flore de toutes ses régions, pour la météorologie et l'hydrométrie, pour la statistique économique, industrielle et agricole.

Il n'en est pas moins vrai que la vie intellectuelle, en se diversifiant de la sorte, s'est bien souvent dispersée à l'excès et qu'elle aurait gagné à plus de cohésion. Aussi dès longtemps bien des initiatives,

(1) LEFEBVRE-PONTALIS, *Bibliographie des travaux des Sociétés savantes de France.* Imp. nat., 1887.

Digitized by Google

soit officielles, soit privées, ont entrepris, avec plus ou moins de succès, de porter remède à cette dispersion : Congrès scientifiques annuels, de 1833 à 1870, Congrès des sociétés savantes, depuis 1861, Revue des Sociétés savantes, etc.

Par l'intermédiaire du Comité historique, fondé par M. Guizot, en 1834, et scindé aujourd'hui en Comité des Travaux historiques et Comité des Travaux scientifiques, le ministère de l'Instruction publique a établi une sorte de patronage sur l'ensemble des Sociétés savantes, patronage d'ailleurs assez platonique, vous ne l'ignorez pas.

Ne semblerait-il pas plus naturel que toutes ces sociétés fussent rattachées à la société savante par excellence, mère et modèle de toutes les autres, c'est-à-dire à l'Institut de France, qui aurait lui-même à y gagner, non sans doute en considération, mais en influence au profit des sciences et des lettres?

L'idée est séduisante; elle a été plusieurs fois reprise au cours du siècle dernier. Elle eut notamment pour champion M. Francisque Bouillier, qui entreprit, il y a quelque quarante ans, une véritable campagne en sa faveur. Mais les efforts de l'éminent académicien n'obtinrent aucun succès, et son rêve n'est pas près de se réaliser.

Au surplus, les circonstances difficiles que nous traversons ne vont-elles pas apporter ici comme partout ailleurs des modifications profondes? Après tant d'autres crises, ne verrons-nous pas la crise des sociétés savantes? En effet, les classes moyennes où se recrutent ces sociétés sont les plus éprouvées par la

Digitized by Google

guerre et ses conséquences; par suite de la dureté des temps, les loisirs intellectuels se font plus rares et les ressources plus précaires. Par-dessus tout, le prix de l'impression monte de jour en jour, et il est dès maintenant inaccessible à bien des sociétés qui jusqu'alors publiaient leurs Bulletins ou leurs Mémoires. Or, ces publications sont un élément vital, et avec elles, ce sont ces sociétés elles-mêmes qui sont menacées de disparaître. Les nécessités nouvelles ne susciteront-elles pas plus d'une combinaison, n'entraîneront-elles pas plus d'une fusion entre sociétés de même nature ou d'une même région? Un avenir plus ou moins prochain nous le dira sans doute.

Quoi qu'il en soit, ce n'est ni de la protection d'en haut ni du concours d'une organisation collective, mais bien plutôt du nombre et de la valeur de ses propres travaux, du mérite de ses initiatives, qu'une Compagnie comme la nôtre doit attendre sa vie et son prestige. Ramenons donc, Messieurs, nos regards sur nous-mêmes et demandons-nous maintenant quels peuvent être de nos jours le rôle et la mission d'une Académie de province.

III

Une Académie peut simplement dispenser à ses membres la récompense, la consécration de leur mérite personnel, littéraire ou scientifique, sans aucun lien des élus les uns entre les autres, sans aucun engagement pour une action commune, pour une œuvre collective quelconque. Sans doute, même limitée à

Digitized by Google

ce rôle, une Académie pourra compter des membres qui ne demeureront pas inactifs, quoique nullement astreints à une action commune, mais ils ne feront que continuer, chacun de leur côté, les études et les recherches particulières qui leur ont valu leur admission dans la Compagnie.

Suivant une autre façon de concevoir cette mission, une Académie digne de ce nom doit sortir d'elle-même, pour se répandre au dehors : par la seule vertu de son ascendant, par le zèle et la bonne volonté de ses membres, par la déférence de tous, elle doit trouver sa place légitime dans toutes les initiatives intellectuelles de la région. Elle doit non seulement exciter les efforts et les recherches par des récompenses, mais y mettre elle-même la main pour les guider, les coordonner, suivant une vue d'ensemble, vers quelque fin commune. Elle ne se bornera pas à enregistrer les œuvres des autres et à en assurer la publication, ou encore à contrôler leurs découvertes; elle ira au devant, elle en fera même en son nom, non pas seulement par l'effort isolé de quelques-uns de ses membres, mais en corps, d'une manière collective et avec toutes ses forces combinées.

Comment hésiter entre ces deux rôles, l'un plus ou moins contemplatif, l'autre où il est fait une part plus grande au mouvement et à l'action? On conçoit celui-là, dans une société plus ou moins étroitement hiérarchisée, où toute élite peut en quelque mesure se suffire à elle-même; celui-ci est le seul qui puisse valoir dans une organisation sociale où l'action intellectuelle doit de proche en proche s'exercer sur l'en-

Digitized by Google

semble de la masse. Or, ne semble-t-il pas que de ces rôles, c'est au premier que se limite de plus en plus la vie des Académies? Les manifestations extérieures, les témoignages publics de leur activité se font de plus en plus rares, au point que leur existence même est aujourd'hui ignorée du grand nombre. Oh! sans doute, il ne s'agit pas pour une Académie de sortir de son rôle traditionnel et de son domaine naturel pour entreprendre ou pour susciter, par exemple, des œuvres d'éducation populaire. Les influences politiques qui trop souvent se rencontrent et luttent sur ce terrain, suffiraient seules à l'en détourner. Élite elle-même, c'est à une élite qu'une Académie peut seule s'adresser, c'est sur elle et dans les milieux intellectuels qu'elle peut étendre sa mission. Les sociétés d' « Amis de l'Université », de patronages d'étudiants français et étrangers, qui se sont formées un peu partout dans les centres universitaires, ne devraient-elles pas être en plus d'un cas l'œuvre et la chose de l'Académie locale? Il faut compter, il est vrai, avec l'autorité administrative qui trop souvent entend se réserver un rôle exclusif dans tout ce qui la touche de près ou de loin, sauf à ne donner à ses créations qu'une apparence de vie. Il y a aussi les sociétés de conférences littéraires, historiques, géographiques, scientifiques dont certaines en se renouvelant, au lendemain de grand cataclysme, pourraient devenir autant de filiales des Académies. Sans doute, ce n'est pas de celles-ci qu'on attend l'impulsion, mais c'est à elles de faire sentir la bienfaisance de leur initiative et l'utilité de leur intervention.

Digitized by Google

Les prix littéraires, les concours scientifiques, sont au contraire dans la nature même et dans les traditions les plus anciennes de nos Académies. Les prix de vertu ont une origine beaucoup plus récente. Regrettons en passant que les bienfaiteurs ne nous viennent pas en aide sans attacher leur nom à la fondation d'un prix, et sans grever leurs donations de quelque affectation spéciale. Voyons surtout, en ce qui nous concerne, dans la forme que prend leur pensée bienfaisante, un éclatant témoignage de confiance dans notre indépendance et dans la pérennité de notre existence.

Quel que soit le champ d'action qu'on puisse rêver pour une Académie, c'est toujours le labeur intellectuel, les productions littéraires et économiques, historiques, scientifiques qui resteront son objet propre. Notre Académie se doit à elle-même de maintenir le caractère et la valeur de ses Mémoires, et ce n'est pas chose toujours facile. Les professeurs de l'Université qui lui ont dès longtemps donné une si précieuse collaboration sont de plus en plus absorbés par les obligations de leur enseignement, de plus en plus attirés par les sollicitations et les avantages des revues générales et des publications spéciales. Quant aux travailleurs libres, leur nombre est loin d'augmenter, et leur liberté même ne va pas sans quelque inconvénient; l'intérêt qu'ils prêtent à leurs œuvres ne dépasse-t-il pas parfois celui qu'elles ont pour le public auquel elles s'adressent, et l'Académie ne devrait-elle pas exercer davantage une sélection qui est la garantie naturelle de ses publications?

Ne pourrait-on donc avoir quelque action sur le

Digitized by Google

choix des sujets traités? Puisque « l'union fait la force », la collaboration ne vaudrait-elle pas mieux bien souvent que le travail isolé? N'y aurait-il pas intérêt à provoquer, à coordonner en quelque mesure les travaux de nos membres, plutôt qu'à les admettre après coup, déjà liés que nous sommes en quelque manière par le choix plus ou moins heureux et opportun de leurs auteurs? Ne pourrions-nous avoir des commissions, commission des sciences, commission historique, commission littéraire, commission des études sociales, qui se répartiraient les différentes parties de notre domaine et veilleraient à la mise en valeur des unes et des autres? A tout le moins, pourquoi ne pas avoir notre programme?

La question est bien ancienne. Nos premiers statuts, vous le savez, prescrivaient à l'Académie de travailler à une histoire de Lorraine, et, dès la séance du 2 mars 1752, la besogne fut partagée. Un plan fort bien conçu fut dressé, qui formait un ample répertoire géographique et historique. Mais il en fut de ce plan comme de bien d'autres : il ne fut pas exécuté. Seul, Thibault, lieutenant général du bailliage de Nancy, accomplit jusqu'au bout son labeur et donna en 1762, l'*Histoire des Lois et Usages de la Lorraine et du Barrois, en matières bénéficiales.* « Les autres parties de l'histoire, dit-il modestement dans sa préface, ont été confiées à des talents supérieurs au mien; mais ils ont rencontré des obstacles qui reculent l'exécution (1). »

(1) Chr. PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. III, p. 778.

Digitized by Google

A défaut de programme, il est des directions générales, des vérités primordiales, qu'il serait bon de redire souvent pour maintenir à nos institutions les caractères traditionnels qui sont, à vrai dire, leur propre raison d'être.

L'Académie ne peut accomplir sa tâche qu'en restant fidèle à l'esprit qui l'a fait naître. Sans doute, toutes les manifestations de cet esprit à l'origine, toutes les productions du début, apparaissent marquées de la forte empreinte du siècle : l'éveil scientifique, alors tout récent, porte à l'illusion et explique ces ambitions encyclopédiques qui nous font sourire aujourd'hui; par ailleurs, le souci exagéré du style aboutit aux amplifications oratoires et aux déclamations. Mais allez au fond, et vous trouverez toutes les qualités maîtresses qui font la force et l'ornement de l'homme vraiment cultivé : la curiosité scientifique qui ne connaît pas de limites à ses investigations; le culte de la forme, qui exige que toute production soit de nature à devenir le bien commun d'une élite, sinon du public, plutôt que de rester le monopole de quelques spécialistes; enfin le besoin d'idées générales qui élargissent l'érudition et qui l'éclairent à la lumière de la raison même, dont elles sont la manifestation.

Appliquez à nos travaux, à nos Mémoires, chacun de ces caractères, et vous verrez que leur premier mérite doit être celui de l'universalité et, par suite, de la variété. La variété n'est pas seulement pour eux le secret d'un agrément soutenu, c'est la condition de leur harmonie, je dirais presque de leur originalité.

Digitized by Google

D'autres sociétés ont un objet limité qui admet et qui commande une certaine uniformité; une Académie a pour domaine toutes les productions de l'esprit, pourvu qu'elles se recommandent non seulement par l'inspiration de la pensée et la solidité du fonds, mais encore par la clarté des idées, par le soin de la forme et de la composition; faut-il ajouter par la brièveté et par la mesure? A la vérité,

Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire.

Pour mettre moi-même ce précepte en pratique, je n'essaierai pas de rechercher la place respective qui conviendrait aux communications scientifiques, aux études sociales, à l'histoire générale, à l'histoire locale, celle-ci moins prépondérante chez nous qu'ailleurs, car elle a trouvé son organe spécial dans la Société d'Archéologie et d'Histoire de Lorraine. Je serais plutôt tenté d'insister sur le mérite littéraire qui, dans les Mémoires, doit donner la mesure du véritable esprit académique : en vérité, il faut bien constater que les productions qui rentrent plus directement dans le domaine des belles-lettres, telles que la poésie, la critique et l'histoire littéraires, se font plus rares et ont beaucoup reculé devant l'actualité d'une part, et l'érudition de l'autre. Elles ne figurent aujourd'hui parmi nous qu'exceptionnellement, et en quelque sorte par la force de la tradition, un peu comme la tragédie classique au répertoire du Théâtre-Français. Mais n'attendez pas de moi, Messieurs, que je ranime à ce propos la querelle des anciens et des

Digitized by Google

modernes, et que je veuille à mon tour écrire quelque nouvelle « Lettre sur les occupations de l'Académie ». Une seule considération suffirait à me retenir : c'est que la prudence nous impose de n'imiter que rarement ce qui est de l'Académie française, car en nos modestes cénacles, une telle imitation tournerait facilement à la parodie. N'hésitons pas pourtant à reconnaître que, si l'illustre Compagnie est le conservatoire de la langue et de la culture françaises, c'est aussi bien aux Académies provinciales que ce rôle incombe pour leur part. A ce rôle, les circonstances une fois du moins donnèrent une importance et un mérite imprévus, et il faut souhaiter que bientôt soit écrite la récente histoire de notre voisine, l'Académie de Metz, qui pendant tout le temps de la domination étrangère, fut à la lettre le conservatoire de la langue et de l'esprit français.

Il n'en est pas moins vrai que le mouvement général des esprits ne favorise pas notre destinée. Qui dit travaux académiques dit, au sens du grand nombre, travaux d'une agréable inutilité, comme si au demeurant le labeur désintéressé et la recherche de l'idée pure n'étaient pas à l'origine de tout progrès humain. Le temps est loin où l'étude des langues anciennes et la culture classique avaient une place presque exclusive dans la formation des esprits, qu'elles exerçaient à bien penser, à bien juger et à bien dire. La culture scientifique a tout envahi, et l'érudition menace de dessécher la sève littéraire. Notre siècle sans doute a ses exigences, qu'on ne saurait nier, mais il a aussi ses préjugés démocratiques et étroitement utilitaires,

Digitized by Google

qui sont un danger pour les générations futures et une menace pour notre propre avenir. Après tout, faut-il nous en alarmer? Qui sait ce que sera demain, et quelles surprises nous réserve l'avenir, au milieu de l'universel bouleversement dont nous sommes aujourd'hui témoins? A coup sûr, les événements sans précédents qui ont marqué le cours de ces dernières années exerceront leur répercussion profonde sur les productions intellectuelles comme sur toutes les branches de l'activité humaine, et, sans être prophète, on peut croire que, l'équilibre une fois rétabli, ils se trouveront avoir renouvelé le mouvement des esprits. De ce renouveau, nul ne peut prévoir encore les manifestations. Mais ayons confiance : l'âme française a donné trop de preuves de sa vitalité pour ne pas continuer à briller par la clarté, par la raison, par le goût, par le désintéressement aussi, et pour ne pas rester fidèle au culte qui a fait sa grandeur, et qui, pour vous surtout, Messieurs, est votre propre raison d'être, le culte du vrai, du beau et du bien.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Lucien MICHON

AU RÉCIPIENDAIRE

M. Georges HOTTENGER

Permettez-moi tout d'abord de joindre tous mes confrères à leur Président pour saluer en vous, Mesdames et Messieurs, les amis fidèles de l'Académie de Stanislas, et pour vous exprimer le plaisir que nous éprouvons à reprendre, après une longue interruption, la tradition de notre séance publique annuelle. Nous avions besoin de votre présence pour prendre pleine conscience de notre retour à la vie normale. Notre dernière séance publique fut celle du 14 mai 1914. Pendant ces six années de séparation, nous avons du moins été rapprochés par une communauté d'épreuves et d'espoirs. Ce fut d'abord, dans les premières semaines de la guerre, un élan de confiance absolue, la certitude d'une revanche complète et toute prochaine. Dans cette confiance trop facile, il entrait beaucoup d'ignorance; notre vic-

Digitized by Google

toire devait, hélas! être bien plus lente à venir et être payée de bien d'autres sacrifices. Alors, après les échecs de la fin d'août 1914, un autre sentiment plus profond se fait jour : à la confiance se substitue la croyance, la foi dans la France éternelle, une foi patiente et tenace, assez forte pour résister aux épreuves les plus longues, la foi que nous apportaient, entre deux combats, les immortels défenseurs du Grand Couronné. Vint l'armistice, en novembre 1918, qui arrêta subitement, prématurément peut-être, le cours d'une immense victoire, et qui reconstitua pour toujours notre Lorraine; alors nous revient la confiance trop facile des débuts de la guerre : la paix va restaurer en peu de temps les ruines accumulées. Encore une fois, nos cœurs allaient plus vite que les faits : la paix juste, celle à laquelle nous donnent droit le sacrifice de nos morts et l'héroïsme de nos soldats, la paix qui doit sauver le monde de la barbarie scientifique, cette paix ne pourra résulter que d'un nouvel effort, plus long peut-être que celui qui nous a donné la victoire : pour la seconde fois la confiance trop prompte a dû faire place à une foi silencieuse et agissante.

Cette foi dans les destinées de la France et plus particulièrement dans l'avenir de la Lorraine, c'est là le sentiment qui inspire, mon cher confrère, l'œuvre déjà considérable qui vous a désigné à nos suffrages; vous êtes déjà dominé par elle avant la guerre, lorsque, dans vos premiers ouvrages, vous étudiez l'invasion brusque d'un pays agricole par l'industrie, ou le remembrement de la propriété rurale, ou enfin

Digitized by Google

l'extension des villes. Ces questions, déjà très vivantes à l'époque où vous les abordiez, sont aujourd'hui devenues vitales, depuis que la guerre les a faites multiples et pressantes. Vous en continuez l'étude aujourd'hui avec l'autorité que vous donne une compétence éprouvée; c'est à votre seule plume, c'est à votre seul talent de publiciste social et d'économiste que vous devez la place si honorable que vous occupez actuellement à la Société internationale de science sociale et à la Société industrielle de l'Est.

Et cependant, si l'on considère vos débuts, rien, semble-t-il, ne vous préparait à une telle destinée. Vous n'y êtes arrivé que par la force impérieuse d'une vocation qui vous a fait briser tous les obstacles. Vous aviez commencé vos études de droit à Nancy; vous les terminiez à la Faculté de Paris par une thèse de doctorat sur *Les mesures de publicité concernant l'état et la capacité des personnes*, œuvre de début que vous ne paraissez pas priser beaucoup, et qui avait cependant mérité une appréciation élogieuse de M. le Dr Bertillon. Vous aviez en même temps terminé votre stage pour le notariat. Et pourtant vous hésitiez à sauter le pas; vous alliez passer une année en Angleterre; il devait vous rester de ce séjour une particulière estime pour l'esprit d'initiative et d'association des Anglais, qui savent si bien se passer de la tutelle de l'État et de la direction de la loi, surtout en ce qui concerne l'extension des villes et la création des cités-jardins (1). Ce sont aussi

(1) *La Reconstruction des villes et la Question urbaine* (*Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1917-1918, p. 179 et suiv.).

Digitized by Google

vos souvenirs d'Angleterre qui vous inspiraient les sages conseils d'initiative, d'effort intellectuel que vous donniez en 1913 aux élèves d'un de nos collèges nancéiens (1).

Vous revenez donc d'Angleterre, et cette fois, faute d'encouragement extérieur, faute peut-être aussi d'initiative personnelle, vous vous décidez à revenir à la seule carrière pour laquelle vous étiez préparé : en 1900, vous devenez notaire à Givet. Mais alors votre véritable vocation s'affirme par la contrariété, et vous découvrez que décidément les formules et les formalités ne sont point votre fait. Les affaires privées vous laissent froid; les liquidations les plus compliquées vous ennuient. Vous travaillez beaucoup à côté; vous êtes un grand liseur; les monographies de Le Play vous passionnent, et plus encore les classifications des types familiaux et les nomenclatures de Tourville; vous devenez ainsi un fervent de l'économie sociale. C'est un peu l'histoire de votre esprit que vous retracez plus tard incidemment dans une brochure consacrée au Congrès de science sociale tenu à Nancy en 1914 (2).

C'est ainsi qu'un notaire peut attraper l'étincelle dans un sens moins profane que celui que donne à ce mot Édouard Pailleron; cette étincelle, c'est le feu sacré de l'écrivain propagandiste. Alors ce notaire n'a

(1) *Comment faire un séjour à l'étranger et dans quel but?* (Conférence faite à La Malgrange, le 23 février 1913.)

(2) *La Science sociale et le Congrès tenu à Nancy du 25 au 28 juin 1914* (*Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1914-1915, p. 16 à 65; voir notamment p. 45 et suiv.).

Digitized by Google

plus qu'à partir, s'il ne veut pas communiquer le feu à ses minutes. Voilà comment en 1910, après onze années de notariat, vous vous en évadez, pour réaliser enfin, par un coup de tête dont nous nous félicitons, votre véritable vocation, celle de publiciste social.

Je pense que vous ne regrettez pas ce retard qui a été pour vous une utile formation. Il ne faut pas devenir trop vite un écrivain social. Les faits sociaux sont des courants, des masses complexes de faits individuels; pour les dégager et les interpréter sans parti pris, il faut connaître les faits concrets dont ils se composent; on ne peut connaître un ensemble, si l'on ignore les parties qui le constituent. Il y a dans votre œuvre des pages remarquables que vous n'auriez pas pu écrire, si vous n'aviez pas été autrefois praticien. Je songe notamment à votre peinture vigoureuse, colorée, de toutes les excroissances parasitaires qui s'attachent à la petite propriété rurale, et qui vivent de son émiettement, de sa décomposition : empiétements des voisins retourneurs de raies, chicanes sur les bornages, partages judiciaires, spéculations des marchands de biens et enfin appétits du fisc (1). Il y a dans ce tableau une intensité de vie que ne pourrait donner le procédé littéraire le plus habile; ces traits précis et sobres, qui font jaillir la réalité devant les yeux du lecteur, vous les puisez directement dans vos souvenirs; vous les avez vécus pendant vos années de notariat, et ils expliquent aussi l'envers de votre vo-

(1) *Morcellement et remembrement,* 1913 (Biblioth. du Musée social), p. 67 à 85.

Digitized by Google

cation, votre aversion pour ce qu'on appelle d'un nom un peu trouble et inconsistant, pour les affaires.

Aussitôt libéré, vous revenez à Nancy; car vous êtes resté très Lorrain, et c'est en Lorraine que vous voulez chercher le terrain de vos études sociales. De 1910 à 1914, vous produisez beaucoup. Vous publiez dans la bibliothèque du Musée social votre premier ouvrage : *Le Pays de Briey; hier et aujourd'hui*, 1912. Dans la région de Briey habitait une population exclusivement agricole, très attachée au terroir, de mœurs communautaires, dont il faut rechercher les origines très haut, jusqu'à l'époque gallo-romaine. C'était là un milieu social stable et très cohérent, de cette solidité que le temps seul peut produire; ce monde était sans doute trop attaché à ses traditions séculaires; il était routinier, immobile; mais il était aussi profondément enraciné, dans le sens que Barrès donne à ce mot, et comme tel ardemment patriote; il y avait là une pépinière de soldats; là se trouvait réalisé le type de ce soldat-paysan qui a fait autrefois la grandeur de Rome, et qui aujourd'hui, dans la dernière guerre, a constitué le fond le plus solide de nos armées victorieuses. Mais voici que dans cette contrée paisible on découvre des mines de fer extrêmement riches, dont l'exploitation intensive est une nécessité. Alors de tous côtés la région est envahie par des éléments disparates, par des étrangers surtout, Allemands, Italiens, Belges; le pays s'industrialise et se surpeuple; il faut brusquement pourvoir à l'habitation, à l'alimentation, à l'éducation de ces populations si diverses. Sous cet afflux, les anciens habitants du pays

Digitized by Google

perdent leur cohésion : les uns, enrichis brusquement, partent ou délaissent la culture, restant déracinés sur place; d'autres laissent envahir leur foyer par les nouveaux venus, deviennent ouvriers à la mine; en général, ils n'arrivent pas à s'adapter à la situation nouvelle qui leur commanderait de transformer leur culture en la rendant plus intensive. Cette société agricole, qui était l'œuvre de plus de quinze siècles, se dissout en quelques années, submergée par un flot d'hommes nouveaux, venus de tous côtés, sans traditions communes, sans attache à la terre. Et ainsi se répète, tout autour de Briey, l'histoire nationalement si dangereuse des Boers au Transvaal. On assiste à un drame, la fin d'une vieille race, ce drame qu'André Lichtenberger a dépeint d'une manière si poignante dans son épopée *Les Centaures*. Ici vous oubliez, semble-t-il, un instant l'impassibilité professionnelle de l'écrivain social, qui doit analyser les faits avec la froideur d'un naturaliste. Vous intervenez, vous adjurez les populations indigènes de ne pas s'attarder dans d'inutiles regrets, de regarder l'avenir, de s'adapter au milieu nouveau pour en tirer tous les avantages qu'il comporte. Heureuse inconséquence qui nous vaut quelques pages, qui sont comme le point culminant de votre bel ouvrage (1). Vous étudiez ensuite la destinée des nouveaux venus, c'est-à-dire la question ouvrière, l'ensemble des mesures de toutes sortes, habitation, hygiène, assistance, éducation, prévoyance, qui pourront donner à la population immi-

(1) Pages 65 à 71.

Digitized by Google

grante une certaine stabilité, une certaine cohésion, l'implanter en quelque sorte, qui essaieront de tirer de la tour de Babel une petite nationalité provinciale.

Je crois me rappeler que depuis l'époque où vous avez écrit l'ouvrage que je viens d'analyser si imparfaitement, vous avez regretté de ne l'avoir pas conçu autrement. Il vous a semblé que si, au lieu d'examiner la question agricole et ouvrière, vous vous étiez placé sur le terrain industriel et international, vous auriez pu, dès ce moment, prévoir les conséquences politiques et économiques qui se sont réalisées depuis : la guerre, l'orientation de l'attaque allemande peut-être, et qu'ainsi votre ouvrage aurait eu plus de notoriété. Je ne puis pas partager votre sentiment, et laissez-moi défendre votre œuvre contre vous-même. La question industrielle est un fait d'actualité passagère, qui n'a pas pour nous l'importance du problème angoissant que vous avez si bien exposé : le sort de la race terrienne, de la race foncièrement nationale (1). Les industries passent, les nations restent. Et ce problème est de tous les temps. C'est celui que traitait déjà Caton l'Ancien, il y a plus de deux mille ans, dans son *De Re rustica*. Vous vous rencontrez avec lui. Et laissez-moi vous traiter en immortel. Quand des siècles auront passé et que, grâce à l'éloignement, votre ombre semblera se rapprocher de celle de Caton, un de nos

(1) M. Hottenger est revenu sur ce point dans deux brochures qui forment comme une annexe de son ouvrage : *Pays de Briey et Pays messin* (*Bulletin de la Soc. ind. de l'Est*, n° 112, 1913) ; *L'Extension du village, sa transformation en agglomération industrielle* (*Réforme sociale* du 1er avril 1914).

Digitized by Google

lointains successeurs de l'Académie de Stanislas, restée toujours jeune, pensera peut-être à comparer ces deux ouvrages, inspirés par la même tendance : la conservation du patrimoine national humain. Il dira sans doute que Caton a eu sur vous la supériorité ou la chance de joindre l'acte à la parole et d'appliquer ses principes avec une rudesse toute primitive, sans succès d'ailleurs. Mais il remarquera aussi que les circonstances n'étaient pas les mêmes, et que le soldat-paysan que Caton voulait rétablir dans les campagnes était éliminé, non pas comme à Briey par l'industrie, mais par la concentration des propriétés, par l'avènement des *latifundia*, et il fera observer que le rigide Caton, démentant ses principes, travaillait lui-même avec une âpreté restée historique à devenir un grand propriétaire; il constatera alors que vous avez cette supériorité sur votre rival d'avoir conformé votre vie à vos doctrines; jouissez par avance de cette satisfaction posthume.

Le problème que vous aviez traité à propos de la région de Briey, à savoir la nécessité pour les populations rurales de s'adapter à l'esprit moderne et industriel, en a bientôt appelé, sous votre plume, un autre qui est intimement lié au premier. Ce n'est pas seulement dans les régions industrielles que l'agriculture doit se moderniser, c'est en tous lieux. Depuis que les chemins de fer ont pénétré partout, l'industrie agricole n'a plus besoin comme autrefois de se suffire à elle-même, en produisant un peu de tout; elle a intérêt à se spécialiser dans le genre de production qui peut lui donner les plus forts rendements. Mais

Digitized by Google

cette spécialisation nécessaire est entravée par le morcellement des terres, avec son cortège d'incommodités, l'assolement triennal, l'enclave, l'impossibilité de l'emploi des machines. De là l'urgente nécessité d'un remembrement de la propriété rurale. Il faut que les propriétaires d'une commune s'entendent pour grouper, par voie d'échanges, leurs anciennes propriétés morcelées en des lots assez étendus. Telle est l'idée maîtresse de votre second ouvrage, paru en 1913 : *La Propriété rurale en Lorraine, morcellement et remembrement.* On en a parlé ici même avec éloge en 1912, lorsqu'il a été honoré du prix Herpin. Et, depuis, votre œuvre a eu un rare et difficile succès : elle a contribué à mettre en mouvement notre lourde machine législative. Deux lois, du 27 novembre 1918 et du 4 mars 1919, ont donné satisfaction à la plupart des vœux que vous présentiez en forme de conclusion de votre ouvrage, et que vous aviez, par la suite, repris dans d'autres brochures (1). Il faut maintenant que ces lois entrent dans nos mœurs, et ce souhait est d'une réalisation plus proche en Lorraine que dans les autres régions de la France, grâce aux efforts persévérants des propagandistes par l'action, dont fut M. Gorce, et des propagandistes par l'écrit, dont vous êtes.

Enfin, dans une série de brochures qui pourraient

(1) *Le Remembrement de la propriété rurale à l'étranger* (*Science sociale* de juin 1914); *Le Remembrement en Lorraine au dix-huitième siècle* (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1914-1915); *Remembrement et Reconstitution foncière* (*Correspondant,* 10 août 1917).

Digitized by Google

bien être l'amorce d'un ouvrage d'ensemble, vous étudiez l'avenir des villes, après celui des campagnes. Vous montrez la nécessité pour les villes de se développer, non pas au hasard et à la fantaisie des propriétaires de la banlieue, mais suivant un plan d'extension largement conçu, qui tienne compte à l'avance de l'hygiène publique, de la facilité des communications, de l'établissement d'habitations ouvrières (1). Pour cela une double réforme est indispensable, dans la loi et dans les mœurs. La loi de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique est surannée et insuffisante : elle n'autorise pas l'expropriation étendue, par zones, qui seule permettrait aux villes de s'assurer d'avance de larges espaces pour leur extension; elle rend les expropriations trop onéreuses pour l'expropriant, qui paie presque toujours bien au delà de la valeur réelle. Il faut aussi un changement dans nos habitudes : les villes françaises montrent une certaine timidité à acquérir d'avance et en bloc les terrains extérieurs qui serviront plus tard à leur agran-

(1) *Les Espaces libres dans les villes et la question sociale* (*Bulletin des Sciences économiques et sociales*, du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1913); *Nancy et la question du plan d'extension des villes* (*Bulletin de la Soc. ind. de l'Est*, nos 105 et 106); *La Cité moderne et ses fonctions* (Conférence faite à l'hôtel de ville de Nancy, le 6 mai 1913); *L'Habitation populaire et l'extension des villes d'après les récents congrès* (*Bulletin de la Soc. ind. de l'Est*, 1914, no 117); *La Question de l'habitation et de la reconstruction des villes et des villages lorrains* (*Ibid.*, no 128); puis, sous le pseudonyme de Félix URBAIN, *Nancy après la guerre; projets de transformation et projets de loi* (*Bulletin de la Soc. ind. de l'Est*, 1917, no 132); *La Reconstruction des villes et la question urbaine* (*Mém. de l'Acad. de Stanislas*, 1918).

Digitized by Google

dissement; elles font en cela contraste avec les grandes cités anglaises, hollandaises, allemandes, qui possèdent un domaine privé considérable et sont ainsi maîtresses de leur mode d'extension. Cette différence tient surtout à ce fait que l'extension des villes est une œuvre de longue haleine, dont la durée dépasse de beaucoup la durée du mandat des municipalités. On a remédié à cet inconvénient dans la plupart des pays étrangers, en confiant l'extension des villes à des comités de techniciens, nommés pour un long temps et indépendants de la politique. Il faudrait, dans la mesure du possible, adapter ces pratiques à notre pays. Ici encore une loi du 14 mars 1919 a fait un premier pas dans la voie tracée par vous (1).

Cette revue trop rapide d'une œuvre considérable et multiple serait incomplète, si j'omettais de mentionner l'esprit qui la domine. Vous apportez à l'étude des faits sociaux une objectivité, une impartialité

(1) M. Hottenger a appliqué encore à d'autres questions actuelles sa compétence d'*ingénieur social*, suivant une expression d'origine anglaise, commentée par lui dans un article du *Bulletin de la Soc. ind. de l'Est* (1913, n° 107). C'est ainsi qu'à propos d'une grève de typographes à Nancy, il nous initie à une tactique savante des syndicats ouvriers, celle de la grève par échelons (*Bull. de la Soc. internationale de Science sociale*, avril 1914). Il a commenté à plusieurs reprises les résultats d'une enquête ouverte par la Société industrielle de l'Est auprès des industries lorraines, tendant à déterminer leur puissance d'exportation, l'avenir de leur commerce extérieur après la guerre (*Bulletin de la Soc. ind. de l'Est*, 1918, nos 139 et 141). Enfin il a consacré deux études à la crise de la natalité : *Le Problème de la dépopulation et ses solutions législatives*, 1915 (Publication de la Ch. de Comm. de Nancy); *La Natalité et la main-d'œuvre dans la région lorraine hier et demain*, 1917 (*Bulletin de la Soc. ind. de l'Est*, n° 129).

Digitized by Google

rares, et c'est un de vos grands mérites que d'être exempt de toute vue systématique, de toute tendance à violenter les faits. Vous avez une vision très claire de la situation de la France, placée entre deux milieux sociaux notablement différents d'elle. D'un côté l'Angleterre, pays coutumier et traditionaliste, habituée au *self-government*, où la loi est peu développée, mais où l'initiative privée est intense, assez forte pour fonder une coutume et pour se passer de la loi. De l'autre côté, les pays germaniques, où la loi est impérative et minutieuse, l'administration puissante, autoritaire, tyrannique même, mais experte et technique, et obéie docilement par une population passive, dépourvue d'initiative. Notre pays est un monde transitionnel entre ces deux extrêmes : la coutume est trop vague pour donner satisfaction au besoin de clarté et de précision de l'esprit français; il lui faut l'appui d'une loi ferme; mais la soumission passive n'est pas dans nos habitudes, et il faut laisser aux Français une part de libre action, un domaine d'initiative personnelle qui est tout l'opposé des méthodes autoritaires allemandes; il y a dans le génie français un sens de tact et de mesure, une souplesse qui est une survivance de l'esprit latin; comme chez les Romains de l'antiquité, la loi et le règlement ne doivent être pour nous qu'une charpente, un squelette solide, mais invisible, qui sert d'appui aux libres développements qui le recouvrent. Votre œuvre est, à cet égard, bien française. Sur les questions que vous étudiez, c'est toujours cette solution bien nationale que vous proposez; vous demandez une loi d'esprit large, avec l'ap-

Digitized by Google

pui de laquelle puissent s'exercer l'effort personnel et l'initiative. Votre œuvre est un appel à l'effort, au travail; elle est, comme je le disais au début, un acte de foi dans les destinées de la France, et en particulier de la Lorraine.

Cette raison serait, à elle seule, suffisante pour expliquer le plaisir que nous ressentons à vous accueillir parmi nous. Elle n'est pas la seule; vous apportez dans notre Compagnie la variété, parce que, pour reprendre un mot que vous venez de prononcer, vous y figurez parmi le petit groupe des modernes et à l'extrémité de ce groupe. Vos écrits, en effet, très académiques dans la forme, par leur style alerte et coloré, n'ont rien d'académique dans le fond, si l'on entend ce qualificatif dans le sens traditionnel. Ce ne sont point des dissertations d'une agréable inutilité, mais des tranches de la vie d'aujourd'hui, des actualités pressantes, des questions brûlantes dans lesquelles est engagé notre avenir immédiat. Et ainsi vous êtes vous-même une réponse topique aux inquiétudes et aux réserves que vous formuliez à l'instant au sujet de l'avenir des Académies. Qu'elles ne puissent plus prétendre, comme aux XVII^e ou XVIII^e siècles, à une situation dominante et dirigeante dans tous les ordres des connaissances humaines, c'est là un fait contre lequel il serait vain de s'insurger. La spécialisation s'est faite aussi accentuée, plus peut-être, dans le domaine de la science que dans celui du travail. Au XVII^e siècle, tout était académique, non seulement les Académies elles-mêmes, mais encore les Universités, les Écoles; la science appliquée, industrielle,

Digitized by Google

était encore à l'état d'enfance, et ainsi les Académies pouvaient apparaître comme une émanation supérieure de tous les corps savants du pays ayant, à un degré éminent, la même destination que ceux-ci, à savoir le développement de la haute littérature et de la science théorique. Et c'est pourquoi les savants de l'époque, Bacon notamment, les concevaient comme des synodes de savants, entourés d'apparat, amplement fournis de moyens d'action pour « faire les découvertes, les inventions d'utilité publique », et pourvues de ce qu'il appelle un « théâtre de la nature et de l'art ». Il conçoit le théâtre de l'art comme une sorte de galerie de toutes les machines en usage de son temps. Quant au théâtre de la nature, voici comment il le comprend : « Au théâtre de la nature appartiennent des grottes entières où toutes sortes de minéraux et de rocailles méritent d'être vues, des jardins qui renfermeraient toutes espèces d'arbres, d'arbustes, de racines, de légumes, de fleurs et de fruits, et enfin des ménageries remplies de quadrupèdes vivants et d'oiseaux, de viviers pleins de poisson, avec un théâtre anatomique où on verrait des squelettes d'animaux (1). » Que de soucis pour les académiciens du XVII^e siècle, si ce projet colossal, qui fait penser à la ménagerie Hagenbeck (2), avait jamais été réalisé! Et quel écrasant budget pour l'infortuné questeur!

(1) F. BOUILLIER, *Une Parfaite Académie,* d'après Bacon et Leibnitz (*Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1878, p. 689 et suiv.).

(2) HURET, *De Hambourg aux marches de Pologne,* p. 238 et suiv.

Digitized by Google

Leibnitz, développant le projet de Bacon, se donne beaucoup de souci pour pourvoir à ce budget, et fait preuve d'une véritable ingéniosité fiscale pour assurer à ces Académies grandioses des ressources indépendantes de la faveur des princes et de la pénurie du Trésor public. Il propose d'abord le monopole des calendriers et almanachs de toute espèce, privilège qui fut en effet de son temps à l'Académie de Berlin. Il préconisait encore d'autres taxes académiques : un impôt sur la fabrication du papier, pour cette raison subtile que le papier sert à l'avancement des sciences, un impôt sur les mauvais livres, pour cette raison spécieuse que ce serait le moyen d'en diminuer le nombre, le monopole des monts-de-piété, et enfin le plus bizarre de tous ces impôts, le monopole des pompes à incendie. L'Académie, placée à la tête de ce service, aurait entretenu et fourni, moyennant certaines taxes, des « seringues à feu, et aurait donné de bons ordres contre les incendies ». Académicien et pompier, voilà une association d'idées un peu effarante. Le grave Leibnitz n'y entendait pas malice. Nous non plus; elle nous rappelle plutôt un de nos plus sympathiques et spirituels confrères qui, pendant la guerre, réalisait en sa personne le cumul dont parle le philosophe; depuis lors, ses multiples occupations l'ont momentanément éloigné de nous à notre vif regret; vous n'attendez pas que je vous le nomme (1).

---

(1) Allusion à Me Henri Mengin, bâtonnier de l'Ordre des avocats. Il avait dépassé soixante ans quand la guerre éclata; il prit du service dans le corps des sapeurs-pompiers de notre

Digitized by Google

Mais abandonnons ces rêves nuageux et jamais réalisés. Ce qu'il en faut retenir, c'est l'idée qui les inspirait. On attendait autrefois des Académies un travail d'application des sciences, de découvertes pratiques en vue du bien public et des commodités de la vie. Il est douteux qu'elles aient pu, même à cette époque, répondre à cet espoir. Mais il est absolument certain qu'aujourd'hui, à notre époque d'industrialisme, elles en seraient incapables. Les sciences les plus abstraites ont besoin aujourd'hui d'un laboratoire, d'une bibliothèque spéciale; toutes sont plus ou moins des sciences appliquées. Et tout cela se fait en dehors des Académies, dans les Universités, dans les Écoles, qui ne sont plus académiques, qui ne doivent plus l'être, mais qui sont de plus en plus des écoles d'application pourvues de tous les moyens d'investigation et de progression scientifiques. L'Université de Nancy, la Faculté des sciences au premier rang, s'est adaptée merveilleusement à cette situation.

Les Académies ne peuvent prétendre à jouer ce rôle, et leur domaine propre reste, plus que jamais, celui des idées générales, par lesquelles toutes les connaissances humaines semblent se rejoindre. Est-ce à dire qu'elles soient forcément cantonnées dans de hautes spéculations, sans portée pratique, qu'elles doivent rester étrangères à la vie de leur temps, et faire comme l'astrologue de la fable qui, la tête dans les nuages, oublie de regarder à ses pieds et tombe

---

ville, et y resta presque jusqu'à la fin de la guerre. Aux élections municipales qui suivirent l'armistice il fut élu en tête de la liste et devint maire de Nancy.

Digitized by Google

dans un puits? Il me semble que la présence parmi nous de M. Hottenger est la meilleure réponse qu'on puisse fournir. Les Académies sont une réunion d'hommes de bonne volonté, qui ne sont plus tout jeunes, qui ont souvent passé l'âge des découvertes, mais qui mettent en commun l'expérience qu'ils tiennent d'une carrière déjà longue et bien remplie. Les uns se plaisent à rechercher les vieilles traditions de leur région; les autres s'attachent au présent et à l'avenir. La diversité des talents produit tout naturellement la variété des productions. Faut-il établir entre eux des séparations, sous forme de commissions ou de sections, et doit-on souhaiter que celles-ci s'imposent un programme déterminé? Pour le sectionnement, il faudrait un personnel nombreux qui n'existe pas en province. Et pour le programme, il faudrait une mission précise, scientifique ou littéraire, que les Académies auraient pu avoir peut-être au XVIIIe siècle, mais qu'elles n'ont plus maintenant. Peuvent-elles du moins prétendre exercer sur l'opinion une sorte de royauté lointaine et platonique, grâce à la sympathie du public qui voit en elles une institution stable et séculaire de la province et comme une gardienne de ses traditions? Mais il en est d'elles comme du roi : le roi règne et ne gouverne pas. Leur permanence, leur durée laborieuse, si effacée qu'elle soit par moments, est en elle-même une force et un privilège au milieu des changements incessants, déconcertants quelquefois, qui caractérisent notre époque. Et les habitants de la province en ont si clairement la conscience, que c'est à l'Académie qu'ils

Digitized by Google

s'adressent d'instinct, quand ils veulent établir une situation qui survive à leur personne, fondations, prix littéraires, prix de vertu surtout. Et par là, les Académies peuvent exercer une influence sociale discrète, dont elles comprennent bien toute la valeur : sanctionner par la publicité et par des récompenses, d'ailleurs toujours inférieures aux mérites, le culte de ces idées de dévouement et de désintéressement, qui sont bien des idées académiques.

Peut-être dira-t-on que cet horizon est bien étroit et ces ambitions bien modestes. Mais durer tout simplement est un acte qui parfois n'est pas sans mérite, quand cet acte s'appelle tenir. Je voudrais, pour terminer, citer deux faits qui le prouvent, deux faits qui, l'un et l'autre, sont lorrains.

Le premier est relatif à l'autre Académie lorraine, celle de Metz, à laquelle nous sommes unis par des liens de confraternité qui remontent à plus de cent cinquante ans. Et ces liens sont resserrés aujourd'hui par la présence de trois de ses membres : M. le baron de La Chaise, président; M. Maujean, secrétaire, et M. Thiria, à qui nous adressons une chaleureuse bienvenue.

Quand en 1871, cette compagnie, si ardemment française, comme tout ce qui est vraiment messin, se trouva dans un milieu allemand, elle était placée dans une alternative dont les deux termes étaient également désastreux : ou protester ouvertement, et alors elle disparaissait pour faire place à une société allemande; ou se soumettre, et alors elle reniait son passé et consacrait sa déchéance. Entre ces deux

Digitized by Google

écueils, elle sut trouver la solution à la fois habile et courageuse. Elle voulut ignorer le fait accompli, tout en s'appliquant à ne pas donner prise à l'hostilité de l'autorité allemande. Pendant quarante-sept ans, elle continua son travail obscurément, en séances fermées, se cantonnant dans l'étude du passé antérieur à 1871, ou dans des recherches purement scientifiques, et écrivant ses Mémoires en français. Quand l'administration allemande, cherchant à la faire sortir de son dédaigneux silence, voulut lui imposer l'obligation de publier dans ses Mémoires son rapport annuel en langue allemande, elle obéit, mais en faisant suivre immédiatement la traduction allemande du texte français (1). Un jour, un Allemand qui avait réussi, en dissimulant sa nationalité et ses sentiments, à s'introduire dans la Compagnie, voulut faire une communication en allemand; il fut arrêté par le président qui lui fit observer que l'usage du français était à l'Académie une tradition commandée par un sentiment de convenance envers les auditeurs, dont beaucoup ne comprenaient pas d'autre langue. Français ne puis, Allemand ne daigne, Lorrain suis. Elle avait, comme nous, l'habitude de tenir une séance publique annuelle. Elle y renonça dès 1871, pour ne pas se soumettre à l'obligation d'y convier les autorités allemandes. Elle ne reprit cette tradition qu'en juin 1919, alors que Metz était redevenue française; ce fut une magnifique séance, où l'on accourut de

(1) A partir de 1885-1886, les *Mémoires de l'Académie de Metz* portent comme premier titre obligatoire : *Metzer Akademie* et débutent par le *Bericht des Secretärs.*

Digitized by Google

tous les coins de la France, de Paris, de Toulouse, où nous fûmes nous-mêmes invités. Si l'Académie de Metz avait eu un peu de coquetterie, elle aurait pu ouvrir la séance par la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui était celle de juin 1870. Tout ce qui s'était passé dans l'intervalle était, à ses yeux, non avenu. Voilà comment une Académie de province a trouvé le moyen, en face d'une autorité hostile et brutale, au milieu d'une forteresse allemande, de rester un foyer d'idées françaises.

Le second fait, plus modeste, se rapporte à nous. Il est sans doute disgracieux de parler de soi. Mais nous ne sommes ici que les représentants passagers d'une institution qui nous dépasse, et en la maintenant vivante, nous n'avons fait que suivre son esprit. Pendant toute la durée de la guerre, l'Académie de Stanislas a tenu; elle a tenu ses deux séances mensuelles dans sa salle accoutumée, avec une régularité inflexible, même pendant l'année 1918, alors que les établissements d'instruction furent fermés et qu'il ne restait plus à Nancy que les services strictement indispensables. Ces séances étaient quelquefois troublées par des fracas extérieurs que vous connaissez bien, ou par les protestations de notre vénérable poêle qui digérait mal le charbon de guerre, et nous envoyait souvent de la fumée, rarement de la chaleur. Notre personnel était un peu réduit : cinq d'entre nous étaient à l'armée, dont M. le colonel Le Joindre, qui aurait dû, d'après nos règlements, devenir notre président en 1915. Mais pas une séance n'a été omise pendant ces quatre ans et demi de guerre, et toutes

Digitized by Google

ont été remplies comme d'habitude par des communications, dont un certain nombre portent sur des questions de guerre ou d'après guerre. Le travail assidu de l'Académie s'est naturellement manifesté par la publication régulière de ses Mémoires annuels comme en temps de paix. Les séances publiques, consacrées à la distribution des prix de vertu, ont suivi leur cours normal. De tout cela, il nous est venu un peu de gloire, sous la forme d'un prix décerné à nos Mémoires par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et sous la forme d'une subvention du ministère de l'Instruction publique. Un poète latin a surgi de la Société d'archéologie lorraine pour rendre hommage à notre persévérance :

Pendebant opera interrupta. Hæc sola quotannis
Edidit Annales, Musisque Academia asylum
Proebuit assidue.... (1).

En deux mots, l'Académie de Stanislas a fait tous ses efforts pour rester digne de l'intérêt que vous lui avez toujours témoigné et que vous lui montrez encore aujourd'hui par votre présence. Et nous rencontrons la même bienveillance dans la presse nancéienne qui accueille nos communications avec l'empressement le plus courtois et qui parfois parle de nous spontanément et amicalement. Nous la trouvons également de la part des pouvoirs régionaux, de la part de la municipalité de Nancy et du conseil général

(1) M. COLLIGNON (*Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine*, janvier-mars 1920, p. 29).

Digitized by Google

de Meurthe-et-Moselle; tous deux ont consenti à rétablir la subvention qu'ils nous accordaient avant la guerre, ce qui, dans l'état actuel des finances municipales et départementales, est un gros sacrifice. Les encouragements qui nous viennent ainsi du public nancéien et de ses représentants nous sont très précieux; nous les considérons comme d'éminents bienfaits qui nous obligent à faire de notre mieux.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

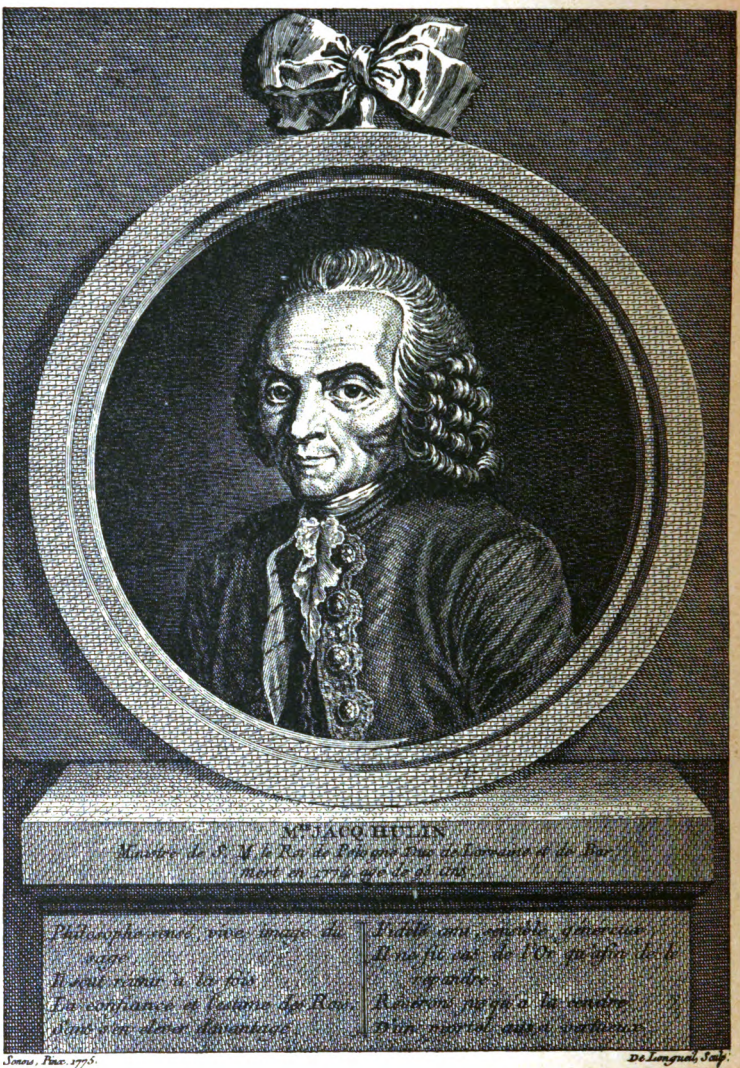

Mr JACQ HULIN
Maître de S. M. le Roi de Prusse, Duc de Lorraine et de Bar,
mort en 1778, âgé de 82 ans.

Philosophe aimé, vivez image de Socrate
Il sut comme lui se rendre
Et confiance et talens du Roi
Même et ses doux divertissemens

Docile aux conseils d'une amante
Il ne fit rien de l'Or qu'après de la
consulter
Accorda, reçut à la vendre
D'un mortel aussi vertueux

Sonnet, Pinx. 1775.

De Longueil, Sculp.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

DU

ROI STANISLAS

DUC DE LORRAINE ET DE BAR

A JACQUES HULIN

SON MINISTRE EN COUR DE FRANCE

(1733-1766)

Par Pierre BOYÉ

MEMBRE TITULAIRE

I

Une des prérogatives des chefs d'État est la représentation diplomatique. Sur le point de prendre possession de la Lorraine et du Barrois, Stanislas Leszczynski, roi de Pologne honoraire, qui, privé par la déclaration de Meudon des attributs essentiels du pouvoir, semble s'être assez volontiers résigné à cet amoindrissement, pourvu que les apparences restassent sauves, devait vivement souhaiter retenir cette marque décorative de la souveraineté. S'il n'avait dépendu que du prince, il eût entretenu des résidents dans presque toutes les capitales. Avec satisfaction, il eût vu les monarques en accréditer auprès de lui. La

Digitized by Google

médiocrité de ses ressources s'y opposait. Pareille prétention ne rentrait pas, surtout, dans le cadre restreint où le cardinal de Fleury avait pour toujours étouffé ses réveils d'ambition.

Mais comment ne pas admettre le principe de rapports protocolaires réguliers entre les cours de France et de Lorraine. Refuser cette concession à Stanislas, c'eût été renier d'étroits liens de famille ; écarter aussi un moyen commode de régler les difficultés et d'atténuer les froissements que ne manquerait pas de susciter la fausse situation créée, par son renoncement, au duc nominal.

Avec quelle mauvaise grâce cette exception fut-elle cependant accordée, on en jugera par le choix significatif fait du ministre de Louis XV à Lunéville en la personne du véritable maître des Duchés, Chaumont de La Galaizière. Neuf années durant, le chancelier-intendant ajoute à ses fonctions d'administrateur celles d'envoyé extraordinaire. Puis, lorsqu'en 1745 cette délégation est distraite de son mandat multiple, le changement n'est que de pure forme. Le comte de Lucé, son propre frère, le remplace.

Si la désignation de La Galaizière en tant que représentant du gendre à la cour du beau-père fut jusqu'au dernier moment tenue cachée, ignorée même de Leszczynski, il était question dans le cercle des courtisans, plus de trois mois avant l'arrivée du roi de Pologne à Lunéville, d'un candidat préféré pour le poste de résident en cour de France.

Qui de plus différents, et par leur caractère et par leur passé, que les deux hommes qui retinrent tour à

Digitized by Google

tour l'attention de Stanislas. Exempt des gardes du corps et mestre de camp réformé à la suite du régiment de Berry, le marquis Du Mesnil, dont les gazettes annonçaient, sur la fin de 1736, la nomination comme probable (1), avait certes pour plaire. Une prestance avantageuse, l'aisance de ses manières avaient valu à l'officier, le beau Du Mesnil, ainsi qu'on l'appelait, d'incontestables succès mondains. Mais, à plus ample examen, quelle ombre attristait ce portrait. Chez le brillant seigneur un déplorable manque de scrupules gâtait les meilleurs dons. Une réputation fâcheuse le laissait en suspicion parmi beaucoup de ses pairs. D'Argenson a des mots très durs ; il l'en brûle comme

(1) « Le bruit court que M. Dumesnil, exempt des gardes du corps, est déjà désigné pour résider en cette cour en qualité de ministre du roi de Pologne, après que ce prince aura fixé sa résidence en Lorraine. » (*Gazette de Hollande*, 1736, n° 103 ; de Paris, 17 décembre.)

Charles-Louis-Joachim de Chastelier, marquis Du Mesnil, était entré aux gardes du corps en 1715 et y avait obtenu en 1725 une place d'exempt dans la compagnie de Charost. Mestre de camp de cavalerie du 23 juillet 1730, il avait en réalité quitté les gardes et était entretenu mestre de camp réformé à la suite du régiment de Berry par commission du 4 avril 1735. Brigadier en 1743, maréchal de camp en 1745, lieutenant général en 1748, nommé en novembre 1757 gouverneur de Brouage, il obtint en 1761 la lieutenance générale du gouvernement de Dauphiné et reçut en même temps le commandement de cette province, où il se signala par son attitude énergique à l'égard du parlement de Grenoble, lors de l'enregistrement des édits. Commandeur de Saint-Louis en 1753, grand-croix en 1763, il fut en outre inspecteur général de la cavalerie et des dragons. Il mourut le 1er mars 1764, dans sa soixante-quatrième année. Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. V, pp. 497-499. — *Mercure de France*, passim. — Barbier (Avocat), *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, édit. de 1857, t. VIII, p. 126.

Digitized by Google

d'un fer rouge (1). Le moindre reproche à lui infliger est d'être un impénitent joueur. Était-ce par le charme trouble de cette nature décevante que M. Du Mesnil avait suffisamment séduit Stanislas pour que le roi de Pologne songeât à l'investir d'un emploi qu'il jugeait d'importance? Une seule explication paraît plausible, bien qu'à vrai dire elle soit plutôt singulière. Bourreau d'argent, spéculateur facile, Du Mesnil est mêlé à plusieurs entreprises financières. Par la perspective de placements fructueux, il a gagné la sympathie d'un prince extrêmement désireux de grossir ses revenus. Stanislas qui chargera plus tard son plénipotentiaire du lancement à Paris d'une loterie (2), a prêté une oreille complaisante aux combinaisons prometteuses du marquis. Faire de ce confident un peu louche un envoyé officiel n'était pas pour l'embarrasser. Esprit impulsif, de prompt enthousiasme, Leszczynski ne s'arrêtera-t-il pas, plus d'une fois, à de déconcertantes solutions? Mais à déclarer son choix, il connut toute la défaveur dans laquelle Louis XV tenait Du Mesnil. Il lui fallut renoncer à cette combinaison hasardeuse, sans d'ailleurs qu'il brisât des rapports non dépourvus de calcul. Lors du premier voyage que le duc-roi accomplit de Lorraine à Versailles, on remarque qu'il ne reçoit personne en particulier, hors précisément le marquis. C'est qu'au nombre des projets que Stanislas s'est proposé de faire aboutir, figure l'organisation au château de Lunéville d'un jeu analogue à celui de

(1) Mis d'Argenson, *Journal et mémoires*, édit. Rathery, Soc. hist. Fr., t. II, pp. 200, 400, 429; t. III, p. 26.

(2) Voir lettre 40 de la présente édition.

Digitized by Google

l'hôtel de Gesvres. « On croit que cet article lui a été accordé », consigne le duc de Luynes, d'ordinaire bien renseigné, « et que M. Dumesnil a intérêt dans l'établissement de ce jeu; ce qui a donné lieu à ses conférences avec le roi de Pologne (1). » Hâtons-nous d'ajouter que, près de sombrer alors dans un profond discrédit, en raison de sa liaison scandaleuse avec la veuve du duc de Mazarin, Du Mesnil saura racheter ses erreurs. Il s'était distingué au siège de Philippsbourg. Rendu au métier des armes par la guerre de la Succession d'Autriche, il s'y comporte avec bravoure. Élevé au grade de lieutenant général, il finira commandant pour le roi en Dauphiné et grand-croix de Saint-Louis.

Son concurrent avait des titres de plus probe aloi. Il ne se parait d'aucun vernis trompeur. Ses qualités dominantes étaient une droiture parfaite, une foncière modestie. Non seulement l'intégrité d'une vie déjà longue, mais de nombreux services, rendus tant à Louis XV qu'à Stanislas lui-même, le recommandaient. Enfin, considération de poids, il était de la partie. De telle sorte qu'une seule chose étonne : c'est que, disposant de son dévouement et pouvant comparer, Stanislas ait hésité, fût-ce une heure, à lui donner la préférence.

Jacques Hulin (2) était né à Paris, le 20 octobre

(1) Duc de Luynes, *Mémoires*, t. II, p. 215 ; du 16 août 1738.

(2) Ou *Hullin*. On trouve indistinctement les deux formes dans les pièces officielles. La même incertitude se constate d'ailleurs pour plusieurs homonymes notoires, en particulier pour un autre agent diplomatique, le général Pierre-Augustin Hulin,

Digitized by Google

1681 (1). Son père, qui portait également le prénom de Jacques, occupait un emploi dans la maison de Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Intelligence précoce, Hulin termina rapidement des études poursuivies avec succès au collège des Quatre-Nations, où le savant Pourchot (2), qui de son maître devint son ami, lui inculqua un goût très vif pour la philosophie. Destiné à l'état ecclésiastique, ainsi que deux frères qui moururent dans la prêtrise plus d'un demi-siècle avant lui, il aborda la théologie, reçut la tonsure, prit ses degrés en droit canonique, posséda même quelques bénéfices qu'il ne tarda pas à résigner. Une voie nouvelle s'ouvrait à son activité. Entré au bureau des Affaires étrangères, il se concilie la bienveillance de ses chefs par sa pénétration, sa rare prudence. De plus en plus initié à la complexité des questions diplomatiques, il devient secrétaire d'ambassade et passe dans la plupart des cours de l'Europe, où sa connaissance des langues — il sait notamment l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, le portugais et le russe — lui est d'une aide précieuse. On aimerait accompagner Hulin dans ces étapes variées.

---

adjudant du palais du premier Consul, envoyé de France à Alger. La graphie *Hulin* prévalut dans la dernière partie de la vie du ministre de Stanislas; c'est celle que nous adoptons et que, pour raison d'uniformité, nous rétablissons, s'il y a lieu, dans les textes cités.

(1) Sur la paroisse Saint-Gervais. Il fut baptisé le lendemain dans cette église.

(2) Edme Pourchot, né à Poilly (Yonne) le 7 septembre 1651, mort à Paris le 23 juin 1734. Son enseignement était réputé; plusieurs fois recteur de l'Université de Paris, il en fut aussi syndic durant quarante années, jusqu'à son décès.

Digitized by Google

Dresser, faute de mieux, la liste succincte de ses services. Mais les dossiers du personnel des Affaires étrangères, très incomplets pour la période de l'ancien régime, ne fournissent aucun renseignement sur lui. Son nom même en a disparu. Nous en serions réduits à ignorer tout détail de sa carrière, si celle-ci n'avait un jour reçu sa légitime récompense. Une commission flatteuse tire soudain le laborieux agent de cette obscurité ; elle le met en pleine évidence.

Dans l'été de 1730, la situation de l'ambassadeur français auprès de Leurs Majestés Catholiques était ébranlée. M. de Brancas (1) avait donné maintes preuves d'une incapacité notoire. Sa santé chancelante lui permettait mal, en outre, de suivre sous le ciel brûlant de l'Andalousie une cour voyageuse. Son rappel s'imposait. Lui-même le sollicitait, sous forme d'un congé. Mais l'instant était critique. On était au lendemain du traité de Séville (9 novembre 1729) conclu entre l'Espagne, la France et l'Angleterre, et auquel avait adhéré la Hollande. Par ce pacte Philippe V renonçait à Gibraltar. Il rendait aux commerces du Royaume et de la Grande-Bretagne leurs privilèges anciens. En retour, la succession de Parme et de Toscane, où des troupes seraient transportées par une flotte anglo-française, était promise à don Carlos. La quadruple alliance se reconstituait contre

(1) Louis de Brancas, marquis de Céreste, dit le marquis de Brancas. Désigné le 2 novembre 1727, il était arrivé à son poste le 2 juin 1728. Cf. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs ... Espagne*, par A. Morel-Fatio et H. Léonardon, t. III, pp. 141-147. — Alfred Baudrillart [aujourd'hui Mgr], *Philippe V et la cour de France*, t. IV, pp. 17 et sq.

Digitized by Google

l'Empereur. Pour l'entrée paisible des garnisons espagnoles dans les possessions italiques, un délai de quatre mois avait été prévu, à l'expiration duquel deux autres mois étaient laissés aux puissances afin d'assurer, fût-ce par la contrainte, l'exécution des engagements. Or, ce terme était largement dépassé et Leurs Majestés Catholiques s'irritaient de l'inaction des contractants. Elles en accusaient surtout la France et le trop pacifique Fleury. Elles dénonçaient cette inertie comme une infidélité. En une telle occurrence, il y avait urgence, quoi qu'il advînt de Brancas, de lui donner un successeur. Dans l'embarras où ils se virent de découvrir d'emblée ce titulaire, le Cardinal et son collaborateur Chauvelin résolurent de s'en remettre à un simple secrétaire qui, secondant l'ambassadeur, le remplacerait au besoin. Encore était-il indispensable que cet intérimaire offrît des garanties. Les ministres se concertèrent. Hulin réunit les suffrages (1).

Le 30 juillet, le secrétaire d'État des Affaires étrangères avisait en ces termes son collègue espagnol, le marquis de La Paz, de cette décision : « La maladie considérable de M. le marquis de Brancas, ambassadeur du Roi auprès du roi d'Espagne, pouvant, Mon-

(1) « Le marquis de Brancas demandait son congé. On lui envoya un secrétaire, ce ministre n'ayant pas auprès de lui un homme capable des plus simples commissions. Le cardinal dit au maréchal de Villars que c'était par avarice... — Dans le conseil du 30 août, il fut résolu que l'on permettrait au marquis de Brancas de revenir, ce qu'il demandait très instamment; mais l'on était fort embarrassé pour lui trouver un successeur. » (Villars, *Mémoires*, édit. Mis de Vogüé, Soc. hist. Fr., t. V, pp. 266 et 271.)

Digitized by Google

sieur, être très longue et les affaires à traiter entre les deux cours étant à un point où le moindre délai serait préjudiciable aux intérêts de l'une et de l'autre, je fais partir, suivant les intentions du Roi, M. Hulin, qui aura l'honneur de rendre cette lettre à Votre Excellence, par laquelle je vous demande pour lui toute créance, et de lui procurer celle de Leurs Majestés Catholiques dans le cas où elles jugeraient à propos de le faire approcher d'elles et de l'entendre. Sa sagesse et son intelligence éprouvées depuis longtemps m'assurent que Votre Excellence le jugera digne du choix qui a été fait de lui pour, dans tous les cas où le marquis de Brancas serait malheureusement hors d'état de suivre les affaires, le suppléer autant qu'il sera possible. Il est en effet très instruit de tout ce qui a rapport aux conjonctures présentes, sur lesquelles j'espère que Votre Excellence ne fera point difficulté de s'expliquer à lui avec une confiance proportionnée à celle que nous avons ici en ses bonnes qualités, ses talents et ses connaissances (1). »

---

(1) Archives des Affaires étrangères ; *Correspondance, Espagne*, vol. 370, fol. 268. — Le lendemain 31, Chauvelin, faisant allusion à une démarche du frère de l'ambassadeur, écrivait de Compiègne à Brancas lui-même, tombé malade à Cazalla : « M. de Céreste a dû vous mander, Monsieur, que sur la première nouvelle de votre maladie, il fut d'avis que je fisse partir quelqu'un pour vous soulager dans les fatigues d'une négociation aussi importante et aussi vive que celle qui se traite actuellement où vous êtes... Je fais partir M. Hulin, que j'avais destiné. » Et le 17 août : « La personne qui sera, à ce que je juge, auprès de vous lorsque cette lettre arrivera, vous sera d'une grande utilité. Elle pourra entretenir MM. Patiño et de La Paix et porter à Leurs Majestés Catholiques ce que vous jugerez devoir leur être dit et communiqué. Elle est très capable de

Digitized by Google

Hulin avait pour instructions de gagner son poste en toute hâte. Dès le 7 août il était à Bayonne. Mais l'arrangement de ses voitures le retint dans cette ville. Il en repart le 9 pour Pampelune, et ce n'est que le 1er septembre, après de fastidieux relais, qu'il atteint Séville, où Brancas l'attend avec une impatience croissante (1). L'entrevue fut favorable à l'envoyé de Chauvelin. L'ambassadeur s'aperçut qu'en ce secrétaire il avait mieux qu'un sous-ordre. Sans scrupule, il pourra s'éloigner. « Dans le peu de temps que je l'ai vu », annonce-t-il à son ministre, « il m'a paru tel que vous me l'avez dépeint, homme intelligent, instruit, sage et d'un caractère bien doux (2). » Et deux jours après : « Je vous ai mandé l'arrivée de M. Hulin le 1er de ce mois, à 10 heures du soir. Je l'ai entretenu déjà plusieurs fois et je me confirme de plus en plus dans l'opinion que vous m'en avez donnée. Je le présenterai ce soir à Leurs Majestés Catholiques et à MM. les ministres. Il me paraît très capable de se bien acquitter de tout ce dont il sera chargé, et c'est une grande satisfaction pour moi, dans la nécessité où je me trouve de partir à cause de ma mauvaise santé, de laisser les affaires aux mains d'un homme

---

bien exécuter tout ce que vous lui confierez auprès de Leurs Majestés Catholiques. » (*Ibid.*, vol. 370, fol. 301 et 353.)

(1) « J'attends M. Hulin avec impatience; je crois qu'il peut arriver incessamment, par les nouvelles que j'en ai eues de Madrid. Je l'enverrai au Port-Sainte-Marie, où l'on croit que la cour arrivera bientôt. — M. Hulin arriva ici hier à 10 heures du soir; mes paquets étaient déjà envoyés à la poste. » Brancas à Chauvelin, de Séville, 1er et 2 septembre 1730. (*Ibid.*, vol. 371, fol. 266 et *passim*.)

(2) Lettre citée du 2 septembre.

Digitized by Google

aussi sage et aussi intelligent... Vous aurez la bonté désormais d'adresser vos dépêches en droiture à M. Hulin, à la cour d'Espagne (1). »

Quand Brancas eut quitté l'ambassade le 23 septembre, Hulin fut seul à représenter la France. Il assumait une lourde tâche. En eût-il douté, la réponse de Chauvelin à la lettre par laquelle il informait son chef de son arrivée, l'en aurait convaincu : « Vous n'aurez pas grand temps pour vous reposer. Le départ de M. de Brancas vous laisse tout le poids des affaires dans des circonstances certainement très délicates... Loin de diminuer, la prévention de Leurs Majestés Catholiques contre nous augmente considérablement; il est bien triste qu'elles ne veuillent pas ouvrir les yeux (2). » Plus que jamais, le roi d'Espagne se plaignait du mépris des conventions. Il menaçait, s'il n'obtenait satisfaction, d'en finir avec l'alliance de Séville, qu'il rompra, en effet, par sa déclaration du 28 janvier suivant. L'état moral de Philippe V compliquait la situation. Ainsi qu'en 1728, le prince était retombé dans ses noires humeurs. Il menait une vie étrange, faisant de la nuit le jour, négligeant les soins de la plus élémentaire propreté. Ce régime n'était pas sans influer sur sa mélancolie. Maints projets germaient et se contrecarraient dans ce cerveau fébrile. Tout était à prévoir, tout était à craindre. Hulin le comprit. Mais c'est avec courage qu'il mesure le dan-

(1) Brancas à Chauvelin, de Séville, 4 septembre 1730. (*Ibid.*, vol. 371, fol. 273.)

(2) Chauvelin à Hulin, 19 septembre 1730. (*Ibid.*, vol. 371, fol. 280.)

Digitized by Google

ger. Leurs Majestés Catholiques s'aperçurent bientôt du changement de méthode. Le secrétaire sait davantage s'imposer, il fait entendre un plus mâle langage que l'important ambassadeur (1).

Pour exemple de cette calme énergie, nous ne retiendrons que l'attitude de Hulin dans le litige des galions. Brancas était encore à Séville, que la flottille annuelle jetait l'ancre, riche de nombreux millions. Une ample portion du trésor revenait aux Français. Mais Philippe V s'obstinait, comme pour le précédent convoi, à ne rien livrer. Bien que Brancas eût écrit à Versailles qu'il serait bon de parler à Leurs Majestés Catholiques avec fermeté et même avec hauteur, il s'était, quant à lui, borné à leur représenter combien leur refus causait de peine au roi son maître. Bref, déclare Villars, « sa conduite était uniforme à celle d'un homme qui avait voulu être grand d'Espagne et qui, très content de l'être, ne voulait pas déplaire au roi d'Espagne (2) ». Hulin affecte, au contraire, une raideur blessée. L'ancien disciple de Pourchot s'arme de la force d'une impitoyable logique. Il n'ignore pas que son raisonnement serré et sa froide patience feront plus d'impression sur ses interlocuteurs que les arguments sentimentaux produits par le timide Brancas (3). La question est portée sur son véritable terrain.

(1) Cf. A. Baudrillart, *op. cit.*, t. IV, pp. 51 et sq.

(2) Villars, *op. cit.*, t. V, pp. 275, 279.

(3) « M. Hulin rend compte d'une conversation qu'il a eue avec M. Patiño pour la remise des effets des galions, article sur lequel ce ministre ne répondit que très faiblement. M. Hulin l'obligea de convenir que ces galions contenaient des effets appartenant à la nation française, il lui représenta que la déli-

Digitized by Google

Il amène son gouvernement à s'aviser de la trahison de l'Angleterre, désormais décidée à négocier en secret avec l'Empereur; perfidie dont on allait, au reste, avoir sous peu la preuve décisive. Écoutons encore le maréchal de Villars : « Dans le conseil d'État du 24 (janvier 1731) on apprenait par les lettres de Hulin, de Séville, que Patiño résistait toujours à délivrer les 45 millions, disant que cette délivrance était liée à d'autres conditions. Sur cela Hulin lui fit voir, par tous les exemples passés, que, dans la guerre même avec l'Espagne, elle n'avait jamais retenu l'argent des Français; enfin Hulin disant à Patiño : « Mais la France fait tout ce que vous pouvez désirer sur l'exécution du traité de Séville », Patiño répondit : « Un seul mot du cardinal de Fleury ferait mieux. » — « Quel est ce mot? » Après s'être tu longtemps, il dit : « Menacez les Anglais (1). »

Presque chaque jour Hulin expédiait à Versailles de substantielles dépêches. Tandis qu'il suit le roi dans « sa vie irrégulière », de Port-Sainte-Marie à Cadix ou de Cadix à Séville, il a de quoi étudier et narrer. Sa correspondance atteste un observateur sagace. Il réussit de vivantes esquisses des hauts personnages qu'il approche. Un Philippe V, une Élisa-

vrance de ces effets ne devait point dépendre des événements politiques; qu'on ne l'avait pas pensé sous les rois d'Espagne de la maison d'Autriche, et que l'on devait encore moins le faire sous un roi de la maison de Bourbon. » (Archives des Affaires étrangères; *Mémoires et documents, Espagne,* vol. 336, *passim.*)

(1) Et le maréchal d'ajouter : « Je voudrais que l'on eût fait plus encore, et il y a longtemps. » (Villars, *op. cit.*, t. V, p. 293.)

Digitized by Google

beth Farnèse, un La Paz, un Patiño sont burinés en quelques traits nets. Malgré la gravité du sujet et de l'heure, il a des mots heureux. Son style n'est pas sans malice (1).

Analysant les autres avec cette finesse, Hulin ne pouvait s'abuser sur son propre cas. Il ne se dissimule pas que sa seule expérience ne saurait contrebalancer des influences puissantes. Ni sa naissance ni son rang ne lui permettent d'envisager entre les souverains et lui des rapports assez étroits et « cette sorte de familiarité qui s'accorde à un grand seigneur » (2). Dès le 8 septembre, il l'avouait à Chauvelin : il manque de l'autorité nécessaire (3). Il insiste sur l'opportunité de nommer, sans plus différer, un ambassadeur en titre. Il est le premier à abréger une situation flatteuse pour lui, mais qui ne se prolonge-

(1) Archives des Affaires étrangères, *Correspondance, Espagne,* vol. 370-377 ; *Mémoires et documents, Espagne,* vol. 366. « Dans le conseil d'État du 12 novembre, on n'apprit rien d'important de Séville... Hulin mandait des particularités de la vie du roi d'Espagne aussi surprenantes que celles que l'on avait eues des années précédentes. Il ne soupait qu'à 3 heures après minuit, se couchait à 6 heures du matin, entendait la messe à 3 heures après midi, ne pouvait plus souffrir le carrosse et n'allait plus à la chasse. » — Conseil du 19 novembre : « Les lettres de Hulin, de Séville, étaient très importantes. Il mandait que l'on ne pouvait pas douter qu'il n'y eût un parti pris en Espagne et que ce parti ne fût de se lier avec l'Empereur ; que c'étaient des plaintes continuelles du roi et de la reine d'Espagne contre la France, ne voulant rien attribuer aux Anglais sur l'inaction de la campagne. » (Villars, *op. cit.*, t. V, pp. 284, 286, etc.)

(2) A. Baudrillart, *op. cit.*, t. IV, p. 51.

(3) Archives des Affaires étrangères; *Correspondance, Espagne,* vol. 371, fol. 289.

Digitized by Google

rait pas sans inconvénient pour son pays. Le 12 novembre, le comte de Rottembourg reçut donc la succession de Brancas. Le 13 janvier 1731, il rejoignait la cour à Séville et avait, dès le lendemain, audience de Leurs Majestés (1). Sa responsabilité ainsi couverte, il eût été loisible à Hulin de rester en Espagne. Le nouveau plénipotentiaire s'y fût volontiers prêté. Ils n'étaient pas des étrangers l'un pour l'autre. Avec plaisir, Rottembourg retrouvait en Andalousie ce subalterne distingué que, accrédité comme chargé d'affaires auprès de Frédéric-Guillaume Ier, il avait, quelque quinze ans plus tôt, eu l'occasion d'apprécier en Brandebourg : « Il me reçut, note Hulin, avec les mêmes marques de bonté dont il m'a toujours honoré depuis mon passage à Berlin en 1715 (2). » Mais l'envoyé jugeait son rôle terminé. Peu de jours après, du consentement de Rottembourg, il regagne la France.

Il avait eu la loyauté de dénoncer l'insuffisance de

(1) *Ibid.*, vol. 377, *passim*. — *Recueil des instructions données aux ambassadeurs... Espagne*, t. III, pp. 171-172, 177.

(2) Hulin à Chauvelin, de Séville, 18 janvier 1731. (Archives des Affaires étrangères; *Correspondance, Espagne*, vol. 377, fol. 120.) Hulin était allé au-devant de Rottembourg et ils s'étaient rencontrés le 12 janvier à quatre lieues de Séville. — La correspondance de Prusse pour les années 1715 et suivantes, au dépôt des Affaires étrangères, ne nous a fourni aucune indication sur cette mission de Hulin. Son nom ne figure pas davantage sur la liste chronologique des chargés d'affaires et agents du gouvernement français auprès des rois de Prusse (Cf. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs... Prusse*, par Albert Waddington, pp. 583-586). Il est probable que Jacques Hulin ne fit en effet que « passer » dans la capitale de Frédéric-Guillaume, gagnant une destination plus lointaine.

Digitized by Google

sa personnalité. Il n'a pas de fausse honte à se reconnaître conscient de son zèle et de ses talents. « Je vous fais et à Son Éminence », a-t-il écrit à Chauvelin avant de prendre congé, « de très humbles remerciements de la confiance que vous avez eue en moi, et je vous supplie en même temps de me traiter avec la même indulgence que j'ai toujours éprouvée de votre part et d'être persuadé que j'ai apporté dans l'exécution de vos ordres toute l'attention dont j'ai été capable... J'ose me flatter que si M. le comte de Rottembourg veut bien vous en rendre compte, comme je désire extrêmement qu'il le fasse, le rapport que lui feront les ministres que j'ai vus ici ne m'attirera point de blâme, et que je serai peut-être assez heureux pour vous donner lieu de m'honorer de plus en plus de votre protection et de votre bienveillance (1). » Le garde des sceaux et le Cardinal conclurent dans le même sens. Comme marque de la satisfaction royale, un brevet de pension fut expédié au nom de Jacques Hulin.

Cette négociation d'Espagne n'était oubliée ni de Fleury ni de Chauvelin, lorsqu'il s'agit, deux ans plus tard, de confier à quelqu'un de très sûr une autre mission exigeant beaucoup de ténacité et de souplesse. Non plus auprès de l'oncle de Louis XV, mais auprès de son beau-père. Non dans une cour orgueilleuse, mais chez un souverain déchu.

L'électeur-roi Auguste II était mort le 1er février

(1) De Séville, 18 janvier 1731. (Archives des Affaires étrangères; *Correspondance, Espagne,* vol. 377, fol. 120.)

Digitized by Google

1733. Cet événement, dont la seconde candidature de Stanislas au trône de Pologne devenait la conséquence, attisait brusquement le feu qui couvait depuis le traité de Séville. C'était la guerre inévitable. Guerre ardemment souhaitée par Philippe V, secrètement redoutée par Fleury. Deux moyens s'offraient de rendre à Leszczynski son sceptre. Ou bien le prince courrait les chances d'une nouvelle élection ; ou bien, se refusant à l'idée d'une abdication antérieure, on travaillerait en sorte qu'il fût rétabli par acclamation. Ce système, on le comprend, était préféré de l'intéressé. Il lui était même si cher, que Stanislas négligeait de se concilier des voix qu'il estimait une fois pour toutes acquises. Mais, dans les conseils du roi son gendre, on en jugeait différemment. La présence à ses côtés d'un homme adroit qui, par ses exhortations pressantes, voire l'autorité d'une parole sévère, amènerait Leszczynski à se conformer docilement aux vues des ministres, y avait donc paru indispensable. Jusqu'au départ de Stanislas pour son romanesque voyage de Varsovie, Hulin va séjourner au château de Chambord (1).

Très vite, l'envoyé prit sur l'indécis monarque un réel ascendant. Sa douce fermeté aura raison de cet esprit léger. Ayant pratiqué Philippe V, il est fait à toutes les bizarreries. Nulle lubie ne saurait l'étonner. Il n'est plus dans ce milieu guindé où s'isolaient encore Leurs Majestés Catholiques. En la bonhomie

(1) Pour de plus amples détails sur la double élection polonaise de 1733 et sur ce séjour de Hulin à Chambord, voir notre livre : *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*. Paris, 1898, in-8 ; notamment pp. 129-138.

Digitized by Google

familiale d'un intérieur mi-princier, mi-bourgeois, il peut, à tout moment, approcher le maître. Il lui est aisé de pénétrer ses pensées. Il se tient prêt à pallier ses maladresses. Au cours de conversations habilement dirigées, il sonde, il confesse Stanislas. Selon les instructions précisées à Versailles, les indications reçues de Pologne, il tempère son exubérant espoir ou stimule une volonté défaillante. La discussion n'allait pas sans heurts. Stanislas souffre peu d'être contredit. Il s'irrite, il s'emporte. Hulin paraît céder, laisse passer l'orage et, le lendemain, reprend son œuvre de lente persuasion. Il le fait avec un tact si averti, que le souvenir de ces débats restera pour Leszczynski exempt de toute amertume. Après six mois de ce contact quotidien, Hulin eut à révéler au prince le programme, plutôt burlesque, combiné, imposé par le cardinal de Fleury. Tâche pénible que de décider Stanislas, lui qui rêvait d'une rentrée triomphale dans sa patrie, à s'acheminer sous un piteux travesti vers le champ du *Kolo,* pour s'y soumettre aux caprices des électeurs et, chose plus redoutable peut-être, aux suites d'un vote favorable. Leszczynski est en route, que Jacques Hulin demeure toujours au château pour consoler la reine, prévenir de la part de l'épouse alarmée une imprudence possible. Il ne reprend sa liberté que quand Catherine Opalinska, accompagnée du grand maréchal de la petite cour en exil, le baron de Meszeck, s'est elle-même retirée à Saint-Cyr.

Ce n'était pas un médiocre succès que d'avoir réussi, dans ces conditions peu propices, à se ménager l'amitié reconnaissante de Stanislas. Lorsque,

Digitized by Google

après un éphémère sourire de la fortune, les revers recommencent à s'appesantir sur sa tête, le souverain errant se remémore les avertissements, les objections de son perspicace conseiller. Depuis Danzig, il entame avec lui une correspondance affectueuse. « Si quelque bienséance, mon cher Hulin, lui écrit-il le 27 octobre, vous a retenu à me donner de vos nouvelles, sachez qu'un cœur qui vous aime comme le mien ne s'accommode point d'un silence respectueux des personnes qui me sont si attachées que vous. » Non sans attendrissement, il lui rappelle leurs entretiens du parc de Chambord (1). Enfermé avec le roi dans la cité investie, l'ambassadeur de France en Pologne, le marquis de Monti, évoque, à son tour, ces fameuses controverses en plein air : « Ce prince a pour vous, Monsieur, l'estime que vous méritez et m'a parlé souvent des promenades agréables que vous faisiez avec lui à Chambord et même des disputes. Le choix que M. le Garde des sceaux fit de vous, Monsieur, pour cette commission, était digne de lui. Vous vous acquitterez avec l'approbation générale de toutes celles dont vous serez chargé (2). »

Il y a mieux. Aux heures désolées de Kœnigsberg, alors que, dédaigné, trahi, Stanislas sent tout vaciller autour de soi, c'est à Hulin qu'il songe comme à un fidèle soutien où s'appuierait sa détresse. S'il n'eût

(1) Voir lettre 1.

(2) Monti à Hulin, de Danzig, 17 mars 1734. (Recueil ms. n° 2719 de la Bibliothèque du musée Czartoryski, à Cracovie; pièce 2. — Nous renverrons désormais à ce recueil sous la désignation de Papiers Hulin, à Cracovie.)

Digitized by Google

tenu qu'à lui, le secrétaire d'ambassade eût revu la Prusse de Frédéric-Guillaume Ier, où les hasards de sa carrière l'avaient autrefois conduit. Le roi-sergent alors inaugurait son règne. La France s'efforçait, mais en vain, de le réconcilier avec Charles XII. Le siège de Stralsund était poussé avec vigueur. Et déjà Stanislas, meurtri de l'aventure où l'entraîna un terrible ami, venait de renoncer à cette couronne qu'il est à la veille de déposer derechef. Le 21 septembre 1734, le baron de Meszeck adressait, de Saint-Cyr, ce billet à Hulin : « Le roi de Pologne, Monsieur, par sa lettre du 29 du mois passé à la reine, souhaiterait fort de vous avoir auprès de lui. Telle envie que je vous connais de le rejoindre, je ne crois pas que vous voudriez sacrifier votre repos dans les circonstances présentes, et d'ailleurs M. le Garde des sceaux m'a dit que cela ne se peut pas. M. Pecquet doit venir demain ou après-demain ici pour concorder avec moi quel sujet il faudrait y envoyer. Je ne crois pas qu'il y ait un homme au monde qui puisse le choisir mieux que vous qui connaissez le roi. Si vous ne pouvez pas absolument venir chez nous ici, je vous supplie de vouloir me nommer quelqu'un pour ce voyage, qui soit de votre goût. Vous obligeriez infiniment celui qui est, de cœur et d'âme, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. — La chose presse un peu; n'importe qu'il soit séculier ou ecclésiastique, pourvu qu'il soit comme vous (1). » Nous ignorons si le destinataire de ces lignes se rencontra avec le pre-

(1) Papiers Hulin, à Cracovie, pièce 82.

Digitized by Google

mier commis Pecquet au conciliabule projeté; si même il influa sur la double désignation qui fut faite, pour Kœnigsberg, d'un clerc et d'un laïque. En tout cas, aucun de ces émissaires, ni par la dignité de la vie — nous pensons à l'abbé Langlois, auparavant chargé d'affaires auprès de l'électeur de Saxe et à qui Hulin s'emploiera par la suite, sur la demande de Stanislas, à procurer le prieuré barrois de Dieu-en-Souvienne —, ni par la réserve modeste — nous pensons au comte Orlick, dont Hulin encore devra par ordre rabaisser la jactance —, ne ressemblait à notre secrétaire, en dépit du vœu formulé par Meszeck (1).

Son abdication consommée, le roi de Pologne, fixé provisoirement à Meudon, retrouve Jacques Hulin. Il l'occupe à régler les détails de sa prochaine installation en terre lorraine. De l'aveu des ministres et de l'attente générale, c'est un représentant tout indiqué. Mais le marquis Du Mesnil a ébloui Stanislas d'un mirage doré. Sans le veto de la cour, le prince allait se montrer ingrat. Désaveuglé, il se ravise; se ressaisit, devrions-nous dire. En partant pour les Duchés, au début d'avril 1737, il laisse Hulin muni de ses pouvoirs (2) et, sitôt à Lunéville, notifie dans les formes à son gendre un arrangement ratifié d'avance. « Monsieur mon Frère et Beau-Père », lui répondait

(1) Sur ces deux personnages et leur rôle à Kœnigsberg, voir *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, ch. VI et VII; compléter par les notes des lettres 3, 5 et 9.

(2) « Le roi Stanislas de Pologne a nommé pour son ministre en cette cour M. Olin (*sic*), ci-devant chargé des affaires de France aux cours d'Espagne et d'Angleterre. » (*Gazette de Hollande*, 1737, n° 30; de Paris, 5 avril.)

Digitized by Google

Louis XV le 17, « tout ce qui me procurera des relations plus fréquentes avec vous me faisant beaucoup de plaisir, vous ne pouvez douter de celui avec lequel j'ai appris que vous avez nommé le sieur Hulin pour résider auprès de moi en qualité de votre ministre. Les motifs qui vous ont déterminé à le choisir pour cet emploi augmentent les dispositions dans lesquelles je suis de donner une entière créance à tout ce qui me sera dit de votre part. Quoique je sois très content des services que le sieur Hulin m'a rendus jusqu'à présent, je le serai encore davantage si je le vois s'attacher, autant que je l'espère, à vous confirmer dans l'idée que vous devez avoir de mes tendres sentiments pour vous (1). » A l'instant où il abandonne le département des Affaires étrangères pour se consacrer exclusivement à Stanislas, cette lettre est un dernier et haut témoignage de la particulière estime en laquelle Hulin était tenu à Versailles.

II

Plus jeune d'un lustre que Stanislas, Hulin devait conserver sa nouvelle situation jusqu'à la mort du prince, c'est-à-dire vingt-neuf années. Pendant presque toute cette période, il constitue à lui seul le personnel diplomatique du duc-roi. On ne peut guère, en effet, y comprendre le chevalier Coltrolini, que Stanislas entretenait à Rome pour veiller à ses intérêts en matières bénéficiales. Ce n'est que dans les der-

(1) Archives des Affaires étrangères; *Correspondance, Lorraine,* vol. 130.

Digitized by Google

niers mois du règne, que Jacques Hulin reçut un lointain collègue. Homme de confiance de Stanislas et du duc Ossolinki, administrateur et liquidateur de leurs biens dans la République, Joseph Celinski, échanson de Czernichow, tint longtemps le monarque au courant des événements qui se déroulaient dans sa patrie. Il avait pour mot d'ordre d'alimenter en Pologne une maigre propagande en faveur de celui qui ne désespérait pas d'être rappelé une troisième fois par ses compatriotes. Mais Celinski ne fut jamais avoué sous Auguste III. Il faut attendre l'avènement de Poniatowski pour que Stanislas se décide à le proposer et qu'il soit agréé, en janvier 1765, comme son représentant à Varsovie.

Tandis que MM. de La Galaizière et de Lucé s'intitulaient : envoyé extraordinaire du roi de France à Lunéville, Hulin était plus simplement qualifié : ministre du roi de Pologne, duc de Lorraine. La différence des traitements répondait à cette hiérarchie. Au lieu de 12.000 livres, Hulin ne touchait encore que 5.000 livres en 1760, 6.000 en 1766. Il eut d'abord pour le seconder un « agent à la cour », le sieur Knabé, vieux serviteur que l'on trouve déjà en 1723 dans la capitale, où, paré du nom de résident, il débrouille les affaires de Stanislas réfugié à Wissembourg, puis prend une certaine part aux intrigues qui aboutirent au mariage de Marie Leszczynska (1). Mais, soit que Knabé

(1) *Ibid.*, vol. 132, fol. 265. — Stanislas l'appelle indifféremment : *Knab, Knabe, Knable* et *Knabé*. « Voici le temps, mon cher Vauchoux, qu'il faut faire entendre mes sentiments à M. le Duc, selon un petit mémoire que je n'ai pas le temps de

Digitized by Google

fût mort, soit qu'il se fût retiré, Stanislas supprima bientôt cet emploi. Hulin eut à conduire sans l'aide d'aucun subordonné reconnu le travail de sa légation, dont le siège le suivit, à Paris, dans les sept ou huit domiciles privés qu'on le voit, en locataire peu stable, se choisir tour à tour (1).

Nous n'ignorons pas que l'un des premiers gentilshommes de la chambre de Stanislas, le comte de Croix (2), remplit un certain temps à Versailles, ou fut censé remplir, des fonctions qui, effectives, eussent été un empiétement sur celles attribuées à Hulin. Il « demeure toujours ici, » explique en septembre 1752 le duc de Luynes, « et a le titre de chargé des affaires secrètes du roi de Pologne à cette cour » (3). Nous serions assez embarrassé de préciser

faire copier, mais que mon résident Knab vous fera lire. — J'envoie un exprès au sieur Knable, lequel, quand il vous dira le sujet de mon empressement, vous ne serez pas étonné. Je me rapporte donc à ce qu'il vous dira de ma part... » Stanislas à Vauchoux, de Wissembourg, 11 décembre 1723 et 5 avril 1725. (Collection Henry Gauthier-Villars.)

(1) L'*Almanach royal* nous le montre en 1738 rue du Four-Saint-Eustache. A partir de Pâques 1739, Hulin habite quai de l'École; en 1747, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Assomption; en 1748, place du Palais-Royal; en 1749, rue Saint-Thomas du Louvre; en 1755, il s'est transporté rue de Grenelle, vis-à-vis l'hôtel de Soissons. Son adresse pour 1756 est : rue de Grenelle, vis-à-vis la rue des Deux-Écus; de 1761 à 1766, nous le trouvons enfin de nouveau : quai de l'École, à la descente du Pont-Neuf.

(2) Gabriel-Louis de Wavrans, comte de Croix, fit partie de la maison de Stanislas dès 1737 en tant que l'un des six chambellans ordinaires. Il se démit de sa place en mars 1746. Nommé ensuite premier gentilhomme de la chambre, il tint cette charge jusqu'au décès du roi de Pologne. Il mourut à Paris tout au début d'avril 1780.

(3) De Luynes, *op. cit.*, t. XII, p. 147; du 14 septembre 1752. Le duc écrit à tort : M. de *Croy*.

Digitized by Google

de quelles affaires secrètes il pouvait bien s'agir à cette date, et surtout nous n'oserions affirmer que le mandataire en eût réellement traité. Sa mission risque fort de n'avoir été qu'un prétexte imaginé par la jalousie du maître. L'éloignement de M. de Croix coïncide avec l'époque où Mme de Boufflers ne dissimulait plus les tendres sentiments qu'il lui avait inspirés. Leszczynski s'est ému de ces relations affichées. Il a cru bon de séparer de sa trop inflammable amie son trop charmant premier gentilhomme. Peu cruelle disgrâce, puisque le comte de Croix retrouve à Versailles d'illustres amis. Dès 1747, à l'un de ses voyages, Louis XV et Mme de Pompadour ne l'ont-ils pas admis, privilège envié, aux soupers des petits cabinets? Plus qu'un négociateur, c'est un joyeux compagnon de plaisir; comme l'ont surnommé ses partenaires, le spirituel *Pilo* des fêtes galantes (1). D'ailleurs l'absence eut un terme. En 1755, M. de Croix, toujours spirituel mais à moitié ruiné, est de retour à Lunéville; son service l'y retiendra désormais. Au mois de janvier 1756, il y donne procuration pour la vente des meubles et effets de son hôtel de Paris (2).

Après le labeur suivi, souvent les sérieuses responsabilités, qu'avait connus le secrétaire d'ambassade, les fonctions de ministre d'un roi honoraire et duc nominal peuvent paraître sinon une sinécure, du moins une sorte de paisible retraite. D'affaires importantes, Hulin n'eut guère à en résoudre. Ses relations offi-

(1) Cf. Duc de Croÿ, *Journal*, t. I. p. 73.

(2) Acte du 26 janvier. Cf. Archives de Meurthe-et-Moselle, C. 2025. fol. 31, n° 12.

Digitized by Google

cielles avec le corps diplomatique étaient rares, intermittentes. Les questions les plus épineuses auraient concerné la Pologne. Or, dix années se passent sans qu'il ait eu l'occasion d'en conférer avec l'ambassadeur d'Auguste III. Stanislas nous est garant de ce silence. « Depuis que vous êtes ministre de Pologne », écrivait-il à Hulin le 13 octobre 1747, « vous n'avez encore rien négocié sur ce qui a rapport avec les affaires de ce royaume (1). » Il ne semble pas que Jacques Hulin ait tenu un rôle quelconque dans la puérile comédie jouée par Solignac et Celinski lorsque Stanislas, âgé de quatre-vingt-six ans, s'avisa de faire valoir des droits périmés au trône des Piast. Il s'employa par contre, selon le désir de Leszczynski déçu mais faisant contre mauvaise fortune bon cœur, à hâter la reconnaissance de Stanislas-Auguste Poniatowski par Louis XV (2). Il s'efforça toujours aussi de contenter de son mieux la curiosité éveillée du maître, en complétant sur les Polonais notables de passage à Paris et à Versailles les renseignements envoyés de Varsovie par Joseph Celinski. Sur un fragment de lettre conservé dans ses papiers, nous lisons : « Le roi m'a dit qu'il vous croyait le seul capable de découvrir le sujet du voyage de M. le palatin de Mazovie en France. Ainsi soutenez cette bonne opinion et tâchez de satisfaire Sa Majesté à cet égard. Vous pouvez trouver jour à nous éclaircir sur ce point, nous ne pouvons espérer d'en être instruits que par vous (3). »

(1) Cf. lettre 25.

(2) Voir la lettre 57 et son commentaire.

(3) Post-scriptum d'une lettre portant pour seule indication :

Digitized by Google

De même que les représentants de tous les temps et de tous les pays, il dut aplanir de menus différends, couper court à d'importunes demandes, faire taire des voix indiscrètes. Une dame Coutan, de la paroisse Saint-Paul à Paris, dont l'esprit est dérangé — on s'en aperçut à l'enquête —, accable Stanislas de placets et de lettres. Hulin « réprimera cette démangeaison d'écrire » (1). Moins compliquées étaient d'ordinaire ses obligations. Elles se réduisent à de pures démarches protocolaires; soit qu'il aille par exemple à Rambouillet, en novembre 1737, porter au comte de Toulouse agonisant l'assurance de la sympathie attristée de Stanislas (2); soit qu'en février 1740, il se rende à l'hôtel de Condé pour présenter aux proches du duc de Bourbon défunt les regrets de Leurs Majestés Polonaises (3). Leszczynski ayant accepté d'être parrain du

« Ce 12 janvier », mais qui peut être datée avec certitude de *1741*. Dans les tout premiers jours de cette année, en effet, Stanislas Poniatowski, palatin de Mazovie (1731), était arrivé à Versailles, chargé par Auguste III d'une mission confidentielle auprès de Louis XV. (Papiers Hulin, à Cracovie, pièce 64.)

(1) « J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, deux lettres qui m'ont été écrites par le sieur Hulin au sujet d'une femme qui, comme vous le verrez par ce qui les accompagne, fatigue continuellement des siennes le roi de Pologne. M. le cardinal de Fleury m'a chargé de répondre en général au sieur Hulin qu'il serait pris telles mesures que S. M. P. n'entendrait plus parler de cette femme, mais Son Éminence croit qu'on n'en peut guère prendre d'autres que de la faire enfermer. » Amelot au lieutenant général de police Hérault, 16 novembre 1738. (Archives des Affaires étrangères; *Correspondance, Lorraine*, vol. 134, fol. 257 et sq.)

(2) Cf. lettre 13.

(3) Cf. *Gazette de Hollande*, 1740, n° 18; de Paris, 22 février. Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé (M. le Duc), était mort le 27 janvier précédent.

Digitized by Google

fils de Fréron — Fréron pour qui Hulin eut, à maintes reprises, mandat d'intercéder auprès de Malesherbes, directeur de la librairie, afin de lui éviter la suspension de ses feuilles (1), — c'est le ministre encore qui va tenir sur les fonts baptismaux à Saint-Sulpice, le 17 août 1754, l'héritier du mordant critique (2). Hélas ! si l'honnête Hulin avait pu entrevoir le destin réservé à ce filleul, il eût frémi d'horreur. Louis-Marie-Stanislas Fréron ne sera pas seulement le continuateur de l'*Année littéraire*. Embrassant avec passion les idées révolutionnaires, il fonde en 1790 l'*Orateur du peuple*. Farouche montagnard, il réclamera avec une emphatique violence la mort sans appel de l'arrière-petit-fils de son auguste protecteur. Apologiste exalté de Marat, il se distingue en décembre 1793 par ses répressions sanglantes de Marseille et de Toulon. Dans ces cités rebelles, il dresse l'échafaud, multiplie les fusillades, accumule les ruines, menace de tout raser. Il meurt en 1802 commissaire à Saint-Domingue, non sans avoir failli, amant de Pauline Bonaparte et sur le point de l'épouser, devenir le beau-frère d'un futur empereur.

Dans les grandes circonstances, Hulin accompa-

(1) Ces lettres à la Bibliothèque nationale, *Mss. fr.*, nouv. acq. n° 3531.

(2) La marraine était la princesse de Talmont, représentée par Mme Dedelay de La Garde, née Élisabeth-Agnès de Ligniville, femme du fermier général. Cf. *Gazette de France*, 1754, p. 405; de Paris, 24 août. — *Mercure de France*, octobre 1754, p. 202. — La *Biographie universelle* de Michaud commet une grosse erreur en ne faisant naître Stanislas Fréron qu'en 1765. Voir sur lui : Raoul Arnaud, *Le fils de Fréron, 1754-1802*. Paris, 1909, in-8°.

Digitized by Google

gnait à Versailles le premier gentilhomme ou le chambellan venu spécialement de Lunéville pour remettre à Leurs Majestés Très-Chrétiennes des lettres de félicitations ou de condoléances, un message heureux ou funèbre. Mais, avec son habituel souci d'effacement, il ne prétendait que « montrer le chemin ». Il évitait pour soi-même tout apparat. Ainsi en fut-il lorsqu'au décès de la reine Catherine, le comte de Brassac, conduit par Hulin, eut le 24 mars 1747 audience de Louis XV et de Marie Leszczynska (1).

Les arrangements financiers combinés par Stanislas nécessitèrent fréquemment son intervention. Hulin effectue les versements ou les retraits des sommes déposées chez le banquier du prince à Paris ou au Trésor royal de France. Tantôt le duc-roi lui expédie un pouvoir défini ; tantôt il intervient en tant que fondé de procuration du caissier. Ces opérations avaient lieu le plus souvent à propos des fondations, pieuses ou charitables, décidées par Stanislas. Pour leur validité et leur garantie dans l'avenir, une convention entre le beau-père et le gendre était indispensable. Ces actes bilatéraux portent tous la signature soit de M. de La Galaizière, soit de M. de Lucé d'une part, celle de Jacques Hulin d'autre part (2). Lorsque

(1) Voir lettre 22.

(2) Deux pouvoirs, conservés dans les papiers de Hulin à Cracovie, nous serviront d'exemples.

Dans l'été de 1749, Stanislas et Marie Leszczynska décident de contribuer, chacun pour moitié, à la constitution d'un fonds de 420.000 livres dont l'intérêt à 5 % sera, au décès de la reine de France qui se réserve de son vivant l'usufruit du tout, affecté à l'œuvre des jésuites missionnaires de Pologne. Les 210.000 livres ou 20.000 ducats fournis par Marie Leszczynska proviennent de

Digitized by Google

les représentants de Louis XV et de Leszczynski avaient à se réunir pour mettre la dernière main à un contrat, c'est généralement l'envoyé extraordinaire du

---

la récente vente au comte de Brühl à Dresde, 23 mai 1749, des biens patrimoniaux que Catherine Opalinska possédait dans le palatinat de Posnanie et dont a hérité sa fille. Pour verser de son côté pareil apport, Stanislas expédie à Hulin la procuration suivante (pièce 67) : « Aujourd'hui dix-neuf septembre mil sept cent quarante-neuf, le Roy de Pologne étant à Commercy a déclaré et déclare par ces présentes donner entier et plein pouvoir à M. Hulin, ministre de Sa Majesté à la cour de France, de toucher et recevoir de M. Pâris de Montmartel la somme de deux cent dix mil livres, argent au cours de France, appartenante à Sa Majesté, de la remettre au Trésor royal, d'en tirer quittance et de passer à cet effet tout traité nécessaire avec M. de Lucé, envoyé extraordinaire du Roy près de sa personne, pour la sûreté de cette somme et sa rente à perpétuité à cinq pour cent, suivant les articles d'instruction que Sa Majesté a fait remettre à mondit sieur Hulin. En foi de quoi Sa Majesté a fait aux présentes, signées de sa main et contresignées par M. Alliot, l'un de ses conseillers auliques et commissaire général de sa maison, mettre le cachet de ses armes. Fait à Commercy, ledit jour dix-neuf septembre mil sept cent quarante-neuf. *Signé :* Stanislas Roy. *Et plus bas :* Alliot. » Le 20 novembre, Lucé et Hulin signeront à Paris la convention relative à cette libéralité. Elle sera ratifiée par lettres patentes de Louis XV du 22 du même mois ; par Stanislas, le 1er décembre. Le projet envoyé à Hulin est conservé aux Archives des Affaires étrangères ; *Correspondance, Lorraine,* vol. 142, fol. 133. Voir aussi *Recueil des fondations et établissemens faits par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.* Lunéville, 1762, in-fol., pp. 127-131.

Le second mandat (pièce 68) se rapporte à l'une des fondations les plus connues et les plus populaires de Leszczynski : « Nous Stanislas, Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, déclarons par ces présentes avoir donné nos pleins pouvoirs au sieur Hulin, notre ministre à la cour de France, pour passer le traité nécessaire avec le sieur comte de Lucé, envoyé extraordinaire du Roy notre très cher Frère et Gendre, au sujet de l'établissement par nous fait d'une Chambre de consultation à Nancy, à la suite de notre Cour souveraine de Lorraine et Barrois, pour lequel nous avons fait délivrer au Trésor royal à Paris une

Digitized by Google

roi de France qui se rendait à Paris afin de s'entendre avec Hulin. Exceptionnellement ce dernier profita de séjours de Stanislas à Commercy pour y venir donner le définitif à quelques traités (1).

Ce n'était là que la moindre partie de sa tâche. Que

somme de deux cent mil livres cours de France, dont la rente à cinq pour cent, faisant dix mil livres aussi cours de France, sera exactement payée à perpétuité par chacune année, de six mois en six mois, à commencer du premier octobre prochain, pour être employée au payement des gages des cinq avocats par nous nommés pour former ladite Chambre de consultation, conformément à notre déclaration du vingt juillet dernier, enregistrée en notre dite Cour souveraine de Lorraine et Barrois. Fait à la Malgrange, le quinze août mil sept cent cinquante. *Signé :* Stanislas Roy. *Et plus bas :* Alliot. » C'est trois jours plus tôt, le 12 août, que remise avait été faite au Trésor de France des 200.000 livres. Dès le 20 juillet, Stanislas avait donné, à Commercy, une déclaration portant établissement de sa Chambre des consultations, qui devait fonctionner à partir du 12 novembre, date de la rentrée de la Cour; le 27, un arrêt de celle-ci en avait ordonné l'exécution (*Recueil des ordonnances de Lorraine*, t. VIII, pp. 176-181). Le 29 août, M. de Lucé écrira au marquis de Puysieulx : « Monseigneur,... S. M. P. m'a réitéré aujourd'hui l'empressement de mettre la dernière main à l'établissement d'une chambre de consultation de cinq avocats... Elle désire que je parte demain pour donner avec M. Hulin un projet de convention qui est à passer avec le Roi pour rendre cette fondation durable à perpétuité. Je vais me rendre à son empressement... » (Archives des Affaires étrangères, *Ibid.*, vol. 142, fol. 190.) Les signatures seront données dans la capitale le 14 septembre par les ministres des deux rois ; la ratification de Louis XV est du 17 septembre; celle de Stanislas, du 12 octobre. Par la suite, le duc-roi consacrera encore 18.000 livres à parfaire la fondation. Cf. *Recueil des fondations*, pp. 115-121.

(1) Ainsi en fut-il pour la fondation de douze pensions en faveur de demoiselles nobles de Lorraine et Barrois ; convention signée à Commercy le 17 août 1751 (voir lettre 35) et que complétera un second traité, passé cette fois, cas unique, à Lunéville, le 8 avril 1752 (*Recueil des fondations*, pp. 149-151). Le nom de Commercy se trouvant ici rapproché de celui de Hulin, rappelons encore que c'est ce ministre et le comte du Lucé qui,

Digitized by Google

de démarches eut à réitérer le ministre de Leszczynski auprès du secrétaire d'État de la maison du roi, du secrétaire d'État de la guerre, du contrôleur général des finances, du prélat détenteur de la liste des bénéfices, afin de procurer aux favoris et commensaux du prince offices, grades, titres, décorations, prébendes. Machault, le comte d'Argenson, l'ancien évêque de Mirepoix Boyer ne s'étonnaient plus de le voir arriver en éternel solliciteur.

Ceci encore eût été peu de chose, si l'obligeance de Hulin n'avait été mise à contribution pour les motifs les plus divers, souvent futiles, baroques même. A l'arrivée du courrier, que de lettres à distribuer dans Paris et à la cour; au départ, que de correspondances et de colis à rassembler pour la Lorraine. Leszczynski charge Hulin de découvrir un financier qui contribuera de ses deniers à la construction de sa superbe place de Nancy (1). Il le supplie d'arracher à un inventeur son secret pour fixer le pastel (2). Chaque fois il faut faire diligence, car le maître n'aime pas attendre. « Je sais », déclare Stanislas le 27 juin 1751, « que j'ai la réputation d'être bien pressé en tout ce que je fais. » Le 21 juillet 1753, il le répète : « Vous me connaissez trop pour savoir combien je suis impatient. » Enfin, ce sont maintes commissions, maintes recherches, maints achats qui transforment le diplomate

---

à la mort de la duchesse douairière Élisabeth-Charlotte, souveraine viagère de Commercy, arrêtèrent à Versailles, le 9 avril 1745, les articles relatifs à l'administration de cette principauté.

(1) Voir lettres 46 à 48.

(2) Voir lettre 49.

Digitized by Google

en un banal factotum. Mais toujours, soyons-en sûrs, Hulin s'efforcera de faire vite et bien; toujours, que, fondateur de la Société des sciences et belles-lettres de Nancy, le roi de Pologne souhaite d'être renseigné « sur ce qui se pratique au sujet du *Monseigneur* dans les académies de Paris (1) », ou que, fervent chasseur, il brûle de repeupler sa faisanderie de Lunéville (2), Hulin s'exécutera avec le même infatigable empressement. C'est à peine si le secrétaire du cabinet Solignac, l'intendant aulique Alliot, lors de voyages fortuits ou provoqués dans la capitale, le colonel Vauchoux, surtout, par une vieille habitude prise dès Wissembourg (3), évitèrent à Hulin quelques courses, quelques visites.

Catherine Opalinska ne se faisait pas faute de profiter de cette bonne volonté. Elle ne ménage pas non plus à Hulin l'assurance de sa gratitude. S'en remettant à lui pour obtenir à un protégé une pension du duc d'Orléans ou de l'archevêque de Paris, elle se dit « être toujours de son cher Hulin la très affectionnée » (4). Elle n'ignore pas son adresse, comme il

(1) Hulin à l'intendant aulique Alliot, 17 mai 1755. (Archives de l'Académie de Stanislas, procès-verbaux ms, reg. II, p. 78.)

(2) Voir lettre 19.

(3) Claude-François Noirot de Vauchoux qui, à cette époque déjà lointaine, s'était employé à marier Marie Leszczynska (voir notre *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 41 et sq. — Henry Gauthier-Villars, *Le Mariage de Louis XV*. Paris, 1900, in-8°), partageait désormais son temps entre la capitale et Dieuze, où l'ancien château appartenait à sa femme Marie-Anne de Mussey, veuve de Louis Perrin de Krafftel, gouverneur de la saline, épousée sur le tard. Vauchoux faisait aussi de fréquents séjours à Lunéville; il resta jusqu'à la fin l'un des plus intimes confidents de Stanislas.

(4) 7 mars 1739 (Papiers Hulin, à Cracovie, pièce 72).

AUG 23 1921

Digitized by Google

sait produire mille justes raisons et se montrer éloquent « quand il se mêle de persuader avec sa mine de Socrate ». Qu'il lui rende donc encore tel service. Il s'ajoutera aux « précédents sans nombre que je reconnais et reconnaîtrai toute ma vie » (1). Ces lignes ont bien leur prix, tracées par la hautaine princesse : « En vous remerciant de m'avoir envoyé une lettre de Mme de Bauffremont, je vous prie de lui faire tenir la réponse que voici. Comptez avec cela, mon cher Hulin, qu'il n'y a personne qui soit plus de vos amis que moi » (2). Les parents de Leszczynski, le duc Ossolinski — qui n'oublia pas Hulin dans ses dernières dispositions et lui légua 3.000 livres « pour un diamant » (3) —, la princesse de Talmont — qui semble avoir poussé jusqu'à l'abus demandes et prétentions, — les Jablonowski, tout le cousinage, recouraient à son office. Il suffisait vraiment d'être Polonais pour qu'on se crût des droits sur le ministre de Stanislas. Les Sapieha éprouvèrent sa complaisance. Le comte Potoçki, palatin de Belzk, devint son obligé. Le maréchal de Berchény, grand écuyer à Lunéville, fit appel aux relations et à l'expérience de Hulin quand il s'agit d'amener Marie-Thérèse à lever la proscription dont la famille du magnat hongrois avait

(1) 19 février 1742 (*Ibid.*, pièce 71). Voir le texte complet en note de la lettre 23.

(2) 6 juillet 1746 (*Ibid.*, pièce 70).

(3) Le reçu remis par Hulin lors de la délivrance du legs se trouve aux Archives de Meurthe-et-Moselle, Fonds judiciaires, n° provisoire 4998. Stanislas, à son tour, devait porter Hulin sur son testament pour une somme de 6.000 livres, en « marque de son souvenir ».

Digitized by Google

été frappée sous Joseph Ier. Hulin prépara les voies et le maréchal d'Estrées, à Vienne, emporta l'amnistie espérée (1).

Jacques Hulin, comme on peut le penser, tenait scrupuleusement le duc-roi au courant de la chronique de la cour de France. Si ces bulletins avaient été conservés, que de détails intimes, monotones peut-être, circonstanciés assurément, nous seraient fournis sur les moindres gestes, sur la santé de la fille et des petits-enfants de Stanislas. Hulin abordait fréquemment Marie Leszczynska. N'est-il pas pour la reine le « cher et pauvre Hulin » ? Il nous reste, de sa main, cinq billets qui, en leur insignifiante nonchalance, attestent l'affectueuse confiance que la souveraine avait en cet homme excellent. Stanislas vient de quitter Lunéville ; il est en chemin pour Versailles : « Je vous envoie, mon pauvre Hulin, une lettre pour mon Papa. Quand mon bon père aura arrivé à Paris, vous me le manderez (2) ». Marie se préoccupe de l'état de son confesseur, le Père Radominski : « Je vous envoie, mon cher Hulin, une lettre de change que le R. mon Père vient de m'envoyer et une lettre pour lui. Faites-vous payer cet argent et vous me l'apporterez mardi. Adieu, mon pauvre Hulin. J'ai peur que le P. Radominski ne soit malade, car il devait venir ici aujourd'hui et je ne l'ai pas vu. Dites-

(1) Dans les papiers de Hulin, à Cracovie, se trouve (pièce 69) la teneur des lettres de grâce, *gratiæ et absolutionis*, accordées par l'Impératrice-reine, à Vienne, 19 février 1759. — Cf. comte Valentin Esterhazy, *Mémoires*, édit., Ernest Daudet. Paris, 1905, in-8°; p. 27.

(2) Papiers Hulin, à Cracovie, pièce 74, non datée.

Digitized by Google

m'en des nouvelles. » — « Je vous remercie, mon cher Hulin, de m'avoir donné des nouvelles du P. R. Dites-lui de m'en donner lui-même, car j'en suis en peine. Je vous envoie une lettre pour le Roy et vous fais, mon pauvre Hulin, bon gré de votre attachement. Informez-moi de la santé du P. R. tous les jours. » — « Je vous envoie une lettre pour mon Papa, mon pauvre Hulin; j'espère qu'elle vous arrivera plus tôt que l'autre. Je vous charge de dire ou mander au P. Radominski que je lui défends de venir demain. Qu'il ne vienne qu'à la fin de la semaine qui vient, en cas que le temps se radoucisse et que son rhume soit entièrement fini..... Adieu, mon pauvre Hulin (1) ». Et enfin, trois jours après la mort du jésuite : « Je vous envoie, mon cher Hulin, une lettre pour le duc Ossolinski, dans laquelle il y en a une pour mon Papa. Mandez-moi par le palefrenier si vous avez retrouvé celle de M. Alliot. Faites bien mes compliments à Mme de Talmont et lui dites que je suis fâchée de ne pouvoir lui faire réponse aujourd'hui. Je suis toujours bien affligée, mon pauvre Hulin; portez-vous bien, car vous êtes bon à conserver; je connais votre attachement pour mon Papa et pour moi, aussi j'en suis bien sensible (2). »

Ce double attachement au père et à la fille plaça un jour Hulin en assez fâcheuse posture. On sait les

(1) Papiers Hulin, à Cracovie, pièces 76, 75 et 77; non datées.

(2) *Ibid.*, pièce 73. Le P. Radominski était mort le 18 janvier 1756. Voir dans notre édition des *Lettres de Stanislas à Marie Leszczynska* (no 8) ce qu'à la nouvelle de ce décès le roi de Pologne écrivait à sa fille, le 23 du même mois.

Digitized by Google

luttes incessantes qui mirent aux prises, pendant le règne de Stanislas, les juridictions lorraines et l'administration française. Le prince en ressentait beaucoup d'humeur. La querelle des vingtièmes, notamment, qui atteignit en 1758 une acuité inouïe (1), le fatigua fort. On croyait à une accalmie, quand l'année suivante le conflit s'était rallumé. Sous le titre de *Mémoire secret servant d'éclaircissemens et de supplément aux remontrances de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois,* parut un fougueux et abondant réquisitoire contre le chancelier-intendant (2). M. de La Galaizière était personnellement mis en cause. On l'accusait d'être le principal fauteur de cette agitation; on dénonçait l'arbitraire de son autorité; on le déclarait responsable du dépérissement d'une province naguère prospère. Un arrêt du Conseil d'État du 7 septembre 1759 supprime l'écrit séditieux (3). Mais la Cour souveraine prétend avoir le dernier mot. Elle s'apprête à répliquer. Informé de cette intention, Stanislas envoie le 14 décembre Alliot à Nancy, afin d'empêcher la remise des remontrances annoncées. C'est au même Alliot que, presque simultanément, s'adresse Hulin pour en avoir le texte. Marie

(1) Voir notre étude : *La Querelle des vingtièmes en Lorraine. L'exil et le retour de M. de Châteaufort.* Nancy, 1906, in-8°.

(2) 96 pages in-4°.

(3) Imprimé. Nancy, Veuve et Claude Leseure, 3 pages in-8°. — Dans sa *Description de la Lorraine,* t. I. p. 233, Durival rappelle simplement que, « à la fin de 1759 et au commencement de l'année 1760 », cet arrêt fit « grand bruit ». Il est plus explicite dans son Journal, *ms. cit.,* t. V, fol. 39v°.

Digitized by Google

Leszczynska et le ministre avaient dû souvent s'entretenir à cœur ouvert des troubles de Lorraine, déplorer de concert cette fermentation des esprits. Qu'il y eût dans les deux camps des exagérations, des erreurs, il était impossible à un observateur impartial de se le dissimuler. Dans cet âpre débat, les cours n'avaient pas tous les torts. La demande de Jacques Hulin reflétait les inquiétudes, l'agacement que les stériles discordes causaient à la reine. Ne s'agissait-il pas de la tranquillité, de la santé peut-être de son vieux père? Pour une fois, dans son zèle, le diplomate s'est départi de sa naturelle circonspection. Sa lettre imprudente tomba entre des mains prévenues. Ce qu'il manqua de lui en coûter, un passage du journal manuscrit de Nicolas Durival, secrétaire en chef des Conseils et tout dévoué à La Galaizière, nous l'apprend : « J'ai dit à M. de La Galaizière, chancelier, que Sa Majesté Polonaise regardait comme ses ennemis ceux qui prenaient contre lui le parti de la Cour souveraine; qu'à ce titre, il en avait un fort dangereux dans la personne de M. Hulin, qui assiégeait la reine de France par ses assiduités; et que j'avais vu depuis quelques jours dans une lettre à M. Alliot, de la main de M. Hulin, que ce dernier était informé qu'il devait y avoir bientôt de nouvelles remontrances de la cour souveraine, qu'il priait qu'on lui en envoyât un exemplaire, qu'il était fâcheux que ces plaintes continuassent, et qu'il y ajoutait : pourquoi y avait-on donné lieu; et si les faits sont faux, il faut s'inscrire en faux. M. le Chancelier ayant rendu au Roi ce que je lui avais dit, il en fut si fort irrité qu'il voulait sur-

Digitized by Google

le-champ révoquer M. Hulin qui a qualité de son ministre à la cour de France; mais comme je ne voulais pas nommer au Roi ceux de qui j'avais obtenu lecture de la lettre et que M. Alliot ne la représentait pas, qu'il vint même chez M. le Chancelier pour le porter à calmer Sa Majesté, on s'est contenté d'écrire aujourd'hui à M. Hulin de parler autrement et de ne point s'écarter des volontés de son maître (1). »

Le nuage dissipé, Hulin rentré en grâce remercia sans doute Alliot d'avoir plaidé sa cause. L'intendant aulique et commissaire général de la maison de Stanislas n'était pas le seul ami qu'il comptât à la cour de Lunéville, où il venait presque chaque année, vers l'automne et parfois au printemps, goûter quelques vacances. Le secrétaire du cabinet était l'un de ses intimes. Redevable à Hulin de sa croix de l'ordre du Christ et par là même de cette chevalerie dont il se montrait si ingénument fier (2), Solignac lui gardait grand gré de son entremise. Également dévoués à Leszczynski, ils connaissaient à fond leur maître. Ils se risquaient en tête à tête à certaines confidences; et, tels deux augures antiques, réprimaient mal une douce gaîté. La faconde méridionale de l'un s'alliait à merveille aux fins mutismes de l'autre. En dehors de la correspondance qu'exigeaient leurs fonctions respectives, ils en échangeaient une autre moins terne. Elle devait être bien curieuse, si l'on en juge par les

(1) Journal de Durival, *ms. cit.*, fol. 41vo-42; 24 décembre 1759. Cf. t. XIII (*supplément*), fol. 110vo, même date : « Le roi de Pologne irrité contre M. Hulin. »

(2) Voir lettre 14.

Digitized by Google

courts extraits que nous en a conservés l'indiscrétion amusée d'un tiers, le bibliophile Jamet (1). Longtemps secrétaire de La Galaizière, Jamet était, lui aussi, un des confidents de Jacques Hulin (2). Le ministre de Stanislas se trouve même être, et ceci n'est pas un médiocre éloge, un des rares contemporains, cités dans ses *Stromates* ou ses *marginalia*, que l'incorrigible griffonneur n'ait pas égratigné de sa plume acérée. « Je l'ai beaucoup connu », note Jamet. « Il m'avait lié d'amitié avec feu Pecquet au sujet des *Loix forestières* imprimées en 1753 (3). Ce M. Hulin était un grand cicéronien (4). »

Pecquet : un nom encore cher à Hulin. Antoine Pecquet père était premier commis aux Affaires étrangères quand Hulin débuta dans ses bureaux. Antoine Pecquet fils, qui occupa ensuite cette place impor-

---

(1) Cf. P. Boyé, *Éloge historique du chevalier de Solignac, (1684-1773)*. Nancy, 1905, in-8°; p. 21 et note.

(2) François-Louis Jamet, dit le jeune, frère de l'écrivain Pierre-Charles, né à Louvières (Orne) le 27 janvier 1710. Venu à Lunéville avec le chancelier-intendant, il y resta plusieurs années et se fixa ensuite à Paris où il mourut le 30 août 1778.

(3) *Loix forestières de France, commentaire historique et raisonné.....*, par Pecquet; 1753, 2 vol. in-4°. Jamet collabora à cet ouvrage; c'est à lui qu'est due la *Bibliothèque chronologique des auteurs qui ont traité de la matière des eaux et forêts, pêche et chasse*, insérée au tome II, pp. 405-420.

(4) Remarques critiques de Jamet sur un exemplaire de l'*Introduction à la description de la Lorraine et du Barrois* de Durival (Nancy, 1774, in-8°). Cf. la copie de Charles Courbe, *Ms.* n° 730 de la Bibliothèque publique de Nancy, p. 336. — Jamet ajoute : « Voir mes *Stromates*, t. III. p. 2799. » C'est aujourd'hui chose impossible. Ce qui est connu des *Stromates* ou *Miscellanea* (*Ms. fr.* n° 15 363 de la Bibliothèque nationale) ne comprend plus que 2.136 pages; le reste semble perdu.

Digitized by Google

tante, fut mieux pour lui qu'un chef (1). Pareil amour de leur métier, des goûts communs d'humanistes les rapprochèrent et les lièrent. A la chute de Chauvelin,

(1) Le nom des Pecquet revient à plusieurs reprises dans les mémoires de l'époque; toutefois, éditeurs et annotateurs, abusés par l'identité de prénom et de fonctions, ne distinguent pas d'ordinaire le père du fils. Les tables de l'*Inventaire sommaire des archives du département des Affaires étrangères* confondent de même l'auteur du *Mémoire sur la nomination du cardinal Dubois* et l'auteur du *Mémoire sur la conduite de la Russie envers la Pologne*. Il n'est donc pas superflu d'apporter ici quelques précisions.

Antoine Pecquet, premier commis du bureau des Affaires étrangères, devint en 1715 secrétaire du Conseil de ce département (Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. XIII, p. 150) et eut également le titre de secrétaire du roi. A la date du 16 mars 1723, Mathieu Marais (*Mémoires*, édit. de Lescure, t. II, p. 433) annonce ainsi sa fin imminente : « Le sieur Pecquet, très instruit des Affaires étrangères et ancien commis de ce bureau, est tombé en apoplexie. Le cardinal [Dubois] l'a pleuré; il perd un bon second. » En réalité, Pecquet ne mourut que le 13 septembre 1728, à Fontainebleau, âgé de soixante ans (*Mercure de France*, octobre 1728, p. 2342). A ce moment, son fils aîné, Antoine, né à Paris en 1704, occupait depuis longtemps, et avec non moins de distinction que le défunt, sa place de premier commis. « Son père, raconte le marquis d'Argenson dans ses *Mémoires d'État* (cf. *Journal et mémoires*, édit. cit., t. I. p. 233, note 1), avait une grande réputation dans ce métier; il a vanté son fils comme devant être au-dessus de lui; en effet, il a tout l'acquis que l'on peut avoir à son âge de trente-cinq ans, un fonds de sagesse de vieillard, et à cet air de sagesse il joint quelque force d'esprit, mais peut-être moins de génie que de justesse ». D'Argenson nous le montre encore « aussi éclairé que pénétrant » dans ses vues sur les affaires du royaume; poussant « l'amour du bien public et le devoir du citoyen jusqu'au fanatisme » (*Ibid.*, t. II., p. 100; t. III, p. 185). Il jouissait de la pleine confiance de Chauvelin. C'est peut-être ce qui lui valut l'animosité d'Amelot qui, au dire d'Argenson (*op. cit.*, t. III, pp. 186-187), haïssait Pecquet et était jaloux de son collègue, La Porte du Theil. L'hostilité était telle que Pecquet demanda à se retirer et passa désormais une partie de son temps à sa terre de Paroy, près de Provins, s'adonnant aux lettres. Il publie alors : *Dis-*

Digitized by Google

son successeur, Amelot, mesquin et envieux, avait tenu Pecquet à l'écart de sa politique. Puis, de plus en plus soupçonneux, il s'était décidé à l'enfermer à Vincennes. Aussitôt, l'opinion publique de faire, bien gratuitement, partager cette détention à son ami Hulin. « Le bruit a couru hier », enregistre le 4 octobre 1740 le marquis d'Argenson, « que M. Hulin, ministre du roi Stanislas, était arrêté, ainsi que le

---

cours sur l'art de négocier, Paris 1737, in-12 ; *Pensées diverses sur l'homme,* La Haye [Paris], 1738, in-12 ; *Discours sur l'emploi du loisir,* Paris, 1739, in-8° ; *Parallèle du cœur, de l'esprit et du bon sens,* Paris, 1740, in-12. En avril 1739, D'ARGENSON (*op. cit.*, t. II, p. 131) note : « Les deux premiers commis de M. Amelot, MM. du Theil et Pecquet, ne font plus rien de leur métier ; ils font des livres. M. Amelot se pique de tout faire par sa tête... » Enfin, le 30 septembre 1740, à l'étonnement général et à l'indignation de beaucoup, Pecquet, soupçonné, pensa-t-on, d'intelligence secrète avec Chauvelin, était arrêté à Paroy et conduit à Vincennes où il subit une détention de près de deux années. « Cette conduite du ministère par rapport à un homme de la considération de M. Pecquet a paru fort extraordinaire et a été blâmée de tout le monde », dit l'avocat BARBIER (*op. cit.*, t. III., pp. 221-223 ; cf. DE LUYNES, *op. cit.*, t. III. p. 259, t. IV, p. 229 ; D'ARGENSON, *op. cit.*, t. III, pp. 184 et sq.). Malgré sa disgrâce, le roi continua de marquer son estime à cet homme intègre. Il lui confirma la pension qu'il avait sur les postes. Grand maître des eaux et forêts au département de Normandie, Pecquet fut aussi nommé intendant en survivance de l'École militaire. C'est à sa charge de grand maître qu'il doit d'avoir écrit le seul livre de lui qui mérite encore d'être consulté, les *Loix forestières de France,* j. cit. Au contraire, *L'esprit des maximes politiques,* Paris, 1757, in-4°, ou l'*Analyse raisonnée de l'esprit des loix,* Paris, 1758, in-12, qui ne témoignent que d'une heureuse fécondité, sont totalement oubliés. On lui attribue avec quelque raison les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Perse,* Amsterdam, 1745, in-12. Pecquet a en outre traduit le *Pastor fido* de Guarini (1739), l'*Aminta* du Tasse (1737) et l'*Arcadia* de Sannazar (1737). Il mourut à Paris, le 27 août 1762.

Digitized by Google

maître de la poste aux lettres de Rouen et de celle de Caen, mais cela ne se confirme, surtout pour M. Hulin. » Après avoir vénéré le père, être dans l'adversité resté fidèle au fils, qui mourut, vingt-deux ans plus tard, grand maître des eaux et forêts de Rouen, Hulin reporta son affection sur les petits-enfants. Mlle Pecquet, devenue en 1773 Mme de Pontgibaud, le payera en tendres prévenances (1).

De même que Pecquet fils, Pierre Tercier, secrétaire du marquis de Monti, avait travaillé à la réélection de Stanislas. Il n'ignorait aucun des dessous de l'aventure polonaise. De même que Solignac, il avait suivi Leszczynski à Danzig; avec lui, il était l'un des membres de ce petit cénacle qui oubliait, sur les bords de la Baltique, dans l'étude de l'histoire et le culte des belles-lettres, les angoisses d'un siège (2). Après sa captivité de Russie, il était à son tour entré au bureau des Affaires étrangères. Il y fut le dépositaire du fameux secret du roi. Son érudition lui valut aussi d'être appelé à l'Académie des inscriptions.

---

(1) Jeanne-Jacqueline-Victoire Pecquet, mariée en 1773 à Gilbert-François de Moré, comte de Pontgibaud, capitaine à la suite du régiment de Blaisois. Peu après cette union, le 14 octobre, elle écrivait du château d'Auneau à Hulin : « J'ai eu un véritable regret de n'avoir pas eu l'honneur de vous voir à mon mariage et de posséder mon bienfaiteur au milieu de toute ma famille... Mon mari partage toute la reconnaissance que j'ai pour vous. Nous serons très occupés de vous le témoigner et de mériter la continuation de vos bontés. J'irai souvent cet hiver vous les demander à vous tenir compagnie si vous le permettez. » (Papiers Hulin, à Cracovie, pièce 65.)

(2) Jean-Pierre Tercier (1704-1767). Sur son rôle à Danzig et ses rapports avec Stanislas, voir : *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 170 et sq.

Digitized by Google

Hulin ne pouvait donc ignorer Tercier et, l'ayant fréquenté, ne pas l'apprécier. Ce n'était pas des seules choses de Pologne que, pour rester sur le terrain diplomatique, ils s'entretenaient avec compétence. Un autre thème était tout indiqué. Tercier n'est-il pas l'auteur de ces volumineux mémoires historiques et politiques sur les affaires d'Espagne, et plus particulièrement sur les négociations relatives au traité de Séville, où est analysée la correspondance des ministres et de leurs agents (1)? En établissant cette vaste compilation, Tercier eut à retracer la mission de Jacques Hulin à la cour de Philippe V. En phrases très élogieuses, il a rappelé combien l'envoyé fit sensation en comparaison de Brancas et combien le garde des sceaux donnait d'approbation à sa conduite (2).

Ni le président Ogier ni le docteur Sanchez n'ont été intéressés, de près ou de loin, aux tribulations de Stanislas. Peut-être ne sont-ils jamais venus à Lunéville. Mais comment esquisser la biographie de Jacques Hulin, sans accorder une mention à ces hommes distingués qui lui marquaient tant d'affection? Quand Jean-François Ogier, seigneur d'Hénonville, président honoraire au Parlement de Paris, se vit confier en 1753 l'ambassade de Danemark, plus d'une fois, certainement, il s'inspira des judicieux conseils de ce familier de son foyer (3). C'est au cours

(1) Archives des Affaires étrangères, *Mémoires et documents, France*, vol. 469-480; *Espagne*, vol. 164-179, 336-346.

(2) *Ibid.*, vol. 165 et 336, *j. cit.*

(3) Pierre-François Ogier, receveur général des finances de

Digitized by Google

de ses pérégrinations à travers l'Europe, à Saint-Pétersbourg probablement, que Hulin avait rencontré le Portugais Sanchez (1), l'un des meilleurs disciples de Boerhaave, promu premier médecin de la tsarine Anna Ivanovna, puis du jeune Ivan VI. Lorsque Sanchez revint en France vers 1747 et s'installa dans la capitale, les rapports se renouèrent et se resserrèrent. Comme Hulin, qui lui laissera pour sa précieuse bibliothèque (2) ses manuscrits russes et polonais, Ri-

la généralité de Montauban, receveur et payeur général du clergé de 1710 à 1736, grand audiencier de France à partir de 1711, mort à Paris le 24 décembre 1735 à l'âge de soixante-dix ans, avait eu de son mariage avec Marie-Thérèse Berger trois fils et trois filles. L'aîné des fils, Jean-François, seigneur d'Hénonville, dit le président Ogier ou Ogier d'Hénonville, était né le 18 décembre 1703. Conseiller commissaire aux requêtes du Palais du Parlement de Paris (1722), président de la seconde chambre (1729), président honoraire (1745), il fut aussi surintendant de la maison de la Dauphine (1744). Ambassadeur en Danemark (8 août 1753-6 avril 1766), conseiller d'État (1766), il fut envoyé comme conseiller extraordinaire en Bretagne, où il administra sagement. Exilé à l'île Sainte-Marguerite en 1771, lors de la disgrâce du Parlement, il meurt à Paris le 23 février 1775. Le second fils embrassa l'état ecclésiastique, qu'il quitta vers 1735. Le troisième, Pierre-François, seigneur de Berville, dit Ogier de Berville, conseiller au Parlement de Paris, s'unit le 28 avril 1750 à Angélique-Marie Petit de Leudeville. Des filles, l'une épousa, le 15 avril 1727, Philippe Thomé, conseiller au Parlement; la seconde, le 2 avril 1728, François de Salaberry, président de la Chambre des comptes de Paris; la dernière, le 28 février 1730, Jacques Migot, seigneur de Saint-Sauveur, également président en cette Cour. Tous les membres de la famille étaient liés d'amitié avec Hulin. De même en fut-il des Hariague, gens de robe très distingués, qui recevaient volontiers Hulin, ainsi que les Pecquet et les Ogier (Dominique d'Hariague avait épousé Geneviève-Hermine de Salaberry), dans leur belle terre d'Auneau, en Beauce.

(1) Antonio-Nunès-Ribeiro Sanchez, né à Penamacor, le 7 mars 1699; mort à Paris, le 14 octobre 1783.

(2) Cette bibliothèque fut vendue en décembre 1783 par

Digitized by Google

beiro Sanchez était un polyglotte étonnant. Comme Hulin, il était aussi un philanthrope convaincu et d'une générosité inlassable.

Ces amitiés solides, d'enviables et multiples relations dans le monde de la diplomatie, des lettres et des arts, un commerce assidu avec ses auteurs de chevet, les Grecs et les Latins, le soin de diverses œuvres de bienfaisance remplirent la dernière partie de l'existence de Hulin quand, à la mort de Stanislas, tous loisirs lui furent rendus. Ainsi qu'à tous les serviteurs du duc-roi, ses appointements lui étaient conservés en pension. S'ajoutant à celle qui lui était servie comme ancien secrétaire d'ambassade, cette pension eût suffi à lui assurer une large aisance. Mais, en réalité, Hulin était riche. Il avait mis ses économies dans les premières tontines, et à mesure que le temps s'écoulait et que l'un après l'autre disparaissaient les actionnaires, les revenus de l'octogénaire grossissaient singulièrement. Il ne jouissait de cette fortune que pour soulager les malheureux et pour obliger. Il était dans sa quatre-vingt-treizième année lorsque Louis XV mourut. Il pleura sincèrement le triste souverain que si peu de regrets accompagnaient dans la tombe. « J'ai trop vécu », aurait-il dit. Il se réjouit de l'avènement de Louis XVI. Ce furent ses ultimes émotions. Le 28 mai 1774, Jacques Hulin

---

Debure. En tête du catalogue (Paris, in-8°) le Dr Andry, son ami, a écrit un *Précis historique* de la vie de Sanchez. Voir aussi l'article de Innocencio da Silva, au *Diccionario bibliographico portuguez*, et pour les travaux imprimés du médecin — ses principales observations se rapportaient aux maladies vénériennes — la *France littéraire* de Quérard, t. VIII, p. 435.

Digitized by Google

quittait ce monde « comme un flambeau qui s'éteint », à 2 heures de l'après-midi, après avoir reçu le viatique (1). Le lendemain, à 9 heures du soir, on l'inhumait dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse. Son testament était digne de sa vie. Il récompensait ses domestiques, secourait les pauvres, fondait un prix pour encourager l'agriculture, destinait une somme à l'apprentissage de métiers. Même en tenant compte de la phraséologie ampoulée de l'époque et des exagérations de circonstance, il faut convenir qu'il fut un noble cœur celui à qui était rendu cet hommage posthume : « Ses jours n'ont été qu'un tissu de bienfaits. » Sans retard, le *Mercure de France* consacra quelques pages émues à la mémoire de Jacques Hulin (2). Une autre affectueuse pensée perpétua ses traits. Peint par Sonois en 1775, son portrait fut gravé par Joseph de Longueil. Hulin est représenté parvenu à l'extrême vieillesse. Le visage

---

(1) Une faute d'impression, sans doute, fait dire au *Mercure de France* (juillet 1774, 2e vol., p. 212), dans une première note nécrologique : « Jacques Hulin, ministre du roi de Pologne, est mort à Paris à l'âge de quatre-vingt-*seize* ans. » C'est là, de toute évidence, l'origine de l'erreur analogue commise par Durival, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 187, et qu'à la suite de cet auteur, nous avons nous-même reproduite dans nos précédents travaux.

(2) *Notice sur M. Hulin, ministre du feu roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar*, dans *Mercure de France*, août 1774, pp. 176-180. Nous avons emprunté plusieurs détails à cette courte mais substantielle biographie. On y trouve la lettre de Chauvelin à La Paz du 30 juillet 1730, et celle de Louis XV à Stanislas du 17 avril 1737. Les minutes des Affaires étrangères attestent une transcription irréprochable. C'est là une garantie de l'exactitude des autres renseignements. L'article dut être inspiré, sinon écrit même, par un des plus chers amis de Hulin.

Digitized by Google

est décharné, mais le regard reste pénétrant et clair. Gravité, imperceptible sourire, c'est toujours cet air socratique dont plaisantait Catherine Opalinska.

Philosophe sensé, vive image du sage,
Il sçut réunir à la fois
La confiance et l'estime des rois,
Sans s'en élever davantage.
Fidèle ami, sensible, généreux,
Il ne fit cas de l'or qu'afin de le répandre;
Révérons jusqu'à la cendre
D'un mortel aussi vertueux.

Les lettres adressées par le roi de Pologne à Hulin formaient assurément un ensemble considérable. En admettant que Stanislas n'ait écrit en moyenne — et c'est un minimum — que trois fois par mois à son ministre, la collection dépasserait déjà mille numéros, sans compter les billets des deux reines. Or, on est surpris de constater qu'à son décès le destinataire ne possédait même plus une centaine de ces missives. Les avait-il estimées pièces officielles, qu'il ne lui était pas permis, sorti de fonctions, de s'approprier sans scrupule? Les aurait-il restituées, en conséquence, à la famille royale; versées dans quelque fonds, où elles dormiraient oubliées, à moins qu'elles n'en aient à jamais disparu? On peut le supposer. Hulin se fût gardé de détruire lui-même cette correspondance. Le prix attaché par le vieillard au peu qu'il en détenait encore — prélèvement effectué à titre de souvenir ou lettres éparses retrouvées dans ses cartons — le démontre amplement. Il avait de ces feuillets un soin jaloux. Il ne les communiquait qu'avec

Digitized by Google

orgueil et recommandations. Une dame à qui il les prêta lui écrivait un soir, sur les 10 heures : « J'ai voulu, avant de me coucher, lire les quatre-vingt-six lettres que j'ai l'honneur de vous renvoyer avec un millier de remerciements de votre bonté et de votre confiance. Quel roi, quel père et quel ami ! Comme vous étiez digne de lui et comme il l'exprime dans toutes ses lettres ! Celles de la feue reine de Pologne et les cinq que j'ai lues de la feue reine de France m'ont également fait grand plaisir. Où trouver de pareils cœurs ? Parmi le nombre de ses lettres, j'ai remarqué que la princesse de Talmont vous a donné bien des soucis ; que le feu roi vous chargeait de toutes sortes d'affaires, grandes ou petites, et que tous les détails vous étaient familiers. Rien n'échappait à votre vigilance pour bien servir ce grand homme. ...Comme il s'intéresse pour les Lorrains ; comme il aime la reine sa fille ; comme il désire de vous voir en vous écrivant : « Mon chérissime Hulin, venez moi voir » ! De quelle manière il vous charge d'agir auprès du cardinal de Fleury, du roi son gendre lors des traités, de MM. de Montmartel, d'Angervilliers et du garde des sceaux ; le bien qu'il veut aux Montrevel ; et enfin ce qu'il ressent d'honnête sur les Bauffremont qui l'inquiètent ; ce qu'il vous dit sur les portraits, sur la cour, sur lui-même, sur les monuments de ses villes, sur le bonheur de ses peuples, sur le désir que vous en jugiez ; sur le plaisir de procurer au roi de Prusse des grands hommes et comme il plaisante là-dessus ! Enfin, je n'en finirais pas si je vous rappelais tout ce que j'ai retenu de cette aimable lecture... Je

Digitized by Google

me hâte de vous renvoyer par mon docteur qui a ma confiance ce dépôt respectable, en vous renouvelant, Monsieur, ma reconnaissance et mon dévouement respectueux (1) ».

Mais il n'est si chères reliques qui ne subissent tôt ou tard, leur pieux possesseur mort, le commun destin. Elles sont dispersées, données ou vendues. Les enchères les dédaignent ou se les disputent. Réduite à soixante-quatre pièces — il manque notamment la lettre concernant les Bauffremont et celle où il était fait allusion aux facilités accordées à Frédéric-Guillaume Ier pour recruter des colosses en Lorraine (2) —, la liasse d'autographes royaux que conservait Hulin a été finalement acquise, avec divers autres de ses papiers, par le Musée des princes Czartoryski, à Cracovie (3). Nous n'avons plus là que des

(1) Pour toute date : « Le 10, à 10 heures du soir. » Papiers Hulin, à Cracovie, pièce 66.

(2) Voir à ce sujet notre *Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski avec les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766)*. Paris, 1906, in-8°; pp. 10-14, 49-50.

(3) 55 lettres et un fragment de lettre de Stanislas, 3 lettres de Catherine Opalinska et les 5 billets de Marie Leszczynska ci-devant reproduits. L'ensemble forme ce recueil manuscrit n° 2719 auquel, transcrivant ou signalant les documents annexes les plus intéressants, nous avons plusieurs fois renvoyé sous la désignation de Papiers Hulin. En tout, 82 pièces.

Pour la première fois nous avons attiré l'attention sur ce recueil en 1898, dans *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*. Depuis, M. P. de Nolhac a publié une des lettres (voir lettre 29); les autres restaient inédites, à l'exception de quelques passages, relatifs aux événements de Pologne et à l'installation de Stanislas en Lorraine, qui trouvèrent naguère place dans notre récit. Comme nous aurons l'occasion de le préciser, la lettre 57 de cette édition n'est pas tirée du recueil de Cracovie.

Digitized by Google

lambeaux, des bribes de la correspondance primitive. Plusieurs de ces feuilles, aussi, ne sont que de très brefs billets, sans portée. Mais mutilée, telle quelle, cette série fragmentaire n'a pas perdu toute valeur. C'est un document à consulter pour l'histoire de Stanislas. La source est peu copieuse; elle n'est pas négligeable. Sur le caractère du prince, son entourage, ses fondations, ses bâtiments, on y puise des indications que l'on chercherait vainement ailleurs. On retrouve également dans ces pages, quoique à un degré moindre, sous l'incorrection du style et en dépit de l'impropriété des termes, cette verve très personnelle et cette facilité d'aimable épistolier que nous avions louées en publiant les lettres du père à sa fille.

Digitized by Google

Digitized by Google

1 (1)

Si quelque bienséance, mon cher Hulin, vous a retenu à me donner de vos nouvelles, sachez qu'un cœur qui vous aime comme le mien ne s'accommode point d'un silence respectueux des personnes qui me sont si attachées que vous. Ainsi, c'est pour le rompre que je vous écris celle-ci, très persuadé, sans que vous me l'ayez dit, de tout ce que vous avez senti sur tous mes événements depuis que je vous ai quitté. Je me flatte même que vous n'étiez occupé qu'à penser à ceux de l'avenir. Vous me les avez toujours fait espérer bons dans nos promenades du parc de Chambor (2), qu'il est juste qu'à mon tour j'en fasse de même,

---

(1) *Observations générales.* — Suivant la méthode adoptée pour nos éditions des *Lettres de Stanislas à Marie Leszczynska* et de sa *Correspondance avec Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II,* nous ne reproduirons pas l'orthographe trop incorrecte, d'une phonétique bizarre, dont usait le prince. Seuls les noms propres figureront tels qu'il les écrit et, s'ils nécessitent une identification, celle-ci sera faite en note. Les multiples fautes de syntaxe seront, au contraire, scrupuleusement respectées. Sauf de rares exceptions que le texte indique (cf. lettres 15 et 57), cette correspondance est entièrement de la main du roi. En la commentant, nous aurons à produire quelques autres lettres, soit de Stanislas lui-même, soit de contemporains notoires. Pour les originaux, *a.* indiquera que la pièce est autographe, *s.* qu'elle est simplement signée.

(2) Sur ces entretiens de *Chambord,* voir l'introduction, ou, pour plus de détails, notre *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne.* C'est à ce livre qu'il y a également lieu de se reporter en ce qui concerne tant l'affaire de la Succession de Pologne que différents personnages qui y furent mêlés et dont parle Stanislas dans ses premières lettres : Monti, Ossolinski, Zalûski, l'abbé Langlois, Orlick, Steinflicht, Tarlo, etc. Nous ne fournissons ici sur eux que les indications indispensables, à moins qu'il ne nous soit donné d'apporter des renseignements rectificatifs ou nouveaux.

Digitized by Google

en vous assurant qu'avec la grâce de Dieu nous espérons de soutenir un orage passager (1), depuis que les étendards du Roi imposent le respect à nos ennemis (2). Leur violence n'ébranle point la fermeté de ma nation qui agira, je vous en réponds, quand elle aura seulement assez de terrain libre pour agir, étant présentement serrée de tous côtés (3). Barthel est revenu et m'a dit l'agréable nouvelle de vous avoir laissé à Chambord, ce qui m'a fait un plaisir inconcevable de vous savoir l'ange gardien de la Reine (4). Je laisse à vos soins sa tranquillité, qui doit être agitée par tout ce qui se débite ici. Mais, s'il plaît à Dieu, rira bien qui rira le dernier. Je vous prie d'assurer le cher Pecquet de tous les sentiments dont je suis pénétré tant

---

(1) Au milieu du mois d'août de cette même année 1733, Stanislas avait laissé Hulin à Chambord; puis de Meudon s'était acheminé vers Varsovie. Le 12 septembre, il avait été élu roi de Pologne pour la seconde fois. Mais presque aussitôt, effrayé par les menaces de son compétiteur, l'électeur de Saxe, il avait couru s'enfermer dans Danzig. Il y était arrivé le 2 octobre. Trois jours plus tard, dans la contre-élection de Kamien, Frédéric-Auguste II avait été proclamé roi, sous le nom d'Auguste III, par la pression de l'empereur Charles VI et de la tsarine Anna Ivanovna.

(2) Le 10 octobre, Louis XV a signé la déclaration de guerre contre Charles VI. Le 13, six régiments français sont entrés à Nancy; les principales villes de la Lorraine et du Barrois seront de même occupées. Berwick a passé le Rhin; le 28, Kehl sera pris; et Villars, franchissant les Alpes, attaque l'Autriche dans ses possessions italiques.

(3) Dès le 29 septembre, les premières colonnes russes étaient sous Varsovie. Le 12 octobre, le commandant des forces moscovites, le général Lacy, avait fait son entrée dans la capitale polonaise; ses soldats ravageaient les palatinats de l'ouest.

(4) Le gentilhomme livonien Barthel, dépêché en cour de France pour annoncer l'élection de Stanislas, était arrivé à Fontainebleau le 20 septembre vers 11 heures du soir. Il avait ensuite gagné Chambord où se trouvait encore, avec Hulin, Catherine Opalinska, qui ne tardera pas à se retirer à Saint-Cyr.

Digitized by Google

pour son mérite que pour son attachement pour moi (1). Que le bon Dieu conserve sa santé dans son travail, et qu'il nous assiste pour le faire fructifier par nos heureux succès. Notre ambassadeur est incomparable et tel que vous m'en avez souvent fait le portrait (2). Je vous embrasse et suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS ROY.

A Danzic, le 27 d'octobre 1733.

2

Il ne sera pas dit, mon cher Hulin, que vous soyez à Versailles sans que j'en profite. Il est donc question sur ce que j'ai pensé depuis que je vous ai quitté, qui est de

(1) Rappelons que Antoine Pecquet fils était premier commis au bureau des Affaires étrangères. L'une des sept personnes appelées à donner leur avis lorsqu'il s'était agi de choisir, parmi les princesses de l'Europe, une femme pour Louis XV, il avait depuis manifesté son dévouement à Stanislas. Il cherchait à atténuer le mauvais vouloir que Fleury mettait, en la circonstance présente, à secourir le monarque. L'affaire de Pologne l'occupa beaucoup. Le 17 mars 1734, alors que l'ennemi investit Danzig, Monti écrira à Hulin : « Il nous reste bien des choses à faire. Vous savez notre situation ; elle ne peut changer qu'avec des forces réglées et il en faut de suffisantes. Il est vrai que M. Pecquet le père a eu mille bontés pour moi, il n'y a pas de jour que je ne le regrette. Mais aussi le fils en use de même. » (Papiers Hulin, à Cracovie, pièce 2.) Sur les deux Pecquet et leurs relations avec Hulin, voir l'introduction.

(2) Nommé en 1729 ambassadeur de France en Pologne, avec mission secrète de préparer le rétablissement de Stanislas, le marquis de Monti avait accompagné le prince à Danzig. Revenu d'injustes préventions à l'égard du diplomate à qui il est redevable de sa réélection, si précaire soit-elle, le roi lui témoigne en ce moment une pleine confiance. N'écrivait-il pas déjà le 3, lendemain de son arrivée sur la Baltique, à Marie Leszczynska : « On ne saurait être plus content que je le suis du marquis de Monti ; son mérite est suprême et son attention pour moi inexprimable » ?

Digitized by Google

convenir, s'il se peut aujourd'hui et que cela soit déjà résolu, qu'en cas que nous soyons maîtres de la Lorraine avant mon départ d'ici, que je puisse aller droit à Nancy pour y passer seulement l'hiver, pendant lequel je m'arrangerais à Commercy pour l'aller habiter au printemps, le croyant inhabitable dans la saison où nous sommes (1). L'autre affaire est de l'abbé Zaluski (2) qui se plaint que M. le duc de Saint-Agnant (3) de ce qu'il l'empêche d'obtenir ses bulles à Rome pour l'abbaye que le Roi a eu la grâce de lui donner en France (4), et qui est son unique

(1) Depuis la précédente lettre, de grands événements ont décidé du sort de Stanislas. C'est en 1734 le siège de Danzig et l'évasion du roi ; sa retraite à Kœnigsberg, où il signe son abdication le 27 janvier 1736, après que les Préliminaires de Vienne, du 3 octobre 1735, lui ont assuré la jouissance viagère des duchés de Lorraine et de Bar. Rappelé en France par Fleury, le roi de Pologne est arrivé à Meudon le 4 juin 1736. Il y vit dans l'expectative. Les derniers arrangements sont loin d'être réglés. Promesse a été faite à la duchesse douairière Élisabeth-Charlotte de la laisser achever ses jours à Lunéville ; l'article XI de la convention du 28 août 1736 lui confirme cette faveur. Outre le vieux Palais ducal de Nancy, Stanislas n'aura plus ainsi à sa disposition que le château de Commercy. Mais s'il tient désormais le Barrois, quand sera-t-il « maître de la Lorraine » ? Il l'ignore. C'est seulement le 29 novembre suivant que, après de longs atermoiements et une mauvaise volonté évidente, l'Empereur consentira à ratifier de sa signature l'acte de cession immédiate. Le 1er décembre, enfin, la souveraineté viagère de Commercy sera attribuée à Élisabeth-Charlotte, qui renonce, en retour, à ses prétentions sur Lunéville. Sur ces alternatives, voir *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 465-473.

(2) Joseph-André, comte Zaluski, grand référendaire de Pologne, que Stanislas a envoyé en 1733 comme ministre auprès du Saint-Siège et dont il va faire bientôt son grand aumônier à Lunéville.

(3) Paul-Hippolyte de Beauvillier, duc de *Saint-Aignan*, ambassadeur de France à Rome, où il fut en rapports quelque peu tendus avec Zaluski.

(4) Il s'agit de l'abbaye de Fontenay, ordre de Cîteaux, d'un revenu de 8.000 livres, qui lui avait été accordée par Louis XV

Digitized by Google

ressource, ne pouvant compter sur des abbayes en Pologne (1). Aussi bien que sur tout le reste prenez quelque éclaircissement là-dessus, je vous prie, et rendez-lui service. Je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS ROY.

Le mercredi (2).

3

J'ai reçu, mon cher Hulin, votre lettre (3), très sensible à tout ce qu'elle contient. J'espère que vous connaissez le fond de mon cœur pour vous. Aussi je m'en rapporte en vous assurant qu'il ne changera jamais. Je vous suis obligé de la diligence que vous avez eue de faire ressouvenir à M. le Cardinal (4) le prieuré pour l'abbé Langlois (5). Je

dès le 27 février 1735. « On écrit de Rome que, le 12 du mois passé, le duc de Saint-Aignan reçut avis que le roi de France avait nommé le comte Zaluski à une abbaye considérable dans le diocèse d'Autun. » (*Mercure de France*, avril 1735, p. 800.) Dans l'été de 1737, Zaluski ira depuis Lunéville prendre possession de ce bénéfice. (Cf. *Gazette de Hollande*, 1737, nº 73 ; de Lunéville, 29 août.)

(1) Il en obtiendra à son retour en Pologne (1742), où il devint aussi évêque de Kijow. Dans l'intervalle, Stanislas va lui-même assurer à Zaluski diverses prébendes ; voir lettre 7.

(2) De sa teneur et des explications que nous avons données, il résulte que cette lettre n'a pu être écrite qu'en octobre ou novembre 1736, et, de toute probabilité, de Meudon.

(3) Parti de Meudon le 1er avril 1737, le nouveau duc de Lorraine et de Bar était arrivé à Lunéville le 3 au soir.

(4) Le cardinal de Fleury.

(5) Robert Langlois, docteur en théologie, chargé d'affaires de France à Dresde, avait été envoyé à la fin de 1734 à Pétersbourg avec mission de déterminer la Tsarine à reconnaître Stanislas. Au retour, il séjourne à Kœnigsberg et Leszczynski recourt à lui pour correspondre secrètement avec le confesseur de la reine sa fille. Le 29 octobre 1735, des instructions com-

Digitized by Google

vous prie d'en procurer au plus tôt l'expédition. Je ne sais si M. Des Cotes (1) a fait déjà partir les tapisseries. Demandez-lui encore le grand tapis de la Savonnerie qu'il m'a fait voir à Meudon (2). J'en ai besoin et j'attends tout cela avec impatience. Mandez-moi aussi quand je pourrai avoir au juste les deux tapisseries auxquelles les sieurs Pécheur et Mosaque travaillent (3). Je vous laisse à penser de tout

---

munes avec Orlick le chargeaient de pousser le roi à l'abdication, puis de le reconduire en France.

Stanislas a demandé pour l'abbé Langlois, en commende, le prieuré vacant de Dieu-en-Souvienne, ordre des chanoines réguliers du Val-des-Écoliers, sous le titre de Sainte-Geneviève, paroisse de Louppy, diocèse de Toul, Barrois mouvant, qui n'exige ni prêtrise ni résidence, et est à la nomination du roi Très-Chrétien. Voir lettre 5.

(1) Jules-Robert *de Cotte* (1683-1767), fils du célèbre architecte Robert de Cotte et neveu de Mansart. En 1719 intendant et ordonnateur des bâtiments du roi, il avait succédé en 1735 à son père comme directeur et administrateur de la manufacture des Gobelins, à la tête de laquelle il demeura jusqu'en 1747.

(2) Le tapis destiné à sa salle du trône du château de Lunéville, que l'on retrouve ainsi mentionné et estimé, en 1766, dans l'inventaire du mobilier royal : « Un tapis de Savonnerie sur le marchepied du trône, de trois aunes un quart de quarré, 120 l. .» (Archives nationales, K. 1130; cf. Albert Jacquot, *Le mobilier, les objets d'art des châteaux de Stanislas*. Paris, 1907, in-8, p. 40.) La Savonnerie avait déjà exécuté en 1726 un tapis pour la salle du trône de Versailles.

(3) Concierge de Trianon, *Mozac* était aussi valet de chambre tapissier de Marie Leszczynska. Il sera promu huissier de la chambre de la reine en janvier 1742.

Parmi les tapisseries dont parle Stanislas figurent assurément celles qu'il tient de la récente générosité de Louis XV et auxquelles on faisait alors subir certaines transformations : « Le Roi a fait présent au roi Stanislas de Pologne de 36 pièces de tapisseries très magnifiques, et l'on travaille actuellement aux Gobelins à en ôter des bordures les armes de France et y substituer celles de S. M. Polonaise. On les enverra ensuite à Lunéville... » (*Gazette de Hollande*, 1737, n° 35; de Paris, 22 avril.) Il s'agit des 12 pans de la série des *Mois* de Lucas, dite tenture de Lucas, qui allaient orner, quatre par quatre, la salle des suisses, le

Digitized by Google

ce que je suis occupé depuis mon arrivée ici, et comme j'ai le temps de faire l'état de ma maison (1). Je vous prie de dire au général Steynflicht qu'il y est compris pour deux mille francs de pension, à condition qu'il ira les manger où il lui plaira, puisque je peux me passer des guerriers (2), et à Orlik (3) que je le fais exempt de mes gardes du corps, à condition qu'il vienne sur-le-champ

---

grand cabinet d'assemblée et l'antichambre du roi (estimés 9.000 livres en 1766); des 8 pans de l'*Histoire de Psyché*, transportés en 1745 à Commercy; auxquels il faut ajouter 4 portières, le sofa, les 2 chaises à dos et les 8 pliants du grand cabinet d'assemblée. La tenture des *Mois*, ces portières et ces sièges seront réservés lors de la vente du mobilier de Stanislas et feront retour au mobilier de la couronne. Cf. Pierre Boyé, *Les Châteaux du roi Stanislas en Lorraine*. Paris, 1910, in-4°; pp. 9 et 108. Sur les suites des *Mois* et de *Psyché*, lire Gerspach, *Répertoire détaillé des tapisseries des Gobelins exécutées de 1662 à 1892*. Paris, 1893, in-8°; pp. 99 et 95.

(1) La maison de Stanislas était définitivement formée le 26 mai. Cf. Durival, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 157.

(2) Jean *Steinflicht*, dit le comte de Steinflicht, général suédois au service de Stanislas, l'un des plus infatigables champions de sa cause tant avant qu'après le siège de Danzig. Voir lettre 9. — Leszczynski ne fut pas seul à récompenser Steinflicht. Au même moment, il est fait par Louis XV lieutenant général des armées du roi (pouvoir du 1er mars 1738), avec pension de 5.000 livres. La *Gazette de Hollande* (1737, n° 37) enregistre, sous la date du 29 avril, la nouvelle venue de Paris de sa nomination et de son départ imminent pour Lunéville, où il va sans doute prendre congé de son maître. Steinflicht ne servit pas en France; il mourut vers 1760. Il avait un frère, qui fut présenté à Versailles en août 1753; cf. de Luynes, *Mémoires*, t. XIII, p. 79.

(3) D'origine lithuanienne, Pierre-Grégoire *Orlick* de Laziska, connu en France comme comte d'Orlick, entré au service de Louis XV avait obtenu en 1734 une commission de lieutenant-colonel réformé. En 1735, il est à Philippsbourg et sur le Rhin; puis, en octobre, le ministre l'envoie à Kœnigsberg, ainsi que nous avons eu occasion de le dire, rejoindre Langlois. Adjudant général de Stanislas, il s'employa à persuader les confédérés de l'opportunité de se disperser.

Digitized by Google

exercer sa charge (1) et qu'il cesse de faire le petit ministre (2). Vous direz aussi au colonel Engberg (3) que je l'attends ici, à son passage, quand il sera parti de Paris pour s'en retourner. Et à vous-même vous direz que je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 11 d'avril 1737.

4

A Lunéville, le 15 d'avril 1737.

J'ai reçu, mon cher Hulin, votre lettre du 13 de ce

(1) Cette proposition n'eut pas de suite. Orlick devait se distinguer durant les guerres de la Succession d'Autriche et de Sept ans. Brigadier en 1745, il obtint le régiment Royal-Pologne d'infanterie allemande, qu'il leva par ordonnance et commission du 25 novembre 1747. Maréchal de camp en 1748, lieutenant général le 21 avril 1759. Désigné en cette qualité pour l'armée d'Allemagne, il combat à Minden le 1er août et meurt le 29 novembre suivant. Il était chevalier de Saint-Louis et commandeur de l'ordre suédois de l'Épée. Ses états de service dans PINARD, *op. cit.*, t. V, pp. 636-637. Orlick avait épousé Louise-Hélène Lebrun de Dinteville, dame de la Croix étoilée, morte à Paris le 12 décembre 1775, dans sa soixante-septième année. Cf. *Mercure de France*, janvier 1776, p. 212.

(2) Allusion non seulement à sa mission de Kœnigsberg, mais au voyage qu'entre l'abdication et le retour de Stanislas, Orlick fit de là en Autriche, au sujet de la cession de la Lorraine. Une lettre que, le 3 mars 1736, il écrivait de Vienne, où il se rencontra avec le plénipotentiaire français M. de La Porte du Theil, au comte Tarlo, maréchal général de la confédération de Pologne, est conservée à la Bibliothèque Ossolinski de Lemberg, *Ms.* n° 307, pièce 41, fol. 152-153.

(3) Salomon *Enneberg* ou Henneberg. Lieutenant-colonel et major des armées de Stanislas, le prince l'avait envoyé, à l'automne de 1734, de Danzig à Versailles afin d'y plaider sa cause. Au cours de ce voyage, une commission pour tenir rang de colonel dans les troupes du royaume lui avait été accordée le 14 novembre. Créé brigadier d'infanterie le 1er mars 1738, il sera nommé maréchal de camp par brevet du 15 juillet 1740. Il mourut en 1748, sans avoir servi en France.

Digitized by Google

mois. Sur ce que vous me dites que tout retentit des acclamations des peuples d'ici (1), votre voix qui se fait entendre par tout ce que vous me dites n'est pas sourde, car elle pénètre le fond de mon cœur. Je voudrais répondre aux sentiments que vous avez pour moi, aussi parfaitement que j'en suis touché.

Je me suis bien douté qu'il y aurait bien des raisonnements sur la mission de M. le prince de Craon. Il y en aura encore bien d'autres à Vienne. Je souhaite seulement que la cour ait été contente de ce choix que j'ai fait (2). Je vous suis bien obligé de la réponse que vous avez procuré

(1) C'est par des démonstrations officielles qu'était surtout accueilli Stanislas. Seuls les corps constitués s'empressaient. Ce même jour, le roi de Pologne donna audience au doyen de la collégiale Saint-Sauveur de Metz qui, accompagné de trois députés du chapitre, le harangua sur son heureux avènement. Journal de DURIVAL, *ms. cit.*, t. I, fol. 2vo.

(2) Marc de Beauvau, prince de Craon et du Saint-Empire (1679-1754), grand écuyer des ducs Léopold et François III, dont les enfants devaient jouir à la cour de Lunéville de faveurs multiples, n'avait pas accepté pour soi-même les offres de Stanislas. Il attache sa fortune à celle de François III, qui déjà l'a nommé son plénipotentiaire en Toscane. Néanmoins, sur les instances de Leszczynski, M. de Craon a consenti à aller faire part en cour de France de l'arrivée à Lunéville et de l'installation du duc-roi. Ce ne fut pas d'ailleurs sans bien des hésitations et sans qu'il s'excusât de cette irrégularité auprès de son véritable maître par un courrier dépêché à Vienne. Arrivé le 8 avril à Paris, le prince de Craon a été présenté le lendemain à Louis XV et à Marie Leszczynska; il a eu son audience de congé le 13. Il sera à Florence le 3 juin. Comme le suppose Stanislas, le choix de l'envoyé provoqua à Versailles divers commentaires. On chercha à ce simple caprice une explication plausible : « L'arrivée de M. de Craon ici donne occasion à quelques raisonnements. On ne peut pas imaginer qu'il soit venu exprès pour apporter une lettre à la Reine. Il y a déjà plusieurs jours que l'on parle du mariage de M. le duc d'Orléans avec la princesse de Lorraine. On dit que M. d'Orléans a donné son consentement à ce mariage. Il se pourrait que ce serait le sujet du voyage de M. de Craon. » (DE LUYNES, *op. cit.*, t. I, p. 221; du 9 avril 1737.)

Digitized by Google

au palatin de Lublin (1) et le brevet de pension pour Mme Czapska (2). Il vous reste celui pour le prieuré de l'abbé Langlois (3).

Je vous suis très obligé des nouvelles que vous me mandez. La plus intéressante est la santé de M. le Dauphin dont j'en rends grâce au Seigneur (4). Je vous prie de

---

(1) Le comte Jean Tarlo, palatin de Lublin, ancien maréchal de la confédération du royaume de Pologne, avait été avec son oncle, le palatin de Sandomir — auparavant de Lublin —, un très ardent défenseur de la cause stanislaïste. Agé d'environ vingt-cinq ans, il se propose de venir à la cour de France, où, après une visite à Lunéville, il séjournera en effet de mai 1738 à février 1739. A différentes reprises Leszczynski sollicita pour lui, mais sans grand succès, la bienveillance de Louis XV et des ministres. Tarlo n'obtint, malgré les instances du prince, ni le cordon du Saint-Esprit, ni à son défaut la gratification qu'il ambitionnait. Archives des Affaires étrangères ; *Correspondance, Lorraine*, vol. 133 à 136. — De Luynes, *op. cit.*, t. II, pp. 161, 200, 215.

(2) Femme du comte Pierre Czapski, palatin de Pomérellie, lui aussi un des fidèles de Stanislas. Mme Czapska s'était elle-même signalée à Danzig par son dévouement au royal assiégé. C'est d'elle que parle en ces termes le roi dans la fameuse *Lettre* où il raconte sa sortie de cette ville : « C'est en cette occasion que je reconnus mieux que jamais le zèle de ceux qui me sont attachés. Une dame polonaise sachant l'allemand, et se fiant à un homme qu'elle connaissait et qui connaissait elle-même parfaitement le pays, voulait partager les risques de mon voyage, se travestir en paysanne et me faire passer pour son mari. » Ne pas confondre Pierre Czapski avec son parent, le palatin de Culm, adversaire déclaré de Stanislas.

(3) Voir lettres 3 et 5.

(4) Le Dauphin avait été légèrement souffrant. Le 9 avril, le duc de Luynes (*op. cit.*, t. I, p. 223) notait : « M. le Dauphin a eu de la fièvre cette nuit et en a même encore un peu actuellement. Il vient de vomir à ce que j'apprends. Comme il a eu beaucoup de monde ce matin, M. de Châtillon (*son gouverneur*) a réglé qu'on ne le verrait qu'à l'heure des bouillons. » La santé du jeune prince, né le 4 septembre 1729, occupait d'autant plus les siens, que son baptême solennel était fixé au samedi 27.

Digitized by Google

presser les sieurs Mosaque et Pécheur pour que je puisse avoir au plus tôt mes deux tapisseries, qui seules me manquent pour ne me pas transporter au château (1). Je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

5

Je reçois, mon cher Hulin, dans ce moment votre lettre, et je n'ai le temps que de vous dire qu'on ne saurait être plus sensible que je suis à tout ce qu'elle contient de flatteur pour moi. Si j'étais capable de vanité, vos sentiments m'en donneraient par le cas que je fais de votre façon de penser. Je vous remercie de l'expédition pour l'abbé Langlois. Faites-en autant de ma part à M. le Cardinal (2). Je vous suis très obligé des nouvelles. Vous me les rendez intéressantes par la manière que vous me les débitez (3),

(1) Voir lettre 3. — A son arrivée à Lunéville, Stanislas ne s'est pas installé au château, où il a commandé d'assez importantes transformations. Il occupe provisoirement l'hôtel de Craon, tout voisin. Quoi qu'il écrive, les travaux ne sont pas encore terminés. Ce n'est que le 12 juillet, au retour d'un voyage à Saverne, que le roi viendra habiter la demeure de Léopold. Catherine Opalinska l'y aura précédé de la veille.

(2) Voir lettre 3. — Le mois suivant, le nouveau prieur tiendra à aller exprimer personnellement sa reconnaissance au duc-roi : « L'abbé Langlois partit hier pour la cour de Lorraine, afin de remercier le roi Stanislas de Pologne de ce que Sa Majesté a demandé pour lui au Roi le prieuré de Dieu. » (*Gazette de Hollande*, 1737, n° 42; de Paris, 17 mai). Le nom de Langlois est à ajouter sur la liste des prieurs de Dieu-en-Souvienne dressée par l'abbé J.-B. GILLANT, *Pouillé du diocèse de Verdun*, t. II. pp. 761-766. Langlois fut aussi abbé commendataire de l'abbaye cistercienne de Mores, diocèse de Langres, et prieur du prieuré grandmontin de Puy-Chevrier, diocèse de Poitiers. Il mourut à Paris, en septembre 1749, âgé de soixante-neuf ans.

(3) En ce qui concerne les menues nouvelles de la cour, Hulin a pu décrire à Stanislas les cérémonies de la cène et de l'ado-

Digitized by Google

sans quoi Lunéville m'occupe tellement que je ne penserais pas à ce qui se passe dans le monde. Je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

Je vous prie encore de tirer des mains du sieur Pécheur ma tapisserie ou du moins la parole de sa bouche quand je pourrai l'avoir (1).

A Lunéville, le 29 d'avril 1737.

6

Si je pouvais, mon cher Hulin, vous faire des si belles et si intéressantes réponses que sont vos lettres que je reçois, je serais plus exact à vous en faire. Mais notre séjour n'en fournit pas assez de matières. Ainsi, ce n'est que pour vous bien remercier de la peine que vous prenez de m'instruire des affaires que je vous écris, pour vous assurer combien je suis sensible à votre attention.

Je ne suis point surpris que les compliments de M. Schmerling ne sont qu'en paroles (2). Dieu merci, que je ne fais pas mon capital des bons offices de la cour de Vienne dont j'ai cru faire usage par la façon qu'elles m'ont été offertes. M. le duc Ossolinski (3) vous envoie un

---

ration de la croix (18 et 19 avril) auxquelles prirent part le roi et la reine; lui apprendre que son gendre a fait ses pâques le 20; l'intéresser surtout aux préparatifs du baptême du Dauphin.

(1) Voir lettres 3 et 4.

(2) Léopold de Schmerling, plénipotentiaire impérial; arrivé à Paris le 20 janvier 1736 pour conduire les dernières négociations relatives à la cession des Duchés, il avait défendu avec une fermeté tenace les intérêts de son souverain et de François III.

(3) François-Maximilien, comte de Tenczyn, duc d'Ossolin-Ossolinski, ancien grand trésorier de Pologne, maintenant grand maître de la maison de Stanislas.

Digitized by Google

mémoire sur ce que vous désirez de savoir pour instruire M. le Cardinal à l'égard des Polonais qui prétendent, sans raison, que l'électeur de Saxe (1) leur retient leurs biens (2). Je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 5 de juin 1737.

La Reine vous fait ses compliments.

7

Je vous envoie, mon cher Hulin, les deux ci-jointes pour M. le Cardinal, et le mémoire qui vous instruira ce que vous devez insinuer à Son Éminence de ma part. Je suis persuadé que cela concernant M. le Référendaire, le digne sujet vous intéressera à faire valoir le mieux que vous pourrez ce qu'il demande (3). Vous ne sauriez en

(1) Frédéric-Auguste II, en tant qu'Électeur; Auguste III, en tant que roi de Pologne. Bien qu'il s'agisse d'une question polonaise, intentionnellement Stanislas ne voit ici en lui que l'Électeur. La France a reconnu Auguste dès 1736, mais la réconciliation n'a pas encore eu lieu entre les anciens rivaux. Ce n'est qu'au début de 1738 que les deux princes s'accorderont respectivement le titre de roi de Pologne. Cf. lettre 25.

(2) Ce mémoire n'est plus joint à la missive qu'il accompagnait. A plus forte raison en est-il de même pour les pièces annoncées dans d'autres lettres et que Hulin avait ordre de remettre à des tiers. Quelques-uns de ces documents pourraient sans doute être retrouvés aux Archives des Affaires étrangères; mais, en ce qui concerne la présente publication, l'identification aurait peu d'intérêt.

(3) L'ancien grand référendaire Zaluski, désormais le grand aumônier de Stanislas, que nous avons vu obtenir naguère de Louis XV l'abbaye de Fontenay (cf. lettre 2), sollicite cette fois en commende la très riche abbaye de Villers-Bettnach, au diocèse de Metz, dont le titulaire, Natalis Le Febvre, est sur le point de s'éteindre. L'abbé mourut le 25 du même mois, et, non sans quelque difficulté, Zaluski lui succéda. Stanislas devait

Digitized by Google

même temps faire un plaisir plus sensible à celui qui est de tout son cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 15 de juin 1737.

8

M. Casteja (1), qui va à la cour, me donne occasion de vous écrire celle-ci et vous dire que comme je m'arrangeais d'aller saluer à son avènement au monde M. le duc d'Anjou, j'espérais d'avoir le plaisir de vous voir. Depuis l'arrivée d'une princesse, mon voyage devient incertain (2).

---

procurer encore à son compatriote, en décembre 1740, la grande prévôté de Saint-Dié, qu'il résignera en 1742.

(1) René-François de Biaudos, comte puis marquis de *Castéja*, l'un des deux gentilshommes de la chambre de Stanislas à la formation de sa maison. D'une famille landaise qui fournit plusieurs gouverneurs à la ville de Toul, neveu du comte Charles-Louis de Castéja, l'ambassadeur de France en Suède (1727-1737), il avait épousé en 1732 Henriette de Jacquier de Rosée, parente par sa mère, Marie-Isabelle de Wignacourt-Launoy, du grand aumônier Zaluski. Sur la recommandation de ce dernier, Mme de Castéja venait d'être elle-même nommée dame du palais de Catherine Opalinska (*Gazette de Hollande*, 1737, no 54; de Lunéville, 20 juin). Capitaine au régiment de Bourbonnais infanterie, chevalier de Saint-Louis, le marquis de Castéja mourut en mars 1774, âgé de soixante-neuf ans, gouverneur de Marienbourg.

(2) Depuis la mort de Philippe, duc d'Anjou (30 août 1730-7 avril 1733), à chaque grossesse de la reine, Stanislas se plaisait à penser que le Dauphin aurait de nouveau un frère qui relèverait le titre. A trois reprises déjà le grand-père a vu tromper son attente. Voici que la naissance de Louise-Marie — *Madame dernière* — lui cause une quatrième et définitive déception. La future carmélite était venue au monde le 15 juillet à 11 heures du soir. Promptitude étonnante, Stanislas avait été informé de cette naissance dès le lendemain dans la nuit. — « Il arriva hier un exprès de Versailles, avec la nouvelle de l'heureux accouchement de la Reine de France. Leurs Majestés dépê-

Digitized by Google

Si bien que si cela vous fait autant de plaisir de venir passer quelques jours ici avec moi, comme cela m'en fera de vous y voir, et si le service du Roi ne vous retient point, vous pourriez fort bien venir prendre vos vacances à Lunéville (1). Ce n'est aucun autre intérêt qui me le fait désirer que celui de vous dire de bouche que je vous suis, de tout mon cœur, affectionné.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 17 de juillet 1737.

9

Mon cher Hulin, Très las à la fin de la correspondance de M. Orlick, je vous prie de lui faire ma réponse de bouche sur la lettre impertinente qu'il m'écrit et que je vous envoie. Il me parle de ses ennemis qui sont mes adulateurs. Apprenez, je vous prie, le monsieur à comprendre combien il est injurieux pour moi d'avoir de la bonté pour des adulateurs, outre la calomnie atroce que quelqu'un lui veuille nuire auprés de moi et qu'il le puisse, s'il n'était pas lui-même son propre ennemi. Qu'il sache que je connais mes gens et que je juge de tout par moi-même. Au reste, qu'il se désaccoutume de parler des sacrifices. Je connais trop l'histoire de ma vie pour m'en laisser imposer. Qu'il aille vanter les mérites de sa famille en Suède. Quant à ceux de sa personne, je ne l'ai pas fait venir en France. Il est venu avec des projets de me fournir cent mille cosaques. Je l'ai appuyé si bien à la cour qu'il s'en croyait le favori au point de se pouvoir passer de ma protection. Il l'a demandée après la disgrâce de M. Chauvelin, avec lequel il se voit déchu de son minis-

---

chèrent aussitôt le marquis de Castéja, gentilhomme de la chambre, pour aller complimenter à ce sujet la Reine leur fille. » (*Gazette de Hollande*, 1737, n° 61 ; de Lunéville, 18 juillet.)

(1) Voir lettres 9, 10 et 11.

Digitized by Google

tère (1). Compte-t-il donc pour rien les bienfaits que le Roi lui fait? Est-ce pour l'amour de lui ou de moi? Je lui donne une pension sans exiger de lui aucun service. Son beau-frère (2), pour un misérable siège de Dantzique, n'est-il pas largement récompensé du Roi? Erreur qu'il m'ait sauvé la vie! Qu'il s'en désabuse, car son beau-frère n'a eu aucune part à ma sortie de Dantzique. C'est un démenti que je serais obligé de donner à ceux qui en sont prévenus, afin qu'il cesse d'exercer son génie à se faire valoir (3). S'il est ingrat à ne pas sentir mes bienfaits, je ne serai pas assez sot de lui en faire. Je vous prie de lui imposer silence (4), et d'être persuadé que je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 25 de juillet 1737.

---

(1) Voir lettre 3. — Pour comprendre les allusions de Stanislas, il faut savoir que, commandant de cosaques zaporogues, le père de Pierre-Grégoire Orlick s'était, après la mort de Mazeppa, attaché à Charles XII et était resté en Suède jusqu'au décès du roi. Orlick avait de nombreuses relations dans ce pays et en Ukraine. D'autre part, il avait dû sa mission diplomatique de Vienne à la confiance de Chauvelin, garde des sceaux et secrétaire d'État des Affaires étrangères. Or, le ministre avait été remercié en février précédent et était alors exilé sur sa terre de Grosbois.

(2) Le général Steinflicht (voir lettre 3) avait épousé une sœur d'Orlick.

(3) C'est Stanislas lui-même qui, dans sa mauvaise humeur, altère ici la vérité et se montre singulièrement ingrat. Nul n'ignorait à la cour le dévouement de Steinflicht. Le prince lui-même y avait rendu hommage dans sa *Lettre* de Danzig. Dans la tente du guerrier, Leszczyński a préparé son évasion. Durant sa fuite nocturne, il eut aussi Steinflicht pour compagnon. Égaré sur la chaussée de la Vistule, le général rejoignit le roi à Kœnigsberg et devint, par la propagande et les armes, un de ses plus chaleureux défenseurs. Rassemblant un noyau de soldats suédois, il provoque des levées de volontaires dans différentes régions de la Pologne ; commandant l'avant-garde des troupes confédérées, il se signale le 20 février 1735 à Kalisz et mène avec entrain, plusieurs mois, une guerre d'escarmouche contre les partisans d'Auguste III.

(4) La réconciliation ne tardera pas trop à se faire ; cf. lettre

Digitized by Google

Après cette lettre écrite, j'ai reçu la vôtre par laquelle j'apprends que vous êtes occupé à ne pouvoir pas cette fois ici me donner le plaisir de vous avoir ici. Je vous donne la liberté que vous le fassiez quand vous le pourrez et quand le service du Roi vous le permettra, pourvu que vous ayez le même désir que j'ai d'être quelque temps avec vous. Dites-moi quand vous croyez le pouvoir faire (1).

10

Je vous envoie, mon cher Hulin, la lettre ci-jointe transformée. Faites-en le meilleur usage que vous pourrez. Du reste je suis dans l'impatience de voir partir la cour pour Fontainebleau, comme le temps qui me doit procurer le plaisir de vous embrasser de près, ce que je fais présentement, de tout mon cœur, de loin (2).

11

Vous ayant perdu de vue, mon cher Hulin, je voudrais vous rattraper par celle-ci, pour me dédommager de votre départ qui me fait de la peine (3). Ce qui m'en console est

---

15 *bis*. A la mort de Stanislas, la veuve du comte Orlick était encore portée pour 1.000 livres sur l'état des pensions accordées par le duc-roi.

(1) Voir lettres 10 et 11.

(2) Ces quelques lignes doivent être datées de *septembre 1737*. Le 29 de ce mois, Louis XV partira pour Fontainebleau ; la reine, trois jours plus tard. Hulin profitera de cette absence pour se rendre à Lunéville.

(3) Hulin était arrivé à la cour de Stanislas vers le milieu d'octobre. Il n'y fit cette fois qu'un très court séjour. Ayant assisté le 20 à l'anniversaire de la naissance du roi de Pologne, il repartait le lendemain pour Fontainebleau, « après avoir reçu de nouvelles instructions de Sa Majesté » (*Gazette de Hollande*, 1737, nos 87 et 91 ; de Lunéville, 17 octobre et 1er novembre).

Digitized by Google

que je me flatte de vous être présent en tous lieux et bien imprimé dans votre souvenir. J'ai oublié de vous recommander une petite affaire qui me tient à cœur. C'est M. Towianski (1) qu'on dit qui parle fort librement de moi, ce qui m'embarrasserait fort peu. Mais ce qui m'est sensible, est qu'il est fort bien, à ce qu'on dit, auprès de M. le Cardinal. Je vous prie d'approfondir les deux faits et trouver l'occasion d'exposer à Son Éminence ma délicatesse et sensibilité là-dessus, car toute sa vie cet homme n'a mérité aucune considération de personne. On n'en devrait surtout pas avoir pour lui en France, après sa conduite pendant la dernière révolution.

Vous savez la prétention de M. Eperyasz (2) pour le même grade qu'a eu le général Steynflych. Je crois que c'est sans conséquence et M. le Cardinal me ferait plaisir de lui accorder cette grâce, à condition qu'il s'en aille se décorer en Pologne. Faites ce que vous pourrez, je vous prie, là-dessus (3).

---

(1) Charles, comte de *Tobienski,* ainsi qu'on le nommait en France, ancien grand chambellan de Pologne. Il mourut à Paris, le 10 septembre 1761, plus que centenaire, disait-on (*Mercure de France,* octobre 1761, p. 218).

(2) Le comte Antoine *Eperyaszy,* ou Eperyeszy, avait servi avec zèle durant trente-cinq années en Suède et en Pologne, sous Charles XII et sous Stanislas. Lui aussi était à Danzig. En 1735, commandant un corps de troupes lithuaniennes, il alla jusqu'à la frontière ottomane pour y attendre à Braza les événements et sut obtenir du pacha qu'il empêchât les moscovites d'inquiéter les troupes fidèles cantonnées dans son gouvernement.

(3) Selon son désir, Eperyaszy obtiendra, par pouvoir du 3 décembre 1737, le grade de lieutenant général (cf. Pinard, *op. cit.*, t. V [1762], p. 191). Il regagnera seulement la Pologne en janvier 1739 et au passage s'arrêtera à Lunéville : « Il alla d'abord rendre ses respects au roi, qui le reçut avec de grandes marques de bonté, et Sa Majesté voulant reconnaître son zèle pour son service lui a fait plusieurs magnifiques présents, et lui a donné entre autres une tabatière d'or de grand prix et ornée de son portrait. Le comte est parti depuis pour retourner en Pologne, extrêmement satisfait du bon accueil qui lui a été

Digitized by Google

M. le duc Ossolinski vous écrit amplement sur l'expédition de M. Czapski. Je vous prie de mettre tous vos soins à le faire partir, devriez-vous employer l'autorité de la cour, sans quoi c'est un garçon perdu, et sa famille mérite toute mon attention (1). Je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 31 d'octobre 1737.

12

J'ai reçu, mon cher Hulin, votre lettre par laquelle vous m'apprenez l'empressement que vous a témoigné le chevalier Bernard (2) à savoir de mes nouvelles. Voici une lettre pour lui que je lui écris pour lui témoigner combien j'y suis sensible. Je vous prie de le bien remercier du vin qu'il m'envoie. Je voudrais avoir quelque chose qui soit de son goût, pour ne pas rester en arrière avec cet honnête homme. Je vous embrasse et suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 25 de novembre 1737.

---

fait en cette cour. » (*Gazette de Hollande*, 1737, nº 13; de Lunéville, 31 janvier). PINARD l'appelle *d'Epèriess*, et il va invariablement figurer dans l'*Almanach royal*, jusqu'à son décès en 1769, sous le nom fautif de *comte d'Epertess*.

(1) Ce jeune prodigue (voir lettre 13) est probablement le fils de la comtesse Czapska (cf. lettre 4).

Les Czapski étaient une des meilleures familles titrées de Pologne.

(2) Samuel Bernard (1651-1739), le célèbre financier, anobli en 1699, comte de Coubert en 1725, marquis de Méry, que l'on n'appelait plus, dans les dernières années de sa vie, que le chevalier Bernard. Il avait autrefois avancé de grosses sommes à la France pour la cause de Stanislas et consenti également au roi de Pologne lui-même divers prêts. 200.000 livres, montant d'une de ces dettes personnelles, venaient précisément d'être retenues au duc-roi sur les premiers arrérages de sa pension de souverain nominal (convention du 31 septembre 1736).

Digitized by Google

13

Je vous suis très obligé, mon cher Hulin, de la peine que vous avez prise d'aller à Rembouillet et du rapport que vous me faites de votre voyage. Je voudrais que vous en puissiez faire encore un avec des compliments d'une parfaite reconvalescence que je vois avec grande douleur encore bien douteuse (1). J'ai vu la lettre que vous avez écrite au sujet de M. Czapski. Rien n'égale la folie de cet homme, à laquelle *tandem* il faut mettre fin. Et je n'en vois que celle-là, c'est d'intéresser la cour pour qu'il ait ordre, par une lettre de cachet, en secret, que personne ne sache, de s'en retourner en Pologne ; de la lettre de change, de payer une partie de ses dettes et lui laisser de quoi faire son voyage, et le reste des créanciers payés de la pension, en leur laissant le brevet en gage. S'ils se trouvent lésés, pourquoi ont-ils fait crédit? Ils n'ont qu'à le suivre en Pologne. Je ne vois point d'autre expédient et je te prie de ne point épargner votre peine pour me débarrasser d'un pareil fardeau (2). Je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

Je vous prie de remettre la ci-jointe à M. le Cardinal.

Le 29 de novembre 1737, à Lunéville.

---

(1) Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV, né le 6 juin 1678, amiral de France (1683), grand veneur (1714), était depuis longtemps gravement malade au château de *Rambouillet*. Le 17 novembre, Louis XV avait envoyé M. de La Motte, gentilhomme ordinaire, prendre de ses nouvelles. On voit que Hulin reçut presque simultanément de Stanislas commission analogue. Seule l'arrivée de ces envoyés royaux réussissait à tirer le comte de sa somnolence et à le rappeler quelques instants à lui. Cf. DE LUYNES, *op. cit.*, t. I, pp. 395, 406. Il mourut le 1er décembre.

(2) Cf. lettre 11. Nous retrouvons Czapski à Lunéville en juin 1746. Il y signe diverses promesses.

Digitized by Google

14

Il est temps, mon cher Hulin, que je réponde à votre exactitude par ces deux mots et par mille remerciements pour vos attentions sur mon service. Je vous en dois un particulier d'avoir procuré à mon secrétaire l'ordre du Christ dont il est décoré (1). Je vous prie de remettre toutes les ci-jointes à leurs adresses. Je suis extrêmement inquiet sur la santé de ma cousine la duchesse de Chateleraut (2). Je vous prie de la voir et de m'en donner des nouvelles régulièrement. Je vous embrasse et suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 10 d'avril 1738.

---

(1) Le 8 mai suivant, à Lunéville, on célébrait en gala la Saint-Stanislas; or, « ce même jour, à la fin de la messe du roi, M. de Solignac, secrétaire du cabinet, fut reçu chevalier de l'ordre du Christ avec toutes les cérémonies usitées en pareil cas, le roi lui ayant fait l'honneur de l'armer chevalier. » (*Gazette de Hollande*, 1738, n° 42 suppl.; de Lunéville, 10 mai. — *Mercure de France*, juin 1738, p. 1194.) Le secrétaire, qui en réalité s'appelle tout simplement Lapimpie et a déjà adopté, en le transformant et en le faisant précéder de la particule, le nom de sa mère, une demoiselle Soulignac, va de ce moment s'intituler : *chevalier de Solignac*. Sa femme sera pour lui et à la cour : *M*me *la chevalière* (cf. lettre 15 *bis*). Peu après, le 22 octobre, sur l'acte de baptême de l'un de ses fils, Solignac est même dit : « Messire.... de Solignac, chevalier, chevalier de l'ordre du Christ ».

(2) Marie-Anne-Louise Jablonowska, fille de Jean-Stanislas Jablonowski, palatin de Russie, cousine germaine de Stanislas du côté maternel. Le roi de Pologne lui avait fait épouser, le 29 octobre 1730, Anne-Charles-Frédéric de La Trémoïlle (1711-1759), créé duc de *Châtellerault* à l'occasion de ce mariage (cf. *Lettres à Marie Leszczynska*, n° 4) et qui va prendre, au décès de son père (21 janvier 1739), le titre de prince de Talmont. La princesse de Talmont mourut à Paris le 20 décembre 1773, âgée de soixante-treize ans.

Le roi sera bientôt complètement rassuré sur l'état de sa cou-

Digitized by Google

15

A Lunéville, ce 2 janvier 1740.

Monsieur, Je reçois avec d'autant plus de satisfaction les souhaits que vous me faites à ce commencement d'année, que je connais le zèle qui les accompagne et qu'il ne tiendrait point à vous que je ne fusse aussi heureux que vous le désirez. Votre sincère attachement doit aussi vous répondre de ma constante affection. Je ne sais point oublier les services rendus, et je ne puis avoir de plus grand plaisir que de trouver des occasions à vous persuader que je suis véritablement, Monsieur, votre affectionné.

STANISLAS Roy (1).

15 *bis* (2)

A Lunéville, ce 2 de l'an 1740.

Vous ne serez pas fâché, Monsieur, que je vous adresse les réponses de Leurs Majestés aux lettres de M. Orlik (3) au sujet de la nouvelle année.

Voici votre réponse du Roi qui ne vous écrit point cette année de sa propre main, mais qui a sûrement toujours pour vous les mêmes sentiments. Sa Majesté montre un peu de paresse cette année, et c'est tant pis pour moi, tout cela

---

sine, car, le 21 mai 1738, Mme de Talmont, qui a son domicile ordinaire à Paris, arrivera à Lunéville pour un de ces séjours prolongés qu'elle multiplia durant tout le règne. Cf. lettre 31 ; voir aussi lettres 42 et 54.

(1) Comme l'explique la lettre 15 *bis*, qui y est restée jointe, ces lignes que Stanislas a seulement signées sont de la main de Solignac.

(2) Solignac à Hulin.

(3) Voir lettres 3 et 9.

Digitized by Google

me retombe sur le dos. Mais je suis fait pour le servir et je m'en fais un plaisir et une gloire.

Je suis si pressé d'ouvrage, que je n'ai que le temps de vous assurer, pour Mme la chevalière (1) et pour moi, de notre tendre et éternel attachement. *Vale.*

M. l'abbé Zaluski n'est arrivé qu'hier au soir (2).

16

Voici, mon cher Hulin, la réponse à l'ambassadeur d'Espagne (3) qui me promet par sa lettre que le collier de l'Ordre de la Toison arrivera sûrement par son premier courrier qu'il attendait. Veillez donc, s'il vous plaît, pour le recevoir et pour avertir M. le marquis de Baufremont (4) de se rendre ensuite au plus tôt pour faire la cérémonie au nom du roi d'Espagne. Et comme il faut, à ce qu'on prétend, absolument un parrain, voici une lettre pour M. le duc de Sully (5) par laquelle je l'invite à venir ici en

(1) Mme de Solignac, née Marie-Jeanne Pétrequin; morte à Nancy le 3 février 1773, quelques jours avant son mari.

(2) Voir lettres 2 et 7. Le grand aumônier Zaluski avait quitté Lunéville, pour un voyage en Pologne, le 10 juillet 1738 (Journal de Durival, *ms. cit.*, t. I, fol. 22). Au début de juillet 1742, il retournera définitivement dans sa patrie.

(3) Le prince de Campo-Florido venait de remplacer le marquis de La Mina comme ambassadeur d'Espagne en France. Il avait eu sa première audience de Louis XV le 7 juillet précédent.

(4) Louis-Bénigne, marquis de *Bauffremont*, lieutenant général des armées du roi, chevalier de la Toison d'or de 1711 ; mort le 18 juillet 1755, âgé de soixante-treize ans.

(5) Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, duc de Sully, avant 1719 marquis de Béthune; né en 1685, premier gentilhomme de la chambre du duc de Berry, chevalier de la Toison d'or de 1715; mort le 9 avril 1761.

MM. de Bauffremont et de Sully étaient au nombre des treize membres de l'Ordre, non compris le roi et le Dauphin, résidant alors en France.

Digitized by Google

faire la fonction. J'espère qu'il ne me refusera pas cette peine, aussi bien qu'à mon cousin le comte Jablonowski, qui est son parent (1). Je vous prie d'arranger tout cela pour que j'aie ici en même temps le collier de l'Ordre, le marquis de Baufremont et le duc de Sully (2). Je remets

(1) Stanislas-Vincent, comte Jablonowski, palatin de Rawa, frère de la duchesse Ossolinska et de la princesse de Talmont, par conséquent (cf. lettre 14) cousin germain de Stanislas; mort en 1754. C'est une bien vague parenté qui le rattachait au duc de Sully. Jeanne-Marie de Béthune, de la branche des comtes de Selles et marquis de Chabris, morte à Lemberg le 10 avril 1744, avait épousé à Grodno, en 1693, Jean-Stanislas Jablonowski, grand enseigne de la couronne, palatin de Volhynie, puis de Russie, père de Stanislas-Vincent.

(2) Stanislas dont les démarches réitérées ont obtenu au comte Jablonowski le collier de la Toison d'or se propose, comme on le voit, de faire à Lunéville la remise de l'insigne. Une question d'étiquette le privera de cette satisfaction. Le duc de Luynes, à Versailles, nous en donne le motif le 10 janvier suivant (*op. cit.*, t. III, pp. 303-304) : « M. de Jablonowski vient ici recevoir l'ordre de la Toison d'or; M. de Bauffremont a la procuration du roi d'Espagne..... C'est M. le duc de Sully qui doit être son parrain. La cérémonie devait se faire à Lunéville; M. de Sully s'étant trouvé incommodé, il a été arrangé qu'elle se ferait ici. M. de Sully a su le traitement qui a été fait à Mme la duchesse de Beauvilliers à Lunéville, où Mme la duchesse Ossolinska et Mme de Talmont sont traitées comme princesses du sang, ayant des chaises à dos, pendant qu'on donne des pliants aux dames titrées, ce qui détermina même M. de Beauvilliers... à prétexter une incommodité de Mme de Beauvilliers, pour éviter le désagrément de cette différence à un dîner avec le roi de Pologne auquel elle était priée et auquel M. de Beauvilliers lui-même avait observé l'arrangement des siéges. M. de Sully sachant d'ailleurs combien M. de Bauffremont est jaloux de tous les honneurs rendus aux ducs, a jugé qu'il pourrait s'exposer à quelque désagrément dans le voyage de Lunéville; il parla ici au ministre du roi Stanislas pour savoir seulement quel traitement on lui ferait; la réponse fut que M. de Sully et M. de Bauffremont seraient traités avec tous les égards possibles. Cet éclaircissement a fait juger à M. de Sully qu'il était plus prudent de profiter d'une saignée et d'une purgation de précaution pour éviter le voyage. »

Digitized by Google

tout cela à votre ordinaire attention que vous avez pour tout ce qui intéresse celui qui est de tout son cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 21 de novembre 1740.

17

Je suis bien sensible, mon très cher Hulin, à votre souvenir à l'occasion de la nouvelle année, très persuadé combien vous vous intéressez à ma satisfaction. Elle sera bien sensible pour moi si je puis vous prouver, autant que je le désire, combien je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 3 de janvier 1741.

18

Vous verrez, mon cher Hulin, par le mémoire ci-joint, de quoi il est question, et vous jugerez aisément de l'importance de l'affaire, pour me garantir de l'injustice la plus énorme par un ordre pour M. Desalleurs (1) que je demande. Vous rendrez donc avec la lettre que je vous envoie pour M. d'Amelot (2) le mémoire ci-joint à ce ministre, et à cette occasion en lui recommandant et la nécessité et la diligence des ordres que je demande et que

(1) Roland Puchot, comte *Des Alleurs*, envoyé extraordinaire de France à Dresde auprès de l'Électeur-roi ; plus tard ambassadeur à Constantinople, où il mourut le 23 novembre 1754.

(2) Jean-Jacques Amelot, seigneur de Chailloù, conseiller d'État, intendant des finances, avait remplacé, le 20 février 1737, Chauvelin, disgracié, au département des Affaires étrangères, tandis que les sceaux étaient rendus au chancelier d'Aguesseau. Il démissionnera le 26 avril 1744.

Digitized by Google

je remets à vos soins (1), en vous assurant que je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 25 de février 1742.

19

Je ne croyais pas, mon cher Hulin, que tu sois si ignorant dans la grande science de la génération. Vous dites que c'est trop tard d'avoir des œufs des faisans. Sachez qu'ils ne sont point si pressants dans ce métier que vous, qui ne vous réglez point selon les saisons. Celle dans laquelle ils font les œufs n'est pas passée (2). Ainsi, si vous voulez prier mon ami Chausenel (3) de m'en procurer une bonne provision pour de l'argent, il saura où m'en trouver ou à Versailles ou de Picardie d'où on les tire.

---

(1) L'affaire concerne les biens patrimoniaux de Stanislas en Pologne. La liquidation s'en poursuivait depuis la fin de 1737 par l'entremise de l'enseigne de la cour Dombski, — appelé constamment par le prince : *Dexmbski*. Stanislas y avait intéressé non seulement le comte Sulkowski, ministre d'État en Saxe, mais Auguste III lui-même. L'Électeur-roi lui avait répondu de Dresde le 21 mai 1738 : « A l'égard de la transaction passée avec Votre Majesté et le comte Sulkowski, au sujet de vos biens en Pologne, ce dernier est suffisamment en état d'y satisfaire, ce que j'ai déjà fait connaître audit enseigne de la cour, de sorte que celui-ci n'a qu'à agir en conséquence de cette transaction, et je lui ferai toujours administrer bonne justice à cet égard... » (*L. s.*; Musée historique lorrain, carton Jankowitz). Si Leszczynski recourt ici au ministre accrédité à Dresde, c'est que la France, bien qu'ayant reconnu Auguste III, n'entretient plus de représentant à Varsovie. Les relations diplomatiques directes avec la République ne reprendront pas avant 1744.

(2) Stanislas a raison. La ponte commence au printemps et se continue jusqu'à juin.

(3) Sans doute le faisandier de Versailles.

Digitized by Google

Ainsi, je vous prie de lui en parler et l'assurer qu'il m'obligera infiniment (1). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 23 de mars 1742.

20

A Lunéville, ce 12 janvier 1747.

Monsieur, Je vous fais celle-ci pour vous donner plein pouvoir de signer le traité qui est à passer entre le Roi mon gendre et moi, pour une rente de 11.000 livres qui doit être payée par la France à l'hôpital Saint-Julien de Nancy sur un capital de 220.000 livres que j'ai délivré au Trésor royal pour cette fondation (2).

---

(1) En 1730, le duc François III avait établi à proximité de Lunéville, territoire de Vitrimont, sur une hauteur regardant le château, une faisanderie qu'il peupla d'oiseaux venus d'Allemagne. Stanislas avait conservé à l'établissement sa destination. Il y entretenait un faisandier et un garçon faisandier. Adjugée au décès du roi, à titre d'accensement, le 14 février 1767, la Faisanderie devint et resta, sous ce nom, une maison de campagne et de ferme, ruinée lors des combats d'août-septembre 1914. Cf. Pierre BOYÉ, *Les Châteaux du roi Stanislas*, pp. 16 et 115.

(2) 200.000 livres avaient été versées dès le 28 septembre précédent et 20.000 le 5 décembre (quittance générale de Pâris de Montmartel du 22 avril 1747). Stanislas se proposait d'affecter le revenu de cette somme à vingt-quatre places pour pauvres garçons orphelins auxquels on enseignerait pendant quatre ans, la lecture, l'écriture, la religion et un métier. L'hôpital Saint-Julien acceptera les clauses de la libéralité le 21 février. Le traité pour lequel le roi de Pologne envoie ses pouvoirs à son ministre sera signé par le comte de Lucé et Hulin le 3 avril. Voir sur cette fondation et les changements qu'y apporta le duc-roi, au profit notamment des frères de Saint-Jean de Dieu : *Recueil des ordonnances de Lorraine*, t. VII, pp. 138-148, 173. — *Recueil des fondations*, pp. 25-32. — Chr. PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. I, pp. 210-212.

Digitized by Google

J'attends de votre zèle et de votre exactitude ordinaire la consommation de cette affaire que j'ai à cœur et que je désire voir terminer au plus tôt. Je suis véritablement, Monsieur, votre bien affectionné.

STANISLAS Roy.

21

Je sais comme vous êtes porté, mon cher Hulin, en faveur de M. Belaque (1) et même que M. le comte d'Argenson (2) est très bien disposé et connaît son mérite. Ainsi, il ne tient qu'à trouver l'heure du berger pour obtenir ce qu'il demande, ce qui me fera un grand plaisir. Je vous prie aussi de finir le plus tôt qu'il se pourra mon affaire de l'hôpital de Nancy (3). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 31 de janvier 1747, à Lunéville.

---

(1) Jean-Philippe, chevalier de *Belac*, officier distingué, qui avait fait à Metz en 1737, si l'on en croit les feuilles de l'époque, « l'épreuve d'un canon d'une construction singulière et qui tire 22 coups en moins de deux minutes et demie » (*Gazette de Hollande*, 1737, n° 91; de Lunéville, 1er novembre). Stanislas désire l'attacher à son service comme capitaine d'une compagnie de ses gardes du corps. La nomination, approuvée par le comte d'Argenson, est du 14 avril. Cf. Journal de DURIVAL, *ms. cit.*, t. II, fol. 32vo. Le chevalier de Belac, qui devint brigadier des armées du roi, était frère cadet de Jean-Pierre-Théodore, comte de Belac, premier gentilhomme, puis premier écuyer (1746) de la reine de Pologne et, en 1749, premier maître d'hôtel de Stanislas.

(2) Le comte d'Argenson avait le secrétariat d'État de la guerre depuis 1743. Disgracié le 1er février 1757, il fut remplacé par le marquis de Paulmy, assuré de sa survivance.

(3) Voir la lettre précédente.

Digitized by Google

22

J'envoie, mon cher Hulin, M. Brassac (1) pour annoncer l'événement douloureux qui m'accable à la famille royale (2). Je vous prie d'aller tous deux chez M. le duc de Gevre (3), pour qu'il arrange le cérémonial qui convient dans cette occasion par rapport à vous, puisque je crois qu'il faut que vous ayez une audience publique pour annoncer le deuil. Enfin, faites ce qui aura été décidé par M. le duc de Gevre (4).

Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS ROY.

---

(1) Guillaume-Alexandre, comte de Brassac, chambellan de Stanislas à la formation de sa maison, venait d'être promu, quelques semaines plus tôt, premier gentilhomme de la chambre.

(2) La mort de Catherine Opalinska, survenue à Lunéville le dimanche 19 mars 1747, à 5 heures et demie du soir.

(3) François-Joachim-Bernard Potier, duc de *Gesvres*, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, premier gentilhomme de la chambre de Louis XV.

(4) Nous savons par une mention du Journal manuscrit de DURIVAL (t. II, fol. 28vo) que, quand la reine eut rendu le dernier soupir, Stanislas quitta le château pour se rendre dans sa petite campagne, toute proche, de Jolivet, « après avoir expédié un courrier à M. Hulin, à Paris ». Ce courrier parvint à destination le 22, et le décès fut connu ce jour-là, dans la soirée, à Versailles. M. de Brassac lui-même se mit en route sans retard, car il était dans la capitale le 23. La lettre de Stanislas, non datée, doit donc avoir été écrite le *19 mars 1747*, sur les 6 heures du soir.

Grâce au duc DE LUYNES, nous avons des détails précis sur ce qui fut arrêté entre Hulin et le duc de Gesvres. Le minutieux chroniqueur consigne, en effet, dans ses *Mémoires* (t. VIII, p. 153), le vendredi 24 : « M. de Brassac arriva hier de Luné-

Digitized by Google

23

Monsieur Hulin, mon ministre à la cour de France, je vous écris cette lettre pour vous donner pouvoir de signer en mon nom avec M. le comte de Lucé, envoyé extraordinaire du Roi mon gendre auprès de moi (1) et muni du plein pouvoir de Sa Majesté Très-Chrétienne, une convention relative à celle que j'ai faite en 1741 et conformément

---

ville à Paris ; il est venu ici aujourd'hui faire part de la mort de la reine de Pologne ; il a été chez le Roi en manteau long et en pleureuse, conduit seulement par M. Hulin qui est chargé ici des affaires du roi de Pologne. L'arrivée de M. de Brassac a donné occasion d'agiter une question, savoir s'il devait paraître en grand manteau et être présenté par l'introducteur des ambassadeurs comme venant de la part d'un prince étranger. Mais on a jugé que cette qualité ne pouvait être donnée au roi de Pologne, duc de Lorraine ; que d'ailleurs M. de Brassac n'avait aucun caractère, qu'il était seulement chargé de remettre une lettre du roi de Pologne au roi ; que d'ailleurs M. Hulin qui le conduisait n'avait d'autre caractère que celui de chargé des affaires, qu'il disait lui-même n'avoir aucune prétention et qu'il n'était venu avec M. de Brassac que pour lui montrer le chemin. De tout ce raisonnement il a été conclu que M. de Brassac et M. Hulin entreraient dans la chambre du Roi. M. de Brassac en remettant la lettre a fait un petit compliment fort court ; il a été ensuite chez la Reine qu'il a vue en particulier ; il a même ôté son manteau pour ne point donner à la Reine le triste spectacle qui n'aurait servi qu'à renouveler sa douleur. » Le lendemain de cette audience, 25 mars, Louis XV exprimait ses condoléances à son beau-père dans une lettre autographe conservée au Musée historique lorrain (n° 1626 du catalogue, édit. 1895).

(1) Jean-Baptiste de Chaumont, comte de Lucé, frère du chancelier-intendant La Galaïzière et son successeur en tant qu'envoyé extraordinaire de Louis XV à Lunéville. Nommé le 21 janvier 1745, il conserva son poste jusqu'à la mort du roi de Pologne et mourut à Paris le 21 juillet 1777.

Digitized by Google

à ce que je vous ai fait connaître de mes intentions à cet égard (1).

STANISLAS ROY.

A Trianon, le 3 mai 1747 (2).

24

Je vous charge, mon cher Hulin, d'une commission dans laquelle j'aurais grand plaisir si vous réussissez, m'intéressant beaucoup à Mme de Monrevel (3), et d'ailleurs souhaitant de soulager, autant que je peux, son état qui en a besoin. Elle me prie de faire ressouvenir à M. de

(1) Stanislas se propose de remettre 400.000 livres au Trésor royal de France. La rente à 5 % lui sera payée chaque semestre sur les revenus de la Lorraine et du Barrois, ainsi qu'il en a été déjà convenu, le 1er juin 1741, pour un versement analogue de 600.000 livres : 250.000 en argent, 350.000 valeur du domaine de Huviller (Jolivet) que, acheté de ses deniers, le roi de Pologne a cédé à son gendre, en faisant ainsi de bien patrimonial un bien de la couronne de France (cf. P. BOYÉ, *Les Châteaux de Stanislas*, pp. 40-41). A sa mort, le capital total, soit un million, sera remboursé, également sur les revenus de la province, et employé conformément aux dispositions ultérieures arrêtées par Leszczynski. Le projet du présent arrangement financier, daté du 24 avril, a été remis par Hulin au marquis de Puysieulx, appelé aux Affaires étrangères en janvier précédent. Puysieulx l'a lui-même renvoyé au contrôleur général Machault, qui vient de lui en accuser réception le 1er mai. Archives des Affaires étrangères ; *Correspondance, Lorraine*, vol. 141, fol. 304 et sq.

(2) Parti de Lunéville le 17 avril, Stanislas s'était installé à Trianon le 21. Il sera de retour le 13 mai.

(3) Élisabeth-Charlotte de Beauvau, l'aînée des enfants du prince de Craon (voir lettre 4), née à Lunéville le 27 novembre 1705. Mariée le 29 juillet 1723 à Charles-Ferdinand-François de La Baume-*Montrevel*, elle était veuve depuis le 19 novembre 1736. Nommée en 1737 dame du palais de Catherine Opalinska, elle avait dû se retirer en 1741, à la suite de sérieux dissentiments.

Digitized by Google

Tournean (1) qu'il avait promis à la feue Reine ma femme un appartement pour elle à Luxembourg (2). Il est question d'aller le prier de s'en souvenir et de le porter, autant que vous pourrez, à réaliser sa promesse (3). La mienne

(1) Charles-François-Paul Lenormant de *Tournehem*, oncle de Mme de Pompadour, « directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures de France » de 1745 à 1751, date de sa mort.

(2) Lire *au* Luxembourg.

(3) Déjà, en 1742, Stanislas et Catherine Opalinska s'étaient occupés de cette requête. Dans une double lettre du 5 février, Leurs Majestés Polonaises sollicitaient de Fleury pour Mme de Montrevel, « malgré le mécontentement que la reine avait eu d'elle » et en raison de la considération due à sa famille, un ogement au Louvre (Archives des Affaires étrangères, *ibid*, vol. 140. Cf. G. Maugras, *La cour de Lunéville au XVIIIe siècle*, pp. 143-144.) A défaut de celui-ci, c'est au Luxembourg qu'on priait le contrôleur général Orry, alors aussi directeur général des bâtiments, d'accorder l'avantage. Hulin avait eu mission d'insister : « Comme Mme de Montrevel me témoigne un grand désir de s'établir à Paris », lui expliquait, le 19 du même mois, la femme de Stanislas, « je me suis chargée pour la soulager dans ses dépenses d'essayer les moyens à lui faire avoir un appartement au Louvre ou au Luxembourg. J'en ai écrit à M. le Cardinal, qui m'a répondu qu'il n'y en a pas de vacant pour le présent, et même de longtemps, parce que ceux auxquels on les avait donnés passeraient jusqu'à leurs enfants, ce qui est comme vous voyez une honnête défaite. Sans me rebuter, j'avais chargé M. La Gallisière (*La Galaizière*) d'en demander un à M. le contrôleur général, celui au Luxembourg, qui répond qu'on a promis à la reine d'Espagne de n'y mettre personne sans son agrément. Ainsi je vous prie, mon cher Hulin, de me faire le plaisir de parler à M. le contrôleur général sur cela de ma part ; que s'il vous dit les mêmes raisons qu'à M. La Gallisière, d'aller tout de suite chez la reine d'Espagne pour tâcher d'obtenir son agrément en ma considération, en lui disant que e m'intéresse en sa faveur, ayant été ma dame du palais; qu'elle ne s'est retirée de mon service que pour sa santé délicate et pour mieux vaquer à l'éducation de son fils qui est au collège de Paris ; que je n'ôte rien par là de l'estime que je faisais de son mérite ; et enfin mille raisons qu'il vous est facile de trouver quand vous vous mêlez avec votre mine de Socrate de persuader.

Digitized by Google

que je vous fais, mon cher Hulin, c'est d'être toute ma vie, de tout mon cœur, à vous.

STANISLAS ROY.

A Commercy, le 11 d'octobre 1747 (1).

25

Depuis que vous êtes, mon cher Hulin, ministre de Pologne, vous n'avez encore rien négocié sur ce qui a

---

Ce n'est, je vous assure, point un petit service que vous me rendrez. Je le mettrai du nombre des précédents sans nombre que je reconnais et reconnaîtrai toute ma vie, étant de tout mon cœur, Monsieur, votre très affectionnée. CATHERINE, Reyne de Pologne. » (Papiers Hulin, à Cracovie, pièce 71.) Pour comprendre ces lignes, il faut se rappeler que Louise-Élisabeth d'Orléans, Mlle de Montpensier, veuve du roi d'Espagne Louis Ier, habitait le Luxembourg depuis son retour en France (1725). Elle y mourut subitement, peu après la démarche de Catherine Opalinska, le 16 juin. Sa susceptibilité était grande. C'est dans les appartements qu'elle occupait que furent placés, en 1750, une partie des tableaux qui se trouvaient à la surintendance des bâtiments, et ce « cabinet du Luxembourg » fut ouvert pour la première fois au public le 14 octobre de la même année.

Quoi qu'en dise ici et répète (voir lettres 26 et 37) Stanislas, son désir de soulager Mme de Montrevel ne va pas jusqu'à lui faire personnellement consentir le moindre sacrifice d'argent. Au fond, sa rancune dure encore. Lors du renvoi, Catherine Opalinska avait bien voulu continuer à la disgraciée ses appointements de 3.000 livres. Or, tout récemment, au décès de sa femme, le roi, s'il a maintenu sur la liste de payement les autres dames du palais, s'est empressé de rayer Mme de Montrevel. En 1758, le prince de Beauvau arrachera à Leszczynski la promesse que le nom de sa sœur serait rétabli sur l'état des pensions. Il le fut en principe en 1764, mais sans que l'intéressée parvînt jamais à rien toucher. Stanislas disparu, les instances réitérées de Mme de Montrevel n'eurent pas plus de succès. Archives nationales, E. 3265[3].

(1) Le roi de Pologne avait quitté Lunéville le 27 septembre pour la Malgrange et Commercy. Il passera tout le mois d'octobre dans cette dernière résidence.

Digitized by Google

rapport avec les affaires de ce Royaume. En voici une que je remets à vos soins. Le mémoire vous instruira de quoi il est question et votre attachement pour moi vous fera connaître combien elle m'intéresse. Faites-moi donc le plaisir de rendre le mémoire, avec la lettre ci-jointe, à M. Loos, ambassadeur du roi Auguste (1), par laquelle je le prie de sonder la cour si ma proposition est de son goût et de me le faire savoir pour que j'aille en avant. Je vous prie même, après avoir raisonné sur cette affaire avec M. de Loos, de me dire ce qu'il en pense et surtout lui recommander le secret jusqu'à ce que la chose soit terminée (2). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

A Commercy, le 13 d'octobre 1747.

---

(1) Jean-Adolphe, comte de *Loss*, ministre du cabinet d'Auguste III et son envoyé extraordinaire en France, avait eu sa première audience privée à Versailles le 1er janvier précédent. Il prendra congé le 31 juillet 1753.

(2) Hulin ayant remis le mémoire au comte de Loss, le secret fut en effet si bien gardé qu'il ne reste pas trace de cette négociation dans la correspondance des Affaires étrangères. Si nous ignorons quelle était la proposition de Stanislas, nous savons du moins qu'elle ne fut pas accueillie, en dépit d'une démarche directe tentée simultanément à la cour de Saxe. Voici ce que Auguste III écrivait de Dresde, le 29 décembre suivant, à son ancien compétiteur : « Monsieur mon Frère, J'ai reçu la lettre que m'a portée de votre part le sieur Celinski, et je suis très sensible à l'amitié dont vous me donnez des marques par la proposition que vous m'avez fait insinuer. Mais comme je ne voudrais rien faire qui pût avoir le moindre air de donner atteinte aux lois de mon royaume, je ne saurais par cette raison me déterminer à entrer dans le projet en question. Je remercie cependant Votre Majesté de la confiance qu'elle m'a témoignée à cette occasion, la priant d'être bien persuadée du parfait retour de mon côté et de la sincère amitié avec laquelle je suis de Votre Majesté le bon frère et ami. AUGUSTE Roi. » (*L. s.*, collection de M. le comte de Warren, à Nancy.)

Digitized by Google

26

Je vous suis sensiblement obligé, mon très cher Hulin, du soin que vous avez pris en ce que désire Mme de Monrevel. Je vous renvoie la lettre de M. de Tournehem pour que vous la lui fassiez tenir et qu'elle sache à quoi s'attendre (1). Je vous embrasse et suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 9 de novembre 1747 (2).

27

Je vous prie, mon très cher Hulin, de rendre la ci-jointe à M. l'ambassadeur d'Espagne (3), et le prier de la faire tenir par son adresse à Madame l'Infante (4). Comme je vous écris celle-ci dans le temps que tous les sentiments se réveillent pour ceux qu'on les a tels comme je les ai pour vous, quoique vous les connaissiez, soyez, je vous prie, assuré qu'ils ne finiront qu'avec ma vie. Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 15 de janvier 1748.

---

(1) Cette réponse du directeur et ordonnateur général des bâtiments (cf. lettre 24) était un refus ou une excuse polie. Voir lettre 37.

(2) Parti de Commercy le 4 novembre, Stanislas est de retour à Lunéville depuis le 6.

(3) Le duc de Huescar, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne en France d'août 1746 à avril 1749, en remplacement du prince de Campo-Florido (cf. lettre 16).

(4) Louise-Élisabeth, *Madame Première*, l'aînée des petites-filles de Stanislas (1727-1759), dite *Madame Infante* depuis son mariage avec don Philippe d'Espagne le 26 août 1739. Au début de 1742, l'Infant, partant pour la campagne d'Italie, avait laissé sa femme à Madrid. Grande épistolière, elle écrivait souvent aux siens et n'oubliait pas le roi de Pologne. Voir lettre 31.

Digitized by Google

28

J'ai donné mes ordres au sieur Alliot (1), Monsieur, pour vous envoyer les modèles des deux traités qui sont à passer pour les deux fondations renouvelées (2) que je fais dans mes États de Lorraine et Barrois. M. de La Galaizière (3) envoie les mêmes modèles à M. de Lucé, pour la même fin. Ainsi, aussitôt que vous les aurez reçus, assemblez-vous pour passer au plus tôt ces traités, pour lesquels je vous donne par cette lettre mon plein pouvoir (4). Je suis votre très affectionné.

STANISLAS Roy.

A Commercy, le 28 juin 1748.

---

(1) François-Antoine Alliot, maître des cérémonies des ducs Léopold et François III, lieutenant général de police de la ville de Lunéville, conseiller aulique; puis, d'avril 1742 à 1766, intendant et commissaire général de la maison de Stanislas; mort à Saint-Mihiel, le 11 septembre 1779, âgé de quatre-vingt-trois ans. Voir lettre 40.

(2) Stanislas veut dire : les deux *nouvelles* fondations.

(3) Antoine-Martin de Chaumont, marquis de La Galaizière (1697-1783); chef des Conseils, garde des sceaux et chancelier de Stanislas; intendant en nom de Lorraine et Barrois jusqu'en décembre 1758.

(4) Au début de cette année 1748, le roi de Pologne a déjà fait remettre au Trésor royal de France 72.000 livres (quittance du 13 février) dont la rente doit être employée au soulagement des pauvres malades des paroisses où le prince a des résidences : Heillecourt, Vandœuvre et Jarville, pour la Malgrange; Lunéville, Chanteheux, Jolivet, Einville et Commercy. La convention a été signée le 10 mai par Hulin et Lucé, puis ratifiée le 13 du même mois par Louis XV et le 20 par Stanislas, tandis que le 7 juin, enfin, le chancelier vient de passer à son propos, avec les directeurs des bureaux de charité ou les curés des lieux bénéficiaires, un contrat que confirmeront des lettres patentes du 13 août. Cf. *Recueil des ordonnances*, t. VIII, pp. 220-226; *Recueil des fondations*, pp. 81-84. Or, voici que, cette

Digitized by Google

28 *bis* (1)

Commercy, le 28 juin 1748 (2).

Je vous envoie, Monsieur, une lettre du Roi qui vous donne son plein pouvoir pour passer les deux traités dont je joins ici les modèles, que M. de La Galaizière envoie aussi à M. de Lucé. Vous y changerez, Messieurs les Ministres, ce que vous jugerez à propos dans le style, mais le fond est conforme aux volontés du Roi. Je n'ai fait ces modèles que sur l'ordre du Roi et pour accélérer l'ouvrage.

Sa Majesté jouit toujours d'une parfaite santé et s'amuse beaucoup ici (3). Je vous embrasse de tout mon cœur.

---

dernière formalité n'étant pas encore remplie, Stanislas se propose :

1° De venir en aide, par un autre versement au Trésor de France d'un capital de 60.000 livres, produisant un revenu de 3.000 livres, aux sujets de ses États, tout spécialement des campagnes, éprouvés par les maladies épidémiques, la grêle ou l'incendie;

2° De créer, grâce à un fonds de 200.000 livres à prélever sur les sommes précédemment déposées au Trésor (voir lettre 23) et d'un revenu de 10.000 livres, douze places au Collège des Jésuites de Pont-à-Mousson en faveur de jeunes gentilshommes peu fortunés du pays, qui y seront élevés pendant quatre ans. Cette fondation ne doit courir que du décès du prince, destinée qu'elle est à suppléer à l'École des cadets gentilshommes, qui disparaîtra avec lui.

(1) Solignac à Hulin.

(2) Stanislas était arrivé le 15 à Commercy.

(3) C'est l'époque la plus brillante de la cour de Stanislas. « Les plaisirs furent vifs et variés toute cette année... On représenta des comédies, des opéras, les seigneurs et les dames étaient devenus acteurs. » (Durival, *Description de la Lorraine*, t. I, p. 196.) D'autres divertissements attendent encore le prince à Commercy. Dans quelques heures, Voltaire et Mme du Châtelet vont se mettre en route de Paris pour l'y rejoindre ; ils arriveront le 1er juillet, et les fêtes continueront de plus belle jusqu'au 14 août.

Digitized by Google

J'enverrai par le courrier ordinaire une lettre de change de Vve Coster (1) de la somme de 60.000 livres sur M. Paris de Montmartel (2), qui aura la bonté de la délivrer au Trésor royal pour acquit de l'une de ces fondations (3).

29

J'ai reçu, mon très cher Hulin, votre lettre par laquelle je reconnais que vous n'avez rien de plus pressant qu'à exécuter mes désirs, Me voilà donc enrôlé. Je vous prie de continuer votre attention sur cet objet. J'en ai donné connaissance à Alliot pour suppléer à mon ignorance,

---

(1) La mère de Jean-François Coster, dit l'aîné, et de Claude Coster, fameux marchands-banquiers de Nancy. Au commerce d'entrepôt et de commission la maison Coster ajoutait les opérations financières. Elle avait des correspondants dans toute l'Europe. Voir Pierre Boyé, *La Lorraine commerçante sous le règne nominal de Stanislas* (*1737-1766*). Nancy, 1899, in-8; p. 17.

(2) Jean Pâris de Montmartel (1690-1766), comte de Sampigny, marquis de Brunoy, conseiller d'État, depuis 1722 garde triennal du Trésor royal de France, puis simultanément banquier de la cour et de Stanislas. Son dernier exercice comme garde du Trésor est de 1755; il résignera aussi ses fonctions de banquier de la cour en février 1759.

(3) La fondation relative aux sinistrés des campagnes. La quittance de ces 60.000 livres sera délivrée par Gaudion de Lagrange, garde du Trésor en exercice, le 19 juillet et contrôlée le 31 du même mois à Compiègne par Machault. D'autre part, le 30 juillet, Hulin et Lucé signeront à Paris les deux traités. Le premier sera ratifié par lettres patentes de Louis XV, de Compiègne 4 août, et par lettres de Stanislas, de Commercy 13 août. Pour plus de détails sur la fondation qu'il concerne, voir *Recueil des fondations*, pp. 32-43. Quant à la seconde convention, qui regarde les douze bourses à Pont-à-Mousson, elle donnera lieu à un acte notarié passé le 14 septembre à Nancy avec le provincial des jésuites de la province de Champagne (*ibid.*, p. 159). Toutefois, Stanislas ne tardera pas à en annuler les dispositions; voir lettres 35 et 36

Digitized by Google

afin qu'il m'explique par la suite ce qui regardera cette affaire. Ainsi, dans les occasions qui se présenteront, vous pourrez ne point garder mystère avec lui(1). Soyez, je vous prie, assuré qu'on ne saurait être plus sensible que je suis à votre attachement, que je reconnaîtrai toute ma vie. Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 17 de septembre 1748.

30

Rien n'égale, mon très cher Hulin, votre exactitude que le plaisir que j'en ressens et la satisfaction que votre attention me procure. Si vous voulez la rendre complète, soyez, je vous prie, persuadé à quel point je vous en suis obligé. Quant à la copie du portrait de la Reine, que je souhaitais d'avoir, je m'en désiste. Le temps des quatre mois répugne à ma naturelle impatience et le prix excessif à mon économie. Quand le public aura été rassasié de le voir, j'attendrai à le faire copier par quelqu'un à meilleur marché. Ainsi, vous pouvez remercier M. Natié et lui dire quand je serai à Versailles je pourrai l'employer à tirer un original, que j'aimerais mieux qu'une copie(2). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 21 de septembre 1748.

---

(1) Il doit s'agir de l'organisation de la loterie dont il est question lettre 31.

(2) En avril précédent, Jean-Marc *Nattier* (1685-1766) avait peint à Versailles son célèbre portrait de Marie Leszczynska. Au moment où Stanislas écrit, cette toile est exposée au Salon du Louvre, où elle obtient un vif succès. La reine est en habit de ville, de velours rouge bordé de fourrure; coiffée d'une marmotte de dentelle noire posée sur un bonnet dont la dentelle blanche se répète aux manches et au corsage; assise

Digitized by Google

31

Madame la princesse de Talmont, mon cher Hulin, m'annonce sa prochaine arrivée chez moi (1), ne faisant point attention que je n'attends que l'arrivée de l'Infante

---

devant une console, elle a le bras gauche posé sur le livre ouvert des Évangiles. Le fille de Stanislas fut si contente de cet ouvrage, qu'elle en commanda à l'auteur deux répliques originales destinées à des amis : Maurepas et Pâris-Duverney. L'œuvre primitive coûta 3.000 livres, chaque copie 1.200 ; soit un total de 5.400 livres, réduit de 500 livres et payé le 28 mars 1750. On s'étonne que Marie Leszczynska n'ait pas pensé à son cher *papa*. Le prince, on le voit, aurait voulu suppléer à l'oubli, mais il recule devant la dépense. Sa réponse est une défaite. Marie ne posera plus désormais pour la postérité. Le roi de Pologne devra donc en réalité se contenter de quelque copie, sans doute le portrait mentionné en 1766 dans l'inventaire de son mobilier comme représentant la reine de France « en habit d'hiver » et auquel le prince faisait allusion quand, après un séjour à Versailles, sur le chemin du retour il écrivait à sa fille, le 7 octobre 1758 (nº 32 de notre édition) : « Je vais coucher s'il plaît à Dieu à Lunéville. Le premier pas que je ferai sera de contempler votre beau portrait en lui adressant tout ce que je pense sur le cher original. »

L'œuvre originale, reléguée au lycée de Versailles, a repris depuis peu d'années seulement au Musée la place d'une médiocre copie. Voir sur elle : Pierre de Nolhac, *Un nouveau Nattier au Musée de Versailles*, dans *La Revue de l'Art ancien et moderne*, 1909, pp. 175-179. — Id., *Nattier, peintre de la cour de Louis XV*. Paris, 1910, in-8° ; pp. 111-126. Quant à ladite copie, comme au décès de Stanislas les portraits de la famille royale furent soustraits aux enchères, il se pourrait qu'elle ne fût autre que la toile de seconde main possédée par Stanislas.

Le duc-roi avait vu le chef-d'œuvre de Nattier, non au printemps et commencé, ainsi que le fait supposer à M. de Nolhac, qui en donne le texte, la lettre de Hulin, mais bien terminé, lors de son seul et récent voyage à la cour de France en 1748. Arrivé à Versailles le 29 août, Stanislas en était reparti le 10 septembre et avait rejoint son château le 13.

(1) Cf. lettre 14.

Digitized by Google

pour me rendre à Versaille (1). Elle me demande en même temps que vous puissiez l'accompagner. Elle ne sait pas, ni il n'est pas nécessaire qu'elle le sache, que votre présence à Paris m'est très nécessaire au mois de janvier prochain, dans lequel se doit faire le tirage de la loterie dont vous avez voulu prendre soin et qu'il m'intéresse beaucoup que vous le continuiez (2). Ainsi, si elle vous sollicite de venir

(1) L'infant don Philippe ayant obtenu, par le traité d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre précédent, les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, Louise-Élisabeth (voir lettre 27) est en route pour rejoindre son mari à Parme. Mais avant de gagner l'Italie, elle tient à embrasser sa famille qu'elle n'a pas revue depuis son mariage. Dans une lettre datée de l'Escurial, 6 novembre, la petite-fille de Stanislas avait informé son grand-père de ce départ prochain. Au moment où le duc-roi écrit, Madame Infante n'a pas encore passé la frontière ; elle sera seulement à Bayonne le 11 décembre, à Versailles le 31. Leszczynski ne put donner suite à son projet de se rendre alors sur-le-champ à la cour de France. Sans doute les rigueurs de la saison l'en détournèrent-elles tout d'abord ; puis ce fut une indisposition sérieuse. Il n'effectuera ce déplacement qu'au printemps suivant. Le 15 avril 1749, soit le lendemain de l'arrivée du prince à Versailles, le duc DE LUYNES (*op. cit.*, t. IX, p. 385) note : « Le voyage du roi de Pologne ne sera pas long. Il vient principalement pour voir Mme Infante et l'infante Isabelle (*son arrière-petite-fille*)... »

(2) On sait combien les loteries avaient de vogue au XVIIIe siècle. Faut-il rappeler, entre un plus grand nombre, les différentes loteries royales, la loterie de l'hôtel de ville de Paris, celle de l'École militaire. L'arrêt du Conseil d'État du 2 octobre 1747 avait notamment institué une de ces loteries royales, d'un fonds de 30 millions, qui devait durer douze ans, à compter de mars 1748. Les gazettes publiaient chaque semaine le cours des billets de même que celui des actions de la compagnie des Indes. Stanislas, lui aussi, a donc voulu sa loterie. La veuve de Léopold lui a donné l'exemple en établissant à Commercy, par lettres patentes du 11 juillet 1737, une loterie de 200.000 billets de 150 livres, comportant 2.500 lots. N'était-ce pas à son château même des bords de la Meuse, en présence du chancelier et des ministres d'Élisabeth-Charlotte, qu'avaient été effectués de 1738 à 1739, les cinq tirages? Ce précédent a sans doute décidé le duc-roi.

Digitized by Google

avec elle, dites, je vous prie, que vous êtes chargé d'une commission de ma part qui exige votre présence à la cour. Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 5 décembre 1748 (1).

32

J'ai envoyé, mon cher Hulin, avant-hier par le carrosse qui doit arriver à Paris le samedi la veille de Pâques, un tableau que Reyer, le perruquier, doit retirer et vous remettre. Je vous prie de le présenter à la Reine de ma part, dont je la préviens aujourd'hui par ma lettre (2). Je profite de cette occasion pour vous renouveler les assurances de mon amitié inviolable avec laquelle je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

Le 21 de mars 1750.

33

J'envoie le porteur de celle-ci, mon très cher Hulin, pour savoir des nouvelles de la santé de ma chère princesse

---

(1) Stanislas néglige très souvent d'indiquer la localité d'où il écrit. Sauf avis contraire, du moins autant que les documents nous permettent de le conjecturer, la lettre aura été adressée de Lunéville.

(2) Un carrosse ordinaire quittait alors Nancy chaque samedi pour arriver à Paris, rue de la Verrerie, hôtel de Pomponne, le samedi suivant. En 1750, la veille de Pâques tombe le 28 mars. Stanislas a donc expédié son envoi de Lunéville le jeudi 19, afin qu'il puisse partir de Nancy ce samedi 21. Le tableau en question est sans doute une de ces toiles ou un de ces pastels (cf. lettre 49) que le roi de Pologne peignait volontiers pour les offrir à sa fille.

Digitized by Google

de la Roche-sur-Yon dont l'état me donne une inquiétude inexprimable (1). Le même porteur est chargé d'une réponse pour M. Réaumur au mémoire qu'il m'a envoyé sur la commission dont Solygnac était chargé. Je vous prie de conduire chez M. Réaumur le porteur et d'être présent à ce qu'il lui dira. Vous verrez aussi par la lettre que je lui écris de quoi il est question, pour que vous soyez instruit dans la suite sur ce que je lui mande (2). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS ROY.

Le 19 de novembre 1750.

---

(1) Louise-Adélaïde de Bourbon-Conti, Mlle de La Roche-sur-Yon, née le 2 novembre 1696. Pendant les trois années précédentes, de 1747 à 1749, elle s'était arrêtée à la cour de Lunéville en se rendant aux eaux de Plombières. Stanislas était aussi allé la voir à son château d'Anet. La reine de France avait même songé à unir la princesse à son père devenu veuf (cf. notre *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, p. 517).

Atteinte, six jours plus tôt, de la petite vérole, Mlle de La Roche-sur-Yon était morte le 14 novembre. La nouvelle du décès ne parviendra à Lunéville que le 23 ; la cour prendra le deuil le 27. Journal de DURIVAL, *ms. cit.*, t. III, fol. 29vo.

(2) Depuis l'arrivée de Stanislas en Lorraine, son secrétaire l'engageait vivement à fonder une académie. Devant l'opposition du chancelier, le roi a pris un « parti moyen » : créer une bibliothèque publique à Nancy et des prix destinés à récompenser le mérite dans les arts, les lettres et les sciences. Mais comment ces prix seront-ils décernés ? Stanislas a décidé de s'en remettre sur ce point au jugement de deux membres de l'Académie des sciences et de deux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : MM. de Réaumur et de La Condamine, de Sainte-Palaye et Tercier. Au début du mois, il a envoyé Solignac dans la capitale afin de consulter de vive voix ces savants. Dans un *Mémoire au sr Cher Solygnac, secrétaire de mes comendemens, pour conférer avec les quatre membres de deux académies de Paris, des sciences et belles-lettres*, daté de Lunéville, 5 novembre 1750, et dont la minute, entièrement autographe, nous a été conservée, le prince explique : « Avant que j'aie pris une finale résolution sur l'exécution de mon idée, je ne voudrais pas qu'elle soit de

Digitized by Google

34

Soit impatience et envie de vous voir, mon très cher Hulin, soit toute autre raison, vous me ferez un sensible plaisir de venir passer quelques jours avec moi (1). J'espère que la saison ne vous retiendra pas et qu'un peu de cahotement vous fera passer s'il y a quelque rhumatisme qu'on gagne plutôt au coin de son feu, et qu'en parfaite santé j'aurai la satisfaction de vous embrasser de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 15 de décembre 1750.

---

la connaissance de tout le monde, ce qui fait que je ne m'adresse point aux deux Académies assemblées, me contentant de savoir les sentiments des quatre dignes sujets qui la (*sic* composent auxquels j'ai une entière confiance, ... persuadé que les deux compagnies penseront de même quand on leur aura communiqué mon dessein. » (*Ms.*, nº 360 de la Bibliothèque publique de Nancy, pièce 48; texte publié avec quelques variantes, d'après une copie des Archives municipales, dans H. LEPAGE, *Les Archives de Nancy*, t. III, pp. 88-90. Un fac-similé de l'original à la suite du travail de Louis LACROIX, *Les opuscules inédits de Stanislas*. Nancy, 1866, in-8º). Les avis furent partagés et, ainsi que l'écrit DURIVAL (*Description de la Lorraine*, t. I, p. 205) : « le chevalier de Solignac revint comme il était allé ». Au contraire de La Condamine, Réaumur se prononçait pour une académie, le projet préféré de Stanislas, ce qui explique ici la continuation de l'échange de vues avec lui. Nous ignorons quel était le « porteur » qui, cette fois, remplaçait Solignac. Voir lettre 34, note.

(1) Il doit y avoir une *raison* à ce déplacement inusité, réclamé de Hulin en plein hiver. Stanislas ne désire-t-il pas s'entretenir de vive voix avec son ministre de la question qu'il a en ce moment le plus à cœur de régler? (Voir lettre 33.) En tout cas, c'est le 28 du même mois qu'un édit du roi de Pologne annoncera la fondation de la Bibliothèque publique et de deux prix annuels à adjuger par cinq censeurs, le bibliothécaire compris. Le nombre des censeurs ayant été augmenté, l'insti-

Digitized by Google

35

Voici, mon cher Hulin, de quoi exercer votre ministère. Je vous prie de faire attention à toutes les circonstances qui sont le sujet de cette lettre, dont le principal est que le palais de Nancy où se tiennent la Cour souveraine, la Chambre des comptes, celle des avocats consultants (1), le bailliage et l'hôtel de ville, vous jugez que c'est un gros bâtiment et qu'il est dans l'état de destruction à ne pouvoir plus être fréquenté sans danger, selon le rapport des experts qui l'ont soigneusement examiné. De plus, il menace tellement une ruine totale, qu'on ne saurait aucunement le raccommoder pour le faire encore subsister quelque temps. M. de la Galaizière en rend un compte exact à M. le garde des sceaux (2), qui verra quelle dépense immense exige un bâtiment de cette nature qu'on serait obligé de rebâtir, quelle autre dépense encore pour louer une maison avant que le nouveau soit en état d'être habité (3). Pour prévenir des nouveaux impôts à la Pro-

---

tution se convertira insensiblement en Société royale des sciences et belles-lettres, titre qu'elle reçut enfin officiellement dans des statuts du 27 décembre de l'année suivante.

(1) La Chambre des consultations, composée de cinq avocats, que Stanislas venait d'instituer l'été précédent auprès de la Cour souveraine, pour examiner avant débats les causes des pauvres. Nous avons reproduit dans l'introduction le pouvoir envoyé par le prince à Hulin, le 15 août 1750, en vue de la passation du traité relatif à cette fondation.

(2) Jean-Baptiste Machault, seigneur d'Arnouville, contrôleur général des finances du 6 décembre 1745 et garde des sceaux depuis le 9 novembre 1750. Il passera des finances à la marine le 28 juillet 1754, tout en conservant les sceaux, et sera disgracié le 1er février 1757.

(3) Il s'agit de l'édifice où se concentra de longues années à Nancy la vie administrative et judiciaire. La Ville avait acheté en 1600 l'hôtel construit à la fin du seizième siècle par Jean

Digitized by Google

vince ou à la Ville, qu'on ne pourrait pas se dispenser de demander à être employés à cet usage, je propose d'intervenir et obvier aux inconvénients sans qu'il en coûte rien à personne autre que moi, et que tous ces tribunaux peuvent être transportés du jour au lendemain dans un emplacement beaucoup plus beau et plus commode que l'ancien palais où ils se sont tenus jusqu'à présent, sauf que vous fassiez agréer à M. le garde des sceaux ce que vous lui proposerez de ma part. Vous êtes déjà instruit que sur le fonds d'un million de livres [que] le Roi s'est engagé de payer après mon décès pour acquitter mes dispositions (1), j'ai fait un établissement à Pont-à-Mousson pour douze jeunes gentilshommes lorrains et cela pour suppléer à celui qui subsiste pendant ma vie par la compagnie des Cadets que j'entretiens et qui finira avec moi (2). Depuis que j'ai appris l'établissement du Roi d'une École militaire (3),

---

Vincent, trésorier général de Lorraine, à l'endroit où va bientôt s'étendre la place Mengin, entre le Marché et l'église Saint-Sébastien. La municipalité s'y installa vers 1610, avec la prévôté et le tribunal des échevins ; à partir de 1661 la Cour souveraine y avait siégé, ainsi que la Chambre des comptes à dater de 1711. Voir Chr. Pfister, *op. cit.*, t. I, p. 158 ; t. II, pp. 321-322. Dès 1733, l'on voulait bâtir un autre hôtel de ville ; le traité était passé, les matériaux en partie amenés, lorsque la guerre de la Succession de Pologne fit ajourner l'entreprise. L'on s'était contenté de construire les prisons de la conciergerie et les salles de la Cour. En juin 1742, des réparations de fortune avaient été faites ; en avril 1747, la belle flèche qui surmontait l'édifice menaçant de s'écrouler, il avait fallu la démolir en partie. *Journal du libraire Nicolas*, édit. Pfister, *passim*. — Si Stanislas semble exagérer le mauvais état du bâtiment, du moins est-il certain que les différents services s'y trouvaient fort à l'étroit.

(1) Voir lettre 23.

(2) Voir lettres 28 et 28 *bis*.

(3) A l'instigation de Mme de Pompadour et de Pâris-Duverney, Louis XV avait, par édit signé à Versailles en janvier précédent, décidé la création à Paris d'une école destinée à l'éducation militaire de 500 fils de gentilshommes sans fortune ou morts à la guerre, école qu'organiseront les lettres patentes du

Digitized by Google

vous avez été chargé de demander un privilège pour douze gentilshommes lorrains pour qu'ils puissent avoir le droit d'entrer en perpétuité dans ce corps, leur faisant trouver un avantage beaucoup plus considérable, par cette grâce du Roi, que celui que je leur avais destiné d'être pensionnaires à Pont-à-Mousson. Et comme j'ai déjà tout lieu d'espérer que le Roi m'accordera cette grâce, votre premier soin doit être de m'en procurer l'assurance, sur laquelle étant fondé, mon intention est d'annuler mon établissement qui devient inutile à Pont-à-Mousson, et d'employer une somme de cent mille francs pour acheter l'hôtel de Craon à Nancy, qui en vaut quatre fois autant, bâtiment qui a tout ce qu'on peut désirer pour servir à l'usage de tous les corps de justice (1). Ce projet qui se présente de soi-même pour y être agréé ne dépend plus que de cette seule chose que le Roi ait la bonté, sans attendre mon décès, veuille faire l'avance de cent mille francs présentement, en rabattant cette somme sur le million et ne restant comptable que de neuf cent mille livres à payer après mon décès. Prenez donc la peine, je vous prie, de faire bien entendre ma bonne intention à M. le garde des sceaux. Je m'estimerais heureux si elle peut remédier aux inconvénients présents et épargner les deniers publics. J'attends votre réponse (2) et suis, de tout mon cœur, votre très affectionné.

STANISLAS Roy.

A Lunéville, le 24 de mars 1751 (3).

---

22 juin suivant. C'est pour cet établissement que furent élevés les importants bâtiments qui existent encore au Champs-de-Mars.

(1) Sur l'emplacement du vieil hôtel de Salm, incendié en 1683, Léopold avait fait construire par Boffrand pour le prince de Craon l'hôtel où siège aujourd'hui la Cour d'appel. M. de Craon, retiré à Haroué, ne l'utilisait plus, et cherchait un acquéreur.

(2) Voir la lettre suivante.

(3) Des lettres du même quantième peuvent avoir été écrites de la Malgrange, où Stanislas se rendit dans la journée et coucha.

Digitized by Google

36

Je sais, mon cher Hulin, que j'ai la réputation d'être bien pressé en tout ce que je fais. Je ne le démentirai pas croyant avoir toute la raison de m'impatienter, et ce n'est que pour soulager mon impatience que je vous écris, n'espérant pas à moins que vous ne trouviez moyen d'accélérer une affaire qui n'aurait pas dû souffrir un si insupportable délai (1). Je demande la grâce du Roi de me faire une avance. Sans attendre mon décès, la somme de 130.000 livres sur le capital dont nous sommes convenus par traité il a la bonté de m'accorder pour acheter l'hôtel de Craon. Je touche cette somme des banquiers de Nancy (2). Ils me la donnent avant d'en avoir reçu les ordres de M. Monmartelle (3) qui, jusqu'à présent, n'en a point reçu de M. le contrôleur général, pour l'acquitter un traité nouveau là-dessus avec le Roi devant précéder. Je vous demande, car je ne comprends pas, de quelle utilité est ce traité? Une quittance de ma part ne devrait-elle pas suffir pour certifier l'avance que le Roi me fait de 130.000 livres, en spécifiant le restant du capital du million? Mais si absolument il faut un traité, qu'est-ce qui arrête la procuration à M. Lucé et votre arrivée peut agir en vertu de la mienne (4). La seconde affaire est que, pour suppléer

(1) Voir la lettre précédente.

(2) Les frères Coster; cf. lettre 28 *bis*.

(3) Pâris de *Montmartel;* cf. *ibid.*

(4) Hulin était attendu en Lorraine pour s'y concerter avec M. de Lucé; voir deux notes plus loin. — L'achat de l'hôtel de Craon est déjà, en réalité, un fait accompli. L'acte a été signé le 12, à Lunéville, chez Febvrel, notaire, le chancelier représentant Stanislas (cf. *Recueil des fondations,* pp. 135-137) et les travaux de transformation ont été mis en adjudication. Indépendamment du prix d'acquisition, le roi de Pologne assure la charge des aménagements nécessaires. Le 31 mai Stanislas avait

Digitized by Google

à la cassation que j'ai faite de la fondation des douze gentilshommes pensionnaires dans l'Université de Pont-à-Mousson (1), je veux doter douze filles pauvres nobles. J'y ai destiné un fonds de 120.000 livres, que j'ai offert à M. le Garde des sceaux, il y a un mois, sans savoir si le Roi le veut agréer. Point de réponse, que je voudrais avoir pour passer le traité en même temps que l'autre, puisqu'on le juge nécessaire (2). La troisième affaire est la résolution

---

demandé au garde des sceaux l'autorisation de démolir l'hôtel de ville et de chercher une autre demeure pour les tribunaux. A la date du 17 juin, DURIVAL résumait ainsi dans son journal (*mś. cit.*, t. III, fol. 52) une nouvelle lettre de son chef à Machault : « Le roi de Pologne a trouvé des facilités à toucher les 130.000 livres dont le roi lui a promis le remboursement et il s'est servi de l'occasion pour commencer l'acquisition de l'hôtel de Craon sur le pied qu'on avait annoncé, c'est-à-dire en n'employant pour le prix dans le contrat que Sa Majesté m'a fait signer en son nom que 70.000 livres de France et en remettant de la main à la main les 60.000 livres d'excédent à M. le prince de Craon sans quittance. J'ai fait ce matin l'adjudication, sans formalités d'affiches et de publications, faute de temps, des changements et augmentations à faire dans le bâtiment, sur le devis estimatif du sieur Baligand; le tout se monte à 61.000 livres de Lorraine. » Cf. PFISTER, *op. cit.*, t. III, p. 563, n. 5.

L'entrepreneur fit diligence. Le 9 novembre, Stanislas ordonnera, par lettres de cachet, à la Cour souveraine et à la Chambre des comptes de faire leur rentrée dans leur nouveau palais de la Carrière. Cette solennité aura lieu le 15. D'autre part, les services municipaux ayant été provisoirement transférés dans une maison particulière louée à cet effet, un arrêt du Conseil des finances du 30 décembre prescrira la démolition, aux frais du roi de Pologne, de l'ancien palais de justice et de l'hôtel de ville désaffecté; cf. *Recueil des ordonnances*, t. VIII, p. 331.

(1) L'acte de révocation avait été passé le 18 avril devant Febvrel, à Lunéville, par les soins du chancelier. Le P. Gautier, provincial des jésuites de Lorraine, déclara ne consentir à cette suppression que « pour se soumettre aux volontés de S. M. ». Archives de Meurthe-et-Moselle, C. 2000, fol. 40. Cf. *Recueil des fondations*, p. 159.

(2) Quelques jours plus tard, le 1er juillet, de la Malgrange, La Galaizière expliquait au marquis de Puysieulx : « La bonne

Digitized by Google

sur l'édit que M. la Galaizière a envoyé pour annoncer la grâce que le Roi fait à douze gentilshommes lorrains pour qu'il en ait en perpétuité ce nombre dans l'École militaire que le Roi établit. M. du Vernet (1) me ferait plaisir de ne

---

volonté du roi de Pologne pour procurer du soulagement à ses sujets augmentant de jour en jour, S. M. P. vient encore de remettre au Roi une somme de 120.000 livres dont la rente doit servir à faciliter l'établissement de douze filles nobles, et ayant la conclusion de cette affaire fort à cœur, elle vous écrit elle-même pour vous engager à faire expédier le plus tôt possible les pleins pouvoirs de M. de Lucé, envoyé extraordinaire du roi près d'elle, pour en conclure le traité avec M. Hulin qui se rendra à cet effet à Commercy. » (Archives des Affaires étrangères; *ibid.*, vol. 142, fol. 361). Le 14, des lettres patentes de Stanislas donnent forme à la fondation projetée. Huit pensions viagères de 600 livres de France sont créées en faveur de jeunes filles nobles peu fortunées de Lorraine et du Barrois, que ce secours aidera à s'établir; des pensions de 300 livres pour quatre jeunes filles se destinant à la vie religieuse. (Voir *Recueil des ordonnances*, t. VIII, p. 294.) Cependant Puysieulx a transmis au comte de Lucé les pleins pouvoirs de Louis XV et l'ordre de passer conjointement avec Hulin la convention relative à cette libéralité; il l'informe en même temps que le roi consent à remettre dès maintenant à son beau-père, sur le million déposé au Trésor, les 130.000 livres demandées pour l'hôtel de Craon. Et Lucé de lui répondre de Commercy, le 20 juillet : « J'attends l'arrivée de M. Hulin pour exécuter les intentions du Roi sur ces deux affaires. Si je n'ai pas eu l'honneur de vous en informer, Monseigneur, c'est que j'ai attendu jusqu'à présent que l'on me fit part de la réponse de Mgr le garde des sceaux qui devait m'instruire si les deux propositions avaient été acceptées par S. M.... Le roi de Pologne vous prie, Monseigneur, de faire passer à Sa Majesté le témoignage de sa vive reconnaissance. » (Archives des Affaires étrangères; *ibid.*)

Les signatures prévues seront données à Commercy le 14 août par les deux ministres. En ce qui concerne la fondation en faveur de douze jeunes filles nobles, la ratification de Louis XV est du 28 août; celle de Stanislas, du 7 septembre. Cette fondation devait être complétée par la suite; voir *Recueil des fondations*, pp. 149-158.

(1) Joseph Pâris-*Duverney* (1684-1770), le troisième des frères Pâris. Promoteur de l'École militaire, il en avait été nommé

Digitized by Google

pas me faire attendre après l'arrangement général, puisque je voudrais, par le même édit, annoncer la raison que j'ai eue d'abolir ma fondation de Pont-à-Mousson par l'avantage que les douze gentilshommes lorrains trouvent actuellement, placés dans l'École militaire (1), et en même temps par le même édit faire part de la nouvelle fondation pour douze pauvres filles nobles. Voilà de quoi exercer mon impatience et votre vigilance pour la faire cesser. Je vous prie de faire de votre mieux. Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS ROY.

Le 27 de juin 1751.

37

Un appartement au Luxembourg, mon cher Hulin, a été promis encore à la feue Reine pour Mme de Monrevel, qui m'écrit et me prie très instamment de demander celui qui doit devenir bientôt vacant à M. de Tournean. Je vous prie de faire de votre mieux pour rendre service à cette dame (2). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS ROY.

A Commercy, le 4 de juillet 1751.

---

premier intendant, avec le titre de conseiller d'État. Nous avons vu qu'Antoine Pecquet fils eut la survivance de cette charge.

(1) Douze places à la nomination de Stanislas seront en effet réservées à l'École militaire, au profit de gentilshommes lorrains, en vertu d'un traité passé entre Lucé et Hulin le 17 août (*Recueil des fondations*, pp. 159-160). Mais, de fait, la province paya la faveur. L'édit du 11 novembre 1751 établira dans les Duchés, au profit de l'École et eu égard à ces douze places, le droit d'un denier de France sur chaque carte à jouer. (*Recueil des ordonnances*, t. VIII, pp. 311-320.)

(2) Lire *Monlrevel* et *Tournehem*. Voir lettres 24 et 26.

Digitized by Google

38

Voici, mon chérissime Hulin, un mémoire de M. Heré (1), qu'il suffit qu'il me tienne au cœur pour vous le rendre recommandable. Et comme, d'ailleurs, vous avez beaucoup de bonté pour lui, quoiqu'il ne bâtit que des bicoques, je me rappelle à vos soins pour lui faire obtenir ce qu'il demande (2). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 21 de novembre 1751.

39

Sur la réponse, mon très cher Hulin, que vous m'avez faite au sujet d'Heré (3), j'ai cru le plus court d'écrire moi-

---

(1) Emmanuel *Héré* (1705-1763), premier architecte et inspecteur des bâtiments de Stanislas. Il a déjà élevé pour le roi de Pologne les édicules et fabriques des Bosquets de Lunéville, les châteaux de Chanteheux et de la Malgrange, la galerie d'Einville, l'église de Bon-Secours et les Missions royales à Nancy; il a terminé l'église Saint-Remy de Lunéville et embelli Commercy. Les constructions de la capitale lorraine, auxquelles il devra surtout sa célébrité, sont à l'étude ou en projet; le plan d'ensemble en a été arrêté dans ses grandes lignes; on se mettra à l'ouvrage au début de 1752. Chr. PFISTER, *op. cit.*, t. III, pp. 466-478. — Pierre BOYÉ, *Les Châteaux du roi Stanislas*, passim.

(2) Héré désire recevoir l'ordre royal de Saint-Michel. Nous ignorons la date précise à laquelle l'artiste obtint cette distinction. Ce qui est certain, c'est qu'il fut décoré avant son voyage à la cour de France d'août 1753 (voir lettre 45). Sur la liste chronologique des chevaliers de l'ordre « admis et non reçus », il figure en effet avant son compatriote le médecin Bagard, nommé en mai de cette même année.

(3) Voir lettre 38.

Digitized by Google

même à M. de Saint-Florentin (1). Si vous voulez, en lui rendant ma lettre, de l'assurer combien je m'intéresse à ce que je lui demande, j'espère de l'obtenir. Heré, par reconnaissance, vous assure qu'il ne bâtira plus de bicoques. Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS ROY.

Le 3 décembre 1751.

40

Vous savez combien l'intérêt d'Alliot (2) me tient à cœur et combien je me flatte de la confiance que j'ai dans les bontés du Roi, qu'au défaut de mes facultés il suppléera par ses bienfaits en récompensant les bons services qu'on me rend. C'est ce que j'espère surtout par la dernière lettre pleine d'assurance de M. le garde des sceaux (3), sur l'amitié duquel je compte entièrement. Et comme j'apprends que le septième fermier général vient d'être nommé et que cela me recule encore l'expectative de M. Alliot, vous me ferez plaisir de renouveler mes instances auprès de M. le garde des sceaux, dans la crainte que ses grandes occupations [ne] lui donnent le temps de se souvenir d'une affaire qui m'intéresse beaucoup et le prier de l'accélérer autant qu'il est possible et que j'attends de son amitié (4).

(1) Louis Phélipeaux, comte de Saint-Florentin, marquis de La Vrillière (1705-1777), secrétaire d'État au département de la maison du roi, créé récemment ministre d'État (août 1751), commandeur-secrétaire des Ordres du roi.

(2) Voir lettre 28.

(3) Voir lettre 35.

(4) Alliot ambitionne une place de fermier général. Il s'agit de prendre rang en vue du prochain bail de la Ferme, à commencer du 1er octobre 1756, pour lequel le nombre des fermiers doit être porté de 40 à 60. Ne peuvent faire partie de la compagnie que les personnes pourvues du brevet par le roi; l'approbation du contrôleur général des finances, ici garde des sceaux, est indis-

Digitized by Google

Je vous en recommande le soin et suis votre bien affectionné.

STANISLAS ROY.

Le 24 d'avril 1752.

41

Je connais, mon cher Hulin, votre empressement sur tout ce qui me tient à cœur. Ainsi j'en suis sûr sur l'affaire dont il est question. Vous savez combien je souhaite de faire du bien à Heré pour ses bons services (1). Il a un fils qu'il voudrait mettre dans le corps d'artillerie, lui trouvant beaucoup de dispositions pour ce métier (2). J'ai écrit à Mme la duchesse du Maine pour la prier de demander cette grâce à M. le comte d'Eu, son fils (3). Elle me

---

pensable. — La démarche aboutit. Sur la liste des nouveaux fermiers généraux figurera dès 1755 : « Alliot, rue de Cléry, à l'hôtel Le Blanc » ; plus tard, le bail en cours ; « Alliot, en Lorraine ». Voir lettre 56.

(1) Voir lettres 38 et 39.

(2) Héré eut de nombreux enfants, huit fils et huit filles. Si l'on connaît les alliances contractées par quelques-unes des filles, les biographes de l'architecte ne nous apprennent absolument rien sur la destinée des fils. C'est probablement le quatrième, Marc-Antoine-Emmanuel, né à Lunéville le 3 octobre 1735, qui désire être cadet d'artillerie. Le grand maître du corps recevait un certain nombre de jeunes gens de famille pour les faire instruire dans les écoles spéciales, celles de Metz et de Strasbourg par exemple. Chaque compagnie de Royal-Artillerie admettait de plus, en tant que cadets, deux jeunes gentilshommes qui comptaient parmi les soldats, assuraient le service et suivaient la théorie en attendant qu'ils pussent obtenir le grade d'officier.

(3) Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, troisième fils de la duchesse du Maine (Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, 1676-1753), né le 17 octobre 1701, nommé en survivance de son père grand maître et capitaine général de l'artillerie de France dès sa neuvième année (mai 1710), grand maître en titre du 19 mai 1736.

Digitized by Google

répond qu'il lui a dit que l'ordonnance du Roi exige qu'il soit français et gentilhomme. Faites-moi le plaisir d'exposer à M. le comte d'Eu que le sujet que je lui recommande est français, étant lorrain, sans aucune différence (1), et qu'il est gentilhomme, son père étant anobli (2). Je me flatte que, par l'intérêt que j'y prends, il ne fera point de difficulté de m'accorder ce que je me promets de son amitié. D'ailleurs, voici les noms de ceux qui ont été reçus sur lesquels on a eu de l'indulgence de ne pas observer la règle à la rigueur. Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 9 de mai 1752.

42

Il est question, mon cher Hulin, de prier M. le Premier Président (3) de ma part qu'il vous remette la convention

(1) Un édit de Stanislas du 30 juin 1738 avait admis dans les Duchés les Français aux mêmes droits et privilèges que les Lorrains, sans qu'ils eussent à prendre de lettres de naturalité. Par réciprocité, un édit de Louis XV, donné à Compiègne en juillet suivant, assimilait aux régnicoles les sujets du roi de Pologne, les déclarant capables de posséder en France tous offices et bénéfices.

(2) Le 15 septembre 1751, Stanislas avait effectivement anobli Héré et sa descendance; lettres enregistrées à la Chambre des comptes le 22 du même mois. Ayant acquis, peu après, le fief de Corny (Moselle, arr. Metz, cant. Gorze), l'architecte se fit appeler : Héré de Corny. L'assertion de Stanislas n'est pas toutefois rigoureusement exacte ; d'après le strict droit noble lorrain, l'anoblissement ne conférait pas la gentillesse. — C'est sans doute à propos du projet en question que le 21 mai la noblesse de Héré va être reconnue par des lettres du roi Très-Chrétien, qui le qualifient d'écuyer (cf. Journal de DURIVAL, *ms. cit.*, t. III, fol. 71vo).

(3) René-Charles de Maupeou, premier président au Parlement de Paris de 1743 à 1757. Stanislas l'appréciait beaucoup.

Digitized by Google

du prince de Talmont avec la princesse sa femme, qui s'est faite par l'autorité de sa médiation et que, suivant le dernier article de la convention, cet acte soit remis à un notaire, ce que je recommande à votre exactitude ordinaire (1), et suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

Le 27 de mai 1752.

(1) Par contrat du 5 mars 1744, Stanislas avait donné à la princesse de Talmont (voir lettre 14), 100.000 livres de France pour être employées à l'acquisition de l'hôtel de Mazarin, rue de Varenne, à Paris. Le survivant des époux et après lui leurs héritiers en ligne directe auraient l'usufruit de cette somme. En cas d'extinction de la descendance, la substitution cessant, elle reviendrait en totalité aux pauvres les plus nécessiteux des paroisses de la capitale, auxquels elle serait distribuée argent comptant. Pour garantie, hypothèque était prise sur l'hôtel. Or, le fils unique des Talmont, Louis-Stanislas de La Trémoïlle, duc de *Taillebourg*, étant mort le 17 septembre 1749 dans sa seizième année, un désaccord était survenu entre ses parents. Le président Maupeou prêta ses bons offices et Hulin fut intéressé à l'arrangement. Le 29 novembre 1749, Stanislas avait écrit de Lunéville à Maupeou : « Monsieur, Le cas malheureux de la mort du duc de Talbourg et la situation des affaires de M. le prince de Talmont qui l'obligent de vendre son hôtel au logement duquel ma cousine la princesse de Talmont ne voulant plus prétendre, selon que M. le prince de Talmont le souhaite, donne occasion à une dispute que j'aurais voulu accommoder sans vous en donner la peine. Mais comme vous avez pris celle, en qualité d'arbitre, de faire la convention qui doit servir de règle aux deux parties, on ne saurait se dispenser à vous prier de la maintenir en représentant à M. le prince de Talmont le sens qu'elle contient et qui doit décider de quoi il est question. M. Hulin, mon ministre à la cour, vous exposera l'état de l'affaire, à laquelle je vous prie de donner votre attention pour obliger par cette nouvelle marque de votre amitié celui qui est de tout son cœur votre très affectionné. » (*L. aut.*, Musée historique lorrain, carton Jankowitz). Ajoutons que le prince de Talmont, ne pouvant vendre l'hôtel qu'à charge de remploi, proposa à Stanislas le transfert de l'hypothèque des 100.000 livres sur son comté de Benon. Un nouveau contrat avait été signé en ce sens à Lunéville le 6 juin 1750; lettres patentes de Louis XV du 9 juillet suivant. Cf. *Recueil des fondations*, pp. 99-101.

Digitized by Google

43

A Lunéville, ce 30 novembre 1752.

Monsieur, Connaissant M. l'Archevêque de Paris pour un des prélats du royaume le plus distingué par des sentiments de justice et d'équité (1), je ne doute point qu'il ne reçoive avec plaisir les représentations que vous lui ferez de ma part sur les abus introduits au collège de La Marche en ce qui concerne les boursiers de ce collège que j'ai droit de nommer. Attaché autant que je le suis au bien des Lorrains, il m'importe de soutenir les avantages que les rois mes prédécesseurs leur ont procurés (2). Rien d'ailleurs ne me paraît si respectable qu'une fondation toujours remplie jusqu'à présent et qui a fourni d'excellents sujets à l'Église et à l'État (3). Je recommande cette

(1) Christophe de Beaumont du Repaire, archevêque de Paris de 1746 à 1781.

(2) Stanislas devrait dire, plus exactement : les *ducs* mes prédécesseurs.

(3) L'un des dix collèges de l'Université de Paris, le collège de La Marche, réservé aux Lorrains et Barrois, qui subsista jusqu'à la Révolution, avait son origine dans la fondation faite au début du xv^e^ siècle par Guillaume de La Marche en faveur de quelques boursiers originaires de sa ville natale (Lamarche, ch.-l. de cant., Vosges, arr. Neufchâteau) et de Rosières-aux-Salines. Au milieu du xvm^e^ siècle, cet établissement dont l' « enclos » était compris entre les rues Montagne-Sainte-Geneviève, Traversine et Saint-Nicolas, était doté de vingt et une bourses de 450 livres. Au moment où Stanislas écrit, le collège subissait une crise. Pour la première fois, on venait de s'écarter de l'ancienne discipline qui intéressait les boursiers eux-mêmes au recrutement du personnel ; le maître et le procureur dilapidaient les revenus ; les bourses n'étaient plus payées. Par arrêt du 12 mai 1759, le Parlement de Paris ordonnera le retour aux anciens statuts. Sur son histoire, voir H. Labourasse, *Le collège de La Marche-Winville*, dans l'*Almanach du département de la Meuse*, 1866, documents, pp. 41-47. Stanislas s'adresse à l'archevêque de Paris en tant que proviseur-né de la maison.

Digitized by Google

affaire à votre zèle ordinaire et j'en attends les premiers succès avec autant d'impatience que j'ai de penchant à vous faire connaître que je suis véritablement, Monsieur, votre bien affectionné.

STANISLAS Roy.

44

Comme c'est une lettre intéressante que je joins ici pour M. le garde des sceaux (1), je vous en charge, mon cher Hulin, pour que vous la rendiez et que j'en puisse avoir la réponse. Je vous embrasse de tout cœur.

STANISLAS Roy.

Le 19 de décembre 1752.

45

Je vous envoie, mon cher Hulin, la boîte ci-jointe pour la présenter de ma part à M. le garde des sceaux. Elle contient le dessin de ma place de Nancy (2). C'est à vous à faire valoir cette bagatelle et de la faire agréer d'aussi bon cœur que je l'envoie (3). Rendez-moi compte,

---

(1) Voir lettre 35.

(2) La place Royale — aujourd'hui place Stanislas —, dont les bâtiments devaient servir de cadre somptueux à une statue de Louis XV, était alors en construction. La première pierre avait été posée le 18 mars 1752. Lire Chr. PFISTER, *op. cit.*, t. III, pp. 479 et sq. Voir aussi lettres 46, 47 et 48.

(3) Le graveur François tirait alors les planches du troisième et dernier album du recueil des bâtiments de Stanislas, album dans lequel Héré avait tenu à montrer par anticipation les merveilles architecturales du nouveau Nancy qu'il faisait surgir de terre : *Plans et élévations de la Place royale de Nancy et des autres édifices qui l'environnent, bâtie par les ordres du roy de Pologne, duc de Lorraine.* Dédiés au Roy de France par

Digitized by Google

je vous prie, de cette commission. Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 3 de juin 1753 (1).

46

Voici, mon cher Hulin, une chose qui me tient fort à cœur et que je vous prie de promptement exécuter. Il est question que M. de Choiseull (2) avait entrepris à construire une des quatre maisons qui composent ma place, que je bâtis, de Nancy. Aujourd'hui il s'en désiste, disant

---

HÉRÉ, premier architecte de Sa Majesté Polonaise (MDCCLIII, à Paris, chez François, graveur, 16 planches). La *bagatelle* envoyée par Stanislas à Machault est peut-être la grande planche, encadrée, de cet album ; peut-être aussi une vue traitée à la gouache, semblable à celles qui ornaient le grand cabinet du roi à Lunéville : « cinq tableaux représentant différentes vues de la place de Nancy, avec leurs cadres dorés et sculptés », estimés 120 livres en 1766 et conservés aujourd'hui au Musée historique lorrain (nos 642-646 du catalogue). Au mois d'août suivant Héré se rendra à Versailles pour faire valoir lui-même son œuvre ; le 26, il présentera de la part de Stanislas l'atlas complet à Louis XV et à Marie Leszczynska.

Le garde des sceaux ne fut pas seul à recevoir un cadeau de ce genre. Dans une lettre non datée, le Dauphin remerciait ainsi son grand-père : « C'est avec une reconnaissance infinie et un plaisir bien sensible que j'ai reçu la boete que vous m'envoyez. Un monument érigé à la gloire du Roy dans la capitale même de Votre Majesté et par ses ordres me devient encore plus flatteuse (*sic*) par les mains par lesquelles j'en reçois l'image. »

(1) Ces quelques lignes peuvent avoir été écrites soit de Lunéville, soit de la Malgrange où Stanislas se rendit dans la journée avec toute sa cour.

(2) Sans doute Charles-Marie, marquis de *Choiseul*-Beaupré (1698-1768), lieutenant général du 10 mai 1748, qui devait, commandant pour le roi à Nancy, prendre à bail, de l'intendant aulique Alliot, le 14 février 1760, moyennant 2.000 livres, — en attendant son achat par Stanislas lui-même, en octobre 1763, comme demeure permanente pour le commandant de la province — le pavillon (aujourd'hui Grand Hôtel) symétrique de

Digitized by Google

n'être plus en état d'en faire la dépense (1). Sur quoi, j'ai pris mon parti de l'offrir à MM. les Fermiers généraux. C'est un présent considérable que je leur fais en leur donnant le terrain et la face de la maison que je fais à mes dépens. Faites-moi donc le plaisir de leur faire cette offre de ma part et, comme je suis persuadé qu'ils l'accepteront, de les prier de donner au plus tôt leurs ordres en conséquence (2). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

A Commercy, le 21 de juin 1753 (3).

---

celui dont la construction occupa le roi de Pologne. Archives de Meurthe-et-Moselle, C. 2036, fol. 71, n° 3.

Moins probablement son frère, Antoine-Clériadus, primat de Lorraine et successeur de Zaluski aux fonctions de grand aumônier du duc-roi (1742), futur archevêque de Besançon (1754) et cardinal (1761), qui à la même époque projetait la reconstruction de l'hôtel primatial (hôtel de la Poste et maison des sœurs de l'Espérance) attenant à son église, la cathédrale actuelle.

(1) Outre l'hôtel de ville et les pavillons bas qui lui font face, les constructions de la place Royale (voir lettre 45) comportaient quatre grands pavillons, les « quatre maisons » dont parle Stanislas. L'un d'eux, affecté au Collège de médecine et à l'entrée du théâtre, fut entièrement élevé aux frais du prince ; un autre, dit pavillon Jacquet, fut dès l'origine et resta un hôtel particulier. Pour le troisième, Leszczynski céda gratuitement le terrain et bâtit la façade en faveur d'Alliot, qui finit, nous venons de le dire, par lui revendre le tout. Voici que pour le quatrième (théâtre actuel) le duc-roi cherche une combinaison analogue. Malgré les avantages apparents, on hésite devant la dépense considérable à laquelle le bénéficiaire sera forcément entraîné. Ces pourparlers initiaux avec un Choiseul n'ont pas été connus des historiens de l'édifice. Cf. MEAUME, *L'Hôtel des Fermes à Nancy*, dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1885, pp. 243-278. — Chr. PFISTER, *op. cit.*, t. III, pp. 606-611.

(2) Le terrain primitivement offert, et auquel en 1756 et 1758 Stanislas ajoutera 392 autres toises, avait une contenance de 400 toises 3 pieds de roi. La façade reviendra au prince à environ 63.215 livres. Pour la suite de cette affaire, voir lettres 47 et 48.

(3) Quittant la Malgrange (voir lettre 45), Stanislas était arrivé à Commercy le 11.

Digitized by Google

47

Me voici, mon cher Hulin, aussi avancé comme je l'étais, avant la réception de votre lettre, sur l'emplacement du bâtiment que MM. les Fermiers généraux ont accepté, comme vous le verrez par la lettre que M. le garde des sceaux (1) m'écrit et que je vous prie d'en donner connaissance à MM. les Fermiers généraux pour savoir si, malgré ce que cette lettre dit, ils pourront obtenir l'agrément de M. le garde des sceaux ou, au défaut de cela, si la compagnie des Fermiers généraux ne le pourra, s'il y a un particulier d'entre eux qui veuille accepter l'offre que je fais, selon que vous le mandez, pour qu'en conséquence de la dernière résolution il puisse suivre mes arrangements (2), ce que je recommande à votre diligence et vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 15 de juillet 1753, à Commercy.

48

Vous avez réussi, mon cher Hulin, à force de vous tourmenter, de me tranquilliser. Je vous en suis bien obligé.

(1) Une fois de plus Machault (cf. lettre 35) intervient ici non comme garde des sceaux mais comme contrôleur général des finances.

(2) Stanislas espérait que les fermiers généraux accepteraient volontiers ses propositions (voir lettre 46), satisfaits qu'ils seraient de disposer ainsi d'un vaste immeuble pour le logement du personnel, les bureaux et la création en annexe d'un magasin des tabacs. Mais Machault fit observer que la Ferme était déjà chargée d'un trop grand nombre de bâtiments pour se permettre d'employer de nouveaux fonds dans cette construction. Le projet ne pourra donc aboutir que grâce à la bonne volonté privée d'un des financiers. Voir lettre 48.

Digitized by Google

Je crois que vous ne désapprouverez pas la lettre ci-jointe que j'écris à M. de la Borde (1). En quel cas, vous la lui ferez remettre. Il me reste à vous prier de le faire accélérer à donner ses ordres pour qu'on profite de la saison et qu'on mette la main à l'œuvre (2). Vous me connaissez

---

(1) Jean-François de *La Borde*, l'un des quarante fermiers généraux en exercice. Il est le père de Jean-Benjamin, qui, né à Paris le 5 septembre 1734, premier valet de chambre de Louis XV dont il fut le favori, à son tour fermier général, écrivain et musicien, connu par ses prodigalités et les luxueuses éditions qu'il fit exécuter, périra sur l'échafaud le 22 juillet 1794. Ne pas confondre ces La Borde avec le représentant, plus connu, d'une autre famille de ce nom : Jean-Joseph de La Borde ou Laborde, banquier de la cour à la retraite de Pâris de Montmartel (voir lettre 28 *bis*) et fastueux bâtisseur, également guillotiné le 18 avril 1794.

(2) M. de La Borde en la personne de qui Hulin a enfin découvert un auditeur complaisant (voir lettres 46 et 47), vient d'accepter de se charger de l'entreprise, mais sous condition que le loyer du futur hôtel sera fixé au denier 20 de la dépense engagée. Cette offre a obtenu l'adhésion de la Ferme générale.

Le 16 août, Stanislas signera les lettres patentes pour la concession du terrain. L'hôtel, où La Borde devait dépenser plus de 200.000 livres, fut sans doute commencé sans retard, car il était déjà très avancé dans l'été de 1754. Le 1er octobre 1756 la Ferme put en prendre possession. Son complet achèvement et les derniers règlements n'allèrent pas sans de sérieuses difficultés. Une question fut soulevée. La Borde a-t-il construit l'hôtel pour son compte ; n'a-t-il été au contraire qu'un simple mandataire de la compagnie ? Alliot, qui cherchait à tirer part de son propre pavillon, en proposait instamment l'acquisition à la Ferme — où il venait d'avoir place, cf. lettre 40 — en faisant ressortir combien il serait avantageux d'abandonner l'immeuble édifié par son collègue. C'est Hulin qui avait négocié avec La Borde et l'avait décidé à intervenir. C'est donc au ministre que le financier s'adresse pour faire respecter ses droits. Le 9 novembre 1762, il charge le représentant de Stanislas de s'entremettre : « Je me suis flatté, lui écrit-il, que S. M. P., ayant daigné me témoigner elle-même sa satisfaction de ce que j'ai fait, uniquement pour lui plaire, et m'ayant fait assurer par feu M. le duc Ossolinski, et par vous, Monsieur, de sa bienveillance royale à jamais, voudrait bien contribuer à assurer mon sort à

Digitized by Google

trop pour savoir combien je suis impatient. Vous ne l'êtes pas moins, j'en suis persuadé, quand il est question de me contenter. Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS ROY.

A Commercy, le 21 de juillet 1753.

49

Dans le tourbillon dont j'étais environné en partant de Versaille (1), je n'ai pas seulement pu vous dire adieu, ce

---

cet égard. » Cette lettre était accompagnée de la pièce suivante, où sont rappelées les négociations dont Stanislas entretient Hulin : « ***Mémoire.*** Il a été fait à la Ferme générale une proposition qui tend à priver le sieur de La Borde du loyer d'un hôtel qu'il a fait bâtir à Nancy, en conséquence des engagements qu'elle a contractés envers lui. Le roi de Pologne, duc de Lorraine, sait cependant que c'est sans aucune vue d'intérêt, et dans l'unique objet de lui plaire, que le sieur de La Borde s'est porté à faire bâtir cet hôtel. M. Hulin en a aussi une entière connaissance, puisque c'est par lui que cette affaire a été traitée en 1753. Dans ces circonstances, le sieur de La Borde supplie M. Hulin de vouloir bien engager S. M. P. à écrire une lettre à M. Trudaine en témoignage de ce qui vient d'être exposé. » (Cf. MEAUME, *loc. cit.*, pp. 257 et sq.). Par arrêt du Conseil des finances de Lorraine du 15 juillet 1765, que confirma un arrêt du Conseil de France du 24 juillet 1770, l'hôtel devait être finalement reconnu propriété personnelle de La Borde, à qui la Ferme fut tenue de payer un loyer perpétuel de 10.000 livres. Vendu comme bien national en 1798, ce pavillon devint l'hôtellerie du *Brochet bleu*. Racheté sous le Consulat par le ministère de la guerre, il fut en 1805 affecté au logement de l'évêque. Les différents prélats qui se succédèrent sur le siège de Nancy l'occuperont jusqu'à la fin de 1906. Depuis la loi de séparation, il a fait place au nouveau théâtre, la façade seule de Stanislas ayant été respectée. PFISTER, *loc. cit.*

(1) Arrivé à Versailles le 20 septembre, Stanislas en était reparti le 5 octobre à 9 heures du matin. Après s'être arrêté à Commercy, le roi de Pologne fait une dernière halte à la Malgrange avant de regagner Lunéville.

Durant ce séjour à la cour de France, le prince s'est inté-

Digitized by Google

que je fais par celle-ci, en vous remerciant de vos soins assidus pour mon service et en vous conjurant de prendre les plus efficaces pour votre santé qui m'est très chère. Je suis charmé de l'approbation que donne l'Académie de peinture au sieur Loriot sur son secret à fixer le pastel (1). Comme, en lui parlant à Versailles, il m'a paru très disposé à me le confier sous le secret inviolable, disant seulement qu'il faudrait qu'il soit présent pour m'apprendre à m'en servir, priez-le de ma part qu'il m'envoie la description exacte de le composer et de l'appliquer, cachetée. Je me ferais fort de m'en servir, en lui jurant de ne le confier à personne (2). Vous connaissez le médecin qui

---

ressé à différentes actualités. C'est ainsi qu'on lui a présenté et qu'il a longuement examiné, nous apprend le duc DE LUYNES (*op. cit.*, t. XIII, pp. 75-79), un clavecin singulier et un appareil ingénieux de sauvetage. Cette lettre nous prouve que d'autres nouveautés encore retinrent son attention.

(1) Antoine-Joseph Loriot, mécanicien et inventeur, né au moulin de Bannans (Doubs) en 1716, mort à Paris le 9 décembre 1782. D'abord simple ouvrier, il fit de multiples découvertes utiles à l'industrie et aux arts. Il devait être surtout connu par son ciment hydraulique dit *mortier Loriot*, employé en 1774 pour la réfection de la terrasse de Versailles.

Le 6 de ce même mois d'octobre, en séance de l'Académie royale de peinture et de sculpture, Loriot avait exposé, avec présentation d'épreuves à l'appui, sa plus récente découverte, l'art de fixer le pastel « sans tomber dans le mat et sans ôter ni la fleur, ni la fraîcheur des couleurs ». La Compagnie a reconnu « ce secret d'autant plus utile que, sans la moindre altération, il semble devoir perpétuer la durée des ouvrages au pastel et des dessins... De plus, l'Académie atteste que de toutes les tentatives qui ont pu être faites jusqu'ici pour découvrir un pareil secret, il n'en est venu à sa connaissance aucune qui puisse entrer en comparaison avec la réussite du sieur Loriot... » Un extrait de sa délibération a été délivré à l'inventeur, daté du 8 et signé de Lépicié, secrétaire perpétuel. Le texte dans le *Mercure de France*, décembre 1753, 1er vol., pp. 162-163. Après examen de nouvelles épreuves, un second certificat élogieux devait être accordé à Loriot, le 10 décembre suivant. Cf. *Ibid.*, janvier 1754, pp. 156-158.

(2) Stanislas, qui s'adonnait volontiers à la peinture, avait une

Digitized by Google

m'a donné un petit livre sur les bains artificieux (1). Voyez, je vous prie, si je ne pourrais pas avoir un modèle de la machine pour la faire construire ici à l'usage public (2). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

A la Malgrange, le 13 d'octobre 1753.

---

préférence pour le pastel. Les appartements de ses différentes résidences contenaient nombre de ses œuvres. A Jolivet, précisément cette année 1753, un visiteur remarque « des portraits en pastel qui sont de la main du roi et qui marquent bien son talent... Rien n'est si ressemblant que Mme de Bassompierre et Mme la princesse de Talmont. On voit aussi, dans un petit cabinet, un capucin tiré au pastel. C'est le chef-d'œuvre du roi ». (Ms. no 783 de la Bibliothèque publique de Nancy, fol. 23vo).

L'inventeur se rendit-il au pressant désir de Stanislas. Nous ne savons. En tout cas, faisant argent de sa méthode, il ne devait pas tenir à sa divulgation. Installé aux Tuileries, dans l'avant-cour des Princes, il fixait dans les huit jours, moyennant un tarif proportionné à leurs dimensions, les pastels qu'on lui remettait. C'est seulement vingt-sept ans plus tard que Loriot publiera, sous les auspices de l'Académie, sa brochure : *L'Art de fixer la peinture au pastel sans en altérer ni l'éclat ni la fraîcheur*. Paris, 1780, in-4°.

(1) Il s'agit du médecin Caillot ou Cayaux (sur ce doute voir QUÉRARD, *La France littéraire*, t. II, p. 20 ; BARBIER, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t. II, col. 1214) et de son opuscule : *Lettre sur les nouveaux bains médicinaux*, par M. C***, docteur en médecine. Paris, Quillau, 1752, in-12. L'auteur prône dans ces pages, que le critique du *Mercure de France* (janvier 1753, pp. 125-128) juge bien écrites et dignes d'être lues, le mécanisme imaginé par un de ses confrères de Montpellier, le docteur Guérin. « Ce sont des étuves construites avec beaucoup d'adresse et d'attention. On peut par leur moyen conduire les vapeurs des aromates et de tous les remèdes sur les parties du corps qui en ont besoin... Ces bains décrassent si bien la peau, que ceux qui les prennent croyent être dans le cas d'un serpent qui quitte sa dépouille. On y administre également les bains secs, les fumigations de toute espèce et les douches. Avec le secours de cette machine, on est dispensé de faire des voyages et d'attendre la saison des bains. On y peut prendre en tout temps les douches des eaux minérales, avec autant et même plus d'avantage qu'à la source. »

(2) Des bains munis de cet appareil avaient été établis quel-

Digitized by Google

50

Je sollicite, mon cher Hulin, auprès de M. d'Argeanson (1), le grand cordon rouge pour M. Bey (2) qui, étant à la place du feu Stref (3), souhaite de plus par ses services d'en être décoré. M. d'Argenson m'en a donné beaucoup d'espérance en temps et lieu, très disposé personnellement à le favoriser. Ainsi, je vous prie, toutes les fois que vous verrez le ministre, de lui en rappeler le souvenir. Vous m'obligerez infiniment en suivant cette

---

ques mois plus tôt à Paris, au quartier Montmartre, rue des Jeûneurs. Stanislas ne parvint pas ou ne se décida pas à réaliser son projet, sans quoi cette création de bains, soit à Nancy, soit à Lunéville, eût été l'occasion d'un chapitre spécial de son *Recueil des fondations* et la dépense fût entrée en ligne de compte dans le bilan, si soigneusement tenu à jour, des bienfaits royaux.

(1) Le ministre secrétaire d'État au département de la guerre; cf. lettre 21.

(2) François Berthelot, baron *de Baye,* né à Paris le 29 août 1703. Brigadier de cavalerie, il avait reçu le 2 novembre 1753 le commandement en chef des deux compagnies de cadets gentilshommes du roi de Pologne, qu'il conserva jusqu'à la suppression de ce corps, au décès de Stanislas. Maréchal de camp (1758), lieutenant général (1762), il mourut au château de Baye (Marne) le 3 septembre 1776. Stanislas venait aussi de le nommer, cette année 1755, grand bailli de Saint-Dié. Voir sur lui : Baron J. de Baye, *Quelques documents historiques relatifs à la baronnie de Baye.* Paris, 1880, in-8°. — Commandant Emm. Martin, *Le lieutenant général François Berthelot, baron de Baye (1703-1776).* Paris, 1911, in-8° (extrait du *Carnet de la sabretache*); cette notice donne à tort 1747 pour date de la nomination au commandement des cadets.

(3) Charles *de Streiff,* comte de Lawenstein, prédécesseur du baron de Baye comme commandant des cadets gentilshommes et comme bailli de Saint-Mihiel, était mort dans la retraite, à Lunéville, le 28 décembre précédent.

Digitized by Google

affaire de plus près que vous pourrez (1). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 15 de mars 1755.

51

Monsieur, Vous verrez par le mémoire que je fais joindre à ma lettre, combien je suis étonné du décret que la congrégation a rendu dans l'affaire de l'abbaye Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, à laquelle j'ai nommé un régu-

(1) M. de Baye eut satisfaction. Le 20 novembre suivant le duc DE LUYNES consigne dans ses *Mémoires* (t. XIV, p. 310) : « Le Roi a accordé à M. de Baye le cordon rouge et la permission de le porter dès ce moment ; c'est une grâce particulière, quoiqu'il n'y ait point de cordon vacant. Cette grâce avait été accordée de la même manière à M. de Streef... M. de Baye est fils de Mme de Pléneuf et frère de Mme de Prie. On n'ignore pas les raisons que le roi de Pologne peut avoir à s'intéresser à ce qui regarde la famille de Mme de Prie... » La nomination est du 11 novembre. Le comte d'Argenson écrivait de Versailles, le 17, à Stanislas : « Sire, le Roi vient d'accorder à M. de Baye les honneurs de commandeur [honoraire] de l'ordre militaire de Saint-Louis. C'est une grâce qu'il doit à la protection dont l'honore V. M. et qui lui deviendra encore plus précieuse en la recevant de sa main. C'est dans cet objet que je prends la liberté d'adresser à V. M. la croix et le ruban large couleur de feu que M. de Baye doit dorénavant porter comme les commandeurs de l'ordre et que V. M. jugera, à ce que j'imagine, à propos de ne lui remettre que le jour de la cérémonie qu'elle a indiquée pour la dédicace de la statue qu'elle a fait ériger en l'honneur du Roi... » (Archives du ministère de la guerre, dossier de Baye). Effectivement, le 26 novembre, lors de l'inauguration de la statue de Louis XV et de la place Royale, Stanislas tint à revêtir lui-même, ainsi qu'il l'avait fait pour Solignac (voir lettre 14), le nouveau commandeur de l'insigne. (De Baye à d'Argenson, 29 novembre 1755 ; *ibid.* — *Mercure de France*, février 1756, p. 225.) Le 3 février 1759, M. de Baye sera nommé commandeur titulaire ; il recevra enfin la grand'croix en 1764.

Digitized by Google

lier, suivant le droit incontestable que j'ai de le faire par l'indult qui m'a été accordé et au Roi après moi (1).

---

(1) Par indult du 15 janvier 1740, Clément XIII avait accordé à Stanislas, et après lui aux rois de France, le privilège de nommer aux bénéfices consistoriaux de Lorraine et Barrois, exception faite pour les abbayes chefs d'ordre. L'abbé régulier de Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson, ordre de Prémontré, le P. Nicolas Félix, étant mort le 8 juillet 1754, le roi de Pologne avait cru pouvoir attribuer ce bénéfice à son peu édifiant filleul Stanislas de Boufflers — le futur chevalier —, alors clerc tonsuré, déjà pourvu en 1752, âgé seulement de quatorze ans, de l'abbaye bénédictine de Longeville-lès-Saint-Avold et à qui il devait aussi donner en 1761 l'abbaye de Belchamp, ordre de Saint-Augustin. Le monastère de Pont-à-Mousson n'ayant jamais subi la commende, c'était là, de la part du prince, une extension abusive de ses droits. Rome avait donc refusé ses bulles à Boufflers et, forcé d'annuler sa nomination, Stanislas, par brevet du 4 août 1755 (Archives de Meurthe-et-Moselle, C. 2023, fol. 17, n° 14), avait fait don de l'abbaye à Nicolas Breton, profès de l'ordre, sous réserve d'une pension de 6.000 livres en faveur du bureau des pauvres de Nancy. Mais mécontents de la désinvolture avec laquelle le duc-roi avait tenté de faire tomber leur maison en commende, les prémontrés de Sainte-Marie-Majeure prétendirent élire eux-mêmes l'abbé. La reprise de l'observance de leur règle ayant commencé à Pont-à-Mousson, l'abbaye était chef d'ordre de la congrégation réformée de Lorraine, comme telle soustraite à la nomination royale. Fort d'un bref particulier du pape leur reconnaissant à perpétuité cette prérogative, ils portent leur choix sur le P. Claude-Christophe Brusseau, et lorsque, après Boufflers évincé, Breton sollicite à son tour de Rome ses bulles de provision, on lui oppose ce compétiteur. Sur l'initiative de Brusseau, une congrégation consistoriale a été désignée pour trancher le litige. Ses conclusions sont favorables à la thèse des religieux. Elle a décidé, le 19 septembre, qu'il y a lieu non seulement de confirmer la désignation du P. Brusseau, mais même de relever l'abbé de tous les vices et nullités dont pourrait être entaché, tant au spirituel qu'au temporel, son acte d'élection. CHATRIAN, Anecdotes ecclésiastiques du diocèse de Nancy, t. IV (avant 1905 *ms.* n° 184 de la Bibliothèque du grand séminaire). — F.-T. THIBAULT, *Histoire des loix et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales*. Nancy, 1763, in-fol., pp. 156-161.

Digitized by Google

M. le marquis de Stainville (1), ambassadeur de la cour de France près de Sa Sainteté (2), est chargé à ce sujet de faire de vives remontrances et de faire connaître que les moines de Sainte-Marie ont surpris la congrégation en osant avancer que leur maison était chef d'ordre (3). J'ai fait envoyer à Rome la preuve incontestable du contraire, et le général de l'Ordre de Prémontré (4) y a écrit pour soutenir ses droits contre les suppositions des religieux de Pont-à-Mousson.

Je suis très résolu de soutenir ma nomination, qu'on ne peut attaquer sans la plus grande injustice, et je ne permettrai jamais qu'il y ait à Sainte-Marie un autre abbé que celui que j'ai nommé.

J'attends de Sa Sainteté la justice que M. l'ambassadeur de France lui demande de la part du Roi et de la mienne. C'est ce que vous pouvez dire à M. le Nonce (5).

Je suis, Monsieur, votre très affectionné.

STANISLAS Roy.

Lunéville, le 10 novembre 1755.

---

(1) Étienne-François de Choiseul, marquis de Stainville, le futur duc de Choiseul (1758) et premier ministre, nommé en novembre 1753, par la faveur de Mme de Pompadour, à l'ambassade de Rome. Il avait pris le 4 novembre 1754 possession de ce poste, qu'il quittera le 23 janvier 1757 pour Vienne. François-Joseph, marquis de Stainville, son père, vivant encore, l'ambassadeur n'était officiellement que le *comte* de Stainville ou de Choiseul-Stainville; néanmoins, par courtoisie, on lui donnait volontiers, ainsi que le fait Stanislas, le titre de marquis.

(2) Benoît XIV (1740-1758).

(3) Cf. l'exposé de THIBAULT, *op. cit.*, p. 157 : « L'ambassadeur de France, informé de cette décision, demanda qu'elle fût rapportée, et fit ses instances auprès du pape pour qu'il donnât ses ordres de faire expédier des bulles de provision à Frère Breton, sur la nomination de Sa Majesté Polonaise. »

(4) Bruno Bécourt, élu en 1742.

(5) Louis Gualterio (1706-1761), archevêque de Mira (1745),

Digitized by Google

52

Pour ne pas répéter, mon cher Hulin, et importuner par mes instances M. le comte d'Argenson (1), je ne lui écris pas sur un sujet qui me ferait plaisir s'il avait un heureux succès. Faites-moi donc le plaisir de dire à M. le comte d'Argenson de ma part et qu'il vous réponde verbalement si l'affaire est aussi faisable qu'elle me paraît. Alliot vous dira

---

nonce en France depuis novembre 1753, créé cardinal le 24 septembre 1759.

S'il n'y eut pas finalement, comme se le promet bien Stanislas, en ce qui concerne le temporel tout au moins, d'autre abbé de Sainte-Marie-Majeure que le P. Breton, la « justice » attendue du pape sera loin d'être aussi prompte que l'espère le prince. Nonobstant la réquisition de M. de Stainville, Benoît XIV va d'abord surseoir au jugement; puis, le 26 septembre 1756, il reconnaîtra de nouveau que la maison de Pont-à-Mousson est chef d'ordre. Le 10 avril 1757, le cardinal Guadagni bénit le P. Brusseau (*Gazette de France*, 1757, p. 221; de Rome, 16 avril). Stanislas, outré, commande alors à un spécialiste de ces questions, François-Timothée Thibault, un second mémoire, et Thibault de conclure qu'en ces sortes de cas, si l'on ne vient pas à bout du mauvais vouloir de Rome, il appartient aux tribunaux laïques de mettre en possession du temporel les « brevetaires » du roi. Breton reçut donc ordre de s'adresser à la Cour souveraine. Mais celle-ci ayant décidé d'assigner les prémontrés de Sainte-Marie-Majeure, Leszczynski craignit que les magistrats ne lui donnassent tort et, se ravisant, évoqua l'affaire en son Conseil d'État, où une décision favorable était certaine. Sept années se sont écoulées depuis la lettre impérative de Stanislas à Hulin! Les religieux de Pont-à-Mousson et leur élu ne se désisteront pas pour cela de leurs prétentions. Thibault, résumant dans son *Histoire des loix et usages* la laborieuse affaire, nous montre en 1763 le protégé du roi de Pologne jouissant paisiblement de son bénéfice « tandis que son compétiteur n'a qu'un titre qui ne lui produit que le chagrin d'être expatrié, sans espérance de le faire valoir à l'avenir, suite ordinaire de la résistance des sujets aux justes volontés de leurs souverains ».

(1) Voir lettre 21.

Digitized by Google

de quoi il est question (1). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 29 de novembre 1755 (2).

53

Vous verrez, mon cher Hulin, par le mémoire ci-joint, de quoi il est question. Je n'ai pas besoin de vous le recommander. Il suffit de vous instruire pour être sûr que vous suivrez cette affaire avec prudence auprès de

(1) Stanislas s'intéresse à l'avant-dernier fils de son intendant aulique, Charles-Joseph-Balthazard Alliot, plus tard Alliot de Mussey, né à Lunéville le 13 janvier 1737, reçu cadet gentilhomme le 15 octobre 1753, bientôt exempt des gardes du corps. C'est Alliot père en personne qui soutiendra la requête, comme il le fit précédemment, chez le même ministre, pour son propre frère Louis-Alexandre Alliot de Serrières, également exempt des gardes. Une note des papiers du duc-roi, publiée par l'abbé PROYART (*Histoire de Stanislas premier*, édit. 1785, t. I, p. 234, n.) et que le contexte permet de dater de l'automne de 1747, porte en effet : « Le sieur Alliot, mon conseiller aulique, partira pour la France... Il verra M. d'Argenson et lui demandera la croix de Saint-Louis pour M. Alliot, exempt de mes gardes du corps, en lui remettant le mémoire de ses services. »

En juin 1758, le roi de Pologne prie Marie Leszczynska (n° 29 de notre édition de ses lettres à sa fille) d'intervenir auprès du maréchal de Belle-Isle, le successeur d'alors du comte d'Argenson à la guerre, pour obtenir à Charles Alliot une compagnie. Devenu capitaine de cavalerie au Royal-Navarre et chevalier de Saint-Louis comme son oncle, huit ans plus tard le protégé de Stanislas quittera les armes pour la finance ; et, dans cette occasion encore, le prince s'ouvrira à Hulin de son désir de le satisfaire. Voir lettre 56.

(2) Parti le 21 novembre pour la Malgrange, afin d'assister à l'inauguration de la statue de Louis XV, Stanislas est rentré à Lunéville le 28.

Digitized by Google

M. Roullé (1) et ce zèle dont vous donnez tant de marques à celui qui vous est de tout son cœur affectionné.

STANISLAS Roy.

Le 4 d'avril 1757.

54

Comme vous vous êtes chargé, mon cher Hulin, de supporter toutes mes iniquités, prêtez-moi votre dos pour garantir le mien des coups que je m'attends de recevoir de ma chère cousine (2), si elle me les porte en ne calculant que ce qu'elle a cru de prétendre et ce qu'elle a obtenu et outre cela ce qu'elle devait espérer de moi contre sa partie adverse. Mais, malheureusement, dans cette occasion qu'elle réfléchisse que je suis cousin de tous ceux qui dépendent de ma juridiction. Cependant pour me défier de moi-même, ne voulant pas être son juge, j'ai fait tout ce que j'ai dû faire en qualité de l'avocat de sa cause. Je vous prie de l'adoucir dans sa mauvaise humeur, si elle en a, et que se plaignant de l'injustice si elle croit qu'on lui a rendu, qu'elle rende justice à ma tendresse et à mon amitié et à ma droiture, prouvées par mes attentions pour ce qui l'intéresse (3). Elle aurait tort de dire le contraire

(1) D'abord pourvu en 1749 du portefeuille de la marine, ministre d'Etat en 1751, Antoine-Louis *Rouillé*, comte de Jouy, s'était vu confier le 28 juillet 1754, en remplacement du marquis de Saint-Contest décédé, les Affaires étrangères, qu'il conservera jusqu'en juillet 1757, et, sur la démission de Machault, son successeur à la Marine, la charge de commandeur-grand trésorier des Ordres du roi.

(2) La princesse de Talmont; voir lettre 14.

(3) Le duc Ossolinski était mort le 1er juillet 1756, moins de six mois après sa seconde femme Catherine Jablonowska, sœur de Mme de Talmont, qui ne laissait pas d'enfant vivant, et avant que les questions d'intérêt soulevées par le premier décès aient pu être réglées. Par son testament le grand maître de la maison

Digitized by Google

et moi de ne vous point assurer que je suis de tout mon cœur à vous.

STANISLAS Roy.

Le 21 de février 1758.

---

de Stanislas instituait légataire universel un petit-fils du premier lit, le comte Maximilien de Tenczyn Ossolinski, colonel à la suite du régiment d'Alsace. Aux Jablonowski devait revenir la moitié de tous les dons royaux. Il s'agissait de distinguer les deux successions. Mme de Talmont prétendait que, par une interprétation abusive des clauses, le comte Ossolinski s'attribuait plus que sa part. Le testament étant en polonais, on discuta sur l'exactitude de sa traduction. Il y eut consultations d'avocats, provoquées par le maréchal de Belle-Isle, exécuteur testamentaire, tant à Nancy qu'à Paris. Le débat dura de longs mois et fit beaucoup de bruit. Chacune des parties mit au jour de volumineux mémoires (voir nos 7609, 7610, 7843 et 7844 du *Catalogue du Fonds lorrain de la Bibliothèque municipale de Nancy*). Toutes les juridictions furent épuisées.

Stanislas dit vrai. Il ne cessa de suivre de très près le litige. Le 6 août 1756, Alliot n'écrivait-il pas de Commercy au procureur du roi au bailliage de Lunéville : « Sa Majesté souhaite que l'inventaire de M. le Duc avance, en le faisant néanmoins avec la plus grande régularité... Vous n'ignorez pas les prétentions de Mme la princesse de Talmont. Il faut tâcher de ne pas lui donner sujet de se plaindre. Je souhaite que vous pensiez comme moi. » (Archives de Meurthe-et-Moselle, Fonds judiciaires, no provisoire 4998). En date du 7 mai 1757 DURIVAL (*Ms. cit.*, t. IV, fol. 50vo) note aussi : « Ce jour, le roi se fait lire le mémoire du comte Ossolinski en réponse à celui de la princesse de Talmont, dont l'impression souffrait quelque difficulté. Voici ce que M. de La Galaizière écrivit là-dessus à M. Vigneron, deuxième avocat général à la Cour souveraine : « Lunéville, « 6 mai 1757. Le roi s'est fait lire, Monsieur, la pièce d'écriture « ci-jointe et n'y a rien trouvé par rapport aux connaissances « personnelles qu'a Sa Majesté de l'affaire dont elle traite, qui « puisse empêcher que vous donniez permission à l'imprimer. » Peu satisfaits de la décision de la Cour souveraine du 30 mai suivant, Mme de Talmont et le comte Ossolinski s'étaient pourvus en cassation. C'est le 18 février 1758, donc trois jours avant la lettre de Stanislas, que le Conseil d'État, à Lunéville, vient de se prononcer en dernier ressort, non sans qu'au préalable ses membres aient pris soin de se réunir dans l'appartement du roi

Digitized by Google

55

Voici, mon cher Hulin, les actes collatéraux de ma maison de Nancy (1) que M. d'Outremont (2) juge nécessaires pour lever la saisie du total de sa fondation (3). Faites en donc usage. Qu'elle soit levée au plus tôt, car il me semble qu'on me tient la main sur la gorge pour me demander la bourse, et renvoyez, je vous prie, tous ces papiers dans le même ordre que vous les recevrez. Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 5 de juin 1762.

---

pour lui exposer les raisons qui les déterminent (DURIVAL, *ibid.*, fol. 67vo, avec le dispositif de l'arrêt). Comme le prévoit ici Stanislas, sa cousine, dont les prétentions étaient beaucoup plus considérables, se montra fort dépitée de la sentence : « Au reste, on dit que ni l'une ni l'autre partie ne sont contentes », remarque le duc DE LUYNES le 26 (*Mémoires*, t. XVI, pp. 373-374; voir aussi t. XV, p. 222, du 17 septembre 1756; t. XVI, pp. 74-76, 82; des 7 et 16 juin 1757).

(1) Le séminaire des Missions royales, établissement pour lequel Stanislas avait dépensé de 1739 à 1758 près de 700.000 livres, cours de France. Les différents contrats passés à cet effet avec le Provincial des jésuites, ces « actes collatéraux » dont parle le roi, sont analysés dans le *Recueil des fondations*, pp. 1-18.

(2) Avocat au Parlement de Paris depuis 1733, M. d'Outremont jouissait d'une grande réputation. Il dut être recommandé à Stanislas par le maréchal de Belle-Isle, dont il fut l'ami et l'exécuteur testamentaire. Il est le père d'Anselme d'Outremont (1746-1822), conseiller au Parlement (1766), conseiller de régence de Louis XVIII durant l'émigration, puis conseiller d'État, l'auteur de l'*Examen critique de la Révolution française considérée comme système politique*. Londres, 1805, in-8o.

(3) Le 23 avril précédent, le Parlement de Paris avait ordonné la mise sous séquestre de tous les biens meubles et immeubles des jésuites. Le 8 juillet, Stanislas écrira à sa fille (n° 68 de notre édition) : « Le Parlement me remet bien les rentes de la Mission, mais je voudrais savoir quel droit il a eu de saisir les biens des jésuites de Lorraine qu'il avait saisis, la Lorraine n'étant pas assujettie à sa juridiction. »

Digitized by Google

56

Je vous envoie, mon cher Hulin, le mémoire ci-joint qui me tient à cœur et que j'espère que M. le contrôleur général (1) autorisera, par son amitié pour moi, en accordant ce qu'il contient, espérant surtout que vous n'oublirez rien pour obtenir la grâce que je demande (2). Je vous embrasse de tout mon cœur.

STANISLAS Roy.

Le 15 d'avril 1765.

---

(1) Clément-Charles-François de L'Averdy (1723-1793), conseiller au Parlement de Paris, avait été appelé en décembre 1763 au contrôle général des finances.

(2) Dès 1762, Charles Alliot, non content des avantages que lui avait déjà procurés Stanislas dans la carrière militaire (voir lettre 52), briguait une place d'association de fermier général avec son père (voir lettre 40) ou à son défaut la direction des Fermes à Nancy. Le roi de Pologne expliquait le 25 juin à Bertin, prédécesseur de L'Averdy : « Monsieur, J'ai reçu la lettre du 16 juin que vous m'avez écrite, par laquelle vous m'informez du règlement que vous avez proposé au Roi pour n'accorder aux enfants des Fermiers généraux aucune place d'association à celle de leur père qu'après un travail de leur part aux affaires des Fermes pendant l'espace de deux baux, et ce parce que la plupart de ceux à qui de pareilles places avaient été accordées en avait abusé par leur inconduite. Quelque éloignement que ce règlement donne au fils du sieur Alliot pour lequel moi et la famille royale vous avions instamment demandé cette association à sa place, je connais trop sa façon de penser pour ne pas approuver ce règlement et souscrire à cette décision. Il est actuellement à Plombières, où je l'ai envoyé pour y conduire la partie de ma maison qui sert les Princesses, mes chères petites-filles (*Mmes Adélaïde et Victoire*), et j'ai le plaisir d'apprendre qu'il s'acquitte de cette commission à leur grande satisfaction. Les services que le sieur Alliot me rend depuis vingt-quatre ans m'ont porté à lui donner ma confiance, et à ne négliger aucune occasion de lui accorder mes bontés pour l'avancement de sa nombreuse famille. Si, malgré ma protection et celle dont l'honore la famille royale, il ne peut obtenir l'association à sa place

Digitized by Google

57 (1)

Je ne vous écris pas de ma main, mon cher Hulin, pour

---

de fermier général en faveur de son fils, je vous demande avec instance celle de directeur de la Ferme à Nancy, qui doit vaquer par la retraite du sieur Varanchant (*Joseph de Varanchamp*); j'espère même que vous mettrez tout ce qu'il faut de votre autorité pour que cela soit; ce sera une consolation pour le sieur Alliot de voir travailler son fils sous ses yeux, étant lui-même chargé des affaires de la Ferme en Lorraine, et sa compagnie ne peut lui refuser la justice d'avouer qu'il lui rend dans mes États des services essentiels par l'ordre qu'il y a mis et qu'il soutient pour la bonne et douce administration. J'espère pour lui cette grâce, à laquelle je serai d'autant plus sensible qu'elle mettra son fils en état de se rendre digne de celle que je demandais pour lui, mais que la sagesse de vos règlements diffère. » (*L. s.*, communiquée par M. Louis Rosenthal, libraire à Munich; pièce 1423 de son catalogue *Pologne et Lithuanie*, n° 107.)

Bien que Varanchamp fût mort le 17 novembre suivant, Charles Alliot ne lui avait pas succédé. Il a toutefois été nommé, à la fin de 1763, receveur général des Fermes à la même résidence. Aujourd'hui, c'est pour l'association que Stanislas revient à la charge. La reine de France appuiera la demande : « Mon Alliot, lui écrit le duc-roi le 29 juin, est comblé de la grâce que vous lui annoncez d'avoir parlé à M. le contrôleur général. » La faveur sera accordée en 1766. Nous avions cru naguère (*Lettres à Marie Leszczynska*, n° 106; rectifier en ce sens la note 4 de la page 151) que le financier et l'officier étaient frères. Le receveur des Fermes et le capitaine de Royal-Navarre ne sont au contraire qu'une seule et même personne. L'acte de décès d'Alliot père, en 1779, lève tout doute à cet égard; il y est fait mention de son fils : « Charles Alliot de Mussey, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et fermier général du roi. »

(1) Rappelons que cette lettre est la seule qui ne provienne pas du recueil original de Cracovie. Nous n'en connaissons la teneur complète que par une copie des Archives nationales, jointe aux lettres de Stanislas à Marie Leszczynska (K. 141, n° 17 *bis*, fol. 240). Cette copie toutefois est défectueuse. Par deux fois l'on a écrit *Alliot* au lieu de *Hulin*, changeant ainsi

Digitized by Google

que vous ne perdiez pas un mot de mon griffonnage (1) dans la commission dont je vous charge.

Voici une lettre du roi de Pologne (2) que je vous envoie en original, que je vous prie de communiquer à M. le duc de Praslin (3) et ensuite la reprendre pour me la renvoyer. J'écris par la ci-jointe à ce ministre en me reportant dans ma lettre à tout ce que vous lui direz de ma part, ce qui consiste à lui faire entendre combien le roi de Pologne désire de renouer la bonne coïntelligence avec la cour de France, et qu'il marque beaucoup de confiance en moi, dans l'espérance que j'y pourrai coopérer. Comme j'ignore les intentions du Roi mon gendre, vous prierez le ministre de me les faire connaître et de me dire, par la réponse de ma lettre, dans quel sens je pourrai faire la mienne au roi de Pologne (4).

---

le destinataire. L'erreur est évidente. PROYART, qui eut en mains différents papiers du roi de Pologne, donne de la minute (*op. cit.*, t. I, p. 233, n.) un extrait encore moins fidèle, mais qui porte bien : Mon cher *Hulin*. Disons, enfin, que dans *Materyały do historyi Stanislawa Leszczyńskiego* ...Posen, 1841, in-16, pp. 252-253, E. RACZYNSKI a publié une traduction polonaise du texte des Archives nationales, mais sans s'être aperçu de la substitution de nom.

(1) Depuis longtemps la vue de Stanislas s'affaiblissait beaucoup. Maintenant son écriture est déjà presque illisible. Voir le fac-similé de ses toutes dernières lignes à la suite de notre édition de ses *Lettres à Marie Leszczynska*.

(2) Auguste III était mort le 5 octobre 1763 ; Stanislas-Auguste Poniatowski avait été élu roi le 7 septembre 1764.

(3) César-Gabriel, comte de Choiseul, créé duc de Praslin le 26 janvier 1762, secrétaire d'État des Affaires étrangères du 15 octobre 1761 au 5 avril 1766.

(4) Poniatowski avait notifié son élection à Stanislas par une lettre de Varsovie, 15 septembre 1764 (cf. PROYART, *op. cit.*, t. II, p. 118). Stanislas fit sa réponse dès le 12 octobre ; mais le cabinet de Versailles fût d'avis qu'il en différât l'envoi : « Comme Sa Majesté est obligée, tant par rapport à elle que par rapport à ses alliés, surtout à la cour de Vienne et à la maison de Saxe », lui expliquait de Fontainebleau Choiseul-Praslin, le 20,

Digitized by Google

Tout ce qui me paraît là-dessus, j'ose y faire ma réflexion à ce ministre que, comme le commerce avec la Pologne peut être intéressant selon les circonstances et que le Roi ne peut pas sans difficulté se relâcher de sa juste offense, ne serait-ce point une occasion toute naturelle que se servir de ce prétexte que le Roi mon gendre, en ma faveur et sur mes sollicitations, veut oublier l'in-

---

« d'exiger quelques conditions du nouveau roi avant que de le reconnaître, elle vous laisse à juger, Sire, s'il ne conviendrait pas que vous voulussiez bien suspendre pendant quelque temps la réponse que vous devez faire à ce prince. » (Archives des Affaires étrangères; *Correspondance, Lorraine,* vol. 145.) Sur les instances de Leszczynski, le ministre céda. Poniatowski remerciait le 12 janvier 1765 son compatriote de ses bons sentiments (cf. Proyart, *loc. cit.*, p. 119), puis, sa reconnaissance par la France tardant, il a de nouveau écrit au duc-roi comme à la personne la mieux à même d'aplanir les difficultés : « Moins le chef actuel de la nation sera distrait par l'attention inquiète que sa position présente l'oblige à donner au dehors, plus il pourra se livrer aux arrangements intérieurs que la Pologne exige indispensablement avant tout, et mériter, en faisant ici ce que vous faites en Lorraine, de joindre le nom de votre émule à celui de votre successeur. » C'est cette lettre, datée de Varsovie, 27 avril, dont Stanislas envoie l'original en communication à Hulin (le texte dans Proyart, *loc. cit.*, p. 120). Ce n'est pas toutefois à son ministre que Leszczynski avait tout d'abord recouru pour hâter les pourparlers. M. de Lucé écrivait en effet de Lunéville, le 24 mai, à Choiseul-Praslin : « Monseigneur, Une indisposition m'ayant empêché pendant quelques jours de faire ma cour au roi de Pologne, ce prince s'est adressé à son chancelier pour lui communiquer le projet qu'il a conçu d'engager le roi son gendre à reconnaître le roi de Pologne Poniatowski. Je sais, Monseigneur, que des intérêts particuliers le portent à ménager le nouveau roi, qu'il n'a cependant vu monter sur le trône qu'à regret... Mon frère a présumé comme moi que le roi n'approuverait peut-être pas que je me mêlasse d'une pareille négociation et il a supplié S. M. P. de m'en dispenser. Il lui a en même temps suggéré une voie plus naturelle : c'est de faire part de ses vues et de ses desseins à M. Hulin, son ministre auprès de Sa Majesté. » (Archives des Affaires étrangères; *ibid.*)

Il est à remarquer que la lettre de Stanislas à Poniatowski

Digitized by Google

jure faite en la personne de M. le marquis de Paulmy (1) et renouer la bonne intelligence avec la Pologne.

Si je me vante d'en pouvoir tirer tout l'honneur, c'est dans la confiance des bontés infinies du Roi pour moi. Enfin, je vous prie d'exposer votre commission avec votre prudence ordinaire, de m'en faire rapport, et surtout de prier M. le duc de Praslin de m'instruire dans quel sens je dois répondre au roi de Pologne (2).

---

donnée par PROYART (*loc. cit.*, pp. 122-123), sous la date : 21 mai 1765, n'est nullement du même jour que la lettre ci-dessus du prince à Hulin. C'est une réponse non à la missive de Poniatowski du 27 avril, mais à celle du 12 janvier, ce qu'indiquerait déjà la concordance des textes et qu'attestent en outre deux copies plus exactes, l'une aux Archives nationales (K. 141, n° 17 *bis*, fol. 233), établie pour Marie Leszczynska, l'autre au Musée historique lorrain (carton Jankowitz), provenant des papiers mêmes de Stanislas. Il faut lire : *26 février 1765*.

(1) Marc-Antoine-René d'Argenson, marquis de Paulmy, fils unique du marquis d'Argenson, avait été envoyé en avril 1760 par Choiseul en qualité d'ambassadeur auprès du roi et de la république de Pologne. Il devait servir les vues du ministre dans l'élection éventuelle du successeur d'Auguste III. Mais à la mort de celui-ci, insulté par le Primat, il s'était vu obligé de quitter Varsovie avec tous les agents français. C'était là le principal obstacle à la reconnaissance de Poniatowski.

(2) Ce n'est qu'au début de 1766 que l'accommodement pourra se faire. Le comte de Loyko, envoyé alors en France par Stanislas-Auguste pour faire part à Louis XV de son avènement, passera à Lunéville au moment même, 23 février, où Stanislas rend le dernier soupir. Sur ces rapports de Leszczynski et de Poniatowski et l'arrière-pensée du duc-roi, compétiteur ignoré, voir notre *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 524-541.

Réserve singulière, Stanislas semble avoir tout d'abord fait mystère à sa fille de la démarche dont il charge Hulin. Ne lui écrira-t-il pas le 29 mai : « Ce que vous me dites par rapport à l'accommodement avec la Pologne est fort difficile... Pour moi, j'y aurais peut-être contribué si j'avais été employé. Mais, Dieu merci, je suis très content de n'avoir en tête rien de sérieux... » (n° 101 de notre édition). Il est vrai que le 3 juin, connaissant l'opinion de Marie, il ne dissimule plus : « Je suis

Digitized by Google

Je suis de tout mon cœur, mon cher Hulin, votre très affectionné.

STANISLAS Roy.

Lunéville, le 21 mai 1765.

---

charmé que vous soyez contente de la lettre du roi de Pologne; effectivement, j'ai raison d'être enchanté. Je souhaite seulement qu'elle produise son effet selon mon projet, sur quoi j'attends que Hulin m'en rende compte, après avoir parlé à M. le duc de Praslin. » (*Ibid.*, nº 102.)

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS PROPRES CITÉS DANS LA CORRESPONDANCE

Les chiffres indiquent le numéro des lettres (1)

A

Abbayes, *voir* Fontenay, Sainte-Marie-Majeure.

Abbé (L') de Sainte-Marie-Majeure, à Pont-à-Mousson, *voir* Breton et Brusseau.

Académie de Stanislas, *voir* Société royale des sciences et belles-lettres.

Académie royale de peinture et de sculpture, à Paris, 49.

Adélaïde (Madame), fille de Louis XV, 56 *n.*

Alleurs (Le comte des), *voir* Des Alleurs.

Alliot (Charles-Joseph-Balthazard), exempt des gardes du corps de Stanislas, receveur général des Fermes à Nancy, puis fermier général, 52 *n*, 56.

Alliot (François-Antoine), conseiller aulique, intendant et commissaire général de la maison de Stanislas, fermier général, 28, 29, 40, 46 *n*, 48 *n*, 52, 56 *n*.

Ambassadeur (L') d'Espagne en France, *voir* Campo-Florido, Huescar; de France en Pologne, *voir* Monti; de France à Rome, *voir* Choiseul-Stainville, Saint-Aignan.

Amelot (Jean-Jacques), seigneur de Chaillou, ministre secrétaire d'État des Affaires étrangères, 18.

Anjou (Espoir d'un duc d'), 8.

Archevêque (L') de Paris, *voir* Beaumont du Repaire.

(1) Quand le numéro est suivi d'une *n*, c'est aux notes qu'il y a lieu de se reporter.

Digitized by Google

ARGENSON (Marc-Antoine-René de Voyer d'), marquis de Paulmy, ambassadeur de France en Pologne, 47.

ARGENSON (Marc-Pierre de Voyer de Paulmy, comte d'), ministre secrétaire d'État de la Guerre, 21, 50, 52.

ARTILLERIE DE FRANCE (Corps royal de l'), 41.

AUGUSTE III, électeur de Saxe, roi de Pologne, 6, 18 *n*, 25 57 *n*.

AVERDY (De L'), *voir* L'Averdy.

B

BARROIS (Le), 28.

BARTHEL, gentilhomme livonien, 1.

BAUFFREMONT (Louis-Bénigne, marquis de), chevalier de la Toison d'or, 16.

BAYE (François Berthelot, baron de), commandant des cadets gentilshommes à Lunéville, 50.

BEAUMONT DU REPAIRE (Christophe de), archevêque de Paris, 43.

BEAUVAU (Marc de), prince de Craon, *voir* Craon.

BEAUVAU-CRAON (Élisabeth-Charlotte de), fille du précédent, *voir* Montrevel.

BÉCOURT (Bruno), abbé général de Prémontré, 51.

BELAC (Jean-Philippe, chevalier de), capitaine des gardes du corps de Stanislas, 21.

BENOÎT XIV, pape, 51.

BERNARD (Samuel), financier, 12.

BERTIN (Henri-Léonard-Jean-Baptiste), contrôleur général des finances, 56.

BÉTHUNE (Louis-Pierre-Maximilien de), duc de Sully, chevalier de la Toison d'or, 16.

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE NANCY, 33 *n*, 34 *n*.

BORDE (Jean-François de La), *voir* La Borde.

BRASSAC (Guillaume-Alexandre, comte de), chambellan de Stanislas, 22.

BRETON (Nicolas), abbé nommé de Sainte-Marie-Majeure à Pont-à-Mousson, 51.

BRUSSEAU (Claude-Christophe), abbé élu de la même abbaye, 51.

C

CADETS GENTILSHOMMES, à Lunéville, *voir* École des cadets gentilshommes.

CAILLOT ou CAYAUX, médecin, 49.

CAMPO-FLORIDO (Le prince de), ambassadeur d'Espagne en France, 16.

CARDINAL (M. le), *voir* Fleury.

CASTÉJA (René-François DE BIAUDOS, comte puis marquis de), gentilhomme de la chambre de Stanislas, 8.

CATHERINE OPALINSKA, femme

Digitized by Google

du roi Stanislas, 1, 6, 22 *n*, 24, 37.

Celinski (Joseph), échanson de Czernichow, agent de Stanislas en Pologne, 25 *n*.

Chambord (Château de), 1.

Chambres des comptes de Lorraine, 35.

Chambre des consultations, à Nancy, 35.

Chatellerault (La duchesse de), *voir* La Trémoïlle.

Chaumont (Antoine-Martin de), marquis de La Galaizière, chancelier de Stanislas, 24 *n*, 28, 28 *bis*, 35, 36, 57 *n*.

Chaumont (Jean-Baptiste de), comte de Lucé, envoyé de Louis XV à Lunéville, frère du précédent, 25, 28, 28 *bis*, 36, 57 *n*.

Chausenel, faisandier (?), 19.

Chauvelin (Germain-Louis), seigneur de Grosbois, ancien ministre secrétaire d'État des Affaires étrangères et garde des sceaux, 9.

Choiseul-Beaupré (Antoine-Clériadus de), primat de Lorraine, grand aumônier de Stanislas, 46.

Choiseul-Beaupré (Charles-Marie, marquis de), commandant en Lorraine, frère du précédent, 46.

Choiseul-Praslin (Le duc de), ministre et secrétaire d'État des Affaires étrangères, 57.

Choiseul-Stainville (Le comte de), *dit* marquis de Stainville, plus tard duc de Choiseul, ambassadeur de France à Rome, 51.

Christ (Ordre du), 14.

Collège de La Marche, à Paris, 43.

Collège des Jésuites de Pont-a-Mousson, 28, 28 *bis n*, 35, 36.

Commercy (Ville et château de), 2, 24, 25, 28, 28 *bis*, 46 *n*.

Contrôleur général des finances (Le), *voir* Bertin, L'Averdy, Machault, Orry.

Coster (Veuve) et fils, banquiers à Nancy, 28 *bis*, 36.

Cotte (Jules-Robert de), directeur des Gobelins, 3.

Cour de France, *voir* France.

Cour souveraine de Lorraine et Barrois, 35.

Craon (Hôtel de), à Nancy, ensuite palais de justice, 35, 36.

Craon (Marc de Beauvau, prince de), grand écuyer, puis ministre plénipotentiaire du duc François III, 4, 35 *n*.

Czapska (La comtesse Pierre), palatine de Pomérellie, 4.

Czapski (N.), fils (?) de la précédente, 11 13.

D

Danzig (Ville et siège de), 1, 9.

Dauphin (Le), *voir* Louis.

Des Alleurs (Roland Puchot, comte), envoyé de France à Dresde, 18.

Digitized by Google

Dezmbski, *voir* Dombski.
Dieu-en-Souvienne (Prieuré de), 3, 4, 5.
Dombski ou Dezmbski, enseigne de la cour, agent de Stanislas en Pologne, 18 *n.*
Dresde (Ville de), 18 *n*, 25 *n.*
Duverney (Paris-), *voir* Pâris.

E

Écoles des cadets gentilshommes, à Lunéville, 28 *n*, 35, 50 *n.*
École royale militaire, à Paris, 35, 36.
Électeur de Saxe (L'), *voir* Auguste III, roi de Pologne.
Enneberg (Le colonel Salomon), major des armées de Stanislas, 3.
Eperyaszy ou Eperiess (Le comte Antoine), officier au service de Stanislas en Pologne, puis lieutenant général, 11.
Espagne (L'ambassadeur d'), *voir* Campo-Florido, Huescar.
Espagne (La reine d'), *voir* Orléans (Louise-Élisabeth d').
Espagne (Le roi d'), *voir* Philippe V.
Eu (Louis-Charles de Bourbon, comte d'), grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, 41.

F

Faisanderie (La), près Lunéville, 19 *n.*
Fermes (Hôtel des), à Nancy, aujourd'hui théâtre, 46, 47, 48.
Fermiers généraux (Les), 46, 47, 56 *n; voir* aussi Alliot, La Borde.
Fleury (Le cardinal de), premier ministre, 3, 5, 6, 7, 11, 13, 24 *n.*
Fondations de Stanislas : en faveur des malades des résidences royales, 28 *n;* des sinistrés des campagnes, 28 *n*, 28 *bis n;* de jeunes filles nobles, 36; de jeunes gentilshommes, 28 *n*, 28 *bis n*, 35; *voir* aussi Bibliothèque publique, Chambre des consultations, Missions, Saint-Julien (Hôpital), Société royale des sciences et belles-lettres.
Fontainebleau (Ville et château de), 10.
Fontenay (Abbaye de), 2.
France (Famille royale de), 22.
France (La), 2, 9, 20, 43.
France (La cour de), 4, 9, 10, 11, 13, 23, 25, 31, 32, 57.
France (Le roi de), *voir* Louis XV.
Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe, *voir* Auguste III, roi de Pologne.

G

Galaizière (Chaumont de La), *voir* Chaumont.
Garde des sceaux (Le), *voir* Machault.

Digitized by Google

Gardes du corps de Stanislas, 3.
Général des Prémontrés (Le), *voir* Bécourt.
Gesvres (François-Joachim Potier, duc de), premier gentilhomme de la chambre de Louis XV, 22.
Gualterio (Louis), archevêque de Mira, nonce en France, 51.

H

Henneberg (Le colonel Salomon), *voir* Enneberg.
Héré (Emmanuel), premier architecte de Stanislas, 38, 39, 41, 45 *n*.
Héré (Marc-Antoine-Emmanuel), fils du précédent, 41.
Hôpital Saint-Julien, *voir* Saint-Julien.
Hôtels, *voir* Craon, Fermes, Mazarin.
Huescar (Le duc de), ambassadeur d'Espagne en France, 27.

I

Infante (Madame), Louise-Élisabeth, fille aînée de Louis XV et femme de l'infant don Philippe, duchesse de Parme, 27, 31.

J

Jablonowska (Marie-Anne-Louise), *voir* La Trémoïlle.
Jablonowski (Stanislas-Vincent, comte), frère de la précédente, palatin de Rawa, 16.

L

La Borde (Jean-François de), fermier général, 48.
La Galaizière, *voir* Chaumont de La Galaizière.
La Marche (Collège de), *voir* Collège.
Langlois (L'abbé Robert), chargé de missions auprès de Stanislas, prieur de Dieu-en-Souvienne, 3, 4, 5.
La Roche-sur-Yon (Louise-Adélaïde de Bourbon-Conti, Mlle de), 33.
La Trémoïlle (Anne-Charles-Frédéric de), duc de Châtellerault, prince de Talmont, 41, 42 *n*.
La Trémoïlle (Louis-Stanislas de), duc de Taillebourg, fils du précédent, 42 *n*.
La Trémoïlle (La duchesse de Châtellerault, puis princesse de Talmont-), née Marie-Anne-Louise Jablonowska, femme et mère des précédents, cousine de Stanislas, 14, 31, 42, 49 *n*, 54.
L'Averdy (Clément-Charles-François de), contrôleur général des finances, 56.
Leszczynska (Marie), *voir* Marie Leszczynska.

Digitized by Google

Loriot (Antoine-Joseph), inventeur, 49.
Lorraine (Chambre des comptes de), *voir* Chambre des comptes.
Lorraine (Duché de), 2, 28, 35.
Lorraine (Parlement de), *voir* Cour souveraine.
Lorrains (Les), 4, 43.
Loss (Jean-Adolphe, comte de), envoyé extraordinaire d'Auguste III en France, 25.
Louis XV, roi de France, 1, 2, 8, 9, 20, 23, 35, 36, 40, 41, 51, 56 *n*, 57.
Louis, dauphin de France, fils de Louis XV, 4, 45 *n*.
Louise (Madame), dernière fille de Louis XV, 8.
Louvre (Palais du), 24 *n*.
Lublin (Le palatin de), *voir* Tarlo.
Lucé (Le comte de), *voir* Chaumont.
Lunéville (Ville, château et cour de), 3, 4, 5, 8, 9, 16.
Luxembourg (Palais du), 24, 37.

M

Machault (Jean-Baptiste de), seigneur d'Arnouville, contrôleur général des finances, garde des sceaux, 28 *bis n*, 35, 36, 4, 44, 45, 47.
Maine (Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé, duchesse du), 41.
Malgrange (Château de la), près Nancy, 24 *n*, 45 *n*, 49, 52 *n*.
Marie Leszczynska, reine de France, 13 *n*, 30, 32.
Maupeou (René-Charles de), premier président au Parlement de Paris, 42.
Mazarin (Hôtel de), à Paris, 42 *n*.
Meudon (Château de), 3.
Missions (Séminaire royal des), à Nancy, 55.
Monti (Antoine-Félix, marquis de), ambassadeur de France en Pologne, 1.
Montmartel (Paris de), *voir* Paris.
Montrevel (Mme de La Baume-), née Élisabeth-Charlotte de Beauvau-Craon, ancienne dame du palais de Catherine Opalinska, 24, 26, 37.
Mozac, valet de chambre tapissier de Marie Leszczynska, 3, 4.

N

Nancy (Ville de), 2, 20, 21, 33, 35, 36, 45, 46, 55 ; ancien hôtel de ville, 35 ; auditoire du bailliage, 35 ; *voir* aussi Bibliothèque publique, Chambre des consultations, Craon (Hôtel de), Fermes (Hôtel des), Missions (Séminaire royal des), Royale (Place), Saint-Julien (Hôpital), Société royale des sciences et belles-lettres.

Digitized by Google

NATTIER (Jean-Marc), peintre, 30.
NONCE (Le), *voir* Gualterio.

O

OPALINSKA (Catherine), voir Catherine Opalinska.
ORLÉANS (Louise-Élisabeth d'), fille du Régent, Mlle de Montpensier, reine douairière d'Espagne, 24 *n.*
ORLICK DE LAZISKA (Pierre-Grégoire), officier chargé d'une mission auprès de Stanislas, plus tard lieutenant général, 3, 9, 15 *n.*
ORRY (Philibert), comte de Vignory, contrôleur général des finances, directeur général des bâtiments, 24 *n.*
OSSOLINSKI (François-Maximilien, comte de Tenczyn, duc d'OSSOLIN-), grand trésorier de la couronne de Pologne, puis grand maître de la cour de Lunéville, 6, 11, 48 *n*, 54 *n.*
OSSOLINSKI (Maximilien, comte de Tenczyn et d'OSSOLIN-), petit-fils du précédent, colonel au service de France, 54 *n.*
OUTREMONT (N. D'), avocat au Parlement de Paris, 55.

P

PARIS (Ville de), 3, 24 *n*, 31.
PARIS-DUVERNEY, financier, 36.
PARIS DE MONTMARTEL, garde du Trésor royal, banquier de la cour de France et de Stanislas, frère du précédent, 28 *bis*, 36.
PARLEMENT DE NANCY, *voir* Cour souveraine.
PARLEMENT DE PARIS, 55 *n.*
PAULMY (Le marquis de), *voir* Argenson (Marc-Antoine-René d').
PÉCHEUR, tapissier, 3, 4, 5.
PECQUET (Antoine) fils, premier commis des Affaires étrangères, 1.
PHILIPPE V, roi d'Espagne, 16.
PICARDIE (La), 19.
PLOMBIÈRES (Bains de), 56 *n.*
POLOGNE (La), 1, 2, 6, 11, 13, 25, 57.
POLONAIS (Les), *voir* Pologne.
PONIATOWSKI (Stanislas-Auguste), roi de Pologne, 57.
PONT-A-MOUSSON (Ville de), 35, 36; *voir* aussi Collège des Jésuites, Sainte-Marie-Majeure (Abbaye de), Université.
PRASLIN (Le duc de), *voir* Choiseul-Praslin.
PREMIER PRÉSIDENT (M. le), *voir* Maupeou.
PRÉMONTRÉ (Ordre de), 51.
PRÉMONTRÉS (Le général des), *voir* Bécourt.

R

RAMBOUILLET (Château de), 13.
RÉAUMUR (René-Antoine FER-

Digitized by Google

CHAULT DE), de l'Académie des Sciences, 33.
RÉFÉRENDAIRE (M. le), *voir* Zaluski.
REINE (La), *voir* Catherine Opalinska, Marie Leszczynska.
REYER, perruquier, 32.
ROCHE-SUR-YON (Mlle DE LA), *voir* La Roche-sur-Yon.
ROI (Le), *voir* Louis XV.
ROME (Cour de), 2, 51.
ROUILLÉ (Antoine-Louis), comte de Jouy, ministre et secrétaire d'État des Affaires étrangères, 53.
ROYALE (PLACE), à Nancy, aujourd'hui place Stanislas, 45, 46, 47.

S

SAINT-AIGNAN (Paul-Hippolyte de Beauvillier, duc de), ambassadeur de France à Rome, 2.
SAINTE-MARIE-MAJEURE (Abbaye de), à Pont-à-Mousson, 51.
SAINT-FLORENTIN (Louis-Phélipeaux, comte de), marquis de La Vrillière, ministre secrétaire d'État de la maison du Roi, 39.
SAINT-JULIEN (Hôpital), à Nancy, 20, 21.
SA SAINTETÉ, *voir* Benoît XIV.
SAVONNERIE (Manufacture de la), 3.
SAXE (L'électeur de), *voir* Auguste III.
SCHMERLING (Léopold de), envoyé impérial à Paris, 6.
SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE NANCY, depuis Académie de Stanislas, 33 *n*, 34 *n*.
SOLIGNAC (Pierre-Joseph Lapimpie-Soulignac, *dit* le chevalier de), secrétaire du cabinet de Stanislas, 14, 15 *bis*, 28 *bis*, 33.
SOLIGNAC (La chevalière de), née Marie-Jeanne Pétrequin, femme du précédent, 15 *bis*.
STAINVILLE (Le comte de), *dit* marquis de Stainville, *voir* Choiseul-Stainville.
STANISLAS-AUGUSTE PONIATOWSKI, *voir* Poniatowski.
STEINFLICHT (Jean), général suédois au service de Stanislas, puis lieutenant général, 3, 9, 11.
STREIFF (Charles de), comte de Lawenstein, ancien commandant des cadets gentilshommes à Lunéville, 50.
SUÈDE (La), 9.
SULKOWSKI (Alexandre-Joseph, comte), ministre d'État en Saxe, 18 *n*.
SULLY (Le duc de), *voir* Béthune.

T

TAILLEBOURG (Le duc de), *voir* La Trémoïlle (Louis-Stanislas de).
TALMONT (Le prince et la princesse de), *voir* La Trémoïlle.
TARLO (Le comte Jean), palatin de Lublin, 4.

Digitized by Google

Tobienski (Charles, comte), ancien grand chambellan de Pologne, 11.
Toison d'or (Ordre de la), 16.
Toulouse (Louis-Alexandre de Bourbon, comte de), amiral et grand veneur de France, 13 *n*.
Tournehem (Charles-François-Paul Lenormant de), directeur général des bâtiments et manufactures de France, 24, 26, 37.
Trésor royal de France, 20, 23 *n*, 28 *n*, 28 *bis*.
Trianon (Palais de), 22.

U

Université de Pont-a-Mousson, 36.

V

Varanchamp (Joseph de), directeur général des Fermes, à Nancy, 56 *n*.
Versailles (Ville, château et cour de), 2, 19, 30, 31, 49.
Victoire (Madame), fille de Louis XV, 56 *n*.
Vienne (Cour de), 4, 6.

Z

Zaluski (Joseph-André, comte), grand référendaire de Pologne, puis grand aumônier de Stanislas, abbé de Fontenay et de Villers-Bettnach, 2, 7, 15 *bis*.

Digitized by Google

LES

COMTES DE SALM

ET

L'ABBAYE DE SENONES

AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES

(*Suite*) (1)

Par M. Louis SCHAUDEL

MEMBRE TITULAIRE

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE III

Henri II. — Henri III. — Ferry, sire de Blâmont. Henri IV.

Henri II. — La mort du comte Henri I^er marque le point de séparation des possessions de la maison de Salm en deux comtés, dont l'un prit le nom de comté

(1) Voir t. XV, année 1918, p. 47 et t. XVI, année 1919, p. 33.

Digitized by Google

de Salm-en-Ardenne et l'autre celui de comté de Salm-en-Vosge. Sous la domination de dynasties de même nom et d'armes ne différant que par les couleurs, ces deux comtés suivirent alors des destinées différentes et ne tardèrent pas à être complètement étrangers l'un à l'autre.

Dès cette époque les seigneuries de Blâmont et de Pierre-Percée, ajoutées au fief d'avouerie de l'abbaye de Senones, formaient, avec les domaines du Saulnois, un territoire d'une imposante étendue. Pour justifier le titre de comté de Salm, Henri II fit bâtir dans les Vosges, aux confins de l'Alsace, le château de Salm, dont il fit sa résidence.

L'emplacement choisi pour la construction de ce château indique clairement les visées politiques poursuivies, dès cette époque, par la maison de Salm de la première dynastie en vue de la création d'un État indépendant dans la partie moyenne de la chaîne des Vosges, entre la Lorraine à l'ouest et l'Alsace à l'est. Le mariage du comte Henri II avec Joatte ou Judith de Lorraine, fille de Ferry de Bitche et sœur de Ferry II, duc de Lorraine (1), ne pouvait que fortifier ces aspirations déjà en bonne voie de réalisation.

Le nouveau château fut bâti au milieu des grandes forêts du bassin supérieur de la Bruche, au sommet d'un plateau à l'altitude de 809 mètres, se ratta-

(1) Ses autres frères étaient : 1° Philippe, sire de Gerbéviller; 2° Thierry, sire d'Antigny, connu sous le nom de Thierry d'Enfer, que l'on considère comme l'auteur de la maison du Châtelet; 3° Henri le Lombard, sire de Bayon.

Digitized by Google

chant à un groupe de montagnes qui sépare les eaux des deux vallées forestières de Framont et d'Albey. Construit sur des rochers d'un accès assez difficile, il constitue un excellent observatoire, d'où la vue peut planer au loin et plonger dans les vallées profondes avoisinantes.

A l'emplacement de cette vaste construction, il ne reste que des éboulis et des excavations. Dom Pelletier, par un dessin incomplet, où manquent les détails les plus élémentaires, a essayé de donner une idée de ce qui restait du château au XVIII^e siècle. Il a oublié d'indiquer, comme l'a fait remarquer le baron F. Seillière, les différences de niveau du rocher sur lequel reposaient les assises des murailles. Son dessin a cependant été pris en considération, pour l'exécution de notre vue cavalière des ruines, parce qu'il s'est appliqué à situer des pans de murs et des vestiges de tours aujourd'hui disparus; mais nous regrettons qu'il n'ait dessiné qu'une des faces.

En 1892, M. A. Brion, architecte à Strasbourg, après de minutieuses recherches faites sur place, exécuta une coupe et un plan d'ensemble des ruines. Le dessin de la coupe nous a servi pour situer sur la gauche une assez large échancrure, entre le donjon et le rebord rocheux du plateau. Mais c'est surtout le plan qui nous a guidés entièrement dans l'exécution du croquis fait, avec autant de consciencieuse exactitude que de talent, par M. Divoux, à qui j'exprime mes plus vifs remerciements. Les indications très minutieuses de ce plan et celles non

Digitized by Google

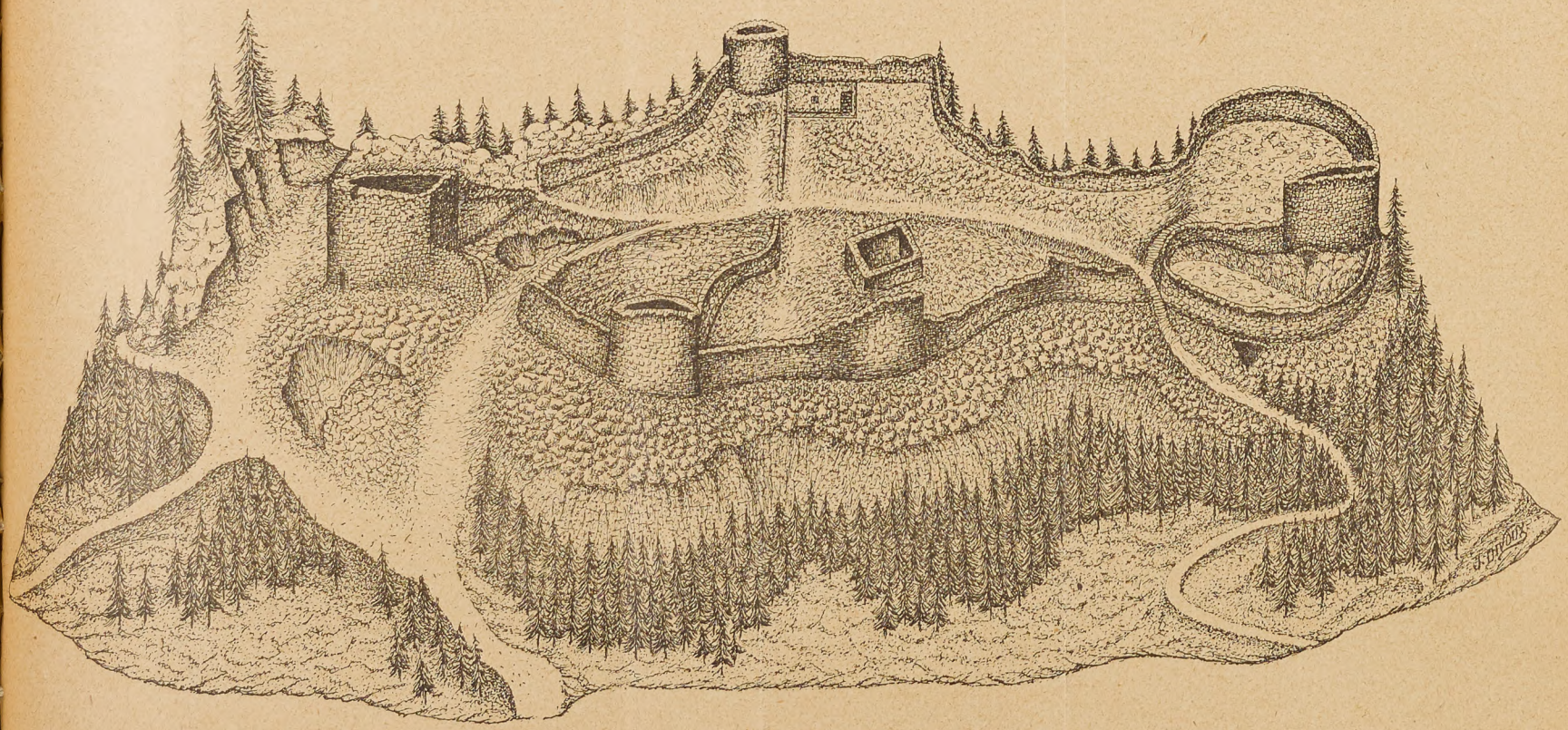

RUINES DU CHATEAU DE SALM-EN-VOSGE AU XVIII[e] SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

moins précises d'un itinéraire, tracé par le baron F. Seillière, nous guident au milieu du chaos formé par les éboulements des pierres et des roches. Ce plateau est aujourd'hui envahi par la végétation, mais nous lui avons conservé l'aspect des ruines primitives. Les murailles s'élevaient le long du rebord de ce sommet rocheux. Épais et hauts, ces murs, renforcés par quelques tours, ne comportaient aucun créneau, ni mâchicoulis, ni tourelles; les vieilles forteresses lorraines étaient ainsi faites, pour la plupart. Le donjon se dressait à l'endroit qui méritait, par sa situation, une défense plus sérieuse. A l'intérieur s'élevaient les habitations (1) (Voir planche).

Le comte de Salm s'établissait là, à proximité de terrains miniers que les traditions de sa famille lui avaient sans doute appris à considérer comme une source puissante de richesse. Bien que Richer attribue seulement au petit-fils de Henri II l'établissement des forges de Framont, il est très probable que l'exploitation du fer y remonte à une époque beaucoup plus ancienne. La donation de la comtesse Agnès, de l'année 1138, témoigne que, dès cette époque, des carrières de meules étaient en pleine exploitation non loin de là, sur le ban de Raon-lès-Leau (2).

---

(1) Pour la visite de ces ruines, consulter l'itinéraire décrit par le baron F. Seillière, dans son ouvrage richement illustré : *Documents,* etc., p. 160 et 161.

(2) *...similiter de redditibus molarum quae ibi abstrahuntur vel cum venduntur aut abducuntur, nichil ad episcopum, ita*

Digitized by Google

Si l'on en croyait Richer, le nouveau château de Salm aurait été construit sur un fonds appartenant à l'abbaye de Senones (1). Dom Calmet, adoptant sans hésitation cette version, la confirme, sans fournir d'ailleurs aucune preuve, en déclarant que pour ce motif les comtes de Salm payaient à l'abbaye de Senones un cens annuel de deux sols strasburgis (2). Mais comment admettre que les comtes de Salm, alors au faîte de leur puissance, se soient résolus à construire sur un fonds qui ne leur eût pas appartenu le château fort destiné précisément à justifier leur titre et leur domination dans cette région?

Si le rocher abrupt, d'ailleurs situé à l'extrême limite orientale du territoire primitif de l'abbaye de Senones, rocher dont la plate-forme très accidentée servit de base à la construction de ce château, n'était pas un franc-alleu de la maison de Salm, il est évident qu'avant d'entreprendre cette construction extrêmement difficile, Henri II s'en sera rendu propriétaire absolu, soit par achat, soit par échange. Il n'aurait eu, dans la circonstance, qu'à suivre l'exemple mémorable bien connu de l'un de ses ancêtres de la

---

similiter mea erant et fratribus dedi. Arch. dép., H, 1374. Cf. Abbé CHATTON, *Hist. de l'abbaye de Saint-Sauveur*, p. justif., p. XII et XIII (*Mém. S. A. L.*, 1898).

(1) *Aedificavit quoque apud Bruscam domum lapideam in curia nostra sitam.* RICHER, l. IV, c. 22. G. WAITZ, *Monumenta Germaniae historica. Scriptores*, t. XXV, p. 311.

(2) Dom CALMET, *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 99. Ce cens annuel, s'il était réellement payé par la suite à l'abbaye de Senones, pouvait s'appliquer à tout autre chose qu'au fonds du château de Salm.

Digitized by Google

maison de Luxembourg, qui acquit par échange contre sa terre allodiale de Feulen (*Viulna*), le fonds sur lequel s'élève le château de Luxembourg et appartenant auparavant à l'abbaye de Saint-Maximin. L'acte, daté du 12 avril 963, qui consacra cet échange entre l'abbé de ce monastère et le comte Sigefroy, stipule expressément qu'ils auraient « plein pouvoir et entière liberté de retenir, de donner, de vendre sans aucune opposition ces biens échangés et d'en disposer comme ils trouveraient à propos » (1). Il en fut de même du château de Bar, dont l'emplacement n'appartenait pas non plus au duc de Haute-Lorraine Frédéric qui le fit bâtir. Le territoire sur lequel s'éleva cette forteresse était, pour une partie au moins, la propriété de l'abbaye de Saint-Mihiel. L'autre partie, les deux tiers environ, appartenait sans doute à l'évêché de Toul. Frédéric combina alors un échange : il donna à l'abbaye un certain nombre de villages qui dépendaient de l'église de Toul et à cette église, il donna, entre autres biens, le village de Bergheim, dans la Haute-Alsace et les deux abbayes de Saint-Dié et de Moyenmoutier (2).

C'est, sans nul doute, une acquisition de ce genre qui a eu lieu, si l'emplacement du château projeté de Salm appartenait à l'abbaye de Senones. Un acte d'échange de l'année 1190, relatif à un pré

---

(1) BERTHOLET, III, p. 8 et p. justif., p. VII.

(2) *Chronicon S. Michaelis in pago Virdunensi*, c. 7 dans *Mon. Germ. hist., SS*, IV, p. 81. Cf. L. JÉROME, *L'Abbaye de Moyenmoutier*, p. 189.

Digitized by Google

situé à proximité du nouveau château, est d'ailleurs une indication sur le mode d'acquisition adopté par Henri II; et il est bien évident que s'il jugea nécessaire de devenir ainsi propriétaire définitif d'une simple dépendance territoriale, à plus forte raison cette nécessité dut-elle s'imposer à lui pour l'emplacement même de la forteresse.

Ce qui, enfin, met la question de propriété pleine et entière hors de discussion, c'est l'acquisition que fit, plus tard, en 1258, l'évêque de Metz du château de Salm, au même titre que celle du franc-alleu de Pierre-Percée, en vue d'en faire rendre hommage par le comte de Salm. Si l'évêque Jacques de Lorraine n'avait pas alors considéré le château de Salm comme un franc-alleu et si, au contraire, son emplacement avait déjà fait partie du temporel de l'évêché de Metz, il n'aurait pas eu besoin de l'acheter pour obliger le comte de Salm à lui en rendre hommage.

Benoît Picart et après lui Dom Calmet, sur l'autorité de Richer, avaient placé la construction du château de Salm en l'année 1225. Mais l'acte d'échange, déjà cité, du pré de Fonteney (*a*) prouve que cette construction est antérieure à l'année 1190. Aussi, dans son Histoire manuscrite de l'abbaye de Senones (1), Dom Calmet a dû revenir sur sa première version, dans les termes suivants : « Il n'est

(*a*) Il s'agit peut-être de Fonteny, localité située à 2 km. au sud-est de Viviers.

(1) Éditée par Dinago, p. 99.

Digitized by Google

donc pas vrai que le château de Salm n'ait été construit qu'en 1225, par Henri IV, comte de Salm, comme on l'a dit dans l'*Histoire de Lorraine* (1) après le P. Benoît, capucin... »

La construction du château de Salm-en-Vosge remonte donc sûrement à une époque antérieure à l'année 1190, puisque l'acquisition du pré situé à proximité est motivée par le manque de foin et de fourrage, ce qui indique suffisamment qu'à cette date le château était déjà occupé. On ne peut actuellement préciser davantage.

Le premier acte authentique connu de Henri II, comte de Salm, est celui de l'an 1174, par lequel il confirme à l'abbaye de Haute-Seille tous les biens qu'elle possédait. Cet acte, comme celui de 1186 dont il sera question ci-dessous, est important au point de vue de la généalogie des premiers comtes de Salm, comme il sera facile de s'en convaincre par les analyses que nous donnons ci-après de ces deux documents :

1174. Henri II, en mémoire de ses ancêtres, savoir, de son père, de sa mère, de son oncle paternel le comte Herman (III) et de son aïeule Agnès, confirme tous les biens qu'ils ont légués à l'église de Haute-Seille par la main d'Étienne, évêque de Metz. Il désigne les limites de ces donations et ajoute :

De plus, par surcroît de sa bienveillance, il permet que les religieux de Haute-Seille possèdent librement et sans

(1) Tome II, p. 382.

Digitized by Google

contradiction tout ce qui leur sera donné en aumône par ses hommes libres, dans l'étendue de sa domination et atteste que le fief de *Tenchère* leur a été donné, en présence de l'abbé Foulques, par Olry de Neuviller, sous un cens annuel de six deniers, monnaie de Toul. Pour lesquelles donations le comte ne demande autre chose sinon les prières des serviteurs de Dieu, tant pour le repos de son âme que de celle de ses héritiers (1).

Par un autre acte de l'an 1186, Henri II déclare qu'Agnès, comtesse de Langenstein, son aïeule, son père Henri et Herman, frères, tous deux *consuls*, avaient fondé l'abbaye de Haute-Seille et lui avaient légué de grands biens; qu'il voulait aussi contribuer à cette générosité et, par suite, il lui transporte, par une donation libre, tout le fonds et la propriété de la forêt d'*Everbois*, attestant que la comtesse Judith, son épouse, et Henri, son fils, avaient consenti à ce transport. Les témoins de cette charte sont Rodolphe Chesters de Vienne, Rainaud, avoué, Thierry de Demes, Carsiles de Blanmont, chevaliers, Baudouin, prévôt de Barbes, Isousamis de Neuviller, prévôt, Hugues d'Hesming, portarius, Cocus de Briei (2).

En 1189, Henri II se croisa et accompagna l'empereur Frédéric Barberousse partant pour la croisade après Pâques de ladite année (3). Il était de

(1) BERTHOLET, IV, p. 200; p. justif., p. XXIV; Dom CALMET, II.

(2) BERTHOLET, IV, p. XXXIII; D. CALMET, II.

(3) Benoît PICART, p. 245; BERTHOLET, IV, p. 220; D. CAL-

Digitized by Google

retour en 1190, puisqu'à cette date, il fit l'échange de son pré de Fonteney contre un autre pré que l'abbaye de Senones possédait à Plaine, à proximité de son nouveau château de Salm.

Une guerre, survenue entre le comte Henri II et les bourgeois de Strasbourg, fut terminée par un traité de paix l'an 1198 (1).

Le 28 novembre 1202, Bertram, évêque de Metz, et Henri, comte de Salm, en sa qualité de voué de Vic, confirment à l'abbaye de Gorze les biens qui lui étaient alors contestés près de Vic (2).

Dans la guerre qui éclata en 1207 entre Ferry II, duc de Lorraine, et son beau-père Thiébaut Ier, comte de Bar, le comte Henri II de Salm se rangea du côté du duc de Lorraine, son beau-frère, auquel s'était joint également Bertram, évêque de Metz. Le comte de Bar prit à sa solde un grand nombre d'aventuriers bourguignons, français et gascons, et se jeta sur les domaines de l'évêché de Metz. Il assiégea la ville de Vic, la prit et la détruisit en partie, emmenant captifs cent des principaux habitants. Il s'empara ensuite de la forteresse de Prény et en renversa les murailles, sans que le duc de Lorraine osât lui livrer bataille pour secourir la place (3).

MET, VII, p. 179. A cette croisade prit part aussi Pierre de Brixei, évêque de Toul, qui mourut à Jérusalem en 1192.

(1) *Supplément à l'histoire de la Maison de Lorraine*, imprimé à Toul, en 1704, 1re partie, p. 47.

(2) *Jahrbuch*, 1893, p. 82.

(3) ALBÉRIC, *Chronic.* ad. an. 1207.

Digitized by Google

L'année suivante, Ferry II voulut user de représailles : il dévasta les domaines de l'abbaye de Gorze, dont Thiébaut Ier était le voué; mais il n'eut pas le même bonheur que son beau-père. Accouru au secours de l'abbaye, le comte de Bar surprit le duc de Lorraine, qui ne l'attendait pas sitôt, et le battit complètement, dans les plaines de Gorze, le 3 février 1208. Ferry II tomba lui-même, avec ses frères Thierry d'Enfer et Philippe de Gerbéviller, entre les mains de Thiébaut Ier qui les fit conduire et enfermer dans le château de Bar (1). Le comte de Salm fut aussi au nombre des seigneurs prisonniers.

Le duc de Lorraine ne recouvra la liberté qu'en signant, le 2 novembre 1208, un traité extrêmement onéreux pour lui et qu'il s'obligea à faire garantir par Eudes III duc de Bourgogne et par ceux de ses vassaux qui, faits prisonniers en même temps que lui, avaient été rachetés. Parmi ceux-ci figure, au sixième rang, Henri II, comte de Salm, dont le nom est précédé de ceux de Henri, comte des Deux-Ponts, Gilon de Cons, Ferry comte de Toul, Simon sire de Joinville et Hugues de la Fauche; après lui viennent Simon, seigneur de Parroye, Philippe de Florenges, Milon de Vandières, Albéric de Rosières et dix-huit autres seigneurs (2).

Par un acte, daté de Blâmont le 2 décembre 1208,

---

(1) Albéric, *Chronic,*, ad. an. 1208.

(2) D. Calmet, II, col. 135, IV, col. cclxxvi; Bertholet, IV, p. 294-297; Digot, II, p. 12-15.

Digitized by Google

Bertram, évêque de Metz, avec l'archidiacre Bertram, le comte Henri de Salm et son épouse aplanissent une contestation entre les abbés de Honcourt et de Haute-Seille, à cause des dîmes de Varcoville (1).

Les religieux de l'abbaye de Senones s'étant soulevés contre leur abbé, auquel ils reprochaient « de ne pas leur accorder ce qu'ils étaient accoutumés à recevoir », l'abbé Henri (1206-1225) eut recours aux bons offices de Henri II, voué de l'abbaye, et de la comtesse Judith, son épouse. Il les pria de venir à l'abbaye, de parler aux moines et de les ramener à l'obéissance. Richer, qui seul nous renseigne sur cet événement, ajoute que le comte et la comtesse de Salm employèrent si efficacement les prières, les promesses ou les menaces, qu'enfin les moines se soumirent à l'abbé Henri et la paix fut rétablie dans le monastère.

Mais, continue Richer, l'abbé se considéra depuis comme l'obligé du comte, si bien que celui-ci fit, avec son consentement et sans nulle contradiction, tout ce que bon lui semblait, comme sur son propre domaine. Il levait des tailles et autres exactions, sur les hommes du val de Senone, aussi librement que s'il en eût eu le droit auparavant. D'où vient que l'abbé disait souvent à ses religieux, en frappant sa poitrine : *Væ mihi! Quid feci?* car lorsque je fus élu abbé de Senone, c'est à peine si le procureur de ce lieu prenait, dans tout le val,

(1) Orig. N. D. A. H. 578. Cf. *Jahrbuch*, 1893, 1re partie, p. 88.

Digitized by Google

quatre livres ou cent sols toulois, que l'on appelait *précaire*, et j'ai enduré que ces cent sols soient devenus des livres (1).

Le terme *précaire*, dont se sert Richer sans le définir, représente sans doute les redevances exigibles des sujets établis dans le val de Senones et auxquelles ceux-ci étaient déjà soumis un siècle auparavant. L'accord de 1125, établi par l'évêque de Metz, en déchargeant l'abbé et le monastère de Senones de certaines redevances attribuées au voué, reconnut, en effet, qu'elles sont dues par les sujets des bans de Senones, de Vipucelle et de Plaine. Si les revenus tirés par le comte de Salm du val de Senones avaient progressé dans la proportion indiquée par Richer, il serait sans doute plus juste de mettre cette augmentation sur le compte d'un accroissement du nombre de sujets soumis à la taille; ce serait en définitive un signe de progrès dans le développement des exploitations rurales et forestières dans le val de Senones, progrès alors tout à l'honneur de l'abbé et du voué.

La donation que Henri II, comte de Salm, Judith son épouse, Henri et Ferry ses fils firent à l'abbaye de Senones, de leur fief de Domjevin, avec ses dépendances situées à Herbéviller et à Blumerey, est une preuve de leurs bonnes intentions à l'égard de ce monastère. Dans la charte, qui fut expédiée à Senones même le lendemain de la fête de saint Si-

(1) RICHER, l. IV, ch. 22, *Mon. Germ. Hist. SS*, p. 311.

Digitized by Google

méon (*a*), en l'an 1219, il est dit que cette donation se fit, en présence de plusieurs témoins, en mettant un gazon sur l'autel des apôtres saint Pierre et saint Paul; que l'abbé et la communauté de Senones, en reconnaissance de la libéralité du comte, lui donnèrent soixante livres de messins (1).

Henri II, avec l'assentiment et l'approbation de Judith, son épouse, et en mémoire de son père, de sa mère et pour son propre salut, donna aussi à l'abbaye de Saint-Sauveur sa libre chapelle du château de Pierre-Percée, avec toutes les dîmes sur les produits de labour, les vins, les vaches, les veaux, les fromages, les chevaux et les porcs (2).

En juin 1220, le comte de Salm est en guerre avec Aubert, sire de Darney, et Henri, son frère (3); on en ignore le motif.

En juin 1224, Henri II déclare qu'il est devenu homme lige de Mathieu, duc de Lorraine, contre tous, après l'évêque de Metz; qu'il a repris en fief la seigneurie de Lafrimbolle et le ban de Domjevin, avec toutes leurs dépendances et qu'après lui, son *cher fils Henri* ou son fils Ferry deviendraient hommes liges du duc de Lorraine. Il ajoute que

---

(*a*) Il s'agit de saint Siméon, 7e évêque de Metz après saint Clément, dont la commémoration se fait le 18 février.

(1) D. CALMET, *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 107. Richer se garde bien de mentionner cette donation.

(2) Abbé CHATTON, *Hist. de l'abb. de Saint-Sauveur. Mém. S. A. L.* 1898, p. justif., p. XIII. Cette pièce, en copie moderne, n'est pas datée.

(3) *Doc. sur l'hist. de Lorr.*, 1893, p. 105.

Digitized by Google

toutes les discordes et querelles, tant au sujet de la part d'héritage qu'il réclamait du chef de sa femme, qu'à l'endroit de leurs autres querelles, seraient terminées par la paix avec le duc Mathieu (1).

Les analyses d'actes qui suivent se rapportent à des engagements pris à l'occasion d'emprunts effectués, tant par le comte de Salm lui-même que par le duc de Lorraine auquel il sert de caution :

Ainsi, le 30 novembre 1228, le maître échevin de Metz et les treize jurés de la paix déclarent que lorsque le duc Mathieu aura payé les 9 livres messins qu'il doit à Bertrand de Jurne et les 96 livres qu'il doit à la femme de Gaucher le Mercier pour la dette d'Huguin Lietant, il sera entièrement libéré, ainsi que les cautions qu'il avait fournies, savoir le comte de Sarrebruck, le comte de Salm et Henri, son fils (2). Le 7 novembre 1231, Henri, comte de Salm, promet d'indemniser son cher seigneur Mathieu, de 35 livres 10 sols de messins, dont le duc s'est porté caution envers Baudoin Trustan (3). Le 25 novembre 1231, Henri, comte de Salm, et Ferry, son fils, déclarent avoir constitué Mathieu, caution envers Godefroy des Arvolz (*de Arcis volutis*) et son fils, de 36 livres de messins, en promettant d'indemniser ledit Mathieu (4).

Mars 1234. Lettres de non-préjudice de Henri, comte de Salm, et de Ferry, son fils, pour Jean Ier

(1 et 2) *Docum.*, etc., 1893, p. 138.

(3 et 4) *Docum.*, etc., 1893, p. 157. Je n'ai pu identifier cette localité d'*Arcis volutis*. S'agirait-il d'Art-sur-Meurthe?

Digitized by Google

d'Apremont, évêque de Metz, garant de l'engagement de Remoncourt fait par lesdits Henri et Ferry à Joffroy d'Amance, chevalier, lequel avait pour eux hypothéqué vingt livrées de sa terre au ban de Bioncourt, au profit de deux citains de Metz (1).

Richer, qui a bien soin de passer sous silence les actes louables accomplis par le comte Henri II, consacre tout un chapitre à un épisode que, suivant son habitude, il dramatise à dessein, dans le but évident d'impressionner le lecteur et de l'indigner, cette fois contre les deux fils du vieux comte de Salm, dont l'aîné était d'ailleurs déjà décédé. Voici le récit de cette aventure d'après le texte de Richer :

Arrivons maintenant au comte Henri, dont nous avons déjà parlé, lequel du temps de Wildéric (2) opprima intolérablement l'église de Senones et affligeait les hommes de S. Pierre. Quand son fils Frédéric fut fait chevalier et qu'il le vit tout débilité de vieillesse, il fit ce que son frère projetait de faire s'il eût vécu; il le chassa du château de Blâmont, et ce qui est indigne à raconter, il le contraignit d'aller à pied, guidé d'un seul valet, jusqu'au château de Pierre-Percée, et de là, d'une traite, jusqu'au château de Salm; mais l'abbé Baudouin lui donna un cheval. Ainsi, il fut privé de son fils, de son honneur et de sa seigneurie. Il ne jouit guère de sa puissance, depuis ses discussions avec Wildéric; mais tant qu'il survécut, il passa sa vie en pauvre et déshérité.

(1) *Mettensia*. Cart. de l'év. de Metz, I, n° 141, p. 334; II, p. 42.

(2) Il s'agit de Vidric, abbé de Senones, de 1224 à 1238. Richer semble oublier ici que c'est à Henri III, fils de Henri II, qu'il attribue, dans un chapitre précédent, les difficultés avec l'abbé Vidric.

Digitized by Google

Ainsi Dieu récompense ceux qui lui sont opposés. Après sa mort, survenue peu d'années après, il fut inhumé dans l'église S. Pierre... (1).

Ce récit, manifestement tendancieux, contient sans aucun doute un fond de vérité ; mais il faut, pour le découvrir, faire abstraction des détails exagérés et fantaisistes de l'auteur. Il convient tout d'abord de faire justice de ce procédé inique d'attribuer au fils aîné, depuis longtemps descendu dans la tombe, des *intentions* coupables à l'égard de son père. C'est d'autant plus odieux que nous possédons, dans l'acte authentique daté de juin 1224 et analysé plus haut, une preuve de la prédilection que ce père avait pour ce fils aîné qu'il distingue, dans cet acte, de son fils puîné en appelant le premier son *cher* fils Henri. Nous verrons, au chapitre consacré à Henri III, que Richer a dépassé toute mesure à l'égard de ce fils aîné, dont la mémoire a terriblement souffert depuis, uniquement parce qu'il eut le malheur de déplaire à l'écrivain-artiste de Senones auquel tous les auteurs depuis ont emboîté le pas sans chercher à approfondir la valeur de cet impitoyable jugement.

Le comte Henri II, mort plus que nonagénaire (à environ 94 ans), a gouverné pendant près de trois quarts de siècle; il est possible et même probable que ses fils, tous deux mariés, aient montré quelque impatience à exercer à leur tour le pouvoir. En ce qui concerne Henri, le fils aîné, son père semble lui

(1) RICHER, l. IV, ch. 29. *Mon. G. H. SS.*, t. XXV, p. 317.

Digitized by Google

avoir abandonné la seigneurie de Deneuvre, et même la vouerie de Senones, car d'après Richer lui-même, c'est Henri III, et non son père, qui entra en lutte contre l'abbé Vidric. Après la mort prématurée de l'aîné, Ferry le puîné aura jeté son dévolu sur la seigneurie de Blâmont, d'autant plus que le château de Deneuvre restait entre les mains de la veuve de Henri III qui en jouissait à titre de douaire.

Ferry a-t-il réellement chassé son père du château de Blâmont ? Nous n'avons aucune preuve ni aucune raison pour le nier; mais Richer abuse certainement de notre bonne foi en nous représentant le comte de Salm comme un malheureux fugitif, réduit à faire pédestrement un long et pénible trajet. Henri II, oncle du duc régnant de Lorraine, traversait en somme les domaines de son comté, et si les localités échelonnées sur son parcours, parmi lesquelles Badonviller formait un centre déjà important, n'avaient pu lui procurer un moyen de transport convenable, du moins le château de Pierre-Percée, qui fut sa première étape, lui offrait-il toutes les facilités désirables pour le reste de son voyage. La donation que le comte Henri II fit à l'abbaye de Saint-Sauveur et qui est mentionnée ci-dessus prouve qu'à Pierre-Percée on pratiquait alors l'élevage des animaux domestiques et notamment des chevaux. Pour qui connaît la topographie des lieux, le récit de Richer relatif à l'intervention de l'abbé de Senones, auquel il attribue le rôle de bon Samaritain, est inexplicable. Senones est presque aussi éloigné de Pierre-Percée que le château de Salm, et le comte

Digitized by Google

Henri n'aurait pu y passer qu'en faisant un détour appréciable. Or, Richer dit que cette partie du voyage fut faite d'une traite. Le baron F. Seillière qui, mieux que personne, connaissait cette région, écrit :

A l'époque où les deux châteaux de Pierre-Percée et de Salm étaient debout, il fallait de l'une à l'autre de ces forteresses, en partant de Pierre-Percée, gagner Celles, puis arriver sur le chemin de crête de la chaîne de montagnes regardant le nord, dans la vallée de Celles, chemin dit d'Agron, le suivre jusqu'au-dessus du lac de Lamaix, puis longer et traverser les Chaumes et aboutir dans la vallée de Framont, par un chemin très pittoresque, mais d'au moins cinq heures de marche (1).

Devant ces constatations, nous sommes obligé de faire les plus expresses réserves et de considérer le prêt d'un cheval au comte de Salm par l'abbé Baudouin comme une invention fantaisiste destinée à corser l'action de ce drame de famille. Faisons remarquer enfin que le château de Salm ne saurait non plus être considéré comme un lieu d'exil pour le comte Henri II qui, précisément, l'avait fait construire, évidemment avec l'intention de l'habiter. Nous constatons, d'autre part, qu'aucun des actes qui nous sont parvenus de cette époque ne montre Ferry usurpant le pouvoir ou le titre du comte de Salm. Nous l'avons déjà vu, en 1231 et 1234, associé à son père dans les termes suivants : Henri comte de Salm et Ferry, son fils. Ils nous apparaissent encore de

(1) F. SEILLIÈRE, *Doc. pour servir à l'hist. de la princip. de Salm-en-Vosge et de la ville de Senones, sa capitale dans la seconde moitié du XVIII*e *siècle*, p. 159. Paris, 1898.

Digitized by Google

même dans un document de 1243, qui devait précéder de bien peu la mort de Henri II, alors âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Par cet acte, daté de l'octave de Pâques 1243, Henri comte de Salm et Ferry, son fils, font savoir qu'ils doivent à Notre-Dame de Saint-Sauveur quatre quartes de seigle et dix-huit sols toulois, que nobles hommes Rudolphe et Rembold, frères, seigneurs de Friacquesing (Fraquelfing), avaient donné à ladite abbaye sur leur alleu de *Badonviller;* cet alleu ayant été acquis par le comte de Salm, Henri et Ferry déclarent que la redevance annuelle devra être prélevée sur le gerbage des seigles et sur les cens que le *villicus* des comtes lève audit Badonviller, et être fidèlement remise à l'abbé de Saint-Sauveur (1).

En 1244, le comte Henri II donna au monastère de Senones, pour son anniversaire et pour celui de son épouse Judith, une somme de 30 livres toulois, à prendre sur les tailles qu'il possédait au val de Senones. Avec cette somme, les religieux devaient acheter un fonds pour faire ledit anniversaire. Henri II donna, de plus, à l'abbaye de Senones, toute la dîme qu'il possédait à La Neuveville, près de Viviers (2).

Le baron Seillière a fait reproduire deux sceaux de Henri II, appendus à des chartes de 1189 et 1191. Ce sont deux sceaux équestres ronds, de 70 millimètres, de types différents, et faisant partie de la collection des sceaux de Salm aux Archives natio-

(1) *Archives de Meurthe-et-Moselle,* H. 1432.
(2) D. CALMET, *Hist. de l'abb. de Senones,* éd. Dinago, p. 132.

Digitized by Google

nales. Le premier, portant le nº 1669 du supplément, représente un chevalier tenant une lance garnie d'une banderole, le bouclier portant deux saumons adossés. Inscription : † SIGILLVM. HENRICI. COMITIS. DE. SALMIS. — Sur le second, nº 1670 du supplément, le chevalier couronné brandit une épée, le bouclier portant deux saumons adossés. Inscription : SIGILLVM.... RICI. COMITIS. DE. SALMES (1). — Nous avons fait reproduire (fig. 1) le premier de ces sceaux, le mieux conservé et le plus intéressant.

Fig. 1. — Sceau du comte Henri II.

(1) Baron F. SEILLIÈRE, *Documents pour servir à l'hist. de la principauté de Salm-en-Vosge*, etc., p. 69, pl. 23. *Revue historique ardennaise*, 1894, p. 222.

Digitized by Google

Henri II mourut très probablement en 1245 ou, au plus tard, en 1246. Richer déclare :

Il fut inhumé en l'église Saint-Pierre, à l'endroit du sépulcre de l'abbé Antoine où fut ensevelie également la femme du seigneur Henri, chevalier de Bayon (1), aux sépulcres desquels *j'ai entaillé des images, feuillages et épitaphes comme il apparaît encore* (2).

Sous l'abbatiat de Dom Calmet, on voyait encore ces tombes : celles de Henri comte de Salm et de sa femme Judith de Lorraine, devant l'autel de la Vierge. « On y remarquait, dit-il, les saumons de Salm et les alérions de Lorraine, avec des fleurs; mais on n'y voyait point d'écriture (3). »

Le fac-similé de la double tombe, avec les ornements sculptés par Richer, d'après un dessin découvert sur le plat intérieur d'un des volumes reliés de l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, conservé au presbytère de Senones, a été publié par le baron F. Seillière, auteur de la découverte, qui attribue à Dom Pelletier ce dessin original. Il portait la légende suivante : FAC SIMILE DES PIERRES TOMBALES DE HENRI COMTE DE SALM ET DE JVDITH DE LORRAINE GRAVEES PAR RICHER MOINE DE SENONES, VERS 1245, QVI EXISTAIENT AUTREFOIS DANS L'ÉGLISE DE L'ABBAYE DE SENONES.

(1) Henri le Lombard, seigneur de Bayon, était le frère de Judith, épouse du comte Henri II de Salm. Sa femme se nommait Agnès de Riste.

(2) Richer, l. IV, ch. 29. *Mon. G. H. SS.*, t. XXV, p. 317.

(3) D. Calmet, *Hist. de l'abb. de Senones*, éd. Dinago, p. 132

Digitized by Google

Au bas du dessin original on lisait : « Tombes
sont dans l'église abbatiale de Senones » et aut

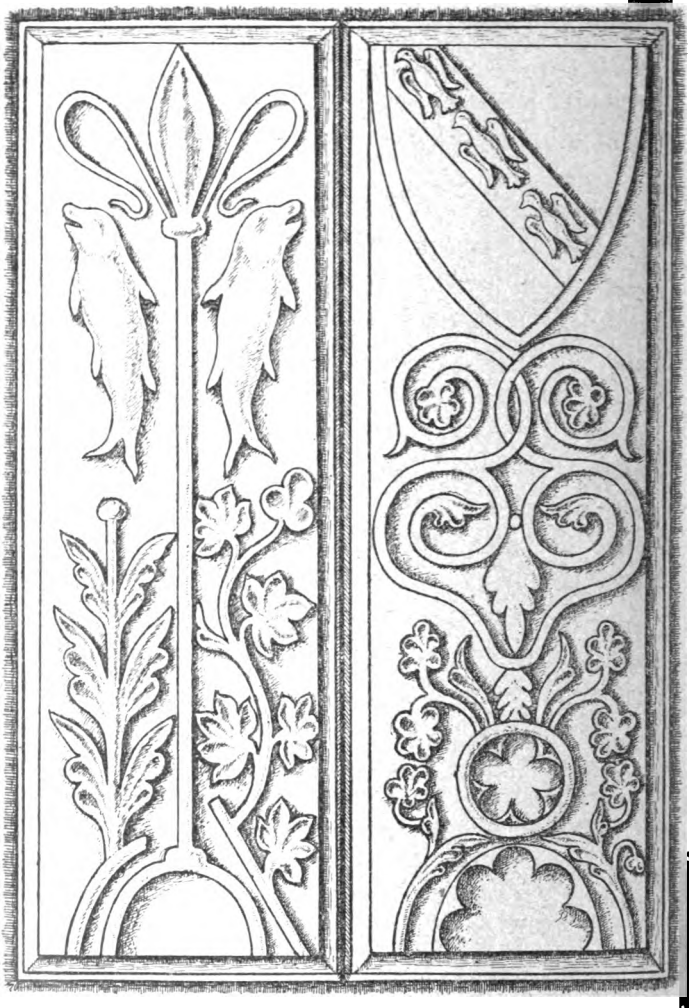

Fig. 2. — Fac-similé des pierres tombales de Henri II, comte de Salm, et de Judith de Lorraine, gravées par Richer, moine de Senones, vers 1245.

Digitized by Google

d'un côté : HENRICVS. II. COM. SALM. OBIIT. CIRCA. ANNVM. M CCXLII ; et de l'autre : JVDITH. SEV. IOATTA. VXOR. HENRICI. SALM. (1).

Henri II et Judith ou Joatte de Lorraine eurent : 1° *Henri III ;* 2° *Ferry,* qui suivent ; 3° *Jean* (2) ; 4° *Judith ;* 5° *Lorette ;* 6° *Agnès,* abbesse de Remiremont après Agathe de Lorraine.

HENRI III. — Henri III, fils aîné de Henri II, n'a pas été investi du pouvoir comtal, étant mort une vingtaine d'années avant son père. Celui-ci lui avait cependant cédé par avance les seigneuries de Deneuvre et de Viviers. Héritier d'une lignée illustre et déjà uni par le mariage à Marguerite, fille du comte de Bar, Henri III voyait s'ouvrir devant lui un brillant avenir et l'ambition que lui reproche Richer, d'avoir aspiré à l'Empire, ne paraît pas plus extraordinaire chez lui que chez la plupart des prétendants d'outre-Rhin qui, sans doute, avaient les préférences de l'écrivain artiste.

---

(1) Baron F. SEILLIÈRE, *Documents* etc., p. 41, pl. 12. Ce dessin, reproduit par le baron F. Seillière, avait été communiqué par lui à Ch. Fontaine, qui l'a fait reproduire dans son *Recueil des différents monuments du diocèse de Saint-Dié,* publié en 1875 par A. Humbert, à Saint-Dié. M. G. Save, de son côté, l'a publié, dans la *Lorraine artiste* de l'année 1886. Enfin, le baron Seillière a fait graver le trait des dessins sur des dalles de pierre, par M. Levasseur, sculpteur à Nancy. Ces dalles ont été placées par ses soins dans la chapelle historique de l'église de Senones.

(2) Mentionné par D. CALMET, VII, col. 179 ; par BERTHOLET, IV, p. 299, et par FAHNE, I, p. 56, avec les dates 1215 et † av. 1224, sans doute en bas âge.

Digitized by Google

Une brouille, qui éclata entre Henri III et l'abbé Wildéric de Senones, semble avoir exercé une influence néfaste sur la destinée de ce fils aîné et chéri du comte Henri II et de Judith de Lorraine. Voici le motif de cette querelle, qualifiée par Dom Calmet de fâcheuse affaire :

Le comte Henri prétendit que Jean et Geoffroy, hommes d'armes de Couvay (1), frères de l'abbé Wildéric, et Raoul d'Oustrois, autrement dit d'Outray (2), étaient ses vassaux et demeuraient sur ses terres (*dicens eos esse de familia sua*). Ces trois hommes d'armes soutenaient au contraire qu'ils ne dépendaient en rien du comte de Salm. Celui-ci fit alors saisir tout ce qu'ils possédaient dans le comté et les fit arrêter eux-mêmes.

L'abbé Wildéric, prenant part à cette querelle, bien qu'elle n'intéressât pas directement l'abbaye de Senones, fit citer le comte devant les évêques de Metz et de Toul. On plaida longtemps sans résultat. Enfin Wildéric prit une résolution d'éclat, croyant par là émouvoir et faire fléchir son adversaire. Il fit sortir tous ses religieux du couvent de Senones, en emmena une partie avec lui à Rambervillers et envoya les autres à Léomont, où il fit porter le corps de saint Siméon, que l'on tira de la châsse d'argent où il

(1) *Couvay,* hameau de la comm. d'Ancerviller, cant. de Blâmont. En 1238, les seigneurs de Couvay étaient voués du ban de Vézeval appartenant à l'abbaye de Moyenmoutier et situé près de Raon-l'Étape. Cf. L. JÉROME, p. 323.

(2) *Outray* était une maison ou un petit village situé sur le ruisseau et dans le vallon à l'ouest de La Petite-Raon; il y avait aussi un moulin (note de D. Calmet, éd. Dinago, p. 119).

Digitized by Google

était enfermé. Il ne demeura dans le monastère que cinq religieux qui étaient attachés au comte de Salm et qui ne jugèrent pas à propos d'en sortir, le comte leur fournissant la subsistance nécessaire. Cet attachement opiniâtre au comte et cette demeure dans l'abbaye sans le consentement de Wildéric aigrirent cet abbé, qui se plaignit de leur désobéissance aux évêques de Metz et de Toul; ceux-ci, d'après Richer, furent d'avis que les religieux rebelles devaient être mis en prison. Quatre d'entre eux furent en effet arrêtés et enfermés dans une tour à Rambervillers; le cinquième, s'étant trouvé absent, évita le sort de ses confrères.

Les choses étaient portées de part et d'autre à un tel excès que l'on se rendit compte enfin que Henri III et l'abbé ne vivraient jamais en paix, à moins que les frères de Wildéric ne s'accordassent avec le comte. Les trois vassaux ayant fait leur soumission, le comte Henri leur rendit entièrement tout ce qu'il leur avait ôté et leur délivra là-dessus des lettres patentes. De son côté, l'abbé retourna à Senones avec ses moines, et les religieux prisonniers furent remis en liberté (1).

Cette solution du conflit laisse tout au moins l'impression que les torts n'étaient pas tous du côté du comte de Salm, puisque, malgré le recours aux évêques de Metz et de Toul de l'abbé Wildéric, celui-ci ne put obtenir gain de cause.

« La paix, dit Richer, fut ainsi rétablie entre l'abbé et le comte »; mais la suite de son récit témoigne claire-

(1) Richer, l. IV, ch. 25. *Mon. G. H. SS.*, t. XXV, p. 313.

Digitized by Google

ment qu'il subsista des ferments de discorde se manifestant par des altercations parfois violentes, dont l'une a été notée soigneusement par l'auteur des *Gestes de l'église de Senones*. Celui-ci avait personnellement voué à Henri III une inimitié dont il le poursuivit jusque dans la tombe. On en jugera par le passage suivant de sa chronique :

Ledit Henri vécut longtemps en mariage sans avoir d'enfant, ce qui chagrina fort son épouse, qui finit par s'adresser à un chapelain expert en la connaissance des choses naturelles, le sollicitant de lui indiquer le moyen de concevoir de son mari. Le clerc naturaliste leur donna un breuvage qui eut l'effet désiré; mais le comte en fut tellement débilité qu'il tomba en une maladie de langueur dont il mourut quelque temps après. En somme, tant qu'il vécut, il molesta grandement notre église. A la vérité, c'était un guerrier superbe, se fiant outre mesure à sa jeunesse et à sa vigueur; il aspirait au royaume d'Allemagne, nonobstant de grandes dettes, entraîné ainsi à opprimer et à piller l'église de toute façon. Il advint que Wildéric, abbé de ce lieu, vint à lui demander de restituer certaines choses enlevées à notre église. (L'entretien eut lieu en ma présence dans la chapelle Saint-Nicolas, à Deneuvre.) Le comte, fort en colère, jura par saint Nicolas qu'avant que la Saint-Remi fût passée, il molesterait notre église et l'abbé, et qu'il aimerait mieux être outre mer sans espoir de retour que d'y faillir. Ce que Dieu tout-puissant a voulu venger de son occulte jugement; car peu après, vers la fête de saint Remi, étant affaibli de son breuvage, il se mit au lit et mourut. Entre tous les méfaits que de son vivant il s'était proposé d'accomplir, celui-ci est énorme à raconter. Il conspirait à déposséder le comte et la comtesse ses parents et à les enfermer dans un monastère, afin de posséder tout le comté. La comtesse, sa mère, ayant appris la nouvelle de sa mort,

Digitized by Google

émue du bruit déjà trop répandu, commanda de le porter hâtivement (*quantocius*) à Haute-Seille, pour l'y ensevelir; il fut ainsi fait. La nuit suivante, on entendit au sépulcre une voix comme celle d'un homme se plaignant; le matin venu, on le tira hors du sépulcre et, bien que le jour précédent on l'eût couché sur le dos, on le trouva retourné, la face contre terre. Les fossoyeurs virent ainsi que lorsqu'ils l'ensevelirent, il n'avait pas encore rendu le dernier soupir. De là, on peut voir que ceux qui s'enorgueillissent contre Dieu ne parviennent guère ou jamais au milieu de leurs jours, car Dieu abat toutes choses superbes (1).

Ce récit dramatique, avec ses insinuations et son dénouement tragique, que l'auteur se plaît à considérer comme providentiel, montre une tendance trop manifestement malveillante pour être admis de confiance. Un examen attentif fait ressortir que cette fois encore Richer a dépassé la mesure en attribuant, d'une part au chapelain de Henri III, d'autre part à sa mère et aux religieux de Haute-Seille, le rôle d'exécuteurs de la justice divine. Le chapelain, en effet, il l'accuse d'avoir causé la mort du jeune comte en l'empoisonnant avec ses drogues; en termes insinuants, il laisse planer, sur la comtesse Judith, le soupçon horrible d'avoir fait inhumer hâtivement son fils alors qu'il était encore vivant; enfin, il attribue un rôle bien peu charitable aux religieux de Haute-Seille. Ceux-ci, ayant entendu des gémissements au milieu de la nuit, sans doute pendant qu'ils étaient réunis au chœur pour les matines, auraient

(1) Richer, l. IV, ch. 28. *Mon. G. H. SS*, t. XXV, p. 316-317.

Digitized by Google

eu la cruauté d'attendre jusqu'au jour pour procéder à l'exhumation.

On arrive ainsi à se demander si tout cela n'est pas un de ces contes fantastiques, si répandus en Alsace et dans les Vosges, et qui faisaient les frais des longues veillées d'hiver de nos ancêtres. La mort et l'inhumation de Henri III ayant eu lieu à une certaine distance de Senones, l'éclosion de cette légende en a, certainement, été favorisée. D'autre part, Richer n'ayant commencé à écrire sa chronique que vers 1254, par conséquent plus d'un quart de siècle après l'événement, son imagination pouvait se donner libre cours. L'abbaye de Senones était alors au plus fort d'une lutte contre Henri IV, fils et successeur de Henri III, et cette circonstance n'est sans doute pas étrangère à l'élaboration de ce drame susceptible d'impressionner l'adversaire.

Mais la malignité de Richer ne se manifeste pas seulement par ses inculpations systématiques ; elle se révèle encore par une omission évidente, et d'autant plus grave qu'il s'agit des dernières volontés d'un mourant. Les fautes commises par le jeune et fougueux chevalier eussent-elles été plus grandes encore que celles à lui attribuées par Richer, l'acte omis était de nature à les atténuer dans une certaine mesure. Il s'agit du testament, qui n'a été tiré de l'oubli que par Le Mercier de Morière, lequel l'a publié en 1883 (1), d'après l'original existant aux Archives de Meurthe-et-Moselle. Par ce testament,

(1) *Journal S. A. L.*, 1883, p. 188-193.

Digitized by Google

daté du lendemain de la Saint-Mathieu 1228 (neuf jours avant la Saint-Remi), Henri III (*dominus Henricus, comitis Salmorum primogenitus*) donne en aumône, à l'abbaye de Haute-Seille, le moulin de La Broc, avec les prés, cense et l'intégralité de l'alleu; à l'abbaye de Salival, le moulin qu'il avait autrefois acquis de ce côté; à l'*église de Senones,* ce qu'il possède dans le moulin de Tomblaine; il réduit, en outre, le cens de sa terre de Deneuvre de 8 sols toulois en faveur du prieuré de Mervaville, et de 8 sols en faveur de l'abbaye de Saint-Sauveur, pour l'entretien des lampes. Il quitte le seigneur Albéric de Rosières de sa rançon et le dispense des lettres qu'il devait faire au comte de Salm. Il fait ces legs avec l'approbation et l'assentiment de son père, le comte Henri, et de Joatte, sa mère; et aussi de son épouse Marguerite et de Ferry, son frère. Les témoins furent : Pierre, prêtre de Blâmont et Sygard, Werric le Vogien, Vauthier d'Igney, Gérard de Herbéviller, Jean Platemuse, Bon Vallet, Mathieu, Pélerin de Morhange, Henri de Mont. Le testament fut revêtu des sceaux de Henri comte de Salm, de Henri, son fils, et de Marguerite, épouse de ce dernier (1).

Richer ne pouvait ignorer l'existence de ce testament, dont bénéficièrent l'abbaye de Senones et le prieuré de Mervaville qui en dépendait. Mais la mention de ces libéralités aurait projeté sur le sombre tableau tracé par le moine-artiste de Senones un rayon de lumière sans doute jugé inopportun; car il

(1) *Journal S. A. L.,* 1883, p. 188-193.

Digitized by Google

eût considérablement affaibli la force démonstrative d'un dénouement auquel il fallait laisser le caractère d'un châtiment justement mérité. Mais l'histoire impartiale ne saurait admettre le jugement occulte ainsi rendu par Richer, sur son unique témoignage. L'examen consciencieux et approfondi des faits de la cause démontre que les fautes imputées à Henri III doivent bénéficier de larges circonstances atténuantes et qu'elles ne justifient d'aucune façon la flétrissure que l'écrivain senonais a voulu imprimer à sa mémoire.

Après son mariage, Henri III fut mis en possession des châteaux de Deneuvre, de Viviers et de Morhange. Le premier fut assigné comme douaire à sa femme, Marguerite de Bar. En ce qui concerne les deux autres, un acte de reprise du mois de mai 1222 témoigne que Henri, fils aîné du comte de Salm, déclare avoir reçu, en fief et hommage-lige du comte de Bar, les châteaux de Viviers et de Morhange (1). On peut ainsi admettre que ces deux seigneuries sont entrées en possession de la maison de Salm par le mariage de Henri III et de Marguerite de Bar.

Le père Benoît Picart et Dom Calmet ont confondu Henri III avec son père Henri II, en lui attribuant deux fils : Frédéric et Henri. Frédéric, qui devint comte de Blâmont, était non son fils, mais son frère.

Le nom de la femme de Henri III a donné lieu également à une confusion qu'il ne m'a été possible d'éclaircir que grâce au testament analysé plus haut

(1) H. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, art. Viviers.

Digitized by Google

et d'où il ressort, sans doute possible, qu'elle se nommait Marguerite. Or Benoît Picart (1), Dom Calmet (2), Bertholet (3) lui attribuent tous le prénom de Sybille. Voici ce que nous apprend à son sujet Du Chesne (4), au chapitre consacré aux enfants de Henri II, comte de Bar, et de Philippe de Dreux : « N..... de Bar, nommée Sibylle par Jean Bertels, eut deux maris : le premier, Henry de Salmes, comte de Blâmont, ainsi que le remarque Baudouin d'Avesnes en ses chroniques. Sibylle de Bar se remaria à Louis de Los, comte de Chiny, deuxième fils d'Arnoul, comte de Los, et de Jeanne, héritière du comté de Chiny. »

Il y a, dans ce passage, une double erreur certaine : la veuve du comte de Blâmont, qui s'unit par un second mariage à Louis V comte de Chiny, se nommait, non pas Sybille, mais Jeanne, et elle figure dans de nombreux documents, à côté de son second mari, sous le nom de Jeanne de Blâmont. D'autre part, cette fille du comte Henri II de Bar et de Philippe de Dreux avait été mariée, non à Henri III de Salm, mais à son frère Frédéric ou Ferry de Salm, devenu comte de Blâmont après la mort de son père, Henri II, comte de Salm, vers 1245.

Du Chesne cite le nom d'une deuxième fille de Henri II, comte de Bar, et ce nom est précisément

(1) *Hist. de Toul*, p. 40 et 44.

(2) *Hist. de Lorr.*, II, col. 382.

(3) *Hist. du Luxemb.*, IV, p. 300.

(4) Du Chesne, *Histoire généal. de la maison royale de Dreux, etc. Hist. de la maison de Bar-le-Duc*, p. 37. Paris, 1631.

Digitized by Google

celui de Marguerite; mais nous savons d'une façon certaine qu'elle fut mariée à Henri II, comte de Luxembourg. L'idée vient tout de suite que Marguerite de Bar, mariée à Henri III de Salm et devenue veuve en 1228, a pu contracter mariage avec Henri II de Luxembourg, dont les fiançailles eurent lieu précisément en 1231. Mais, quelque séduisante que soit cette solution, nous devons la rejeter pour la raison bien simple qu'au moment de leurs fiançailles Henri II de Luxembourg venait seulement d'atteindre l'âge nubile et que Marguerite de Bar n'avait pas encore atteint l'âge requis (1).

Fahne (2) donne pour épouse à Henri III Agnès, fille, dit-il, de Renaud, comte de Bar. Or, ni le généalogiste Du Chesne, ni aucun autre auteur, n'ont signalé cette alliance. Renaud II, d'après ces auteurs, n'aurait eu que quatre fils de son mariage avec Agnès de Champagne, savoir : 1° Henri Ier, comte de Bar, tué en Terre Sainte, le 19 octobre 1191, sans laisser de postérité; 2° Thibaut Ier, comte de Bar; 3° Renaud, évêque de Chartres; 4° Hugues, prévôt de cette Église. Un mariage de Henri III de Salm avec une fille de Renaud II, déjà mort en 1170, présenterait d'ailleurs une disproportion d'âge peu favorable à l'opinion émise sans preuve par Fahne.

Donc, à moins d'admettre que le comte Henri II de Bar ait eu deux filles du nom de Marguerite, ce

(1) BERTHOLET, IV, p. 417. L'âge requis, c'est-à-dire l'âge nubile. Or Marguerite, épouse de Henri III de Salm, devenue veuve, avait un fils, qui fut Henri IV.

(2) *Geschichte der Grafen*, etc., p. 56.

Digitized by Google

qui n'est guère probable, il faut croire que la femme de Henri III de Salm fut, non sa fille, mais sa sœur; elle serait ainsi la fille de Thibaut Ier, comte de Bar, marié successivement à : 1° Lorette de Los; 2° Ysabeau de Bar-sur-Seine; 3° Ermenson de Namur. Le généalogiste de la maison de Bar (1) ne mentionne que trois filles nées de ces trois unions : 1° Agnès de Bar, mariée à Frédéric, fils de Frédéric de Lorraine, comte de Bitsche et de Lod. de Pologne; 2° N..... de Bar, qui épousa Hugues de Châtillon; 3° Ysabeau de Bar, mariée à Waleran de Limbourg. Mais Du Chesne a pu omettre le nom d'une quatrième fille, du nom de Marguerite, qui, à cause des conditions d'âge, aurait été la dernière née d'Ysabeau de Bar ou d'Ermenson de Namur.

Après la mort prématurée de Henri III de Salm, Marguerite de Bar, sa veuve, paraît s'être consacrée à l'éducation de son fils unique qui, une vingtaine d'années après, dut, pour se mettre en possession du comté de Salm, entrer en lutte ouverte avec son oncle Ferry dont il va être question. Richer (2) nous apprend que le château de Deneuvre avait été constitué en douaire à la femme de Henri III et que celle-ci en jouit jusqu'à sa mort.

FERRY DE SALM, SIRE DE BLAMONT. — C'est en 1219, dans l'acte de donation à l'abbaye de Senones du fief de Domjevin, que le nom de Ferry

(1) DU CHESNE, *ibid.*, p. 31.

(2) RICHER, l. IV, ch. 31. *Mon. G. H.*, t. XXV, p. 318.

Digitized by Google

apparaît pour la première fois, à la suite de ceux de son père, le comte Henri II, de sa mère Judith et de son frère aîné Henri (1). Il figure ensuite dans l'acte d'hommage de juin 1224 où Henri II, comte de Salm, déclare qu'après lui son cher fils Henri ou son fils Ferry deviendraient hommes liges du duc de Lorraine (2).

En 1225, il est marié, si l'on s'en rapporte à un accord passé entre Wildéric, abbé de Senones, et Ferry de Blâmont, au nom de sa femme, la dame de Dombasle, relativement à une pièce de terre située au-dessus de Crévic (*in colle de Culvi*) (3).

Quelle était cette dame de Dombasle? Nous savons que Ferry, ou Frédéric, fut marié à Jeanne de Bar, fille de Henri II, comte de Bar et de Philippe de Dreux. Est-ce elle qui, dans l'acte de 1225, est qualifiée dame de Dombasle? Nous ne le croyons pas et voici nos raisons : Après la mort de Ferry, survenue vers 1257, Jeanne, qui portait alors le titre de dame de Blâmont (*domina Johanna Albimontis*), s'unit en secondes noces, dès 1257, à Louis, fils puîné d'Arnulphe de Looz et de Jeanne de Chiny (1227-1268) et devenu comte de Chiny, en 1268, sous le nom de Louis V. En 1257, celui-ci n'avait certainement pas encore atteint sa trentième année. Or, si la dame de Dombasle et Jeanne de Bar étaient la même personne, celle-ci aurait eu au moins cinquante ans au moment

(1) Voir *supra*, p. 154.

(2) Voir *supra*. p. 155,

(3) Du Fourny, *Inventaire des titres*, etc., t. X, 2e partie. Abb. de Senones. *Mém. S. A. L.* 1890, p. 91.

Digitized by Google

de ce second mariage (1). Il faut donc admettre que la dame de Dombasle (2) et Jeanne de Bar, devenue Jeanne de Blâmont, ne sont pas la même personne sous des dénominations différentes, comme on l'a cru jusqu'ici, et que Ferry de Blâmont a contracté deux mariages.

En 1225, Ferry fut choisi comme arbitre par le sire de Ristes et le prieur de Flavigny (3). Nous le trouvons ensuite s'engageant, avec son père, par un acte du 25 novembre 1231, à indemniser le duc Mathieu de Lorraine qui leur servit de caution pour une dette de trente-six livres de messins. Il figure de même, avec son père le comte Henri II, dans une lettre de non-préjudice, datée de mars 1234, pour Jean d'Apremont, évêque de Metz, garant de l'engagement de Remoncourt fait par eux à Joffroy d'Amance (4).

Nous avons dit, à l'article consacré au comte Henri II, ce que nous pensions du drame de famille

---

(1) H. GOFFINET, *Les Comtes de Chiny*, p. 323 et 382. Arlon, 1880. L'auteur fait erreur en attribuant au premier mari de Jeanne le nom de Henri, comte de Salm. En 1257, le comte de Salm était Henri IV, fils de Henri III mort en 1228; ce dernier, nous l'avons vu, était marié à Marguerite de Bar que nous considérons comme la tante de Jeanne de Bar. Coïncidence bizarre, BUTKENS, *Troph.*, I, 210, nomme cette dernière Sibylle, prénom qui a été également attribué à l'épouse de Henri III de Salm.

(2) Il est à remarquer que la maison de Dombasle portait : *de sable à deux saumons adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées au pied fiché d'argent*, armes qui, à la seule différence de la couleur de l'écu, sont celles de la maison de Salm.

(3) *Mém. S. A. L.* 1890, p. 91.

(4) Voir *supra*, p. 156.

Digitized by Google

raconté par Richer, et dont la partie relative au trajet à pied imposé par Ferry à son vieux père est tout à fait invraisemblable; mais l'attitude hostile et coupable de ce fils puîné, s'ingéniant à accaparer tout l'héritage paternel au mépris des droits du jeune fils de son frère aîné Henri III, cette attitude répréhensible rend très plausible le reproche d'ingratitude à l'égard de son père.

La dénomination Ferry de *Blâmont*, qu'il prend dans l'acte de 1225, semble indiquer que, dès cette époque, Henri II avait associé ses deux fils à l'administration du comté. Il aura attribué à l'aîné les seigneuries de Deneuvre, de Morhange et de Viviers; et à Ferry, le puîné, la seigneurie de Blâmont. Il aurait ainsi conservé les châteaux de Salm, de Pierre-Percée, peut-être aussi celui de Morhange, et le titre de *comte de Salm* (1) qu'aucun de ses fils n'a porté de son vivant.

Le mariage de Ferry de Salm avec Jeanne de Bar est antérieur à l'année 1242, où ils firent avec Thibaut II, comte de Bar, leur frère et beau-frère, un traité d'alliance défensive contre tous, l'évêque de Metz excepté; cette alliance devait durer même si Jeanne mourait la première (2).

Sur l'acte de 1243, relatif à Saint-Sauveur et Badonviller, analysé plus haut, Ferry figure encore, sim-

(1) Parmi les seigneurs assistant à la cérémonie de la consécration épiscopale de Jacques de Lorraine, en janvier 1239, figure Frédéric, *comte de Blâmont*. BÉNÉDICTINS, *Hist. gén. de Metz*, t. II, p. 434. Ici le titre de comte doit être pris dans le sens de seigneur, celui de comte étant purement honorifique.

(2) D. CALMET, VII, col. CCCCLVII.

Digitized by Google

plement associé à son père, dans les termes suivants : Henri, comte de Salm et *Ferry son fils* (1).

Le comte Henri II paraît être mort peu après 1244, probablement en 1246, car l'acte dont l'analyse va suivre prouve que, dès le début de l'année 1247, Ferry de Salm se mettait en mesure d'accomplir le devoir féodal de reprise des fiefs, qui ne pouvait être différé de plus d'une année :

Le 13 janvier 1247 (n. st.) Ferry de Salm fait connaître qu'il a promis « à monseigneur et à son cousin Jacques, évêque de Metz, que s'il plaît à Dieu qu'il puisse retenir le château et le bourg de Blâmont, par paix faite avec son neveu Henri de Salm, il reprendra lesdits château et bourg de Blâmont et appendances de son dit cousin Jacques, évêque de Metz, ligement, en fief et en hommage, dans les deux mois qui suivront la paix rétablie, sous peine de mille marcs d'argent; que dans le demi-an après le jour de la reprise du château de Blâmont de son devant dit seigneur et cousin Jacques, évêque de Metz, ce dernier doit lui payer cinq cents livres de messins » (2).

L'éventualité prévue s'étant réalisée dans le courant de la même année, Ferry dut se résoudre à exécuter sa promesse. Par un acte daté du dimanche avant la fête de saint Martin (10 novembre 1247), Ferry, sire de Blâmont, fait connaître qu'il a repris de « monsignor Jacom, par la grâce de Dieu eveske

(1) *Archives de Meurthe-et-Moselle,* H. 1432.

(2) *Mettensia.* Cartul. évêques de Metz, I, n° 186, p. 400.

Digitized by Google

de Mès » et doit reprendre des autres évêques ses successeurs, ligement en fief et en hommage, le château et le bourg de Blâmont et appendances, à l'exception de ce qui doit mouvoir et meut de l'évêque de Toul et du duc. S'il plaît à l'évêque de Metz et à ses successeurs, ils mettront au bourg de Blâmont autant de leurs gens qu'ils voudront, sauf que le donjon du château n'est pas rendable. L'acte fut revêtu des sceaux de Jacques évêque de Metz, de celui de Ferry de Blâmont, et du scel de la cité de Metz (1).

Par une autre lettre de reprise, datée du dimanche après la Saint-Martin (17 novembre 1247), dame Jeanne, douairière de Blâmont, fait la même déclaration (2).

Nous ignorons les détails de la lutte que Ferry de Salm paraît avoir engagée contre son neveu, qui lui réclamait l'héritage paternel. Au cours des hostilités, Ferry aurait été fait prisonnier, si l'on en croyait Richer qui s'exprime comme suit sur ce conflit entre l'oncle et le neveu :

...Finalement, Dieu suscita à Ferry un fort adversaire dans la personne de Henri, son neveu, fils de son frère Henri (III), qui réclamait la moitié du comté de Blâmont.

(1) *Mettensia.* Cartul. évêque de Metz, I, n° 181, p. 394. Le texte a été publié par le comte E. DE MARTIMPREY dans *Les Sires et comtes de Blâmont. Mém. S. A. L.*, 1891, p. 124.

(2) MEURISSE, *Hist. des év. de Metz*, p. 462. Il résulte de cet acte que le château de Blâmont avait été constitué en douaire à Jeanne de Bar, épouse de Ferry de Salm, comme celui de Deneuvre à Marguerite de Bar, femme de Henri III de Salm, l'aîné.

Digitized by Google

Il chercha, tout d'abord, à le leurrer par de belles promesses; mais, enfin réduit par la force des armes, il dut lui abandonner sa part, à savoir : Morhanges et Viviers, les châteaux de Pierre-Percée et de Salm. Ferry retint pour lui Blâmont et le haut château de Deneuvre, lequel toutefois fut possédé par la mère dudit Henri (IV), tant qu'elle vécut, car c'était son douaire... (1).

L'acte de foi et d'hommage du 10 novembre 1247 prouve qu'à cette date le partage du comté de Salm était un fait accompli. Mais, entre la mort du comte Henri II et la prise de possession du fief d'avouerie de Senones par son petit-fils, Ferry, d'après Richer, eut le temps de faire sentir durement son autorité. L'auteur des *Gestes de l'église de Senones* nous renseigne à ce sujet en ces termes :

Ferry de Blâmont, ayant pris en main le pouvoir, devint aussi injuste et pervers à l'égard de ses sujets et voisins, qu'il l'avait été envers ses parents; car il molesta l'église de Senones de telle sorte que nous fûmes contraints à le faire citer, pour avoir raison de ses injustices. Cela lui déplut tellement qu'il attaqua l'abbé Baudouin et tout le couvent avec une telle violence que, non seulement ils furent contraints à lui céder, mais à résigner entre ses mains toutes les querelles et causes, à se soumettre à sa volonté et à reconnaître qu'ils l'avaient gravement offensé. Cette soumission lui causa une grande joie. Au jour assigné, ils firent des lettres stipulant que l'église de Senones aurait deux charpentiers, un cuisinier, un acranteur, un lavandier, un cordonnier et deux pêcheurs; le reste du val de Senones servirait à sa volonté. Ainsi, l'abbé et le couvent, pusillanimes et fai-

(1) Richer, l. IV, ch. 29. *M. G. H.*, t. XXV, p. 317.

Digitized by Google

bles, se soumirent avec empressement à la volonté de leur voué. Quant à moi, je n'y étais pas présent et ne voudrais y avoir assisté... Et cependant jusques au temps de Henri de Salm, neveu dudit Ferry, l'abbé et le couvent eurent pouvoir comme auparavant sur leurs pêcheurs et toute leur famille, sans aucune contradiction. Mais Dieu, qui rend à chacun selon ses œuvres, donna juste récompense audit Ferry de sa trop grande malice; car dès la première année où il commença à être appelé comte, jusqu'au dernier jour de sa vie, il ne s'est jamais vu en bon état : ainsi, pour ses dettes, il était quelques années détenu à Metz par ses créanciers, il souffrait de la fièvre ou d'autres infirmités, ou encore, il était détenu par son neveu, le seigneur de Racpostein (1) qui réclamait une partie de l'héritage. Aussi, se voyant ainsi accablé, il vendit à l'évêque de Metz son franc-alleu, le château de Blâmont avec son bourg, et les reçut de lui en fief (2).

Après l'année 1247, Ferry n'agit plus que comme seigneur de Blâmont, le comté de Salm et la vouerie de Senones étant dès lors entre les mains de son neveu Henri IV. C'est ainsi qu'en septembre 1248, le duc Mathieu II de Lorraine donne en fief à son cousin, Ferry de Salm, seigneur de Blâmont, la moitié des bans de Domjevin et de Lafrimbolle, dont il conserve l'autre moitié; et il est stipulé que si, « par droit ou par amour », Ferry pouvait racheter quelque

(1) Ce nom a été interprété, par tous les auteurs lorrains, messins, luxembourgeois, comme étant celui de Ribeauvillé, où la maison de Salm n'a cependant jamais rien possédé. Nous croyons être le premier à y voir le nom de Hénaupierre, germanisé en celui de Hunolstein. Nous le démontrerons au chapitre consacré à Henri IV.

(2) RICHER, l. IV, ch. 31. *M. G. H.*, t. XXV, p. 318.

Digitized by Google

chose de son neveu Henri de Salm, le duc et lui partageraient (1).

Frédéric ou Ferry de Salm, fils puîné du comte Henri II et de Judith de Lorraine, hérita ainsi des domaines réunis sous le titre de comté de Blâmont et fut le fondateur de cette maison. Il avait conservé les armoiries de la maison de Salm. Son sceau, appendu à un acte original sur parchemin, daté du 24 décembre 1254, montre un grand écusson triangulaire chargé de deux saumons adossés, accompagnés de douze croisettes (2). Il mourut en 1255 ou 1256, et l'on ignore le lieu de sa sépulture.

La comtesse Jeanne, sa veuve, était remariée, dès juillet 1257, à Louis, fils puîné du comte Arnulphe de Looz et de Chiny, devenu lui-même comte de Chiny en 1268 sous le nom de Louis V (3).

Le père Goffinet, dans son ouvrage *Les Comtes de Chiny*, a voulu établir que la comtesse Jeanne de Blâmont mourut avant l'année 1291. Il en voyait la preuve dans une charte originale, datée du 17 septembre de cette année, relative à la famille de Vans et où Isabelle, fille d'Aubertin de Vans, est désignée comme *femme* du comte Louis V de Chiny. Voici le passage visé de cette charte : « Nous, Loys, cuens de Chiny, faisons savoir... que Ysabealz, mai feme, fille Aubertin de Vans, escuwier, qui fuit, Jehennette et Armangars, ses deux serours, ont recognuit, etc. (4). »

(1) *Documents*, etc., 1893, p. 225 et 313.
(2) *Arch. nat.* J. 986. Cf. L. VIELLARD, *Doc. et mém.*, etc., p. 189. F. SEILLIÈRE, *Documents*, etc., pl. 69.
(3) H. GOFFINET, *Les Comtes de Chiny*, p. 325; Arlon, 1880.
(4) *Ibid.*, p. 382. *Cartulaire d'Orval*, p. 554.

Digitized by Google

L'auteur lui-même, par un renvoi au bas de la page, a émis un doute exprimé en ces termes : « A moins de supposer qu'il n'y a dans ce mot *ma femme* qu'une idée de vassalité et que les deux autres sœurs n'aient pas été vassales. » Cette interprétation est la seule admissible; elle s'impose, d'ailleurs, en présence d'un traité passé entre Bouchard, évêque de Metz, et Henri, sire de Blâmont, le 27 février 1291, d'où il résulte qu'à cette date la comtesse Jeanne était encore en vie (1). Elle vivait même encore en 1295, où elle donne quittance à Henri III, comte de Bar, d'une somme de 500 livres de petits tournois qui lui étaient dus par le traité qu'elle avait fait avec lui pour la succession des père et mère dudit Henri III (Thibaut II et Jeanne de Tocy) et de ses frères à elle (Henri de Bar et Renault, seigneur d'Ancerville) (2). Mais elle était sûrement décédée en 1299, comme le prouve une charte, datée du mois d'août de cette année, par laquelle Louis V, comte de Chiny, en exécution des dernières volontés de la comtesse Jeanne de Blâmont, son épouse, donne à l'abbaye d'Orval une maison sise à Ivoix avec ses dépendances et privilèges. Ce document commence ainsi :

Nous Loys, cuens de Chiney, faisons savoir à tous que, com nostre chière *moulhiers* (3) Jehenne, qui fuit jadis avec nous comtesse de Chiney et dame de Blanmont, cui Dieus face merci, eust en sa desrainne volonteit eleuit sa sepouture, pour la religion dou lieu, en l'abbaie d'Orvaul,

(1) *Mém. S. A. L.*, 1890, p. 103.
(2) *Ibid.*, p. 91.
(3) De *mulier*, femme.

Digitized by Google

qui est en nostre warde et siet en nostre terre de Chiney, et les autres chouses de sa desrainne volonteit elle euist mis en nostre disposition, de la queile ensi trespassée de cest siecle, li cors fuit et est mis à honour, honnorablement receus et ensevelis on lieu desourdit (1)...

L'abbé Tillière dit que Jeanne de Blâmont, chargée d'ans et de mérite, s'était pieusement éteinte le 31 août 1296 (2). La date du 31 août est, en effet, celle mentionnée par le nécrologe d'Orval, et Bertholet, le premier, a fixé l'année de la mort *vers* 1296. Mais j'estime qu'elle doit être reculée d'une et même de deux années; car il n'est pas probable que le comte Louis V ait attendu trois ans avant d'exécuter les derniers vœux de sa chère défunte. C'est donc le 31 août 1298 que la comtesse Jeanne de Blâmont aura été inhumée à l'abbaye d'Orval où, plus tard, lui fut élevé un monument avec une épitaphe fautive, placée dans la chapelle de gauche de l'église Notre-Dame (3).

Les trois enfants du second lit : Thierry, Godefroy et Marguerite, avaient précédé la comtesse Jeanne dans la tombe (4).

Du premier mariage de Jeanne de Bar avec Ferry de Blâmont, le comte de Martimprey n'a connu que trois fils : Henri Ier, Geoffroy et Thomas (5). Mais elle eut, en outre, une fille portant le prénom de Philippe (6).

(1) *Cartul. d'Orval,* p. 597-599.
(2) N. Tillière, *Hist. de l'abb. d'Orval,* p. 230.
(3) Bertholet, V, p. 233.
(4) *Ibid.;* H. Goffinet, *Les Comtes de Chiny,* p. 377.
(5) *Les Sires et Comtes de Blâmont,* p. 92.
(6) H. Goffinet, *ibid.,* p. 377.

Digitized by Google

C'est Henri Ier, l'aîné des fils de Ferry et de Jeanne de Bar, qui est considéré comme le véritable auteur de la maison de Blâmont. Il abandonna le nom de Salm, que son père avait continué à porter, et il modifia les anciennes armoiries de sa famille en supprimant les croisettes du champ de l'écu. C'est sa statue, en grandeur naturelle, étendue à côté de celle de sa femme, Cunégonde de Linange, qui figure sur le monument funéraire actuellement au Musée lorrain, et provenant des ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur, où ils avaient choisi leur sépulture (1).

Henri IV. — Henri IV, fils unique de Henri III et de Marguerite de Bar, fut élevé sous la tutelle de sa mère et de ses grands-parents, le comte Henri II et la comtesse Judith, et sous le patronage du duc de Lorraine, son grand-oncle, et du comte de Bar, son oncle. C'est grâce évidemment à ces puissants appuis qu'il put entrer en possession de sa part d'héritage paternel, qui était entre les mains de son oncle Ferry, auquel il dut faire la guerre pour la revendication de ses droits.

Les hostilités commencèrent sans doute aussitôt après la mort du comte Henri II, en 1245 ou 1246. L'acte analysé plus haut prouve que le 13 janvier 1247 (*nouveau style*), la lutte n'avait pas pris fin; mais l'acte de reprise du 10 novembre de la même année témoigne qu'à cette date la paix était rétablie. Ferry conservait les seigneuries de Blâmont et de

(1) *Mém. S. A. L.*, 1890, p. 128.

Digitized by Google

Deneuvre, avec la vouerie de Vic, pour laquelle son fils et successeur Henri Ier fit hommage à l'évêque de Metz en 1290 (1). Henri IV, de son côté, fut mis en possession des châteaux de Salm, de Pierre-Percée et de Morhange, ainsi que de la vouerie de Senones.

Avant de porter le titre de comte de Salm, Henri IV se qualifie sire de *Henalpierre* ou *Henaupierre*, et non pas *Ribeaupierre*, comme une mauvaise lecture du texte de Richer l'a fait écrire à Benoît Picart, à Dom Calmet et à tous les auteurs qui les ont suivis. L'erreur ainsi propagée est d'autant plus étonnante que la maison de Salm, pas plus qu'à Bayon, n'a jamais rien possédé à Ribeaupierre, dont le château est situé dans la Haute-Alsace, au-dessus de Ribeauvillé, à l'opposé et très loin du château de Henaupierre (nom germanisé sous celui de *Hunolstein*), qui se trouve dans le Palatinat, région de Trèves, arrondissement de Berncastel. Cette confusion ne se serait peut-être pas produite, si les auteurs lorrains et luxembourgeois avaient connu le véritable nom de l'épouse de Henri IV. Dom Calmet et Bertholet avaient désigné celle-ci sous le nom de Clémence de Rosoi, confondant ainsi le comte Henri IV de Salm-en-Vosge avec le comte Henri IV de Salm-en-Ardenne, dont la femme, effectivement, se nommait Clémence, fille de Roger de Rosoy (2). Benoît Picart donne à

(1) Meurisse, p. 483.

(2) D. Calmet, VII, col. CLXXXIV; P. Bertholet, V, p. 330. Clémence de Rosoy appartenait à la maison de Rosoy-sur-Serre (Aisne), qui portait : d'argent à trois roses de gueules,

Digitized by Google

l'épouse du comte Henri le nom de Lorette du Châtelet (1), amenant ainsi dom Calmet à attribuer, par erreur, pour mari à Laure du Châtelet, Henri, comte de Salm (2).

Or, le comte Henri IV de Salm-en-Vosge ou en Saulnois fut marié, dès 1242, à Lorette de Castres, fille cadette de Henri II, comte de Castres, et d'Agnès, comtesse de Sayne (3); elle lui apporta en mariage le haut domaine du château et de la seigneurie de Henaupierre, tenus en fief par un voué qui portait le titre de voué de Hunolstein. Cette alliance est très sûrement établie par une trentaine d'actes authentiques, se succédant de 1252 à 1291. J'en analyserai, ci-après, quelques-uns seulement, choisis parmi ceux qui contiennent des renseignements intéressant la filiation, assez embrouillée jusqu'ici, des descendants du comte Henri IV.

Par le premier de ces actes, daté du 25 décembre 1252, Henri, comte de Salm, et Lorette, son épouse, autorisent Nicolas et Jean, frères, voués de Hunolstein, à partager leurs fiefs entre eux (4).

---

barbées d'or. Son sceau et son contre-sceau (1270) sont reproduits dans la collection des sceaux de Salm aux Archives nationales. Cf. *Revue hist. ardennaise,* 1894, p. 129.

(1) Benoît PICART, *Hist. de Toul,* p. 44. Il nomme le comte de Salm, Henri V. Or, il s'agit bien de Henri IV, dernier des comtes de Salm-en-Vosge du nom de Henri.

(2) D. CALMET, *Hist. généal. de la Maison du Châtelet,* p. 21. Nancy, 1741.

(3) *Sayn,* au-dessous de Coblence. Agnès était fille de Henri II, comte de Sayn, comte de Saffenberg, et d'Agnès de Nassau. *Castres* paraît être Bliescastel, sur la Bliese, entre Deux-Ponts et Sarrebrück.

(4) FAHNE, *Gesch. der Grafen,* etc. II, p. 24.

Digitized by Google

Le 2 mai 1256, Henri, comte de Salm, seigneur de Hunolstein, et Lorette, sa femme, font connaître que Jean, frère de Nicolas, voué de Hunolstein, leur fidèle vassal, avec leur consentement, assigne en dot à Christine, sa femme, fille du seigneur Ysenbard, chevalier de Warnesperch (1), tout ce qu'il tient en fief à Atelsphah (2). Cette charte était revêtue de deux sceaux dont voici la description :

1° Celui de la comtesse Lorette, en forme d'ellipse, montre une femme debout, vêtue d'une robe montante serrée à la taille au moyen d'une ceinture. La tête est couverte d'une toque, et le dos d'un manteau garni de cordelières tombant de l'épaule sur la poitrine et qu'elle maintient de la main droite. Le bras gauche, ployé, est étendu et sur la main gantée est posé un oiseau. L'inscription est la suivante, en majuscules gothiques : † S. LORETE. COMITISE. DE. SALMIS. ;

2° Le sceau du comte Henri IV montre un cavalier galopant à gauche tenant de la droite une épée nue, et de la gauche les rênes du cheval et un bouclier triangulaire qui couvre la poitrine. Sur le bouclier figurent deux saumons adossés; entre eux, un trèfle.

Ces mêmes figures sont reproduites deux fois sur le caparaçon du cheval. Inscription en majuscules gothiques : † S. HENRICI/COMITIS/DE SALMIS.

(1) Warnesberg, village à 2 lieues de Boulay et de Saint-Avold. Le château était situé sur une montagne, à l'est de Saint-Avold et à l'ouest de Boulay (Moselle).

(2) Localité non identifiée.

Digitized by Google

Aux places marquées par les barres, les pieds de devant et de derrière du cheval coupent l'inscription.

Le contre-sceau, rond et beaucoup plus petit, figure deux saumons adossés, accostés de quatre trèfles : deux entre les saumons et un de chaque côté. Inscription en majuscules gothiques : SECRETVM MEVM (1).

Le 21 avril 1275, Henri, comte de Salm, Henri et Jean, ses fils, hors de tutelle, cèdent à Nicolas, voué de Hunolstein, leurs droits sur Berncastel et Munzervile (Monzerfeld) en augmentation de fief (2).

Les accroissements de fiefs se multiplièrent dans le cours des vingt années suivantes, au point que la seigneurie tout entière fut engagée au voué qui, finalement, en devint le véritable seigneur (3). Ces engagements, et ceux que nous constaterons plus loin pour notre région, démontrent que le comte Henri IV ne sut échapper aux besoins toujours croissants d'argent se manifestant, à cette époque, chez les plus hauts représentants de la noblesse.

Le 1er avril 1278, Nicolas et Jean, frères, voués de Henaupierre, promettent « à noble et puissant nostre amey signour Henrich, comte de Salmes, et à ses heirs (héritiers) de restituer le chasteil de Henalpierre et toutes les appartenances » qu'ils tiennent en gage, pour 514 livres trévirois (4).

Le 1er avril 1280, Henri, comte de Salm, Henri et

(1) FAHNE, II, p. 28 et 30.
(2) *Ibid.*, p. 37.
(3) *Ibid.*, p. 66-67.
(4) *Ibid.*, p. 38.

Digitized by Google

Jean, écuyers, ses fils, vendent à l'archevêque Henri de Trèves leurs fiefs de Berncastel et Monzerfeld pour 500 livres trévirois (1).

Le 1er décembre 1281, les mêmes engagent à Henri, archevêque de Trèves, leurs revenus d'une ferme et de six villages, pour 50 livres trévirois (2).

Le 20 août 1282, Henri, comte de Salm, Henri, Jean et Frédéric, ses fils hors tutelle, engagent au seigneur Nicolas, voué de Hunolstein, et à ses héritiers, le château de Hunolstein et dépendances, pour 1.000 livres trévirois. Les trois frères Henri, Jean et Frédéric, n'ayant point de sceau en propre, ont prié leur parent, Henri, seigneur de Fourpach, d'apposer le sien à l'acte (3).

Dans un nouvel acte d'engagement, daté de décembre 1291, figurent Henri, comte de Salm, Jean, chevalier, et Frédéric, clerc, ses fils (4). A cette date, Henri, l'aîné, était donc décédé.

Maintenant que nous avons amplement démontré la qualité de seigneur de Henaupierre, ou Hunolstein, du comte Henri IV, par suite de son mariage avec Lorette de Castres, nous allons examiner, dans leur ordre chronologique, les faits relatifs à l'administration du comté de Salm proprement dit. Cet examen nous fera faire tout d'abord une constatation importante : c'est l'attitude nettement hostile de

(1) FAHNE, II, p. 44.

(2) *Ibid.*, p. 47.

(3) *Ibid.*, p. 39 et 40. Fourpach ou Forbach, entre Sarreguemines et Sarrelouis.

(4) *Ibid.*, p. 40 et 41.

Digitized by Google

l'évêque de Metz, Jacques de Lorraine, à l'égard du comte de Salm, son feudataire pour la vouerie de l'abbaye de Senones, mais dont les possessions territoriales en alleu étaient, jusqu'alors, restées indépendantes du temporel de l'évêché de Metz.

L'avènement au siège épiscopal de ce frère du duc Mathieu II de Lorraine devait être fatal au comte Henri IV (1). Nous allons, en effet, assister à l'élaboration d'un plan politique dont la réalisation, dans le cours d'une dizaine d'années, se termina par l'acquisition du haut domaine du comté de Salm par l'évêque de Metz d'une part et le duc de Lorraine de l'autre.

La première manifestation de ce plan d'annexions successives éclata lors du partage du comté de Salm entre Ferry de Blâmont et son neveu, partage favorisé par Jacques de Lorraine moyennant la transformation en fief de l'évêché de Metz de la seigneurie de Blâmont.

Un conflit, qui s'éleva quelques années plus tard entre l'évêque de Metz et le comte Henri IV, est ainsi rapporté par Richer :

Ledit Henri trouva des fontaines d'eau salée à l'endroit du château de Morhange, où il fit creuser un puits et construire des bâtiments propres à faire du sel. L'évêque Jacques y mit opposition et, bien que les constructions

(1) L'évêque Jacques de Lorraine, fils de Ferry II, duc de Lorraine, et d'Agnès de Bar, était le cousin du comte de Salm, Henri IV, et celui-ci, par son mariage avec Lorette de Castres, sœur cadette d'Élisabeth de Castres, était beau-frère de Renaut de Lorraine, frère de l'évêque et du duc Mathieu II.

Digitized by Google

fussent déjà très avancées, il ordonna de les détruire entièrement (1).

Cette destruction, sans doute faite à main armée, causa de sérieux dommages à Henri IV qui, d'après Richer, avait fait de grandes dettes pour bâtir ces salines. L'auteur des *Gestes de l'église de Senones* ajoute :

Et comme il était advenu à son oncle pour Blâmont, Henri, dans le besoin, vendit le château de Morhange, qui était son alleu, au duc de Lorraine et le reçut de lui en fief (2).

Plus loin, Richer précise que le comte de Salm vendit son château de Morhange à Ferry le jeune, duc de Lorraine, pour 700 livres monnaie de Metz, bien que ce château fût son premier alleu, et qu'il le reçût du duc en fief (3).

Cet événement est confirmé par un acte, daté du 21 juillet 1255, par lequel Henri, comte de Salm, s'est reconnu homme lige du duc de Lorraine après l'évêque de Metz et le comte de Bar, et a repris de lui Morhange (4).

On peut supposer que c'est pour soustraire son domaine de Morhange à la mainmise de l'évêque de Metz que Henri IV en fit hommage au duc de Lor-

(1) Richer, l. IV, ch. 32. *Mon. Germ.*, t. XXV, p. 318.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, l. V, ch. 6. *M. G. H.*, t. XXV, p. 334.

(4) *Archives de Meurthe-et-Moselle*, B 566, n° 88. *Archives de la Meuse*, B 256, fol. 389.

Digitized by Google

raine. Mais ce n'était pas le moyen de se rendre favorable le suzerain de la vouerie de Senones, dont l'attitude hostile s'accentua, comme l'indique le passage suivant de la chronique de Senones :

L'évêque de Metz étant averti de ce pacte fut plus qu'auparavant indigné contre le seigneur comte de Salm et dès lors commença à le contraindre plus âprement que de coutume (1).

L'hostilité systématique de l'évêque de Metz à l'égard du comte Henri IV, dès l'an 1251, est mise en évidence par Richer à l'occasion d'une plainte portée par l'abbaye de Senones contre un frère naturel du comte de Salm accusé d'avoir opprimé cette abbaye. Jacques de Lorraine aurait expressément commandé à un certain Erric, son prévôt :

Que, toutes les fois où l'abbé de Senones viendrait se plaindre à lui, il ne faillît pas de mettre la main sur les biens du comte de Salm, sous peine de perdre sa grâce. Ce que ledit prévôt s'étudia de faire (2).

Les historiens ont dépeint Jacques de Lorraine comme un prélat actif, entreprenant, agressif, consacrant tous ses efforts aux intérêts temporels de l'évêché, dont il occupa le siège pendant vingt et un ans (1239-1260). Meurisse nous apprend que, dès le début, il s'appliqua « à rabaisser l'insolence des persécuteurs; qu'il châtia d'abord si sévèrement ceux

(1) RICHER, l. V, ch. 7. *M. G. H.*, t. XXV, p. 334.
(2) *Ibid.*, l. V, ch. 6.

Digitized by Google

qui entreprenaient de le molester qu'il donna la terreur à tous les esprits remuants et factieux (1) ». Après la mort de son frère Mathieu II de Lorraine (1220-1251), il exigea le partage de la succession, et la dispute qui s'éleva à cet effet entre lui et le duc Ferry, son neveu, ne fut apaisée que lorsqu'il eut obtenu satisfaction. Le jeune duc lui céda ce qu'il possédait à Marsal, à Vic, à Rémérèville, à Courbesault, à Gélacourt, à Rambervillers, à Sornéville, à Villannes et à Buissoncourt. Jacques de Lorraine en agrandit le temporel de l'évêché de Metz. Il fit restaurer le château de Conflans « tombé de vieillesse », le fit entourer de murs et de fossés. Les murailles de Vic, de Sarrebourg, d'Épinal, d'Harestein (2), de Turquestein et de Rambervillers furent élevées, achevées ou réparées par lui; il fit également creuser les fossés de Sarrebourg et les citernes de Harestein et de Turquestein; enfin, c'est à lui que l'on doit la construction des vingt-quatre tours qui garnissaient l'enceinte de la ville de Rambervillers (3).

Les religieux de l'abbaye de Senones, certains désormais de trouver auprès du suzerain de leur voué un appui exceptionnel et puissant en faveur de leurs revendications séculaires, renouvelèrent les doléances que leurs prédécesseurs avaient si souvent fait valoir

(1) Meurisse, *Hist. des év. de Metz*, p. 458.

(2) Il y avait un château à Arnstein, sur une haute montagne près de Coblence; mais il s'agit plus vraisemblablement de Herenstein, dont les ruines se voient sur un rocher ardu et taillé à pic, entre les châteaux de Barr, de Saverne, de Lutzelstein, et dominant la ville de Neuwiller.

(3) *Ibid.*, p. 458 et 463.

Digitized by Google

contre les ancêtres du nouveau comte de Salm. Voici comment s'exprime à ce sujet le chroniqueur de Senones :

Henri de Salm commença premièrement à malmener la vouerie de Senones, de Plainvoye (1) et de Vipodicelle (2), qui lui était échue par le sort, et affligea les hommes de cette terre de tailles, exactions, servitudes et autres oppressions, au point qu'à peine ils pouvaient se sustenter, car ils pliaient sous le poids de grandes dettes. Comme souvent il était arrivé à son oncle Ferry, le comte Henri était fréquemment retenu en otage pour les deniers qu'il devait à un citoyen de Metz. N'ayant de quoi le satisfaire, il fut contraint de rompre impudemment le serment qu'il avait prêté à son créancier : un certain jour, sans licence, il monta à cheval et quitta la cité. Il opprima tellement cette église de Senones qu'il mettait ordinairement des forestiers en nos bois et des pêcheurs en nos eaux; et à nous, il n'était permis d'avoir qu'un seul pêcheur, ce qui jamais ne s'était vu auparavant, car nous en avions tant que bon nous semblait (3). Il commandait aux hommes de mesurer la terre des champs de l'église en sa présence ou celle de son bailli. Et si quelque laboureur de l'église avait querelle contre nous, le comte Henri plaidait pour lui et prenait fait et cause contre nous. Si quelqu'un de sa seigneurie se faisait religieux, il prenait de lui ses sûretés, ce qu'il ne faisait pas pour les autres. Et s'il arrivait que quelqu'un entrât dans les ordres, qu'il mourût sans héritier ou qu'il voulût transporter ailleurs sa résidence, ledit Henri lui enlevait

(1) Plaine, village du canton de Saales.

(2) Vipucelle (*Vipodi cella*), hameau de la commune de La Broque, canton de Schirmeck.

(3) Ceci est en contradiction avec ce que Richer rapporte au l. IV, c. 31, voir *supra*.

Digitized by Google

tous les meubles qu'il pouvait saisir. Quant aux droits et volontés de l'abbé relatifs aux plaids que celui-ci, comme du passé, devait faire sans avoué, il y mettait empêchement, disant qu'il devait y assister pour faire force. Nos mayeurs, doyens, forestiers et nos autres officiers, que l'abbé doit instituer et destituer à sa volonté, ledit Henri les contraignait à son service comme les autres campagnards et leur faisait faire ce qu'ils ne devaient aucunement (1).

En face de cet acte d'accusation, nous aurions aimé entendre la défense de l'accusé, et nous allons être obligés d'y suppléer par l'examen détaillé des griefs, formulés d'une manière assez singulière. Après avoir reproché au comte Henri IV d'affliger les hommes du territoire de la vouerie de Senones de tailles, d'exigences, de servitudes, qui leur auraient laissé à peine de quoi se sustenter, Richer ajoute, d'une manière assez imprévue, qu'il était habituellement détenu comme otage à Metz, n'ayant pas de quoi satisfaire son créancier, un citain de cette ville. Il faut évidemment considérer cette détention comme la cause des levées d'impôts imputées au comte de Salm. Remarquons ici que ces détentions comme otage ne touchaient en rien à l'honorabilité des captifs, le plus souvent volontaires. Ces sortes d'accidents arrivaient alors aux plus puissants seigneurs, aux souverains comme aux simples écuyers. C'était même une habitude chez les premiers de donner en otage, quand ils le pouvaient, leurs fils et leurs meil-

(1) Richer, l. IV, ch. 32. *M. G. H.*, t. XXV, p. 319.

Digitized by Google

leurs et plus fidèles vassaux. Viennent ensuite les reproches d'empiétements sur les privilèges de l'abbaye, notamment au sujet de ce que l'on appelait les *bons-hommes* qui, précisément, avaient fait l'objet d'un accord avec le précédent voué Ferry de Blâmont, et dont l'application soulevait sans doute des récriminations. Celles-ci sont suivies de plaintes, qui aujourd'hui nous paraîtraient bien peu sérieuses, relatives au mesurage des terres, à la défense des sujets de la vouerie devant la justice et à la tenue des plaids, motifs dont nous aurions peine à nous figurer la gravité, si nous ne savions jusqu'à quel point chacun était jaloux de ses prérogatives et de ses privilèges. Enfin le réquisitoire se termine par le reproche fait au voué de saisir les meubles des sujets qui entrent en religion, qui meurent ou quittent les terres de l'abbaye. Il s'agit évidemment des droits féodaux de mainmorte et d'aubaine. Ce n'est pas que Richer trouve ces droits injustes; il en blâme seulement l'exercice au seul bénéfice du voué.

Le voué de Senones n'était ni plus ni moins entreprenant et envahisseur que ceux des autres abbayes de la région, telles que Moyenmoutier, Saint-Mihiel, Gorze, Verdun, etc.; mais celles-ci avaient pour protecteurs les puissants ducs de Lorraine et comtes de Bar, dont les excès, les empiétements, les usurpations, les violences ne paraissent pas avoir ému Richer, sans doute parce qu'il n'y était pas personnellement intéressé. Il va nous raconter maintenant un dernier épisode de la lutte engagée contre Henri IV par Jacques de Lorraine qui, mettant à profit les reven-

Digitized by Google

dications de l'abbaye de Senones, parvint à consommer la ruine de son voué; celui-ci, succombant sous les charges qu'il s'était imposées pour l'exploitation industrielle de ses domaines, se vit alors réduit à vendre à l'évêque de Metz ses châteaux de Salm et de Pierre-Percée et de les reprendre de lui en fief. Voici le récit de Richer :

Finalement ledit Henri, par le moyen de quelques flatteurs, trouva une mine de fer en une montagne près d'un village que l'on nomme Grande-Fontaine (1) où il fit construire des fourneaux et établit des forgerons pour y travailler le fer. L'abbé et le couvent en ayant eu connaissance se rendirent auprès du comte Henri et lui demandèrent pourquoi, contrairement au droit, il avait fait dresser des forges sur l'héritage de l'église de Senones. Il leur répondit que cette montagne était de sa juridiction comme protecteur du lieu et par conséquent, il persista dans son entreprise. L'abbé, ému de cette réponse, alla trouver Jacques, évêque de Metz, qui, mis au courant de ces faits, ordonna aussitôt la destruction des forges (2).

Plus loin, Richer précise :

L'évêque, bien courroucé, commanda à son prévôt que, sans délai, il détruisît les bâtiments, ce qui fut fait. Le prévôt ne se contenta pas de ruiner ladite forge; il emporta en outre tous les outils et marteaux qui s'y trouvaient. Et, par ce moyen, le seigneur (Henri) n'osa plus rien entreprendre auxdites forges du vivant de l'évêque Jacques (3).

(1) Grandfontaine, village du canton de Schirmeck.
(2) Richer, l. IV, ch. 32. *M. G. H.*, t. XXV, p. 318.
(3) *Ibid.*, l. V, ch. 7. *Ibid.*, p. 334.

Digitized by Google

Voici maintenant comment s'exprime Richer au sujet des conséquences de ces destructions violentes et barbares, qui ne ruinaient pas seulement le comte de Salm, mais encore les communautés de mineurs et de forgerons qui s'étaient constituées sous sa protection :

Contraint à toute extrémité par ses créanciers, et ne voyant aucun autre moyen, il (Henri IV de Salm) réfléchit qu'il pourrait se tirer d'embarras avec les deux châteaux qui lui restaient, savoir Pierre-Percée, que l'on disait être son alleu, et le château de Salm, que Henri de Blâmont (1), aïeul dudit Henri, bâtit sur la terre de l'église. Il s'en alla auprès de l'évêque de Metz et lui vendit ces deux châteaux. L'évêque, assisté d'hommes experts, se transporta à l'un et à l'autre châteaux et y coucha; il y établit des gardes des tours et concierges des maisons, et après constatation de cette prise de possession par des actes, il les rapporta à son évêché. Et dès lors l'évêque se montra plus conciliant envers ledit comte de Salm (2).

Ce récit ne mentionne pas la reprise en fief des deux châteaux vendus; mais le fait est établi par un acte authentique daté du 9 décembre 1258 et dont je donne ci-après le texte :

Henri, comte de Salm, fait connaître qu'il a repris de mon signor lige Jacques, évêque de Metz, ses chastiaus

(1) L'aïeul de Henri IV, qui fit construire le château de Salm, était non pas Henri de Blâmont, mais le comte Henri II de Salm. Blâmont faisait alors partie intégrante du comté de Salm. Mais Richer, systématiquement, s'abstient de qualifier de comtes les seigneurs de Salm qui cependant avaient droit à ce titre. Voir *supra*, p. 146, ce que nous avons dit au sujet de la construction du château de Salm.

(2) RICHER, l. V, ch. 8. *M. G. H.*, t. XXV, p. 335.

Digitized by Google

Saumes et *Pierre-Percée* et ce qui appent, ligement en fief et en hommage et ensi que li dui chastiau devant dit sont rendables à lui et aux autres évesques de Metz. Et à savoir que, si je moroie sans hoir maile de mon cors, ke mes filles hereteroient en cest fiez devant dit, ensi comme mi fil, si je les avoie. Et, en temoignage, j'en ai donnei ces présentes lettres seeleies de mon scel et dou scel Lorette, ma femme, par qui crant et consentement ceu est fait, et dou scel de la communité de Mez avec lou scel mon signor Jake l'évêque de Metz devant nommé (1).

Cependant, malgré ses offres d'arrangement avec l'abbaye de Senones, le comte Henri IV ne put rétablir les forges du vivant de l'évêque Jacques. Mais la situation changea de face à la mort de ce prélat, survenue en 1260. Ce fut pour l'abbaye de Senones une véritable catastrophe et Richer, en cette conjoncture, déclare qu'il valait mieux se fier à Dieu qu'aux hommes,

Et que maudit est celui qui se repose sur la force de ses bras, car en moins de rien le secours de l'évêque Jacques nous fut ôté. Et comme nous comptions beaucoup sur l'aide et la faveur de cet évêque, nous éprouvâmes qu'il valait mieux s'arrêter aux promesses du Seigneur que des princes. En effet, au moment même où nous espérions *que grâce à lui nous serions mis hors des mains du seigneur de Salm*, l'évêque Jacques, frappé de maladie mortelle, mourut. Et par cette fin nous fûmes déçus de notre attente.

Et voici le portrait en raccourci que le moine-ar-

(1) *Mettensia*, Cart. év. de Metz, I, p. 582.

Digitized by Google

tiste de Senones fait de ce puissant protecteur de l'abbaye :

Mais, pour ce que j'ai honte à raconter la pauvreté et vilité de sa mort, je dirai brièvement que celui qui, de son vivant, avait dépouillé les prêtres, clercs, moines et laïcs, ses sujets, de tous leurs biens propres, fut trouvé n'avoir de quoi couvrir son corps.

Aurions-nous là un exemple d'application du *jus spolii* qui permettait de piller les propriétés épiscopales aussitôt après la mort du titulaire, d'enlever non seulement l'or, l'argent, les céréales et le vin, mais les bestiaux, les récoltes, les meubles qui se trouvaient dans les maisons et jusqu'aux lambris? Ce droit de dépouilles semblait la conséquence logique de la situation de l'évêque, simple usufruitier de biens meubles et immeubles qui, à sa mort, devaient retourner à la multitude des fidèles (1). Devenu insensiblement la prérogative de quelques-uns, ce droit était principalement exercé par ceux qui avaient mission de veiller à la garde de l'évêché pendant la vie de l'évêque aussi bien que durant la vacance du siège épiscopal (2). Le passage ci-dessus de la chronique de Richer laisserait croire que cet abus

(1) LUCHAIRE, *Hist. des inst. monarch. de la France*, II, p. 66-67.

(2) Cet exercice du *jus spolii* avait eu lieu, au commencement du XIII^e siècle, à Châlons, malgré la bulle du pape Honorius II (1125-1129) portant excommunication contre les habitants de la ville et en particulier contre les vidames qui s'empareraient des meubles de la maison épiscopale après le décès des évêques (*Arch. de la Marne, G.* 9, f° 19. Cf. Félix SENN, *L'Institution des vidamies en France*, Paris, 1907, p. 150).

Digitized by Google

n'avait pas encore disparu à Metz au milieu du XIII^e siècle.

Voici maintenant le récit des événements qui suivirent la mort de Jacques de Lorraine :

Quand le seigneur de Salm apprit la mort de l'évêque, il crut qu'il pourrait recevoir notre monastère et ses biens et il commença par agir contre notre indépendance et celle des biens de l'église de Senones, et de fait il nous tracassa plus vivement. Son bailli Renaud, avec quelques compagnons, se présenta au monastère, fit assembler les frères et leur dit : « Mon seigneur m'a envoyé vers vous pour vous avertir que si vous le voulez, il vous prendra sous sa protection contre tous autres, et sur ce donnez votre avis. » Nous entrâmes aussitôt en chapitre et en délibération; quelques-uns disaient : « Notre abbé n'étant présent, nous pouvons bien accepter cette protection pour quelque temps, avec son approbation »; les autres n'y voulaient rien entendre. Et par ce moyen, nous refusâmes notre bonheur, comme depuis nous l'avons bien suffisamment éprouvé. Car les gens d'armes, en présence de ce refus, saisirent toute l'abbaye et nos granges (1).

Nous savons ainsi, par l'aveu de Richer, que les moines du monastère de Senones, avec l'appui de l'évêque Jacques de Lorraine, cherchaient à soustraire tout le domaine de l'abbaye à la juridiction du comte de Salm, son voué, auquel il était inféodé. Cette tentative d'affranchissement constituait, à l'époque où les fiefs étaient tous déjà devenus héréditaires, une atteinte très grave aux droits seigneuriaux, une véritable spoliation, et c'est ce qui explique la violence

(1) RICHER, l. V, ch. 10. *M. G. H.*, t. XXV, p. 336.

Digitized by Google

de la lutte qui va s'engager entre le voué et les religieux de Senones.

Renaud, dont il est question ci-dessus, était, d'après Richer, un frère naturel du comte Henri IV, qui l'avait fait son bailli, en résidence, semble-t-il, à Badonviller ou à Pierre-Percée. Le refus, opposé au représentant du comte de Salm, de reconnaître celui-ci pour leur voué, c'est-à-dire le protecteur du monastère, eut des conséquences qui semblent avoir été prévues par l'abbé Baudouin, lequel avait jugé prudent de se tenir éloigné de son siège, abandonnant ainsi ses religieux à leur propre inspiration. Il se trouvait peut-être à Metz, cherchant à y gagner l'appui du chapitre ou de l'un des candidats à l'évêché. Richer continue ainsi le récit des calamités qui s'abattirent alors sur le monastère :

Or, le seigneur de Salm, voyant que le temps était mieux disposé en sa faveur, fit rebâtir et restaurer les forges, couper nos forêts pour fournir le charbon et réinstaller des forgerons pour travailler le fer. D'autre part, notre couvent ne cessait de proclamer ses excommunications contre ledit seigneur de Salm et ses adhérents, ce qui lui déplut extrêmement; pour s'en venger, il envoya ses satellites armés avec son Renaud, qui vinrent vendre à l'encan et enlever tous nos biens meubles, chevaux, bœufs, vaches, brebis, pourceaux et les emmenèrent où ils voulurent. Ils firent de même en nos granges et, ce qui est pire, le même jour, ce tyran fit dépouiller de tous biens notre prieuré de Brustanval (1) et notre

(1) Il s'agit du prieuré de La Broque, village situé sur la *Bruche* qui le sépare de Schirmeck, ch.-l. de canton. D. CALMET dit que ce prieuré est supprimé depuis très longtemps, après avoir subsisté quelques siècles. *Notice de Lorr.*, art. La Broque.

Digitized by Google

maison d'Ancerviller. Cela fut fait le samedi le plus proche de Septuagésime. Nous pensions qu'ils se contenteraient de ces sévices; mais voici que le lendemain matin, Renaud revint avec ses complices, demandant à entrer dans l'abbaye. Devant notre refus, ils franchirent la muraille au moyen d'échelles, et, passant devant la chambre de l'abbé, ils entrèrent au cloître. Ils s'emparèrent des clés de l'église, du cloître et de la cave, enlevèrent toute la vaisselle, les ustensiles de ménage et les meubles de notre abbaye. Ils chargèrent plusieurs chars de nos lits, pots de cuivre, poëles de la cuisine, et tout ce qui devait être distribué aux pauvres fut emporté par eux. Plusieurs de leurs gens furent chargés de garder les tours de l'abbaye; les uns furent constitués sommeillers, d'autres portiers et gardes de la cour (1).

C'est durant cette phase de la lutte qu'eut lieu, en signe de suprême protestation, la cérémonie ainsi décrite par Richer :

...Après avoir pris l'avis et le conseil du vénérable Gillon, évêque de Toul, et d'autres prudents personnages, nous mîmes bas les images très sacrées de notre Rédempteur, de saint Siméon, septième [successeur] de saint Clément (2),

(1) RICHER, l. V, ch. 10. *M. G. H.*, t. XXV, p. 336.

(2) L'évêque Angelram, après avoir reçu de Charlemagne la régale de l'abbaye de Senones, voulant gagner l'affection de ses religieux et les consoler de la perte qu'ils faisaient de la protection immédiate du Roi, leur envoya le corps de saint Siméon, 7e évêque de Metz après saint Clément. Les religieux, aigris contre leur abbé, refusant de recevoir dans leur église les saintes reliques, le prélat usa de prudence et de douceur et les fit déposer sur une colline située au midi du monastère où il bâtit une chapelle pour les recevoir. Plus tard, les religieux se repentirent de leur refus et, sous l'abbé Norgand (vers 785), les reliques de saint Siméon furent conduites en grande cérémonie dans leur église et mises dans une châsse d'argent (RICHER, l. II, ch. 2 et 4. *M. G. H.*, t. XXV, p. 270 et 271).

Digitized by Google

évêque de Metz; les ayant posées à terre, nous commençâmes, avec de grands pleurs et d'âpres soupirs, à nous écrier : « Nous avons soutenu la paix et elle n'est pas venue, nous avons cherché le bien et voici le trouble. O Seigneur! nous connaissons assez nos fautes, ne sois pas courroucé contre nous à jamais. »

Après cela, suivant les privilèges des hommes apostoliques et papes de Rome, qui excommunient et séparent du giron de notre sainte mère universelle tous les malfaiteurs de notre église, qui les privent de la communion du Corps et Sang très précieux de J.-Ch., et les somment à comparaître au jour du jugement divin, nous déclarions chaque jour pour excommuniés le seigneur de Salm et tous ses adhérents (1).

C'est évidemment l'excommunication ainsi proclamée journellement qui poussa à l'état aigu le conflit entre le voué et l'abbaye. Richer, après l'exposé ci-dessus relatif à l'envahissement du monastère par les hommes d'armes du bailli Renaud, qu'il qualifie de satellite du diable, poursuit ainsi son récit :

Cela fait, Mathieu le prieur, jeune homme de bonne conversation, et tous les autres frères, considérant qu'il n'y avait plus aucun lieu commode à habiter davantage, sortirent tous en procession précédés de la croix, pleurant et suppliant Dieu tout-puissant de vouloir conduire leurs pas à la voie du salut. Arrivant ainsi à Moyenmoutier, ils y passèrent la nuit. A partir de là, sur l'ordre de l'abbé, ils se retirèrent en divers lieux, car, de tous les

(1) Richer, l. V, ch. 9. *M. G. H.*, t. XXV, p. 335. Il arrivait, dans des cas semblables, qu'on descendît à terre les châsses des saints et qu'on les déposât sur des fagots d'épines. Mais tout cela était défendu par les conciles XIII de Tolède, c. 17 (Voir t. VI *Concil.*, p. 1262), et de Lyon, sous Grégoire X, ann. 1274.

Digitized by Google

religieux, il ne demeura dans le cloître que moi et un autre nommé Bertrand, qui était gravement malade (1).

Richer nous apprend qu'en cette extrémité les religieux de Senones s'adressèrent aux chanoines de Metz et implorèrent leur aide, mais en vain.

Dans l'intervalle, Philippe de Florenges fut nommé à l'évêché de Metz.

Or, continue Richer, resté, comme il le dit, à Senones :

Notre révérend abbé Baudouin, assisté de quelques-uns de nos frères, allèrent trouver l'évêque nouvellement institué et lui firent le récit textuel de nos calamités; mais il se montra si tiède et nonchalant à leur égard que l'on aurait pu le juger un homme de nulle vigueur. Il fit bien quelques promesses verbales, mais elles restèrent sans effet; ce que voyant, nos frères se transportèrent auprès du vénérable Gillon, évêque que le Tout-Puissant avait élevé à la dignité épiscopale de Toul. Bien expressément, ils lui firent entendre nos besoins et nos souffrances, dont l'évêque fut très touché. Ayant appelé un notaire, il fit écrire à Alexandre, abbé de Moyenmoutier, pour l'inviter à se rendre sans délai auprès du seigneur de Salm, afin de le mettre en demeure de renoncer à une si énorme et exécrable iniquité, de rendre les choses qu'il avait enlevées et de ne pas différer à donner satisfaction à Dieu et à l'église d'une telle impiété. Aussitôt qu'il reçut ce mandement, l'abbé, diligent et animé d'un zèle louable, se mit en route pour s'acquitter de sa mission. Étant venu à Badonviller, il y trouva cet « ange de Satan », Renaud, bailli du seigneur de Salm, surexcité dans sa malice. Interrogé sur le but de son voyage, l'abbé fit

(1) RICHER, l. V, ch. 10. *M. G. H.*, t. XXV, p. 336.

Digitized by Google

connaître l'objet de la mission qu'il avait reçue de l'évêque. Renaud, aussitôt transporté de colère, fit arrêter l'abbé Alexandre et le mit dans une maison sous la garde de ses satellites; ceux-ci, pensant que l'abbé supporterait tous les frais, firent de grandes dépenses, au point qu'en deux jours ils s'élevèrent à huit sols toulois. Cependant, les frères de Moyenmoutier ayant appris que leur abbé était détenu captif, se rendirent en toute hâte auprès de Godefroy, prévôt du duc de Lorraine, pour l'en informer. Le prévôt réunit aussitôt quelques hommes d'armes avec lesquels il se dirigea sur Badonviller, lieu de détention de l'abbé; mais, arrivé à mi-chemin, on lui conseilla de ne pas s'avancer davantage sans avoir demandé auparavant la mise en liberté de l'abbé de son seigneur, et qu'en cas de refus seulement il pourrait, avec raison, agir à sa volonté. Le prévôt, usant de ce conseil, envoya promptement deux hommes d'armes qui demandèrent l'élargissement de l'abbé captif. Devant cette intervention du prévôt du duc de Lorraine, le bailli prit peur et fit relâcher son prisonnier. L'abbé exposa alors solennellement le mandement qu'il avait reçu de l'évêque, déclarant le bailli et le seigneur de Salm excommuniés, la terre de ce dernier mise sous défense et prohibition, excepté le viatique des mourants et le baptême des enfants. Après cela, l'abbé et le prévôt, avec les leurs, retournèrent en leurs demeures. Cependant, l'évêque de Toul, qui toujours s'est élevé en faveur de la défense de l'église de Dieu (1), supplia l'évêque de Metz qu'il voulût bien agir contre le seigneur de Salm, dans son évêché de Metz, comme lui-même avait fait dans l'évêché de Toul pour la défense de Senones. En réponse, l'évêque de Metz donna commission patente au sieur Némérique, gouverneur de Vic, pour aller exploiter son mandement à Morhanges. Arrivé au château de ce lieu, l'envoyé de l'évêque lut ses lettres

(1) Il faut entendre ici l'église de Senones.

Digitized by Google

et invita le seigneur de Salm à restituer les choses qu'il avait enlevées à l'église de Senones et à donner satisfaction de son démérite. En cas de refus, l'envoyé devait le déclarer excommunié par l'évêque de Metz, avec tous ses fauteurs, coadjuteurs et adhérents, avec ses vassaux, et toute sa terre soumise à la défense et prohibition édictées par les statuts de Trèves. Les officiers du château, en entendant ces propos, mirent la main sur l'envoyé de l'évêque, l'emprisonnèrent et le mirent aux fers. Pour abréger sa détention, il se mit en otage entre leurs mains pour la somme de 70 livres et fut ainsi libéré. Revenu auprès de l'évêque, le gouverneur de Vic lui apprit le beau traitement que lui avait valu sa commission. Le seigneur de Salm fut donc excommunié et sa terre tellement mise en défense que l'on permettait seulement la sépulture catholique aux habitants qui y mourraient. Et, de fait, la sentence de l'archevêque de Trèves conserva toute sa force contre le seigneur de Salm et tous ses fauteurs et adhérents. Et comme il s'en trouvait extrêmement embarrassé, Renaud, ce malheureux bailli de sa perdition, ou plutôt l'Antéchrist, commença à inventer de nouvelles exactions et oppressions; c'est ainsi qu'à la saison d'automne, au mois de septembre où les laboureurs ont coutume de labourer les champs et héritages, il (l'inventeur de tous les maux) fit défense aux hommes de notre église de Senones de fournir les corvées qu'ils nous doivent, de cultiver nos champs et nos jardins selon la coutume. Ainsi ce détestable bailli leur défendit de cultiver nos champs afin qu'affligés de disette, nous vinssions plus facilement à nous soumettre à la volonté de son maître.

Le seigneur de Salm, voyant que ni par sa malice, ni par l'oppression qu'il exerçait sur nous et notre église, ni par le moyen de l'archevêque de Trèves, auquel il se fiait entièrement, ni par l'évêque de Metz qui même craignait de l'offenser, ni encore par les avocats et juristes qu'il avait su se rendre favorables par des dons, il ne pouvait

Digitized by Google

révoquer la sentence d'excommunication, et sentant d'autre part son âme en danger, il commença à chercher les moyens de traiter la paix avec nous. Mais, comme ces moyens lui semblaient difficiles, tant à cause de la restitution des choses enlevées et de la nécessité de donner pleine satisfaction, que parce qu'il avait honte de satisfaire à Dieu, à l'église et à nous, pour ses crimes si indignes à raconter, son esprit vacillait en maintes et diverses considérations, d'autant plus que le duc Ferry le jeune, qui, après son père Mathieu, avait pris récemment le gouvernement du duché de Lorraine, comme aussi le comte de Vaudémont le jeune et plusieurs autres jeunes chevaliers, le poussaient plutôt à mal qu'à bien faire. Enfin, le seigneur de Salm, après s'être efforcé vainement d'amener l'abbé et les religieux à mettre nos biens sous sa protection, alla trouver Philippe, évêque de Metz, pour le prier d'intervenir pour le rétablissement de la paix. Et de fait, l'évêque commença à donner meilleure entente à la cause du comte qu'à la nôtre; car il avait auprès de lui un homme d'armes, très savant babillard, qu'on nommait Albert d'Otonville et qui autrefois avait servi de conseiller au seigneur de Salm. Sur son conseil, l'évêque ordonna la paix désirée et il nous menaça, si nous allions à l'encontre de cette ordonnance de paix, de se tourner contre nous et notre église; et certes, nous ne savions que faire contre cela. Toutefois, Dieu insinua au cœur de notre abbé d'affirmer constamment ne vouloir adhérer ni consentir aux compositions faites par l'évêque pour cette paix, que, préalablement, le seigneur de Salm ne restituât entièrement les choses et les droits qu'il nous avait ôtés; ce que l'évêque accepta. Le seigneur de Salm nous assigna même un jour et incontinent demanda le bénéfice de l'absolution, ce que l'évêque de Metz lui promit volontiers. Mais le très mémorable Gillon, évêque de Toul, affirma que de sa vie il ne lui donnerait l'absolution avant qu'il n'eût donné caution de se conformer au mandement de l'église. Le seigneur de Salm, voyant

Digitized by Google

qu'il ne pouvait trouver aucune échappatoire, fit solennellement serment, en présence des susdits évêques, de clercs et d'hommes d'armes, d'obéir au mandement de l'église et du vénérable Gillon, évêque de Toul. Et ainsi, il mérita le bénéfice d'absolution et sa terre fut délivrée de l'interdiction. Ledit seigneur de Salm, croyant que les trésors de l'église, qu'on avait transportés ailleurs par crainte de guerre, seraient aussitôt rapportés au monastère, commanda aux hommes de notre église de labourer et faire des corvées pour la culture de nos champs et jardins, comme ils devaient et qu'ils avaient coutume de le faire. Ce mandement fut donné la dernière semaine d'avril, qui fut la plus proche de Pâques. Le bailli vint aussi au monastère et vida la cour de tous les vassaux de son seigneur; et ceci fut fait le sixième jour plus proche de Pâques, que l'on nomme *Parascene* (1). Mais quant aux choses qui avaient été enlevées, rien ne fut restitué. On dit que notre abbé usa assez finement de cette circonstance, en ne permettant à aucun des religieux de rentrer au monastère avant que les biens meubles et autres choses qu'on y avait pris ne fussent restitués et rendus. Et, par ce moyen, l'office divin ne fut nullement célébré à Senones depuis la veille de Pâques jusqu'à la veille de la Nativité de N.-S. Aucun des religieux ne resta dans notre monastère de Senones, à l'exception de frère Bertrand, qui était gravement malade; un autre religieux, nommé Hugues, qui assez ingénieusement recueillit les meubles dispersés et conduisait bien diligemment les bœufs, les chevaux et toutes choses qui concernaient son obédience, agit de telle façon que rien, de ce dont il avait charge, ne périt par sa faute. Avec ces deux religieux, je, frère Richer, étais aussi demeuré (2).

(1) Sans doute *Parasceve,* mot qui désigne d'habitude le vendredi saint. Voir Léon Germain de Maidy, *Sur quelques tombeaux de Royaumont,* dans *Bull. S. A. L.,* mars 1908.

(2) Richer, l. V, ch. 11 et 12, *M. G. H.,* t. XXV, p. 337-339.

Digitized by Google

Dom Calmet nous a laissé le texte du traité qui intervint entre l'abbé de Senones et le comte de Salm et qui fut scellé par l'évêque de Metz en novembre 1261. Le voici :

Baudouin, abbé de Senones, et le couvent, d'une part, et Henry, comte de Salm, d'autre, font savoir qu'ils ont fait paix des choses ci après écrites : savoir que toutes les mines qui se trouveront dans les montagnes de Froide Plenne et de Ferramont (Froide-Plaine et Framont), lesdits abbé et couvent et ledit comte en auront la moitié; qu'ils feront des forges communes à leur plus grand profit; que les bois se prendront tant pour la construction desdites forges que pour l'usage d'icelles, dans les quatre bans de Senones, de Celle, de Vipucelle (1) et de Plaine (1) et ne se prendront des mines que dans lesdits quatre bans, sinon dans les montagnes de Ferramont et de Froide Plenne, et lesdits abbé et couvent et ledit comte de Salm fourniront chacun par moitié tous les frais qu'il conviendra faire pour la construction desdites forges, pour tirer la mine et pour les frais qu'il conviendra faire en toute manière, et chacun jouira de la moitié de tous les profits qui en proviendront et ni l'une ni l'autre partie ne peut ôter ni mettre en autre lieu ladite mine, ni la transporter ailleurs, tout le temps que lesdites forges communes en auront besoin et qu'elles pourront forger (2).

Richer, dont la chronique se termine précisément l'an 1262, rapporte que le comte de Salm ayant fait reporter à l'abbaye tout ce que son bailli Renaud en avait emporté, l'abbé Baudouin y revint, avec toute sa communauté, la veille de Noël de ladite année 1262 (3).

(1) Voir *supra*.
(2) Dom CALMET, t. IV, *Preuves*, col. CCCLXXXVII.
(3) RICHER, l. V, ch. 36 et 23, *M. G. H.*, t. XXV.

Digitized by Google

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons essayé de donner un aperçu des actes de Henri IV de Salm, en sa qualité de seigneur de Henaupierre, durant la période s'étendant aux années 1252 à 1282.

En 1268, nous le trouvons chargé, de concert avec l'évêque de Verdun, de la garde du château de Condé-sur-Moselle que, par le traité de paix du 1er février 1268, l'évêque de Metz, Guillaume de Trainel, avait promis de livrer au duc de Lorraine Ferry III et au comte de Bar Thibaut II, si, pour le 1er avril de la même année, l'évêque Guillaume ne leur avait donné entière satisfaction sur tous les points en litige (1).

En 1270, Henri IV reconnaît devoir à Pierron de Pierre-Percée 100 livres de messins, pour lesquelles il lui engage tout ce qu'il avait à Pexonne (2).

Quelques années après, la succession au comté de Castres entraîna le comte de Salm dans une série de négociations qui se terminèrent par le rattachement de ce comté au temporel de l'évêché de Metz.

Renaud de Lorraine, quatrième fils du duc Ferry II et d'Agnès de Bar, avait épousé Élisabeth, fille aînée de Henri II, comte de Castres, et de Clémence de Rethel. Il avait succédé au comte de Castres mort sans enfant masculin.

Renaud lui-même, puis sa veuve Élisabeth, étant morts sans postérité, le comté de Castres revenait,

(1) Digot, II, p. 95.

(2) *Doc. de l'Hist. des Vosges*, t. V, p. 155.

Digitized by Google

pour une partie, à Lorette, épouse du comte Henri IV de Salm. Un traité, intervenu en 1275, le lundi après la fête de saint Luc l'évangéliste (21 octobre), entre Lorent, évêque élu de Metz, et Henri, comte de Salm, nous renseigne sur les préliminaires de cette succession : Henri IV, pour lui et aux noms de son fils Henri, qu'il met hors de tutelle, et de ses autres enfants, s'engage à n'abandonner à Ferry III, duc de Lorraine, sans le consentement de l'évêque, ni le comté de Castres, ni Putelange et dépendances, ni le cinquième de la succession que le duc réclame. Le comte Henri reconnaît que Castres et Putelange avec leurs dépendances sont des fiefs de l'évêché de Metz, liges et rendables. L'évêque, de son côté, déclare qu'il ne fera nul accord à ce sujet au préjudice du comte de Salm, de son fils et de ses autres enfants; il dit que le comté de Castres est échu à l'évêché à défaut d'héritier mâle. Le comte de Salm, pour lui et ses enfants, déclare que l'évêque devait donner ledit comté en fief, soit aux héritiers des cinq sœurs, dont il a épousé l'une, soit aux héritiers de l'une d'elles.

L'évêque Lorent et le comte Henri IV s'accordèrent de la manière suivante : le fils aîné du comte est devenu homme lige, devant tous hommes, du seigneur l'évêque; et s'il venait à mourir, celui de ses frères qui lui succéderait serait à son tour homme lige de l'évêché, comme le premier l'avait été. Ce successeur demanderait le cinquième de Castres et de Putelange et dépendances en fief et en hommage lige et rendable à l'évêché perpétuellement; les quatre autres parts

Digitized by Google

demeureraient à l'évêque qui donnerait au fils du comte la moitié en fief et hommage. Et s'il fallait acheter ou racheter les parts des autres héritiers, l'évêque en aurait la moitié et le fils du comte de Salm l'autre moitié en payant sa part; ils ne pourraient ni acheter ou racheter, ni vendre, ni acquêter sans le consentement de l'un et de l'autre. Si le fils du comte ne pouvait payer sa partie de l'achat ou du rachat prévus, l'évêque devait lui prêter sa part de deniers pour un an et si, à l'expiration de l'année, il n'avait pu effectuer le remboursement, il n'aurait plus part dans tout ce que l'évêque aurait acquêté de ses deniers; l'acquittement envers l'évêque pourrait se faire avec Morhange, que le duc de Lorraine a obtenu par force. Si le comte de Salm pouvait se soustraire à l'hommage qu'il en a fait au duc, il reprendrait ce fief de l'évêque et de ses successeurs. L'évêque de Metz aiderait le comte de Salm contre le duc, contre le seigneur de Blâmont et contre tous autres à grande et petite forces.

Tous les accords antérieurs relatifs au comté de Castres furent déclarés cassés, sauf les convenances du comte de Salm avec les héritiers dudit comté et celles relatives aux 800 livres et aux gages que ces héritiers lui ont donnés pour les dépens faits en vue de la garde du château et de la terre dudit comté de Castres (1).

Le 6 juillet 1276, Henri IV vend à Lorent, évêque de Metz, tout ce qu'il avait à Chambrey, à Beton-

(1) *Mettensia.* Cartul. de l'év. de Metz, I, p. 268.

Digitized by Google

court, à Mons, à Grémecey, leurs dépendances et tous les fiefs et hommages avec la garde qu'on lui en devait à Pierre-Percée. Il transfère tous ses droits à l'évêque et à ses successeurs; il déclare que si ceux de Rosières et leurs héritiers ou autres, qui tiennent, ont tenu ou doivent tenir leur fief de lui, ne voulaient, en une maison convenable désignée par l'évêque, faire la garde « an et jour » qu'ils devaient à Pierre-Percée, ledit évêque les contraindrait à garder ce château que le comte de Salm tient de lui en la forme qu'il l'a repris de l'évêque Jacques. Le comte Henri se tient pour payé de 300 livres de fors, prix de la vente des fiefs, gardes et hommages dont il s'agit (1).

Le lendemain, 7 juillet, Henri, comte de Salm, fait savoir à nobles hommes, le seigneur Joffroy, le seigneur Brun, les enfants Barbette de Rosières, le seigneur Symon de Busenville, la dame de Beffroimont, le seigneur Jehan de Marsaul (Marsal) et à tous ceux qui tiennent de lui en fief et hommage des héritages ou droits dans le ban de Chamberey, à Mons, à Gremesy, à Betoncourt et dépendances, qu'il a vendu à Mgr Lorent, évêque de Metz, ce qu'il avait en ces lieux, avec les hommages et les gardes (2).

Le 2 juillet 1277, Henri, comte de Salm, et Henri, comte de Vaudémont, apposent leurs sceaux à un acte de Lorent, évêque de Metz, au sujet de l'hommage du comté de Sarrebruck, par Mgr Simon, comte de Sarrebruck (3).

(1) *Mettensia,* Cartul. év. de Metz, I, p. 365.
(2) *Ibid.,* I, p. 275.
(3) *Ibid.,* I, p. 10.

Digitized by Google

Le 19 mai 1284, à Haboudange, Bouchard, élu de Metz, Henri, comte de Salm, Henri, Jean et Ferry, ses fils, concluent un accord au sujet du comté de Castres. Le comte et ses fils veulent et octroient que honorable sire Bouchard ait, pour lui et pour l'évêché de Metz, le comté de Castres, sauf que Henaupierre, Xomberg et Putelange, avec les dépendances de ces trois châtellenies, demeurent à leurs héritiers. Le comte Henri fait savoir que lui et son héritier tiennent et doivent tenir en hommage ligement du seigneur l'élu et des autres évêques de Metz ses successeurs, Putelange, le château et le bourg et dépendances. L'évêque Bouchard s'engage à payer, audit comte et à ses fils, deux mille livres de messins. Le comte Henri et ses fils Henri, Jean et Ferry promettent qu'aussitôt après le paiement de ces deux mille livres de messins, ils mettront l'évêque « en saisine et possession de Castres, des hommages et des appendises, sauf que Henaupierre, Xomberch et Putelange et ce qui en appent, leur demeurent comme il est dit ci-dessus ». Cet accord fut scellé et revêtu des sceaux de l'évêque Bouchard, de Henri, comte de Salm et de Henri de Forbach, ce dernier prié, à cet effet, par Henri, Jean et Ferry, fils du comte de Salm, ses cousins qui n'avaient pas encore de scels propres (1).

Le 8 juin suivant, Bouchard, élu de Metz, fait savoir que des 2.000 livres de messins qu'il devait payer à son cher féable, noble homme Henri, comte

(1) *Arch. de Metz,* G. 37, fol. 294 v°. Cf. *Mettensia,* Cartul. de Metz, I, p. 13.

Digitized by Google

de Salm, par l'accord fait entre eux pour le comté de Castres, il en a payé 1.000, les autres 1.000 livres devant lui être payées à la Nativité de N.-Dame en septembre, faute de quoi, il « veut et octroie que l'homme et le gardien de Castres rendent et délivrent audit comte et à ses hoirs, Castres, le châtel, le bourg et les appendises et ne pourraient l'élu Bouchard, ni ses successeurs, rien réclamer ni demander ». L'évêque élu déclare, en outre, que s'il ne payait les 1.000 livres restantes au jour fixé, Salm, Pierre-Percée, Castres et Putelange ne seraient plus rendables à l'évêché de Metz à partir de ladite date; toutefois le comte de Salm et ses héritiers tiendraient ligement en fief et hommage dudit évêché les quatre châteaux, et les bourgs susdésignés (1).

C'est à cette époque que se place la visite faite au château de Salm par Jacques Brétex, l'auteur du poème bien connu : *Les Tournois de Chauvenci* (2), qui commence sa description par le récit d'un voyage où il reçut l'hospitalité du comte Henri, lequel, dit-il, dépasse les autres en courtoisie, libéralité, franchise et noblesse et dont il vante la bonté et la sagesse (3).

L'emploi du temps de ce trouvère, le jour de la

(1) *Mettensia,* Cartul., I, p. 59.

(2) *Les Tournois de Chauvenci donnés vers la fin du XIII*e *siècle,* décrits par Jacques Brétex en 1285. Manuscrit de 4.500 vers, annotés par Philibert Delmotte, biblioth. de la ville de Mons et publiés par H. Delmotte, son fils, conservateur des Archives de l'État à Mons. — Impr. A. Prignet, à Valenciennes, 1835.

(3) Vers 32 à 43. On remarquera le contraste de ce jugement avec celui laissé par Richer, de Senones.

Digitized by Google

fête de Notre-Dame, c'est-à-dire le 15 août 1284, offre un tableau pittoresque et vivant, qui intéresse au plus haut point notre sujet :

Au point du jour, annoncé au son de la corne par le guetteur du donjon, Jacques Brétex sortit du château de Salm pour aller se promener dans les bois et « remuer ses pensées », c'est-à-dire pour se distraire. Tout en chevauchant en silence et en s'absorbant dans ses pensées, il fit soudain la rencontre d'un chevalier tenant en mains le tronçon d'une grosse lance brisée. Il reconnut aussitôt Conrad Warnier (1) de Hastatt, *landvogt* ou comte provincial de la Haute-Alsace qui, en cette qualité, résidait sans doute alors au château de Plixbourg, situé sur le ban de Wintzenheim, derrière le Hohenlandsperg; là mourut en effet, l'an 1276, son épouse, fille du comte de Ferrette. C'était un personnage important, car outre le château de *Barbenstein*, situé à une lieue à l'ouest de Hastatt, sur une montagne élevée, la maison de Hastatt possédait encore le château moyen de *Haut-Eguisheim*, ceux d'*Ober-Ensisheim*, d'*Ober* et *Nieder-Heringheim*, de *Holzweiler* et de *Wickersweiler*, près de Colmar (2). La Chronique de Colmar nous apprend qu'en juillet 1278, Conrad Wernher avait rassemblé un corps de troupes de cent hommes d'élite, montés sur des coursiers caparaçonnés en guerre, qu'il conduisit en Bohême contre le roi Ottocar (3); et que, précisément vers 1284, il

(1) Vers 43 à 56.
(2) Schœpflin-Ravenez, *L'Alsace illustrée*, IV, 282.
(3) *Ibid.*, V, 554.

Digitized by Google

brûla aux seigneurs de Girsperg le château qu'ils avaient construit sur la montagne de Staufenberg, à 1 kilomètre de Soultzbach (1). L'auteur du poème ne nous dit pas si le belliqueux *landvogt* alsacien venait de briser sa lance dans une rencontre guerrière ou simplement en cours de chasse, dans l'attaque de quelque gros gibier; son silence nous incline plutôt en faveur de cette dernière hypothèse.

Conrad Warnier, de son côté, avait reconnu Jacques Brétex et la conversation s'engagea aussitôt entre eux, le premier s'exprimant en français avec le rude accent alsacien, plaisamment imité dans son récit par le poète roman. Celui-ci invita son interlocuteur à se rendre, pour la saint Remy prochaine, à Chauvency où il trouverait une grande assemblée de gens, pour éprouver sa vaillance dans les joûtes et les tournois, pour danser et se divertir (2). L'énumération, faite ensuite par Brétex, des principaux barons et des plus nobles dames devant assister à la fête, décida finalement Conrad Warnier à promettre d'y prendre part également, en compagnie de son fils Conrardin (3). Là-dessus, on se sépara et Jacques Brétex retourna au château de Salm. Il y trouva la table déjà mise et occupée; on s'empressa d'en disposer une à côté où on le fit asseoir. Dès que le comte l'aperçut, il lui demanda d'où il venait pour s'être levé de si bon matin. Le poète lui raconta sa rencontre et sa conversation avec Conrad Warnier et

(1) Schœpflin-Ravenez, *op. cit.*, IV, 230.
(2) Vers 57 à 78.
(3) Vers 81 à 235.

Digitized by Google

il le fit rire en imitant le roman incorrect et les défauts de prononciation du chevalier alsacien.

Après le dîner, Jacques Brétex prit congé du comte de Salm qui non seulement avait fait prendre soin de son cheval, mais lui fit encore cadeau d'une cotte d'armes, d'un corselet, d'une housse verte, « de mouffles et d'un chaperon fourrés de bon fin vair »; il le fit en outre accompagner par l'un de ses varlets. Le poète est malheureusement très sobre de détails sur l'itinéraire suivi; il se contente de dire qu'il passa le Saumois, Metz et laissa Briey à sa droite, et il ajoute :

(Vers 268.) A Anviller vins cette nuit,
A grant joie et à grant desduit (1).

L'auteur des notes topographiques, M. Delmotte, identifie *Anviller* avec *Anweiler*, dans la Basse-Alsace, ce qui n'est pas admissible. L'opinion émise depuis d'y voir *Avillers*, canton d'Audun-le-Roman, offre beaucoup plus de probabilité. Mais, une nouvelle étude du texte m'a suggéré une tout autre solution. Ce texte n'oblige nullement de voir dans *Anviller* une station au delà de Briey; ses termes impliquent, au contraire, un lieu d'arrêt après une étape déterminée. Les deux vers 266 et 267 indiquent la direction générale suivie par le poète dans sa marche vers Chauvency; mais les vers suivants (268 et 269) se rapportent évidemment à la première étape, celle commencée au départ du château de Salm et se ter-

(1) Vers 239 à 269.

Digitized by Google

minant à la nuit. Ce lieu d'étape n'est autre qu'*Ancerviller*, canton de Blâmont. Nous nous rendons compte, dès lors, de l'itinéraire suivi au cours de cette première journée. Jacques Brétex aura gagné la vallée de la *Plaine*, par le chemin passant au col de Prayé; suivant ensuite cette vallée, jusqu'auprès de Celles, il se sera dirigé sur Badonviller, soit par la Chapelotte, soit par Pierre-Percée. De Badonviller, le chemin se poursuit par Neuviller jusqu'à Ancerviller tout proche. La distance ainsi parcourue ne dépasse pas la longueur d'une étape de troupe à cheval, même en tenant compte de la grande partie montagneuse de l'itinéraire.

A Ancerviller, le comte de Salm possédait un château et la réception joyeuse et divertissante, faite au voyageur et à son escorte à l'arrivée, s'explique ainsi naturellement. C'est peut-être pour garder au vers sa mesure de huit pieds que le poète aura écrit *Anviller* pour *Ancerviller*. Dans le vers suivant, il déclare qu'il distribua ses journées de manière à se trouver à Chauvency le dimanche de la fête, c'est-à-dire le 1er octobre. Il mit donc un mois et demi pour effectuer le trajet et cette indication vient à l'appui de mon interprétation relative à Ancerviller, car Avillers n'est situé qu'à deux ou trois journées au plus de Chauvency. Dans l'intervalle de ces six semaines, Brétex aura sûrement visité bien d'autres châteaux que ceux du comte de Salm; mais il passe ces visites sous silence, dans la crainte sans doute de donner trop d'ampleur à un poème spécialement consacré aux exploits, divertissements et réjouis-

Digitized by Google

sances des trois jours de fête dont Chauvency fut le théâtre les lundi 2, mardi 3 et jeudi 5 octobre 1284. Ainsi, il n'aura certes pas manqué de se rendre au château de Blâmont, auprès du comte Henri Ier qui, sous le surnom de *Maus Cerviaux* ou *Maucervet*, fut l'un des héros de ces fêtes. Les vers suivants ne laissent aucun doute sur l'identification de ce personnage :

V. 2827. A cestui mot, i ot grant feste,
Et Maus-Cerviaux dréça la teste;
Si a juré Thomas, son frère,
Et Ferri de Blanmont, son père.

Le passage qui suit n'est pas moins précieux, en ce qu'il dépeint les armes adoptées par Henri Ier, et où ne figurent plus les croisettes de celles de la famille de Salm :

V. 3161. Maucervet au vermoil escu,
A deux saumons d'argent batu (1).

Par contre, aucune mention n'est faite de la présence du comte Henri IV de Salm ou de ses fils. Une seule fois le nom de Salm retentit dans le champ clos du tournoi. C'est *Maus Cerviaux* qui, le dernier jour de la fête, chevauchant devant le front de la bataille, à l'attaque du parti adverse :

V. 3692. Dedens son hiaume crie et hue :
« Saumes ! Saumes ! » Puis fiert et frape.

Par ce cri de guerre, le sire de Blâmont tenait évi-

(1) *De gueules, à deux saumons d'argent.*

Digitized by Google

demment à rappeler l'origine illustre de cette branche de la famille de Salm.

L'abstention du comte Henri IV peut s'expliquer par son âge déjà avancé, par l'état de santé peut-être déjà précaire du fils aîné Henri qui, quatre ans après, descendit prématurément dans la tombe, et enfin par les difficultés avec lesquelles la maison de Salm était alors aux prises relativement au comté de Castres.

Les conventions et accords relatifs à la succession du comté de Castres furent, en effet, suivis d'une guerre, avec alternatives diverses, entre l'évêque de Metz et le duc de Lorraine. Conrad, évêque de Strasbourg, et Henri, comte des Deux-Ponts, prirent le parti de l'évêque; Henri, comte de Vaudémont et ses trois fils Renaud, Henri et Jacques, se joignirent à Ferry III (1).

Un acte, daté du 15 septembre 1286, nous met au courant d'arrangements intervenus par la suite entre les belligérants : l'évêque Bouchard y déclare que Henri, comte de Salm, tient et doit tenir le château, la ville et dépendances de Morhange du duc Ferry de Lorraine. Il s'engage, en outre, à ne pas soutenir le comte de Salm contre le duc au sujet de la part que celui-ci a acquise à Xovembèrch (Schaumberg) et Puttelange. En ce qui concerne Castres et appartenances, qui sont à l'évêque et de son fief, celui-ci promet de laisser jouir le duc, comme seigneur, des droits qu'il lui donnerait sur ledit Castres et appar-

(1) Bénédictins, *Hist. de Metz,* II, p. 471.

Digitized by Google

tenances et sur le fief mouvant de lui. Il est enfin spécifié que Castres et appartenances, en fiefs, gardes, hommages et héritages demeurent toujours à l'évêque et à l'évêché de Metz, quelle que soit l'extension que le duc ferait de ses droits au préjudice du comte de Salm et de ses héritiers (1).

Le lendemain, 16 septembre 1286, Bouchard, élu de Metz et Ferry, duc de Lorraine « et marchis », font savoir que, d'un commun accord, ils ont mis entre les mains de Louis de Jeandelincourt, archidiacre de l'église de Metz et leur féable Mgr Renaud de Neufchâtel, chevalier, « une lettre parolle de Castres et de la chastellerie et appendances et en laquelle le duc a mis son scel ». Tant que le duc ou ses héritiers n'iraient en rien à l'encontre de monseigneur l'élu ou de l'évêché de Metz, ils ne devaient se dessaisir desdites lettres et cela jusqu'à ce que le duc et nobles hommes Henri, comte de Salm, Henri et Jean, ses fils, aient fait la paix. Mais sitôt que le duc, ou ses héritiers, et le sire de Salm et ses fils se seront entièrement mis d'accord, ils devront délivrer lesdites lettres à l'évêque (2).

Le 14 mai 1288, Henri comte de Salm, Henri, Jean

(1) Bouchard compléta le jour même cette clause par la déclaration suivante : « Je Bouchars par la grâce de Deu elleuz de Metz, fais savoir à tous que Morhanges, le chastauz, ne li bours, ne les appartenances, ne sont mies de nostre fié ne de fiez de l'evêchié de Mez, ne n'ont estei jusques à jour d'ui. Et pour que ce soit ferme chose et estable, je en ai donei ces letres seelées de mon seel et furent faites l'an de graice 1286 lou dimanche après l'exaltation Sainte-Croiz au mois de septembre. *Mettensia,* Cartul. év. de Metz, I, p. 329-333.

(2) *Mettensia,* Cartul. év. de Metz, I, p. 548.

Digitized by Google

et Ferry, ses fils, déclarent que Bouchard, évêque de Metz, leur a payé ce dont ledit comte Henri s'était obligé, pour l'évêque et ses devanciers, envers le seigneur de Wangnes, ainsi que le montant des dommages qu'ils pouvaient lui demander jusqu'à ce jour, spécialement pour les dommages que l'évêque et ses gens, ou ses aides, leur ont faits dans leurs chevauchées. La quittance est scellée du sceau du comte Henri et de celui de Henri, seigneur de Forbach, apposé à la prière de ses cousins Henri, Jean et Ferry, qui déclarent n'avoir pas de sceau (1).

Un traité fait entre le duc de Lorraine Ferry III et le comte de Fribourg, à l'occasion du mariage du fils de ce dernier, Conrad, avec Catherine de Lorraine, vise le différend qui existait alors entre le duc Ferry III et le comte de Salm. Ferry III déclare, au sujet de ce différend, qu'il s'en tiendra au jugement de l'évêque de Strasbourg « et si H. comte de Salm et Jean son fils refusaient de subir son jugement, l'évêque prendrait le parti du duc Ferry contre l'évêque de Metz ». Ce traité fut écrit dans le cloître de l'abbaye de Moyenmoutier, le mercredi avant le dimanche des Palmes 1289 (2).

Le 5 février 1290 (*n. st.*) Henri, comte de Salm et ses fils Jean et Ferry, font savoir qu'ils ont vendu à Bouchard, évêque de Metz et à l'évêché, la seigneurie de Xowemberg (Schaumberg) (3).

Par lettres données le lendemain, Bouchard d'A-

(1) *Mettensia*, I, p. 307.
(2) D. CALMET, IV, col. DXXIX.
(3) *Mettensia*, Cartul. év. de Metz, p. 132.

Digitized by Google

vesnes reconnut au comte de Salm et à ses fils, le droit de racheter de lui Schaumberg moyennant le paiement d'une somme de 1.000 livres messins et le remboursement des frais avancés par l'évêque pour la fortification de ladite place, selon l'évaluation qu'en devait faire Henri, seigneur de Forbach (1).

Le 8 février 1291 (*n. st.*) une sentence arbitrale fut rendue par Jean de Dampierre, sire de Saint-Dizier, surarbitre pour le règlement des différends survenus entre Bouchard, évêque de Metz, le comte de Salm et ses enfants, le seigneur de Forbach, le seigneur Thibaut de Neufchâtel et tous les alliés de l'évêque d'une part; Ferry, duc de Lorraine et marchis, Conrad de Réchicourt et tous les alliés du duc d'autre part. Le duc devait rendre et délivrer à l'évêque, le jeudi après les octaves de la Chandeleur prochaine, Castres, le donjon et le bourg, Condé, Deneuvre, le « chastel com dit Backerrat » (château de Baccarat), Rambervillers, le donjon et le bourg. Et si le duc faisait valoir des revendications sur Schaumberg, sur Puttelange, ou ailleurs, en raison d'acquêts faits par lui ou par son oncle, jadis comte de Castres, on devait lui faire droit (2).

Cette sentence arbitrale eut pour conséquence un traité, qui fut conclu le mercredi avant la Saint-Martin d'hiver (7 novembre 1291) (3).

---

(1) *Archives de Meurthe-et-Moselle,* B 397, fol. 1, v°.

(2) *Mettensia,* Cart. év. de Metz, I, p. 33 et 133.

(3) Ce document a été publié par D. Calmet, II, pr. col. 536-537. L'original est conservé à la Bibl. nat. (ms. lorr. 2, fol. 57).

Digitized by Google

Les contestations entre Ferry III et le comte de Salm, relatives à Schaumberg, Puttelange et Morhange furent réglées par sentence arbitrale de Geoffroy de Joinville, seigneur de Vaucouleurs, en date du 2 novembre 1291 (1).

Le 4 novembre 1291, Henri IV demande, au duc Ferry III, de recevoir l'hommage de son fils Jean de Salm, chevalier, pour le fief de Morhange et les autres fiefs relevant du duc de Lorraine (2).

Ce fut sans doute l'un des derniers actes souscrits par le comte Henri IV, car il mourut en 1292, comme en témoigne l'épitaphe ci-après, transcrite par Dom Calmet au lieu de sa sépulture, dans l'abbaye de Salival où déjà reposait Lorette son épouse : *Ci-gist li sire Henri, comte de Saumes qui mourut li mardi après l'apparition l'an de grâce M.CC.LXXXXII priez Dieu por li* (3).

De son mariage avec Lorette de Castres, Henri IV eut trois fils :

1° *Henri*, l'aîné, qui figure pour la première fois, à la suite de son père, dans un acte du 21 avril 1275, au profit de Nicolas, leur voué de Hunolstein, et pour la dernière fois, également à la suite de son père et avant ses frères Jean et Ferry, dans une quittance du 14 mai 1288 (4). Il mourut entre cette dernière date et le 4 août de la même année, où son nom ne figure plus à côté de ceux de son père et de ses deux frères;

(1) *Arch. de la Meuse*, B 256, fol. 252.
(2) *Ibid.*
(3) D. CALMET, VII, col. CLXXXIV.
(4) *Mettensia*, Cartul. év. de Metz, I, p. 307.

Digitized by Google

2° *Jean*, qui continua la lignée sous le nom de Jean Ier, comte de Salm;

Fig. 3. — Sceau de Jean Ier, comte de Salm

3° *Ferry*, qui apparaît, pour la première fois, à la suite de son père et de son frère Jean, dans un acte daté du 10 mai 1280, portant engagement, du château de Henaupierre ou Hunolstein, à Georges, comte sauvage. Il figure ensuite, toujours à la suite de ses frères Henri et Jean, en 1282 et 1283. Enfin, nous le trouvons une dernière fois mentionné, après son père et son frère Jean et avec la qualification de *clerc*, dans un acte en date du lendemain de la Trinité 1291 (1).

(1) A. Fahne, I, p. 56, II, p. 37-41.

AUG 2 3 1921

Digitized by Google

CONCLUSION

Le comté primitif de Salm, situé dans l'Ardenne belge, aux confins du pays de Liége, était, depuis le XI^e^ siècle, en possession de la puissante dynastie des premiers comtes de Luxembourg. Devenu l'apanage d'un cadet de cette maison, Herman I^er^, qui occupa une situation élevée à la cour épiscopale de Metz et fut élu, en 1081, roi de Germanie contre l'empereur Henri IV, le comté de Salm ne tarda pas à s'étendre vers le sud-est. Après l'abdication et la mort de Herman I^er^ survenues en 1088, son fils aîné, Herman II, jeta les bases du futur comté de Salm-en-Vosge par son mariage avec Agnès de Montbéliard, veuve du comte Godefroy de Langenstein, issu de la maison d'Alsace. Par cette alliance, le comte Herman II acquit, dans le Saulnois et le Blâmontois, des domaines importants qui, avec le fief-vouerie de l'abbaye de Senones, dont il se trouve investi dès le début du XII^e^ siècle, formèrent un ensemble progressivement étendu par les mariages de ses successeurs.

Herman II, en prévision de la vacance jugée prochaine du siège comtal de Luxembourg, rechercha

Digitized by Google

l'appui de l'empereur Lothaire II et séjourna fréquemment à sa cour, en compagnie de son frère, Otton de Rineck, qui, par son mariage avec Gertrude de Nordheim, sœur de la reine Richenza, était devenu son beau-frère. Le comte Herman II fut ainsi amené à s'allier au duc Simon Ier de Lorraine (demi-frère de Lothaire II) contre l'évêque de Metz et le comte de Bar. Il succomba, au cours de ces luttes contre ses beaux-frères, en même temps que son fils aîné Herman III, vers l'année 1036. Henri Ier, son fils puîné qui lui succéda, trop jeune sans doute pour revendiquer le comté de Luxembourg devenu vacant précisément en 1036, hérita de tous les domaines de son père Herman II et de son frère Herman III, domaines très étendus qu'il augmenta encore par son mariage avec une fille de la maison de Lutzelbourg issue de celle de Ferrette. A ce moment, la maison de Salm avait atteint l'apogée de sa puissance et, dans une charte de l'évêque Henri de Toul, datée de 1049, le nom du comte Henri Ier figure, comme témoin, avant ceux des comtes de Vaudémont, de Bar et de Chiny.

Le partage, qui suivit la mort de Henri Ier et qui réduisit l'héritage du fils aîné, Henri II, de tout l'ancien comté de Salm-en-Ardenne distrait en faveur du fils puîné Frédéric, marqua une première étape dans la voie de la décadence. Cependant, l'éloignement de ce domaine ardennais enlevait à cette mesure l'importance qu'elle aurait eue avant l'avènement de la nouvelle maison comtale de Luxembourg; car ce domaine, devenu fief d'une dynastie

Digitized by Google

étrangère, ne répondait plus aux visées d'agrandissement et d'indépendance des premiers comtes de Salm. La part du comte Henri II comprenait tous les châteaux et seigneuries du Saulnois, du Blâmontois, de Pierre-Percée, ainsi que les fiefs-voueries de Vic et de l'abbaye de Senones. Pour justifier son titre de comte de Salm, qu'il tenait à conserver, Henri II, dans le dernier quart du XII^e siècle, fit bâtir le château de Salm-en-Vosge, sur un rocher escarpé du bassin de la Bruche, aux confins de l'Alsace (Voir planche, p. 144).

Les plaintes de l'abbaye de Senones contre ses voués, que nous trouvons formulées dès le début du règne de Herman II et qui se renouvelèrent pour ainsi dire périodiquement par la suite, sont dues surtout à la situation spéciale de cette abbaye, qui de royale devint épiscopale au moment de la donation qu'en fit Charlemagne à l'évêque de Metz. Le voué n'était pas, comme en beaucoup d'autres monastères et même dans les prieurés de l'abbaye de Senones situés en dehors du domaine épiscopal, un officier relevant de l'abbé; il était le représentant direct de l'évêque de Metz, qui l'avait nommé et dont il tenait sa charge de voué à titre de fief transmissible, comme les autres fiefs déjà à cette époque, moyennant l'hommage lige à l'évêque suzerain. L'abbé, de son côté, devait foi et hommage à ce seigneur temporel pour la jouissance du domaine de l'abbaye, sous la protection du voué épiscopal. On saisit ainsi la différence entre les deux fiefs : celui de l'abbé lui donnait la jouissance paisible de la pro-

Digitized by Google

priété foncière, avec son droit naturel de juridiction; l'autre, celui du voué, comportait l'exercice d'une fonction avec charge de protéger le territoire de l'abbaye contre toute attaque et de fournir à l'évêque le contingent militaire requis. Le bénéfice concédé au voué, et consistant habituellement en diverses redevances payées par les habitants, constituait la rémunération de ses services.

L'emplacement choisi par le comte Henri II pour la construction du château destiné à servir de place d'armes et de chef-lieu de son comté, empruntait aux circonstances une signification particulière. Ce choix marquait la volonté d'en faire le centre d'un État qui ne pouvait s'étendre qu'au détriment des évêchés de Metz et de Strasbourg. Le mariage de Henri II, avec Joatte ou Judith, fille du comte Ferry de Bitche et sœur du duc de Lorraine, ne pouvait que fortifier ce projet ambitieux. Mais la mort prématurée de leur fils aîné et les agissements coupables du puîné survivant, Ferry, écartèrent pour le moment toute tentative d'agrandissement. Ce fils aîné, Henri III, marié à une fille du comte de Bar, avait été associé au gouvernement du comté et mis en possession des seigneuries de Deneuvre, de Blâmont, de Morhange et de Viviers. Nous avons relaté le conflit qui s'éleva entre lui et l'abbé Wildéric de Senones et qui aboutit à l'abandon temporaire du monastère par la plupart des religieux. Richer, qui rapporte ces faits, reproche à Henri III d'avoir aspiré à l'empire. Un brillant avenir s'ouvrait donc devant lui, quand il mourut en 1228, à la fleur de

Digitized by Google

l'âge, laissant un fils au berceau. Son père, le comte Henri II, mourut plus que nonagénaire, vers 1245 et fut inhumé, ainsi que son épouse Judith, dans l'abbaye de Senones sous un tombeau que Richer orna de sculptures (Voir fig. 2, p. 164).

Le fils survivant, Ferry, s'empara aussitôt de tout le comté, au mépris des droits de son jeune neveu; mais celui-ci, avec l'appui sans doute du comte de Bar, parvint à se mettre en possession de son héritage. Ferry dut se contenter de la seigneurie de Blâmont et du château de Deneuvre. Ce nouveau démembrement fut beaucoup plus grave que le précédent, puisqu'il eut pour conséquence la création, au centre même des possessions du comté de Salm-en-Vosge, d'un nouvel État dont la rivalité initiale devait fatalement s'accentuer par la suite. Ferry devint ainsi la tige des sires ou comtes de Blâmont.

L'évêque, Jacques de Lorraine, était un esprit politique trop prévoyant et trop entreprenant pour ne pas tirer parti de la situation. Il accorda son appui au comte Ferry, moyennant sa promesse de lui vendre et de reprendre de lui en fief le château et le bourg de Blâmont, si un accord avec son neveu lui attribuait cette seigneurie. Cette éventualité s'étant réalisée, Ferry dut exécuter sa promesse et il fit ses reprises à l'évêque de Metz le 10 novembre 1247.

Le jeune comte Henri IV resta en possession du reste de l'héritage paternel, notamment des châteaux de Salm, de Pierre-Percée, de Morhange, de Viviers et de la vouerie de Senones. Ces domaines

Digitized by Google

constituaient un ensemble fort imposant, auquel vint s'ajouter encore la seigneurie allodiale de Henaupierre ou Hunolstein que lui apportait en dot son épouse Lorette de Castres. Jacques de Lorraine pressentit le danger que faisait courir, à l'évêché de Metz, l'existence de ce comté indépendant enclavé dans les possessions épiscopales. Il s'attacha, dès lors, à poursuivre, auprès du comte de Salm, l'œuvre qui lui avait si bien réussi vis-à-vis du nouveau sire de Blâmont. Cette politique avait d'autant plus de chances de réussite que le comte Henri IV, paraissant avoir renoncé à la vaine gloire des exploits de ses ancêtres, consacrait toute son activité et son intelligence à l'organisation d'établissements industriels. C'est sur ce terrain que ses adversaires parvinrent à le vaincre. La destruction du puits et des bâtiments annexes, construits près de son château de Morhange pour l'extraction du sel, amenèrent tout d'abord le comte Henri IV à vendre ce château allodial au duc de Lorraine et à le reprendre de lui en fief, afin de le soustraire à de nouvelles ingérences de l'évêque de Metz.

Stimulé par la crainte de voir les autres possessions allodiales de la maison de Salm passer sous la suzeraineté des ducs de Lorraine, l'évêque Jacques hâta, avec une rudesse et une dureté que seule la grandeur du but à atteindre pourrait justifier, l'exécution du plan qu'il s'était tracé. Faisant droit aux protestations de l'abbé de Senones contre l'établissement des forges sur le territoire de l'abbaye, il fit détruire de fond en comble les fourneaux et les bâtiments et

Digitized by Google

enlever tous les outils, le tout installé à grands frais et déjà en plein rendement. C'était la ruine, et pour se relever Henri IV dut se résoudre à vendre, à l'évêque Jacques, ses châteaux de Salm et de Pierre-Percée et à les reprendre de lui en fiefs, après qu'il en eut pris possession, dans les formes alors en usage. Le comté de Salm-en-Vosge, comme le comté de Blâmont en formation, n'étaient plus alors que des fiefs de l'évêché de Metz.

Jacques de Lorraine ayant ainsi atteint son but, ne se soucia plus dès lors de donner satisfaction aux religieux de l'abbaye de Senones, qui croyaient obtenir de lui la suppression du voué. L'évêque mourut d'ailleurs, peu après, en 1260. Cette mort fut pour l'abbaye de Senones une véritable catastrophe, car le successeur de Jacques de Lorraine, Philippe de Florenges, bien loin d'épouser les idées d'affranchissement des religieux, se montra plutôt disposé en faveur de son voué. Le comte Henri IV, sans rencontrer d'opposition de la part de l'évêque de Metz, fit rétablir les forges de Framont, ce qui lui valut l'excommunication proclamée journellement, par le couvent de Senones, contre le voué et ses adhérents. Ainsi envenimé, le conflit ne tarda pas à dégénérer en violences. Les officiers du comté de Salm, usant des représailles si fort en honneur à l'époque, procédèrent à l'enlèvement du bétail, des meubles et ustensiles de cuisine, c'est-à-dire à ce genre de pillage appelé *gagerie*, l'une des plaies les plus douloureuses du Moyen Age. Ces excès et l'occupation de la cour intérieure du monastère par

Digitized by Google

les hommes d'armes du bailli Renaud, entraînèrent un deuxième exode des religieux. L'intervention de l'évêque de Toul ne fit qu'aggraver la situation, par la mise en interdit de tout le comté, d'autant plus que le duc de Lorraine, le comte de Vaudémont et d'autres chevaliers conseillaient plutôt la résistance. Finalement, la paix fut rétablie, grâce à l'intervention de l'évêque de Metz. Un traité, daté de novembre 1261, décida que toutes les mines des montagnes de *Froide-Plaine* et de *Ferramont* appartiendraient par moitié à l'abbaye de Senones et au comte de Salm; que les forges seraient rétablies à frais communs et leurs profits répartis par moitié entre eux. Ce conflit finit donc par où il aurait dû commencer, c'est-à-dire par un accord raisonnable des deux parties. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, cette lutte homérique entre l'abbaye et son voué aurait pu être évitée.

Jacques Brétex nous a laissé une description très vivante d'un séjour effectué par lui au château de Salm-en-Vosge, en 1284. Il attribue au comte Henri IV des qualités tout à son honneur et qui ne sont contredites par aucun des actes authentiques que nous avons eu à analyser. Ni lui ni aucun de ses fils n'ont assisté aux tournois de Chauvency, retenus qu'ils étaient alors, sans doute, par les négociations au sujet de la succession au comté de Castres, ouverte par les décès successifs du comte Renaud de Lorraine et de sa veuve Élisabeth de Castres. Celle-ci étant morte sans postérité, une partie de l'héritage revenait à sa sœur Lorette, mariée au comte de Salm.

Digitized by Google

Henri IV, précédé dans la tombe par son épouse et son fils aîné Henri, mourut lui-même en 1292 et reçut, comme eux, la sépulture à l'abbaye de Salival. Il eut pour successeur son fils aîné, Jean, qui ouvre la série des comtes de ce nom se terminant par Jean IX.

Ce dernier, célibataire, institua pour son héritière sa nièce, Christine de Salm, qui, par son mariage avec François de Vaudémont, en 1597, apporta à la maison de Lorraine la partie du comté de Salm située au nord-ouest de la Plaine, mais délimitée seulement en 1751.

La partie qui s'étendait au sud-est revint à une dynastie devenue complètement étrangère au pays, au profit de laquelle tout l'ancien territoire de l'abbaye de Senones fut, en 1623, érigé en principauté.

D'usurpation en usurpation, cette nouvelle dynastie était parvenue à transformer le fief-vouerie relevant de l'évêché de Metz en un petit État indépendant dont les habitants se donnèrent librement à la France, en 1793.

Digitized by Google

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

LE PASSÉ ET L'AVENIR DE LA LORRAINE

AGRICULTURE ET INDUSTRIE

Par M. Ch. GUYOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Quoique tous les esprits soient en ce moment tendus vers la guerre, il n'est pas interdit de penser, maintenant déjà, à ce que l'avenir nous réserve lorsque notre pays de Lorraine aura été reconstitué, grâce au triomphe de nos armes, dans son intégrité historique. Alors il n'y aura plus d'Alsace-Lorraine; les pays de l'un et de l'autre côté des Vosges seront rentrés dans l'unité française. Pouvons-nous, dès à présent, connaissant le passé de ces contrées, tenant compte de la formidable secousse qu'elles ont éprouvée, prévoir ce qu'elles vont devenir, et ce que nous pouvons espérer pour ces populations de l'Est qui ont donné et qui donnent encore, en proie aux plus dures épreuves, le plus réconfortant exemple de courage, de ténacité et de fidélité à la patrie?

Digitized by Google

Dans un livre récent, que tous les Français de notre région devraient lire et méditer (1), M. Vidal de La Blache, un géographe qui est en même temps un historien très érudit, s'est proposé l'étude des deux provinces sœurs, Lorraine et Alsace, qui constituent « la France de l'Est », aussi bien des parties tombées depuis le traité de Francfort sous le joug de l'Allemagne, que de celles qui ont continué à vivre avec la mère patrie après 1871. C'est une étude démographique, en ce sens que l'auteur a voulu surtout se rendre compte des causes qui ont influé sur les mouvements de la population et sur sa répartition, causes principalement économiques, dont les effets se font d'autant plus violemment sentir qu'on se rapproche de la période actuelle. A beaucoup d'égards, le livre de M. Vidal de La Blache peut être considéré comme l'histoire d'un conflit entre l'agriculture et l'industrie, qui se manifeste avec une acuité redoutable dans notre région de l'Est.

Laissant de côté les autres aspects du tableau tracé dans ce livre, et nous restreignant à l'une des deux provinces, la Lorraine, dont s'est occupé l'auteur, nous voudrions, en utilisant les précieux documents qu'il a rassemblés et nous inspirant des conclusions auxquelles aboutit son travail, rechercher quelle sera chez nous l'évolution probable des forces économiques, ses conséquences pour le développement de notre population, et suggérer quels

(1) P. VIDAL DE LA BLACHE, *La France de l'Est*, Paris, Armand Colin, 1917.

Digitized by Google

remèdes peuvent être apportés aux dangers que nous appréhendons pour l'avenir de notre race.

***

Le conflit entre l'agriculture et l'industrie ne se manifeste qu'assez tard, car jusque vers la moitié du siècle dernier, la Lorraine a été un pays essentiellement agricole. C'est l'agriculture qui a façonné cette région et qui lui a donné son empreinte caractéristique, plus apparente pour l'étranger que pour nous-mêmes, car l'habitude nous empêche le plus souvent de remarquer l'originalité des choses auxquelles nous sommes accoutumés. Il est donc très intéressant de constater, dans le livre de M. Vidal de La Blache, quelles impressions ressent un voyageur en parcourant notre pays et en passant successivement dans les diverses régions qui le composent : la Plaine, la Montagne, la Vôge, la région de la Sarre.

A ce voyageur qui vient de l'Ouest, sans doute des riantes contrées de l'Ile-de-France, c'est une impression de grave monotonie que produit la plaine lorraine; c'est en même temps comme une sorte de vide qu'il constate dans ces vastes ondulations où les arbres isolés et les maisons éparses font défaut. La glèbe est dure et raboteuse; il a fallu pour la mettre en valeur de pénibles efforts; mais elle récompense et elle encourage le travail de ses habitants. C'est à une école sévère que s'est formée la population lorraine : « elle y a contracté, avec le sentiment de la nécessité du travail, l'habitude de ne pas plaindre sa peine;

Digitized by Google

et comme on est porté à ne pas gaspiller des bénéfices péniblement acquis, l'esprit d'économie chez elle s'est incrusté » (1).

Ce caractère de la race lorraine, façonnée par l'agriculture, nous remet en mémoire les vers des Géorgiques, dans lesquels Virgile rappelle les origines des Romains, paysans et pasteurs de la Sabine :

Hanc olim veteres vitam coluere Sabini;
...Sic fortis Etruria crevit...

Cette population rurale est agglomérée, dans la Plaine, en de petits villages, dont la formation remonte très haut, et qui n'ont pas dû changer d'aspect dès l'adoption d'un mode d'assolement qui depuis bien des siècles n'a pas varié. Blé, avoine, jachères, nécessitant la division du territoire en trois « saisons » de culture, c'est à ce système qu'est due la répartition, autour du village pris comme centre commun, de pièces détachées, de contenances médiocres, qu'aucune séparation apparente ne divise, et qui à la longue, par l'effet de la coutume du partage égal des successions, se sont émiettées en une foule de parcelles, chaque propriétaire tenant à posséder en même temps des terres sur les diverses parties du ban. A côté de ces terres, vouées depuis l'origine à la production des céréales, des pâturages communs, et enfin des bois, de médiocre étendue, nettement séparés des cultures.

Les villages sont peu distants les uns des autres :

(1) VIDAL DE LA BLACHE, chap. III, *La Plaine lorraine.*

Digitized by Google

3 kilomètres en moyenne. Ils se trouvent disposés tantôt en rangées, suivant les points d'eau, comme sur les collines sous-vosgiennes ou au pied des côtes de Moselle et de Meuse, tantôt en damier sur les plateaux. L'aspect du village est partout le même : dans la plupart de ces petits centres, il a toujours été tel que nous le voyons aujourd'hui : les maisons sont étroitement serrées entre elles et autour de l'église, sans autre espace pour loger le fumier et les charrettes que le bord de la chaussée; elles couvrent sous un unique et large toit les écuries, les chambres peu nombreuses et les engrangements où se rentrent les récoltes; deux portes, la plus grande pour le bétail, la plus petite pour les humains. Tout cela donne l'impression d'une vie agricole assez pénible, où personne ne doit épargner sa peine et ses bras. En effet, les anciens administrateurs ont été frappés de l'âpreté au travail de ces populations, de leur capacité de prolonger leur tâche pendant de longues heures.

Malgré son apparence absolument démocratique, — les châteaux y sont rares, — le village lorrain est très nettement hiérarchisé en deux classes, qui travaillent ensemble et se complètent mutuellement, les laboureurs et les manœuvres. Les laboureurs, propriétaires ou fermiers, possèdent, avec les terres les plus considérables, l'attirail complet de l'exploitation agricole, instruments et cheptel. Le manœuvre, petit propriétaire le plus souvent (1), mais en même

(1) Nous nous séparons sur ce point de M. Vidal de La Blache, qui représente le manœuvre lorrain comme un prolétaire à demi-nomade, sans lien avec le sol, candidat à la

Digitized by Google

temps salarié aux gages du laboureur, qui par une sorte d'association tacite, lui prête chevaux, voitures et charrues pour la culture et la récolte de ses champs, jouit pareillement des pâturages communaux, reçoit lui aussi l'affouage communal, distribué également entre tous les « feux ». Les uns et les autres vivent étroitement réunis par des besoins réciproques; ils sont tenus, à cause de l'enchevêtrement de leurs biens, d'observer entre eux une entente rigoureuse pour exécuter en commun les actes successifs de la vie agricole.

Dans cette très ancienne organisation, l'industrie n'a aucune place : le moulin, avec le four et le pressoir, presque toujours « banaux », est dans chaque village à la disposition de la population agricole. Cette population trouve chez elle ce qu'il lui faut pour vivre sans rien chercher au dehors. Ce sont des paysans qui mettent ainsi en œuvre les productions du sol, et les habitants ont auprès d'eux des artisans, paysans eux-mêmes, qui suffisent à tous leurs besoins : le charron et le forgeron qui construisent leurs instruments de culture, le menuisier qui fournit leur mobilier, le tailleur qui confectionne leurs vêtements, le cordonnier leurs chaussures... Mais ce ne sont pas là des industriels tels que nous les entendons aujourd'hui : ils cultivent eux aussi la terre et ne font œuvre de

---

propriété, mais n'ayant pu acquérir des terres qu'à dater de la Révolution (Chap. IV, *Le peuple de Lorraine*). Nous croyons au contraire que, de tout temps, le manœuvre a possédé la terre; mais autrefois, comme à présent, il était un très petit propriétaire.

Digitized by Google

leur profession que d'une manière intermittente. C'est dans les villes, peu nombreuses et d'importance médiocre, que se trouvent les « métiers » proprement dits, travaillant pour le dehors, et encore sous une forme rudimentaire : le maître s'occupe à son foyer, avec un petit nombre d'apprentis, qu'il recrute sur place, sans diminuer le nombre des ouvriers ruraux. Une seule exception peut être faite pour l'industrie de la dentelle : ce sont des ouvrières des campagnes, les femmes et les filles des paysans, qui s'y livrent dans les intervalles du travail agricole, et leurs produits sont ramassés par les négociants des villes. Mais cela ne dérange en rien le rythme de la vie familiale au village.

La Vôge est cette partie de la Lorraine qui confine au bassin de la Saône; c'est ce que l'on a aussi appelé la région des Faucilles : terre de grès bigarré, peu propre aux céréales, croupes élevées, couvertes de forêts. La population y a toujours été beaucoup moins dense que dans la plaine. Le groupement des habitations n'y est plus le même : les villages y sont bien plus espacés, ils se fractionnent souvent en hameaux, qui étaient autrefois administrativement organisés en « bans » d'une étendue considérable. C'est grâce aux droits d'usage et aux affectations forestières que vécurent les populations de cette contrée, en lisière de la forêt ou dans des enclaves. Là, l'industrie est depuis longtemps implantée pour mettre en valeur les bois qui s'y trouvent en abondance : ce fut dès le quinzième siècle un pays de verriers; puis, au dix-septième, de petites usines mé-

Digitized by Google

tallurgiques s'établirent au fond des vallées. Mais à ces travaux industriels la population clairsemée suffisait largement, et encore trouvait-elle le moyen de s'employer aux transports des bois et aux exploitations forestières (1).

Plus à l'est, on arrive aux Hautes-Vosges; c'est la Montagne, qui ne reçut son peuplement qu'à une époque relativement récente. Longtemps elle ne fut colonisée que par les moines, dont les humbles *cellæ* commencèrent à entr'ouvrir les épais massifs de sapin de la forêt vosgienne. Ce ne fut guère qu'à partir de la fin du quinzième siècle, mais alors avec une ampleur de plus en plus grande, que les domaines du duc et des grandes abbayes reçurent tout un afflux d' « arrentés » et de « censitaires » qui essaimait de la plaine. Car il ne faut pas voir dans cette émigration l'installation d'étrangers à la province : ce furent les cantons agricoles de la plaine, alors trop riches d'habitants, qui fournirent le contingent nécessaire. Comment ces paysans, si attachés à leur terre fertile, purent-ils se décider à venir défricher un sol ingrat, sous un climat beaucoup plus rude? C'est sans doute qu'ils se rendaient compte des avantages que la liberté de leur installation devait leur procurer : ils pouvaient s'étendre à leur aise, et ils n'avaient plus à subir les contraintes que fait peser sur la plaine l'enchevêtrement des cultures. « Entre la forêt des cimes et les brouillards de la vallée, une

(1) Ch. GUYOT, *La Forêt de Darney*. Imprimerie nationale, 1901.

Digitized by Google

zone ensoleillée de cultures fut dégagée à mi-pente : c'est sur ces collines que s'égrenèrent, parmi des champs de seigle et d'avoine, les « granges » de ces nouveaux habitants (1). » Plus de groupements sous forme de villages, à peine de petits hameaux; le montagnard a planté sa maison au milieu de son essart, ses terres forment un bloc compact, et il n'est plus obligé de vivre en communauté avec ses voisins.

Mais, dans ces régions, la culture agricole absorbe peu de temps; ce sont des occupations plutôt pastorales, qui permettent de nombreux loisirs, surtout pendant les longs mois d'hiver. Aussi, le montagnard est-il bien plus porté vers l'industrie que l'homme de la plaine. De très bonne heure, les granges de la montagne contiennent toutes des métiers de tisserands, des ateliers de boissellerie, et, sur les cours d'eau, la scierie, l'usine forestière, occupe de nombreux travailleurs.

Cette population conserve d'ailleurs avec celle de la région agricole des rapports nécessaires. A certaines époques de l'année, le Vosgien prend le chemin des villes, lorsqu'il s'agit notamment de troquer pour du blé et du vin les pièces de toile qu'il a tissées pendant l'hiver et qu'il a fait ensuite blanchir sur son pré. Grâce à cet échange de services, les habitants des Vosges, quoique dans le pays le plus ingrat de la Lorraine, peuvent arriver à l'aisance et se multiplier.

Enfin, dans la région de la Sarre, très analogue à la Plaine par son relief et la nature de son sol, si ce sont

(1) VIDAL DE LA BLACHE, chap. IV, *Le Peuple de Lorraine.*

Digitized by Google

les mêmes groupements ruraux et la même organisation agricole, on doit noter de plus l'existence d'industries extractives, mines de fer et de charbon, qui commencent à être exploitées et qui annoncent le développement prochain de la grande industrie, alors que rien de semblable n'était encore à prévoir dans le reste de la Lorraine.

***

Tel était l'état général du pays vers la fin du dix-huitième siècle (1). On a l'impression, à cette époque, d'un équilibre harmonieux entre ses différentes parties, d'une égale prospérité, qui devait se continuer encore au milieu de la période troublée de la Révolution, et malgré les guerres de l'Empire. Ce fut surtout dans la Plaine que le choc de la Révolution se fit sentir et eut des répercussions dans l'organisation rurale. Là principalement, la vente des biens nationaux, et dans une moindre mesure le partage des communaux, produisit « une véritable ruée » vers la propriété, de la part des fermiers, des cultivateurs et des manœuvres (2), qui tous achetèrent largement, dans

(1) Nous avons dû nous borner, dans l'exposé qui précède, à des généralités; ainsi, nous n'avons pas mentionné, dans la Montagne, les exploitations de plomb argentifère, si prospères dès le Moyen Age; non plus, dans la Plaine, les salines, élément important de prospérité pour une partie du pays, dès avant l'époque romaine. Mais ces particularités n'ont pas eu d'effets très sensibles sur le groupement et le développement des populations rurales.

(2) Il serait inexact d'en conclure, comme le croit M. VIDAL DE LA BLACHE (Chap. VII, *Le Choc de la Révolution*), que le

Digitized by Google

la mesure de leurs forces. Rien que dans le département de la Meurthe, on constate la vente, de 1792 à 1801, de 59 millions de biens nationaux, dont les bourgeois des villes n'eurent qu'une très faible part, et qui se partagèrent entre 13.000 acheteurs. Du reste, les conditions de la vie rurale n'en furent pas changées; mais ce fut certainement un enrichissement notable pour les campagnes qui en fut la conséquence.

Pendant toute cette période, qui va du dix-huitième siècle à la fin du premier Empire, les phénomènes démographiques traduisent exactement l'essor ininterrompu de l'agriculture lorraine (1). Après les longues dévastations de la guerre de Trente ans, qui n'ont de comparables que les désastres de la guerre actuelle, le repeuplement de la Lorraine se fit d'abord avec lenteur. En 1710, l'ancien duché de Lorraine n'avait guère que 400.000 habitants, et la généralité de Metz ne pouvait prétendre qu'à la moitié de ce chiffre. Mais, en 1784, les généralités de Nancy et de Metz renferment près de 1.200.000 âmes : ainsi, en trois quarts de siècle, la population aurait doublé. De pareils bonds sont très rares, exceptionnels, et il faut remarquer que ce fut à peu près exclusivement par l'accroissement de l'agriculture que ce magnifique

---

nombre des manœuvres fut diminué d'autant : petits propriétaires pour la plupart avant la Révolution, ils purent sans doute acquérir de plus, dans la limite de leurs moyens, quelques lopins de terre. Mais ils n'en restèrent pas moins, vis-à-vis des cultivateurs, dans la même condition de coopération forcée et de dépendance sociale qu'autrefois.

(1) VIDAL DE LA BLACHE, chap. XI, *Les Phénomènes démographiques.*

Digitized by Google

résultat fut obtenu. Il se soutint, sans fléchissement sensible, jusqu'à la fin de l'Empire. Après les dures années de disette de 1816 et 1817, un nouvel élan de progrès se produisit : le mouvement annuel de la population révèle une natalité croissante, qui semble arriver à son apogée dans la décade postérieure à 1820. Alors, les cantons ruraux de la Plaine atteignent des densités qu'ils ne reverront plus, et cette situation, résultant uniquement du progrès agricole, dure jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle; il faudrait remonter jusqu'au treizième siècle pour en trouver un autre exemple. Les villes ne suivent que de loin ce mouvement, et leur population ne s'augmente encore que faiblement.

C'est à partir de 1846, et surtout dix ans après, que des changements s'annoncent. Ils sont l'effet d'un essor, qui se manifeste vers cette date, de l'industrie dans nos régions. Jusque-là, nous avons vu l'industrie étroitement liée aux occupations rurales, sous forme de services réciproques, de marchés communs, d'association intime à la vie domestique. Dorénavant, le divorce tendra de plus en plus à se prononcer entre la vie agricole et la vie industrielle. La main-d'œuvre agricole commence à être rare, les salaires industriels font le vide dans les campagnes. Tels sont les premiers effets du développement de l'industrie, dont les débuts remontent à un siècle déjà, mais qui tout d'un coup change de caractère.

A ce point culminant auquel nous sommes arrivés, les arrondissements lorrains chez lesquels la densité est inférieure aujourd'hui à 50 habitants au kilomètre

Digitized by Google

carré ne s'écartent encore que faiblement de ceux chez lesquels s'annonce un progrès plus fort. Mirecourt et Neufchâteau atteignent, le premier 74, le second 66 habitants; Château-Salins arrive à 65. Et combien les arrondissements de Briey, Thionville, Sarreguemines, sont loin des chiffres extraordinaires auxquels nous les voyons parvenus aujourd'hui! Quant aux villes, elles se maintiennent dans des proportions modestes : Nancy a 48.000 habitants, Metz 55.000.

Ce fut le recensement de 1856 qui marqua pour la première fois un fléchissement de la population rurale. Quelles causes s'étaient donc introduites pour troubler l'équilibre? D'abord sans doute des causes accidentelles : guerre, choléra, avaient pu contribuer à ce changement. Mais une autre raison, d'une portée bien plus considérable, allait produire des effets permanents et conduire à une révolution profonde. C'est à ce moment que commence à se faire sentir l'influence des chemins de fer, dont le réseau se constitue, et qui doivent modifier dans l'avenir les rapports des contrées et des hommes.

Nulle part peut-être plus qu'en Lorraine ces effets ne devaient se produire avec autant d'intensité et avoir d'aussi lointaines répercussions sur la situation économique du pays. L'intervention des chemins de fer, coïncidant avec l'expansion de l'industrie, précipita un mouvement qui commençait à naître, mais qui sans cela ne se fût pas produit aussi rapidement et avec la même intensité. D'ailleurs, les effets n'en furent pas tout d'abord identiques pour les

Digitized by Google

diverses parties de notre pays. Ainsi, ce fut surtout dans la région comprise entre la haute Meuse et les sources de la Saône que le phénomène se fit le plus promptement sentir. Par suite du système qui présida à la constitution du réseau français, consistant à relier le plus directement possible la capitale aux frontières, certaines parties du territoire se trouvèrent complètement dépourvues : il en résulta par exemple que, en attendant d'autres lignes permettant d'assurer les communications par voie ferrée avec le Midi, les routes historiques de la Meuse furent délaissées. L'arrondissement de Neufchâteau entre dès lors dans une période de diminution qui ne devait plus s'arrêter. Celui de Mirecourt accuse en 1856 une diminution de près de 6.000 habitants, par suite de l'« émigration intérieure », c'est-à-dire de l'exode vers les centres industriels régionaux ou vers Paris. Quant au pays des Faucilles, où nombre d'industries disséminées avaient pu longtemps faire vivre les populations, et qui exportaient leurs produits par colportage ou roulage, ces industries ne purent résister à la crise d'isolement relatif qui vint les surprendre; comme il leur fut impossible de se transformer à temps, elles succombèrent. En conséquence, le pays se vida peu à peu : depuis 1846, le canton de Darney a perdu un tiers de ses habitants, celui de Monthureux près de moitié (1).

Comme autre conséquence des chemins de fer, les

(1) VIDAL DE LA BLACHE, chap. XIII, *Organisation économique de la France de l'Est avant 1870.*

Digitized by Google

relations séculaires entre la Montagne et la Plaine lorraine furent rompues, au détriment des agriculteurs. Le système d'échanges qui caractérisait les rapports entre les hautes vallées vosgiennes et le plat pays cessa très brusquement. On ne vit plus affluer désormais dans les petites villes où se traitaient ces transactions les montagnards qui fréquentaient les foires établies de toute antiquité; ces vastes halles, qui existent encore dans tous les centres urbains de la Plaine agricole, restèrent pour toujours désertes. A l'égard de certaines cultures, l'effet produit fut désastreux, même et surtout lorsque, vers la fin du siècle, le réseau ferré fut entièrement constitué : les vins de Lorraine, qui trouvaient autrefois facilement preneurs, furent désormais délaissés, les gens des Vosges trouvant plus d'avantages à s'approvisionner dans le Midi; c'est ce qui explique la décadence, puis la ruine de bon nombre de villages lorrains où la vigne était la culture unique, bien plus que les intempéries et les maladies cryptogamiques.

En même temps, par suite de la facilité des communications du village à la ville, les petits artisans ruraux tendirent à disparaître. Le paysan, qui jadis pouvait suffire à tous ses besoins, prit l'habitude d'acheter tout faits au dehors des produits qu'il faisait fabriquer chez lui, plus économiquement toujours, et souvent plus solidement : pour les vêtements, les chaussures, les instruments agricoles, le mobilier, il devint tributaire des marchands de la ville. Conséquence plus remarquable, le moulin, l'usine rurale par excellence, fut peu à peu délaissé au profit des

Digitized by Google

grandes minoteries, et les petits cours d'eau de la plaine, savamment aménagés depuis des siècles, devinrent inutilisés. Toutes ces transformations ne furent pas, en somme, des causes de progrès pour les villages agricoles lorrains.

Mais la cause la plus importante de l'infériorité, chaque jour plus flagrante, des cantons agricoles, fut le développement de la grande industrie, qui se manifesta vers la même époque dans les diverses régions de la Lorraine. Dans la Montagne, ce fut une transformation complète et relativement rapide, due à l'influence très caractéristique de l'Alsace. On pourrait croire que la barrière des Vosges rend les communications difficiles entre les deux provinces : il n'en est rien. De tous temps les rapports entre Alsaciens et Lorrains ont été très étroits. C'est de Mulhouse que partit le mouvement : le développement de l'industrie textile obligea les grands industriels alsaciens à chercher de plus en plus un renfort de bras dans les vallées vosgiennes.

Le travail à la main, intimement lié à la vie montagnarde, capable de maintenir la population à domicile, trouva dès lors un adversaire dans la manufacture. Celle-ci, mettant à profit les forces hydrauliques dont les deux versants des Vosges sont abondamment pourvus, put atteindre, grâce à la turbine, les populations des hautes vallées. Or la manufacture est une tentation dangereuse pour l'atelier domestique; elle offre l'appât de salaires plus élevés et constants : s'il y a lieu d'être surpris, c'est que le travail à la main ait pu se maintenir si longtemps dans ces

Digitized by Google

montagnes, par l'effet d'habitudes contractées de longue date.

Du moins, avec la manufacture située au flanc des vallées, les anciennes habitations du montagnard n'étaient pas abandonnées; il ne lui fallait pas perdre beaucoup de temps pour aller à son travail, et quelques membres de la famille pouvaient toujours continuer quand même les occupations agricoles dans le domaine familial. Mais la manufacture actionnée par la turbine allait elle-même être supplantée par la grande usine installée dans le fond des vallées; cette nouvelle transformation est la conséquence de l'emploi de la houille comme force motrice, substitution nécessaire pour actionner l'outillage plus puissant qu'on innovait alors. Pour amener avantageusement le charbon du carreau de la mine à la filature, une concentration des usines devenait nécessaire; le danger de l'éparpillement se fit surtout sentir lorsqu'il s'agit pour l'industriel de lutter contre la concurrence plus vive qui fut la conséquence du triomphe du libre échange. Or c'est dans la plaine que cette concentration était possible; d'où l'abandon des petites fabriques, et la construction très au loin, au débouché des vallées, d'usines monstres, obligeant les travailleurs à se grouper autour d'elles, et faisant le désert dans le haut pays. Cette situation commençait à naître vers la fin de l'Empire (1).

Vers la même époque, à l'autre extrémité de la Lorraine, se produisait aussi une concentration indus-

(1) VIDAL DE LA BLACHE, chap. XII, *Les Prémices de la grande industrie*.

Digitized by Google

trielle, dont les débuts sont même antérieurs à l'établissement du chemin de fer. L'influence du bassin houiller de la Sarre agissait fortement sur la région des minerais de fer, entre Metz et Thionville. Longtemps les bois avaient suffi à alimenter les forges disséminées dans cette région depuis une époque très ancienne; longtemps aussi les houilles de la Sarre n'avaient été que très superficiellement exploitées. Mais, à la fin du dix-huitième siècle, les bois commençaient à faire défaut, et d'autre part l'exploitation des mines de la Sarre était entrée dans une voie d'activité nouvelle, qui devait durer autant que la domination française. Le développement de l'industrie métallurgique exigeait un supplément de main-d'œuvre que bientôt le pays fut incapable de fournir. On y pourvut par un afflux d'ouvriers allemands venus des départements nouveaux de la rive gauche du Rhin. Ils prirent peu à peu la place des forgerons francs-comtois qui avaient été jusqu'alors en possession du travail. Il ne fallait plus que la direction d'une élite pour grouper et organiser toutes ces forces. Ce qu'avait opéré en Alsace et dans les Vosges le patriciat bourgeois de Mulhouse, fut l'œuvre, en Basse-Lorraine, d'une dynastie de maîtres de forges, les Wendel, à Moyeuvre, puis à Hayange. Ils furent les promoteurs de la grande industrie métallurgique dans cette contrée. A partir de 1856, le département de la Moselle, longtemps distancé pour la métallurgie du fer par celui de la Haute-Marne, a pris désormais le premier rang (1).

(1) VIDAL DE LA BLACHE, chap. XIII, *Organisation économique de la France de l'Est avant 1870.*

Digitized by Google

Comme nous l'avons vu pour d'autres parties de la Lorraine, cet épanouissement de la grande industrie dans la région de la Sarre eut pour conséquence une diminution de population dans les régions agricoles avoisinantes. Aux côtés immédiats des cantons sur lesquels l'industrie se concentre, d'autres purement agricoles déclinent. Au nord de la Lorraine, entre la région du fer et celle de la houille, s'interpose ainsi un groupe de communes possédant un territoire des plus fertiles en céréales, et dont cependant la population ne cesse de décroître.

Telle est la situation qui commençait à se dessiner à la veille de la guerre de 1870 : d'un côté les anciens villages où la vie agricole continue à prédominer, de l'autre les groupements industriels où la population spécialisée est attachée à l'usine. Ce sont deux types différents, deux genres de vie nettement distincts, dont la séparation va s'accentuant de plus en plus.

***

Le traité de Francfort, en 1871, vint briser l'unité économique de la France de l'Est et créer une situation des plus critiques à la fois pour les industries textiles des Vosges et pour la métallurgie des pays de la basse Moselle.

Dans les Vosges restées françaises, on put se demander si les industries de la région, privées de leur complément du versant alsacien, pourraient se reconstituer, ou si elles ne seraient pas obligées à un refoulement général, vers Lyon, Rouen ou Lille. Il n'en fut

Digitized by Google

rien, et la grande industrie cotonnière se maintint dans la Lorraine méridionale, grâce à une émigration considérable venue d'Alsace. L'exode qui se produisit alors vers cette région procède non par individus, mais par groupements complets : patrons, contremaîtres, ouvriers et leurs familles; ce fut toute une population déjà formée au travail des manufactures qui vint s'associer en Lorraine aux anciens habitants, plus novices sans doute dans la carrière industrielle, mais déjà plus qu'à demi séparés de la vie agricole, et préparés à leurs occupations nouvelles par un séculaire apprentissage. De chaque côté de la frontière, le foyer industriel se dédouble : c'est ainsi que Saint-Dié correspond à Sainte-Marie, qu'en face de Colmar et de Mulhouse se sont développés les centres d'Épinal, de Remiremont, de Belfort (1).

Tous ces établissements nouveaux accentuent le type déjà inauguré avant 1870 : plus de petites usines confinées dans la montagne, un nombre restreint de très grosses manufactures dans la plaine, à l'entrée des vallées. En conséquence la population abandonne

(1) « ... Les industriels alsaciens ne se sont pas bornés à transporter leurs propres industries, ils contribuent à en former de nouvelles qu'ils fécondent de leurs capitaux et animent de leur souffle. Les établissements de finissage étaient rares et peu importants jusque-là. On se mit à l'œuvre et d'heureuses ententes aboutissent à la fondation des teintureries et blanchisseries dont les produits occupent aujourd'hui le premier rang sur le marché européen. L'industrie de l'impression, qui avait jeté sur Mulhouse un lustre impérissable, vient compléter cet ensemble touchant à la perfection. » (Jean BUFFET, *Du régionalisme au nationalisme financier.* Nancy, p. 12.)

Digitized by Google

définitivement ses habitations datant de l'époque d'une colonisation agricole; les granges tombent en ruine et ne sont plus relevées. Seules, sur les cours d'eau, les scieries subsistent encore, avec une tendance elles aussi à la concentration. C'est à peine si l'on peut trouver un nombre suffisant de bûcherons et de voituriers pour les exploitations forestières.

Plus loin, dans la Plaine, la période de 1871-1890 est marquée par le développement industriel de la région de Nancy. Là s'élèvent les premiers hauts fourneaux, à Pont-Saint-Vincent, Maxéville, Frouard, annonçant le prochain développement de l'industrie métallurgique. Là aussi, à Varangéville, à Dombasle, l'introduction des procédés de fabrication de la soude avait offert, dès avant 1871, à l'industrie séculaire des salines, les éléments d'une activité inespérée : les soudières de Lorraine ne tardèrent pas à compter parmi les plus considérables de l'Europe (1).

Au nord de la Lorraine, nous avons vu qu'à la veille de 1870 l'industrie métallurgique était en pleine croissance dans notre département de la Moselle. Là encore, on pouvait redouter un complet anéantissement. La frontière, telle qu'elle était établie en 1871, attribuait au vainqueur tout ce qui paraissait avoir quelque valeur dans la région du fer et de la

(1) « ... La séparation de nos provinces perdues nous faisait bénéficier de legs d'une inappréciable valeur, tels que des fabriques de chapeaux de paille... Elle donnait à la minoterie, à la papeterie et surtout à la brasserie, déjà florissantes, un regain de vitalité. La tannerie, l'industrie de la chaussure, s'installaient pour affirmer très rapidement une importance considérable... » (Jean BUFFET, *op. cit.*, p. 13.)

Digitized by Google

houille. Heureusement, il a été possible de suivre sous le plateau de Briey le prolongement continu du minerai de fer, et, résultat encore plus inattendu, les recherches de nos savants ont constaté la suite du bassin houiller de la Sarre dans la région restée française, jusqu'aux environs de Nomeny (1). Il en résulta, tant en deçà qu'au delà de la ligne artificielle tracée par le traité de Francfort, un essor industriel sans précédent.

En Lorraine annexée, les établissements déjà existants se développèrent largement; dans la partie restée française, une région industrielle se créa de toutes pièces : le pays de Briey, dont la transformation soudaine est le fait le plus frappant du développement industriel de notre région (2). Comment se peuplèrent ces foyers nouveaux de vie intense, qui rapidement exigèrent un grand nombre de bras : la population autochtone n'y pourvut que pour une très faible part, et ce fut surtout de l'étranger qu'il fallut faire venir la main-d'œuvre indispensable. Si tout d'abord, prin-

(1) VIDAL DE LA BLACHE, chap. XIV, *Extension de l'industrie du fer en Lorraine.*

(2) Cette transformation a fait l'objet d'un très beau livre : *Le pays de Briey, hier et aujourd'hui* (Berger-Levrault, 1912), dans lequel M. G. Hottenger examine sous toutes leurs faces les problèmes qui nous occupent, aussi bien pour l'ancienne population agricole que pour la nouvelle population industrielle qui se multiplie depuis les concessions de mines de fer. Nous n'aurions rien à ajouter aux considérations de l'auteur et aux conclusions de son livre, si nous devions nous borner au seul pays de Briey, tandis que nous avons pour but d'envisager la situation agricole et industrielle dans toute la région lorraine.

Digitized by Google

cipalement dans la zone annexée, les pays voisins de Belgique, Luxembourg, Province rhénane, purent y suffire, ce fut bientôt, chez nous, la main-d'œuvre italienne qui devint prédominante; elle n'eut guère de rivale que les Polonais de Galicie, mais ceux-ci dans les mines de houille de la région de Forbach. Sans doute, des cantons agricoles de la zone annexée, il y eut après 1871 une très forte émigration dans les départements restés français; mais elle se produisit dans des conditions très différentes de celles que nous avons vu caractériser l'émigration alsacienne : au lieu d'un déplacement de groupes industriels compacts, ce furent des paysans qui se disséminèrent de tous côtés et ne se réunirent nulle part. Ces émigrants lorrains ne furent point remplacés dans les villages qu'ils quittaient par une population allemande : les Allemands immigrés se concentrèrent dans les villes et les « petites garnisons ».

L'installation, en Lorraine, d'une très forte population italienne, est donc le fait le plus remarquable de l'expansion industrielle depuis 1871. Ce sont les provinces septentrionales et surtout centrales de l'Italie qui ont fourni les éléments de cette immigration. Avant 1914, on estimait la population italienne en Lorraine annexée à environ 24.000 personnes, dont 5.000 femmes; et dans notre arrondissement de Briey à 21.000, dont 2.500 femmes seulement. Que restera-t-il après la guerre de cette Italie improvisée, qui a importé dans le pays sa langue, son costume, ses mœurs? Il serait bien difficile de dire dans quelle proportion ce contingent encore nomade parviendra

Digitized by Google

à se fixer, ou quels seront les nouveaux venus qui viendront prendre la place. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que l'essor industriel ne s'arrêtera point, et que nous le verrons continuer ou même s'amplifier encore lorsque le calme sera revenu. Nul doute, à ce sujet, que les forces de direction qui avant la guerre partaient de Nancy, ne continuent à rayonner de Nancy, dont la vocation industrielle s'est révélée depuis 1891, et qui a pris ainsi une avance dont elle ne sera pas dépouillée. Metz, au contraire, réduite depuis un demi-siècle à la condition de geôlier du pays d'Empire, devenue ville de militaires et de fonctionnaires, ne pourrait que difficilement prétendre à ce rôle de métropole régionale, dont les organes intellectuels et scientifiques sont longs à se former, et dont l'ancienne capitale ducale est aujourd'hui abondamment pourvue (1).

De cette moderne expansion de l'industrie en Lorraine sont résultés de nouveaux modes de groupement de la population. Dans la région métallurgique, le long de la vallée de l'Orne, sur la Fentsch depuis Fontoy comme sur l'Alzette à partir de Villerupt, on voit se dérouler des « rues d'usines », c'est-à-dire une bande ininterrompue de constructions industrielles accompagnées de leurs cités ouvrières. De même, dans la grande vallée de la Moselle, depuis Hagondange jusqu'aux portes de Thionville. Sur le plateau de Briey, les nécessités de l'exploitation minière conduisent à une topographie différente : ce

(1) Cf. G. HOTTENGER, *op. cit.*, p. 231.

Digitized by Google

sont des groupes répartis en relation avec les limites des concessions et les facilités de l'approvisionnement en eau. Dans tous les cas, une très forte concentration d'habitants sur un espace restreint demeure la loi générale. Il en est de même pour les centres industriels des Vosges.

Sans doute, ces groupements sont assujettis à certaines lois : ils dépassent rarement 10.000 habitants, et, d'après ce que nous voyons dans d'autres pays où des établissements similaires remontent à une date plus ancienne (Liége, Mons, Charleroi), il est probable que cette règle va continuer à se vérifier chez nous. Quoi qu'il en soit, ce sera toujours un groupement très différent de l'ancien type agricole. Il arrive souvent que, des anciens villages où se sont installées ces usines modernes, il ne subsiste que le nom ; tout le reste est changé, population, habitations et mœurs ; la terre n'est plus l'élément essentiel des occupations rurales, l'organisation communautaire n'existe plus.

Mais ces villages ainsi envahis et transformés par l'industrie sont relativement rares ; ils n'occupent dans l'étendue du pays lorrain qu'un espace peu considérable. Partout ailleurs, les petites communes rurales à population restreinte, figées dans leurs usages traditionnels d'assolement et de participation aux biens communaux, voient le nombre de leurs habitants décroître graduellement ; les maisons en ruine ne sont plus rebâties : ce sont des villages « ratatinés » qui semblent voués à une mort lente, mais certaine. Quel sera donc le terme de cette évolution ? On nous fait entrevoir que peu à peu, par

Digitized by Google

l'exode vers les grands centres et la diminution de la natalité, se faisant surtout sentir dans cette classe des manœuvres, indispensable pour assurer le fonctionnement de la vie rurale, le nombre des aspirants à la propriété et aux avantages de la communauté va se réduire de plus en plus. Et alors ce sera le remède à ce morcellement excessif des parcelles qui est un obstacle à la transformation de notre agriculture. La terre ne trouvant plus de preneurs, la grande propriété, seule compatible avec une exploitation scientifique, se reformera automatiquement, et le problème se trouvera résolu sans que l'on ait à chercher d'autres mesures, qui seraient sans doute inefficaces.

Nous reviendrions ainsi, par une sorte de régression qui nous ramènerait à une quinzaine de siècles en arrière, à une constitution de propriété assez analogue à celle de la Gaule romaine : c'est le régime des *latifundia*. Jadis, le maître romain ou gallo-franc cultivait son domaine, d'étendue comparable à celle de nos communes rurales, avec un personnel d'esclaves ou de serfs. Les Teutons appliqueraient volontiers ce système en faisant travailler pour leur compte, ainsi qu'ils le font déjà à cette heure dans les contrées qu'ils occupent, les prisonniers de guerre provenant des peuples voisins. Mais nous, Français, comment arriverions-nous à recruter cette masse de salariés qui sera toujours nécessaire, quelles que soient les simplifications du machinisme moderne, pour travailler aux champs, et à quelles conditions? Le problème n'est pas aussi simple qu'il le semble tout

Digitized by Google

d'abord et, pour opérer cette transformation agricole que l'on dit être la condition du progrès, d'autres difficultés apparaissent, qui ne seront pas sans doute aisément surmontées.

Supposons cependant ces difficultés résolues. Quel sera désormais l'aspect de notre Lorraine industrialisée, dont les habitants seront aux trois quarts, si ce n'est plus, employés à l'usine ou aux travaux des mines? Le village, tel que nous le voyons encore, aura disparu. L'exploitation agricole, montée sur le type industriel, prendra elle-même la forme de l'usine, avec sa haute cheminée et ses machines diverses. Il y aura, tout autour, des maisons ouvrières en petit nombre, pour le logement de rares employés, très analogues aux ouvriers de l'industrie, et qui n'auront plus aucune ressemblance avec les anciens manœuvres, dont le type aura disparu. La campagne, encore plus vide que maintenant, sera coupée de bois plus fréquents, car l'agriculture tendra de plus en plus à être intensive et à abandonner à la végétation forestière de plus vastes espaces. Ce sera donc un triste pays, et les amateurs de pittoresque, qui appréciaient déjà médiocrement notre campagne lorraine, trouveront avec raison que la transformation ne l'a pas embellie.

Si ce n'était encore que cela! Mais la disparition du village lorrain, quelque vulgaire et « ratatiné » qu'il paraisse à l'étranger, serait infiniment regrettable, parce qu'il aurait pour conséquence la destruction de cette race paysanne qui faisait la force de la Lorraine, qui avait surmonté dans le cours des siècles

Digitized by Google

tant de vicissitudes, se relevant toujours après des crises que l'on pouvait croire mortelles, et dont la robuste énergie serait définitivement brisée. Ce serait une perte irréparable et dont on ne pourrait se consoler. Elle paraît cependant acceptée d'un cœur assez léger par ceux qu'éblouit la splendeur de l'industrie moderne. Après avoir exprimé le regret platonique que l'ancienne communauté agricole soit incapable de se transformer dans les conditions du progrès, ils concluent avec une pitié quelque peu dédaigneuse que sa suppression est fatale, qu'elle résulte nécessairement de la nature des choses, comme s'il s'agissait de quelque plante ou de quelque animal antédiluvien appartenant à une époque géologique très lointaine. Ils nous engagent à nous réconforter par la vue du monde industriel, plein d'activité et de vie, école de solidarité et de patriotisme (1).

Patriotisme ! ce mot est de trop. Nous ne croyons pas que la patrie ait à gagner à la suppression de cette pépinière de bons soldats qu'était et qu'est encore la région agricole lorraine. Il nous souvient qu'au commencement de la guerre actuelle, lorsqu'on vantait les qualités guerrières de ce 20e corps qui sauva Nancy de l'invasion et qui, grâce à son énergique résistance en Lorraine, contribua pour sa part à la victoire de la Marne, un chef qui connaissait bien ses hommes appréciait ainsi les régiments qu'il avait l'honneur de commander : « Parisiens et Lorrains, bon levain et pâte solide ; ensemble excellent. » Qu'au-

(1) VIDAL DE LA BLACHE. Chap. XIV. *Extension de l'industrie du fer en Lorraine,* in fine.

Digitized by Google

raient donné ces régiments sans l'élément essentiel qui les constitue, et que pourrait le levain, si la pâte avait disparu?

Sans déprécier outre mesure le « matériel humain » que peut nous donner l'usine, il est permis de constater qu'il est à tous égards de valeur médiocre, si on le compare à celui que produit le travail de la terre. De même que la grande ville, l'usine est une « mangeuse d'hommes » (1), et ceux qu'elle rend sont trop souvent frappés d'une dégénérescence résultant de ces tares éminemment endémiques, l'alcoolisme et la tuberculose, contre lesquelles le paysan a pu jusqu'à présent, en Lorraine, suffisamment se garantir. Le relevé des opérations des conseils de revision, dans les régions depuis longtemps industrialisées, est malheureusement très probant à cet égard : ainsi, dans plusieurs cantons de la montagne des Vosges, la race, entièrement dégénérée par une suite de longues années passées à l'usine, ne fournit plus à l'armée qu'un nombre infime de jeunes soldats valides. Il ne faudrait pas, pour l'avenir du pays, que ces tristes effets s'étendissent à toute la Lorraine. A quoi bon s'enrichir par de larges profits industriels, si cet enrichissement est une cause de mort? En sommes-nous donc réduits à cette triste alternative que traduit le vers du poète :

Et propter vitam, vivendi perdere causas?

***

(1) G. HOTTENGER, *op. cit.*, p. 34.

Digitized by Google

Nous ne pouvons le croire, et ce n'est pas ainsi que nous apparaît l'avenir de nos campagnes, moins sombre et moins désespéré que ne l'estime M. Vidal de La Blache. Nous ne croyons pas que le village lorrain, tel que nous le voyons constitué dans la plaine, avec sa population agglomérée et sa banlieue morcelée doive nécessairement disparaître devant le progrès de l'industrie. Sans doute, quelques-uns de ces groupements, trop mal situés, trop pauvres pour retenir les générations nouvelles, pourront se réduire à quelques exploitations et même s'éteindre; ce sera le cas surtout de ceux qui vivaient uniquement de la vigne et dont le territoire ne se prête pas à d'autres utilisations. Enfin, dans les régions qui sont actuellement le théâtre de la guerre, certains villages ne se relèveront pas de leurs ruines, ainsi qu'il arriva au dix-septième siècle, après la guerre de Trente ans. Mais tous les autres, contrairement aux idées de théoriciens à vues trop absolues, resteront à peu près tels que nous les voyons aujourd'hui, et leurs territoires morcelés ne se transformeront pas en *latifundia*, en fermes-usines de grande culture, industriellement organisées. Sans doute, il y aura évolution, en ce sens que de moins en moins il s'agit pour les habitants du village de se suffire à eux-mêmes; mais ils devront choisir parmi les ressources de leur sol, abandonner certaines cultures, intensifier les autres, celles qui leur promettent le plus de profits, abandonner au pâturage et à la forêt les parties les moins fertiles de leur territoire pour consacrer leurs soins aux terres les meilleures et les plus facilement accessibles. Ainsi enten-

Digitized by Google

due, l'évolution n'est pas une transformation de la vie rurale, et nous ne devrons pas la regretter. Elle peut, elle doit se faire dans le cadre actuel de la population agricole.

Nous remarquons en effet qu'avant la guerre actuelle la situation de la petite propriété en Lorraine n'était point défavorable (1). Nulle part la petite exploitation ne se trouvait à l'égard de la grande dans un état d'infériorité qui fît prévoir sa disparition plus ou moins complète. Malgré la routine, le défaut d'initiative de beaucoup de paysans, non seulement le petit exploitant « fait ses frais », mais encore il réalise des bénéfices et il vit bien. L'accroissement des villes, la multiplication des centres industriels, l'incessante augmentation de la consommation, offrent aux produits de la culture des débouchés plus importants et plus rémunérateurs qu'autrefois. C'est la grande culture qui souffre, beaucoup plus que la petite, du défaut de main-d'œuvre. Le petit cultivateur, qui fait tout par lui-même, surmonte plus facilement cette difficulté, s'il est actif et sutout s'il est aidé par sa femme et par ses enfants.

Toutefois, il y a crise, puisque la population ne cesse de diminuer; mais cette diminution n'est pas entièrement imputable au développement de l'industrie. Les causes essentielles doivent être cherchées ailleurs, et c'est ici que nous nous écartons de la thèse que soutient M. Vidal de La Blache : incompatibilité

(1) Voir, pour la Lorraine, l'enquête sur la propriété rurale en France, publiée par le ministère de l'Agriculture. Imprimerie nationale, 1909.

Digitized by Google

de l'ancienne formation agricole et de l'industrie moderne.

L'abandon de la terre, dès la première moitié du dix-neuvième siècle, a été volontairement provoqué par cette classe des laboureurs, qui devaient cependant à la culture des champs leur prospérité, et qui avaient réalisé des bénéfices considérables au cours de la Révolution et pendant la période suivante. S'ils avaient persisté, et si après eux leurs enfants avaient été fidèles à la profession de leurs ancêtres, ils fussent devenus ces « autorités sociales » dont la présence est nécessaire pour guider dans la voie du progrès les travailleurs groupés autour d'eux. Mais, au lieu de cela, la plupart eurent une très fausse conception de l'avenir pour eux et leurs enfants, qu'ils ne songèrent qu'à faire sortir du village pour les transformer en citadins. Une telle aberration ne peut s'expliquer que par le spectacle que leur avait offert la bourgeoisie des villes : c'est au profit de ces petits bourgeois, négociants, juristes et rentiers, que s'était faite la Révolution, en Lorraine comme ailleurs. Les paysans avaient vu grandir tout d'un coup ces hommes, auparavant à peu près leurs égaux, mais qui depuis s'étaient attribué les places, les profits, l'influence politique avec les honneurs qui l'accompagnent. Une ascension aussi rapide dans l'échelle sociale leur parut désirable, sinon pour eux-mêmes, à qui manquait l'éducation nécessaire, au moins pour leurs fils. Ils les envoyèrent au collège, se saignant aux quatre veines pour leur faire acquérir ce vernis, ces diplômes qui devaient leur ouvrir l'accès des carrières dites

Digitized by Google

libérales, les arrachant définitivement à la culture des champs pour en faire des « hommes de plume ». A peine laissait-on à la terre celui des enfants qui paraissait le moins doué pour les études classiques, le *minus habens*, considéré par ses parents et par ses frères comme un être de qualité inférieure, mais que l'on trouvait du moins assez bon pour faire un cultivateur.

Du coup, l'aristocratie campagnarde se trouva décapitée; les améliorations agricoles devinrent impossibles, pour un double motif : argent perdu dans des éducations coûteuses, et absence des meilleures intelligences capables de transformer les vieilles habitudes routinières et de tirer ainsi un meilleur parti du patrimoine familial. A la génération suivante, le village est décidément abandonné : le père a liquidé, a « mis bas » son train de culture, laissant sa terre à des fermiers; après lui, les fils auront tout vendu, ou, s'ils conservent encore la demeure des ancêtres, c'est pour n'y revenir qu'en passant, mais entre eux et la population rurale le contact est perdu pour toujours.

Non seulement cette faute grave, la désertion du sol, est imputable aux hommes qui formaient le meilleur élément de la classe rurale, mais en même temps ce sont eux qui, les premiers, ont donné le mauvais exemple d'une restriction volontaire de la natalité. Tel fut très fréquemment le résultat d'une déviation de l'amour paternel : ces cultivateurs, qui avaient peiné toute leur vie, voulaient pour leurs héritiers une existence plus large et plus facile; et, pour la leur

Digitized by Google

procurer, il fallait nécessairement en limiter le nombre. C'est ainsi que, dans les meilleures familles tout d'abord, — meilleures par l'intelligence et disposant de plus d'aisance, — on vit le nombre des enfants diminuer, pour assurer aux survivants une part plus considérable, et par là une existence plus douce et plus agréable. Ici, cependant, la préoccupation de ne point diviser l'héritage n'est pas prédominante, comme dans les régions où les domaines sont d'un seul tenant : en Lorraine, le grand nombre des parcelles eût toujours permis de former sans difficulté le lot de chacun.

Cet abandon du village par la plupart des anciennes familles de cultivateurs était encore plus fréquent lorsque des héritières avaient à choisir leurs maris. Le désir d'habiter la ville devint de plus en plus vif chez les jeunes filles, auxquelles répugnaient les occupations rurales, et si, par grand hasard, quelque fils de famille voulait encore continuer le métier paternel, il lui devint de plus en plus difficile de trouver une compagne qui consentît à le suivre dans la voie étroite et dure qu'avaient acceptée ses parents et qui lui paraissait insupportable. Certes, il y eut à cet égard d'heureuses exceptions, et l'on peut encore trouver en Lorraine de très anciennes familles où l'agriculture est en honneur, chez les hommes et chez les femmes, et qui comptent de nombreux enfants; mais ce sont, à vrai dire, des exceptions (1).

(1) M. Étienne LAMY, de l'Académie francaise, a publié sous ce titre : *La Flamme qui ne doit pas s'éteindre,* de très inté-

Digitized by Google

De tels exemples, donnés par ceux que le village était habitué à suivre comme des modèles, ne tardèrent pas à produire de désastreux effets. Le paysan lorrain, on le sait, n'aime pas qu'on se mêle de vouloir le conduire; il est par nature routinier et rebelle à tout changement. Mais en même temps il est imitateur, il fait ce qu'il voit faire autour de lui, par d'autres auxquels il reconnaît une certaine supériorité. De même qu'il n'entreprendra jamais le premier une amélioration agricole, bien que les avantages lui en aient été démontrés, cependant si d'autres, dans son voisinage, l'ont réalisée, alors il suivra sans hésiter. C'est ainsi que, sans parler de l'influence de l'industrie, qui a pu sur certains points être considérable, l'exemple de ses voisins, des cultivateurs de son village, a poussé le manœuvre vers des emplois qui devaient le détacher de la terre, pour devenir petit fonctionnaire, employé de chemin de fer. Cet exemple l'a pareillement conduit à limiter le nombre de ses enfants. Il avait de plus un motif, pour lui très puissant, que ne connaissait pas au même degré le gros cultivateur : resté très amoureux de son bien, des quelques parcelles qui constituaient son patrimoine, il lui répugnait d'avoir à partager ces champs déjà si étroits, déjà si fréquemment divisés. Pour lui

ressantes études démographiques, dans lesquelles il recherche quelles sont, suivant les régions de la France, celles où les familles nombreuses sont le plus fréquentes. Pour la Lorraine, il en cite deux, appartenant l'une et l'autre à la montagne vosgienne, deux familles d'agriculteurs : les Perrotey, à Plainfaing, 21 enfants, et les Amet, à Cornimont, 23 enfants (*Revue des Deux Mondes*, numéro du 1er décembre 1917).

Digitized by Google

aussi, lorsqu'il demeurait au village, l'enfant unique devenait la règle, à moins que, par égoïsme renforcé, il ne restât célibataire. Ainsi se sont installées très rapidement dans nos campagnes des habitudes nouvelles qui, jointes à la contagion de l'industrie triomphante, risquent de tarir les sources de notre population rurale.

De ce que nous venons d'exposer, il ressort suffisamment que les causes du mal, l'abandon de la terre et la réduction du nombre des naissances dans les ménages ruraux, sont essentiellement morales. Ce n'est pas que les temps soient devenus plus durs ni que la race soit épuisée. Ce n'est pas non plus que la concurrence de l'industrie soit nécessairement fatale à la population agricole. Ainsi qu'on l'a fait justement remarquer, il s'agit d'une « défaillance de la volonté, de la puissance d'effort et de lutte ; c'est une recherche immodérée de la tranquillité et de la jouissance, en un mot c'est une crise d'égoïsme (1) », qui s'étend loin au delà des limites de notre province, qui risque de contaminer la France entière. Les remèdes doivent donc être essentiellement d'ordre moral.

Il faut persuader à tous, à l'homme des champs aussi bien qu'à celui de la ville ou de l'usine, qu'il doit se conformer à cette vérité primordiale, autrefois

(1) Ém. Boutroux, directeur de l'Académie française. *Rapport sur les prix de vertu.* Séance du 20 décembre 1917. — Voir aussi les belles études, précédemment citées, de M. Étienne Lamy. *Revue des Deux Mondes,* numéros du 15 novembre 1917 et suiv.

Digitized by Google

acceptée de tous et maintenant trop oubliée : la vie est faite pour le travail et non pour les jouissances et le luxe; cette parole prononcée à l'origine des temps : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », n'a pas cessé d'être vraie. De même, nous devons obéir à l'ordre de notre Créateur : « Croissez et multipliez. » Mais ce sont-là, dira-t-on, des idées religieuses, que nous ne pouvons imposer. Sans doute, mais du moins il importe de ne point les méconnaître et de ne point entraver la mission de ceux qui sont chargés de les répandre.

A côté de ce ressort religieux, le seul dont l'efficacité soit absolue, il en est d'autres dont nous devons user en même temps, et dont il ne faut pas dédaigner la valeur. L'instruction des enfants, bien comprise et bien dirigée à tous ses degrés, peut avoir une importance considérable, aussi bien pour arrêter la décadence des familles que pour empêcher la désertion des campagnes. A cet égard, pour les populations rurales, presque tout est à réformer. Nous n'entendons pas incriminer ici le personnel des instituteurs, pour la plupart très dévoués à leurs fonctions; mais c'est d'une orientation toute différente à donner aux méthodes d'instruction des enfants de nos villages qu'il s'agit. Actuellement, partout les programmes d'enseignement primaire sont les mêmes; à la ville et à la campagne, la formation intellectuelle que l'on se propose de réaliser est identique; le but que l'on montre aux enfants comme le couronnement de leurs études, c'est un brevet, un diplôme, un baccalauréat en petit, pour l'obtention duquel ils auront acquis une

Digitized by Google

instruction encyclopédique fort peu en rapport avec les occupations auxquelles ils doivent consacrer toute leur vie. L'enseignement ne leur est pas donné en vue d'une formation agricole, qui ne saurait cependant être commencée de trop bonne heure. Ce n'est pas l'amour des champs qui leur est inculqué à l'école, et c'est là pourtant le résultat essentiel qu'il faudrait obtenir. Il en résulte que nous voyons se continuer en petit, dans la classe des artisans de la terre, ce qui s'est produit au siècle dernier dans la classe des cultivateurs : le sentiment d'une infériorité relative faussement attribuée à la profession d'agriculteur, le désir de plus en plus vif de l'échanger contre la livrée du fonctionnaire, l'habit du citadin ou le bourgeron de l'ouvrier d'usine. C'est dans les écoles normales, où se forment les instituteurs, qu'il est indispensable de créer une mentalité nouvelle, à l'usage de ceux qui devront enseigner dans les campagnes, afin qu'ils acquièrent eux-mêmes une âme de paysan (1), et que, par leurs conseils et leurs exemples,

(1) Il ne nous appartient pas de déterminer les moyens à employer pour arriver à cette formation des instituteurs destinés à consacrer leur carrière aux écoles rurales. Nous pouvons du moins signaler à ce sujet la nécessité de les recruter, comme c'était la règle autrefois, parmi les jeunes gens des campagnes, tandis que maintenant la plupart des jeunes instituteurs, étant originaires des villes, éprouvent beaucoup plus de difficultés à s'adapter au milieu rural, et n'ont le plus souvent d'autre désir que de le quitter pour obtenir ce qu'ils estiment un avancement. Il serait sans doute possible d'ouvrir l'accès des écoles normales aux jeunes campagnards n'ayant d'autre préparation que celle de l'école primaire, sans les obliger à passer par des écoles supérieures, où l'élément urbain est toujours en très forte majorité.

Digitized by Google

ceux qui seront leurs élèves arrivent à se persuader qu'en demeurant aux champs ils y trouveront la santé, le bien-être, une vie préférable à celle qui attend le prolétaire des villes.

Nous ne prétendons pas d'ailleurs charger l'instituteur d'un enseignement agricole; il s'y prêterait difficilement, et le paysan n'aurait sans doute qu'une médiocre confiance en ses conseils. Évidemment, un enseignement professionnel est nécessaire, pour l'agriculteur comme pour l'ouvrier d'industrie, et cet enseignement, juxtaposé aux études primaires, doit même se prolonger plus longtemps, à cause de la variété très grande des notions qu'il s'agit de répandre. Ce n'est pas par la multiplication des écoles d'agriculture que ce résultat sera obtenu; ces écoles s'adressent à un petit nombre, à ceux dont les parents peuvent se priver de leur présence pour leur permettre d'aller compléter une instruction technique au dehors. Pour la plupart des jeunes paysans, cette instruction, appropriée à la mentalité et à la capacité des élèves, doit se donner sur place et de telle sorte que les enfants puissent en même temps continuer à leurs familles une aide nécessaire. Ce seront essentiellement des études saisonnières, d'assez courte durée, mais se prolongeant jusqu'à un âge plus avancé que l'école primaire actuelle. Il y aurait à créer dans ce but un personnel spécial, qui relèverait non pas des services de l'instruction publique, mais plutôt de ceux des améliorations agricoles, par exemple. A ces études, surtout destinées aux jeunes garçons, il serait essentiel de joindre, pour les jeunes

Digitized by Google

filles, un enseignement ménager, auquel collaboreraient autant que possible des femmes, et qui, pour la tenue de la ferme, pour l'utilisation des produits agricoles, aurait certainement les plus féconds résultats.

Faut-il de plus recourir à de nouvelles lois, pour obtenir ce résultat de maintenir au sol les habitants de nos villages? A l'époque actuelle, il serait sans doute téméraire d'en dresser le programme et d'en prévoir les effets. Tout ce qu'on peut demander, c'est que, dans la législation future, les intérêts agricoles soient ménagés avec autant de sollicitude que ceux de l'industrie; c'est que l'État accorde toujours autant d'avantages au paysan qu'à l'ouvrier d'usine, et tienne ainsi une balance égale entre ces deux éléments essentiels de la population laborieuse. Il est déjà fort heureux qu'à côté des syndicats industriels on ait bien voulu permettre la création des syndicats agricoles, qui se sont si rapidement développés; que, dans la loi sur les retraites ouvrières, une section ait été consacrée aux retraites dites paysannes : l'attrait de la retraite assurée pour la vieillesse est en effet le motif qui engage trop souvent l'homme de la campagne à s'enrôler dans la légion des fonctionnaires, préférant un traitement modique et la sûreté pour ses vieux jours, tandis qu'avec de l'initiative et de la volonté il trouverait, en restant aux champs, une vie plus large et des avantages aussi certains. Mais il conviendrait aussi de faire profiter l'ouvrier agricole de la législation nouvelle sur les accidents du travail, qui, malgré plusieurs tentatives infruc-

Digitized by Google

tueuses, reste toujours limitée aux travailleurs de l'industrie (1).

Nous signalerons ensuite, en matière d'assistance publique, combien les campagnes sont encore déshéritées en comparaison des villes. Dans celles-ci, des institutions variées offrent des secours précieux : ainsi les bureaux de bienfaisance permettent aux malheureux de surmonter des difficultés passagères; dans les hospices, les malades pauvres trouvent immédiatement et gratuitement les soins nécessaires. Sans doute, dans nos villages, règne encore un large esprit de confraternité, grâce auquel un voisin dans la peine n'est jamais complètement abandonné; mais, pour beaucoup de cœurs faibles qui s'effraient de la dureté de l'existence, les avantages qu'ils espèrent dans les villes leur font trop souvent échanger la vie rurale, bien plus saine cependant, contre une autre vie qu'ils ne connaissent pas et qui leur prépare bien des déboires. Il conviendrait donc de multiplier et d'étendre par tous les moyens aux campagnes les œuvres d'assistance dont elles sont encore privées.

Quant aux projets très divers qui sont actuellement élaborés pour favoriser les familles nombreuses, tels qu'avantages spéciaux garantis aux pères de famille, primes à la natalité, etc., ils peuvent certainement avoir un résultat très appréciable pour multiplier le nombre des habitants de la campagne, aussi bien que

(1) Nous ne mentionnons pas à ce sujet la loi sur le bien de famille insaisissable, imitée du *homestead* anglais : dans nos pays à terres morcelées, elle sera toujours sans doute d'une très rare application.

Digitized by Google

ceux des villes, et l'on doit applaudir à ces généreuses initiatives; mais la plupart se heurteront, il faut le craindre, à des difficultés d'ordre financier qui pèseront longtemps sans doute sur le budget national.

Il en est de même des réformes fiscales, dont la terre pourtant devrait toujours bénéficier. Elle le mérite, plus que tous les autres éléments de la fortune publique, car si la richesse mobilière trouve toujours des moyens d'échapper, partiellement au moins, aux impôts qui veulent l'atteindre, pour la terre toute dissimulation est impossible. Aussi nos législateurs ont-ils abusé de ce caractère de réalité, de telle sorte que la charge imposée à la propriété immobilière est très souvent devenue intolérable. Il faudrait notamment être très réservé dans toute augmentation nouvelle des droits de succession, qui déjà sont excessifs. Au lieu de cela, le propriétaire rural s'entend menacer à bref délai d'une confiscation complète par la suppression de l'héritage, conformément au programme socialiste, et comme le principal lien qui l'attache encore à la terre est l'espoir de transmettre à ses enfants ces champs pour lesquels il a peiné toute sa vie, on comprend qu'une telle perspective le porte au découragement et contribue à lui faire quitter la campagne, afin de sauver plus facilement son patrimoine transformé en valeurs mobilières.

Pour ceux qui ont encore le courage de rester au village et de continuer la vie laborieuse et féconde de leurs ancêtres, il faudrait les aider à la transformation des méthodes culturales, que l'on ne peut obtenir qu'en remédiant à l'émiettement du sol, ce

Digitized by Google

fléau trop fréquent de l'agriculture lorraine. Une législation sur le remembrement, assurant l'indépendance des cultures par la création de chemins d'exploitation, mesure très délicate, mais très nécessaire (1), s'impose à bref délai dans nos contrées. Il conviendrait aussi de rompre avec le système néfaste du Code civil sur la formation des lots en cas de partage (2), permettre au père de famille de disposer comme il l'entend de son exploitation agricole entre ses enfants, de prolonger l'indivision en cas de minorité pour éviter des licitations désastreuses (3), etc.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette recherche des moyens propres à arrêter la dépopulation de la classe agricole en Lorraine. D'autres remèdes encore ont été indiqués qui pourraient être appliqués avec succès. Dieu veuille que tous ces moyens soient employés à temps! Ce qui ressort du moins, croyons-nous, de l'exposé qui précède, c'est que la décadence de la vie rurale ainsi que la dépopulation des cam-

---

(1) Voir à ce sujet : *Proposition de loi modifiant la loi du 21 juin, 1865 et facilitant les remembrements urbains et ruraux,* par M. L. Marin, député (Séance du 7 mars 1917). De ce projet est sortie la loi du 27 novembre 1918, dont il sera très intéressant de voir l'application dans les pays à terres très morcelées tels que la Lorraine.

(2) C'est le paragraphe 2 de l'article 832 qu'il faudrait supprimer. Il est, en Lorraine, très strictement interprété, et il fait obstacle à ce que, lorsque de plusieurs enfants l'un veut reprendre l'exploitation agricole, la part des autres puisse être formée de droits ou de valeurs mobilières.

(3) Notre législation est entrée déjà dans cette voie, mais trop timidement et pour des cas spéciaux seulement. Il conviendrait de généraliser dans ce sens les dispositions de la loi du 12 avril 1906, art. 8, et de la loi du 12 juillet 1909, art. 18.

Digitized by Google

pagnes, contrairement à l'opinion de M. Vidal de La Blache, ne sont pas des conséquences fatales du progrès de l'industrie. Il n'y a pas d'antagonisme nécessaire entre l'agriculture et la grande industrie, et la crise agricole en Lorraine est surtout une crise de la volonté, à laquelle il n'est nullement impossible de porter remède.

Juillet 1918.

Digitized by Google

AVRIL

SOUVENIR DE LA VINGTIÈME ANNÉE

PAR

M. René de GOUSSAINCOURT

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

Avril, c'est le printemps qui chante
Le gai refrain des jours heureux
De la jeunesse impatiente
De marcher dans la vie — à deux.

***

Ainsi que s'enflamme la poudre
Sous un soleil incandescent,
Nous reçûmes le coup de foudre,
Soudain, dans un bal en valsant.

Or qu'advint-il de cette idylle?
— Nous étions presque des enfants —
On la trouva par trop fragile;
Tel fut l'avis de nos parents.

***

Digitized by Google

Elle avait une robe rose,
Une rose dans ses cheveux
Dont une boucle encor repose
Sur le cœur de son amoureux.

Longtemps, ma pensée l'a suivie...
Et puis, sans s'en apercevoir,
Le jour décroît, déjà le soir
Surgit; l'oubli vient. — C'est la vie.

***

Qu'ils sont loin nos joyeux vingt ans!
Non sans regrets, je leur adresse
Ce souvenir de ma jeunesse
Au premier souffle du printemps.

Avril 1920.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1.000 francs à décerner tous les *quatre ans,* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Digitized by Google

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

4° Prix Gabriel Thomas

En souvenir de son mari, M. Gabriel Thomas, en son vivant président de Chambre honoraire à la Cour d'appel et secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Mme Gabriel Thomas a institué une fondation d'un capital de 6.000 francs, dont les arrérages constitueront un prix triennal et indivisible, en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy, ou résidant dans le ressort académique de Nancy, et par qui ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue utile à ses études et à son avenir.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Digitized by Google

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy

Digitized by Google

le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

6° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

7° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames ou d'une autre commune du département depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

8° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Digitized by Google

9° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

10° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

11° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

Digitized by Google

12° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser un ouvrier (ou ouvrière) titulaire de la médaille de trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille, ou même envers des étrangers.

13° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911.

14° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de M^lle^ Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1911.

15° Prix Simonin

Don annuel de 150 francs, fait par M^me^ Prosper Simonin, née de Roche, pour récompenser une femme — fille, épouse ou veuve — de son dévouement familial (prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1912.

16° Prix Nicolas Humbert

En souvenir de son mari, M. Nicolas Humbert, M^me^ veuve Humbert a fait don à l'Académie de Stanislas d'une somme de 6.000 francs, à condition que les revenus

Digitized by Google

de ce capital servent à récompenser, *chaque année,* un *homme* veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

Ce prix, d'une valeur de 200 francs, a été décerné pour la première fois en décembre 1915.

17° Prix Pister

En souvenir de son mari M. Pister, Mme veuve Pister a fait un legs à l'Académie, d'une rente sur l'État de 2.000 francs dont 1.000 francs à employer annuellement en deux ou trois prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents et 1.000 francs en quatre prix à quatre mères de famille chargées d'enfants et méritantes.

PRIX MILITAIRES RENÉ DE GOUSSAINCOURT

(ancien officier au 54e mobiles).

18° Prix annuel de 100 francs, au profit d'un ancien mobile de 1870, ou d'un grand blessé ou mutilé de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer.

19° Prix annuel de 100 francs, au profit d'une femme, de préférence mère de famille, épouse ou veuve d'un soldat de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer.

20° Prix annuel de 100 francs, au profit d'un personne de peu de ressources, prenant un soin pieux d'un soldat de la guerre de 1914-1918 aveugle ou ayant subi toute autre mutilation grave, telle que la perte de ses bras.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1920

L'Académie décernera, dans sa séance publique de décembre 1920, les prix suivants :

PRIX DE VERTU

1° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir, pour ces deux prix, les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans au moins.)

3° Prix René de Goussaincourt, de 300 francs, pour récompenser la piété filiale.

4° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans (s'étend à tout le département de Meurthe-et-Moselle).

5° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser un homme de troupe de l'armée française, infirmier militaire, qui se sera signalé par son dévouement.

6° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser un ouvrier (ou ouvrière) titulaire de la médaille de trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille.

7° Prix René de Goussaincourt, de 200 francs, en faveur d'une personne appartenant ou ayant appartenu à la Société de Secours aux blessés militaires, comme femme ou fille de service aux ambulances, à la cantine de gare, ou travaillant au dispensaire de ladite Société.

Digitized by Google

8° Prix temporaire René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser un acte de courage accompli lors des dernières inondations.

9° Prix Mangeon, de 100 francs, pour récompenser la piété filiale.

10° Prix Cardin-Roussel, de 150 francs, pour récompenser une ouvrière dévouée à sa mère veuve.
(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

11° Prix Ferdinand Lachasse, de 100 francs, pour récompenser le dévouement.

12° Prix Jeanne Bourgon, de 1.500 francs, pour doter une jeune fille pauvre de Nancy qui l'aura mérité par sa bonne conduite et sa piété filiale.

13° Prix Charles Bour, de 1.800 francs, à partager par sommes de 300 ou de 400 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

14° Prix Clotilde Humbert, de 250 francs, pour récompenser la vertu et le dévouement.

15° Prix Nicolas Humbert, de 200 francs, pour récompenser un homme (marié, veuf ou célibataire), de préférence habitant Nancy, jugé digne par l'Académie.

16° Prix Prosper Simonin, de 150 francs, pour récompenser une femme (fille, épouse ou veuve), de son dévouement filial (Prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

17° Fondation Pister, de 1.500 francs, dont 750 francs à employer en deux ou trois prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents et 750 francs en trois prix à trois mères de familles chargées d'enfants et méritantes.

Digitized by Google

PRIX MILITAIRES RENÉ DE GOUSSAINCOURT

(ancien officier au 54e mobiles).

18° Prix de 100 francs, au profit d'un ancien mobile de 1870, ou d'un grand blessé ou mutilé de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer.

19° Prix de 100 francs, au profit d'une femme, de préférence mère de famille, épouse ou veuve d'un soldat de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer.

20° Prix de 100 francs, au profit d'une personne de peu de ressources, prenant un soin pieux d'un soldat de la guerre de 1914-1918 aveugle ou ayant subi toute autre mutilation grave, telle que la perte de ses bras.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1921

PRIX LITTÉRAIRES

L'Académie décernera en 1921 les prix littéraires suivants :

1° **Prix Gabriel Thomas,** de 600 francs, *en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy, ou résidant dans le ressort académique de Nancy; ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue, utile à ses études ou à son avenir.*

2° **Prix Herpin.** — Ce prix, de 1.000 francs, sera décerné au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Étude d'un château ancien de la région lorraine, présentant un sérieux intérêt au point de vue historique et archéologique; qu'il s'agisse soit d'un château ruiné, tel que Prény, Custines, etc., soit d'un château actuellement existant, tel que Cons-la-Grandville, Haroué, Fléville, etc. (*Il serait particulièrement agréable à l'Académie de recevoir des mémoires sur un château de la région de Briey, et en général des contrées qui ont été le théâtre, en Lorraine, de la guerre de 1914-1918.*)

3° **Prix Dupeux.** — Ce prix, de 350 francs, est destiné au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1904, qui aura été présenté sur un sujet *d'histoire ou d'archéologie* se rapportant de préférence à la Lorraine.

4° **Prix Stanislas de Guaita.** — Ce prix, de 200 francs, a pour objet de *récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.* Le candidat devra ap-

Digitized by Google

partenir à la région lorraine. Il devra déposer, à l'appui de sa demande, les ouvrages imprimés ou manuscrits, ou d'autres justifications pouvant établir qu'il remplit les conditions du concours.

Pour ces quatre prix, les demandes et pièces à l'appui seront déposées, avant le 31 décembre 1920, à l'adresse du secrétaire perpétuel de l'Académie, à la Bibliothèque publique, 43, rue Stanislas.

Pour l'un et l'autre de ces prix, sont de fait hors concours les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France, ou par toutes autres Sociétés savantes, de France ou de l'étranger.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1919

Billia (Lorenzo-Michelangelo). — Le ceneri di Lovanio e la filosofia di Tamerlano. Milano, 1916, 1 vol. in-8. — Difendiamo la famiglia. Saggio contro il divorzio. Torino, 1902, 1 vol. in-8. — L'Esiglio di Sant'Agostino. Torino, 1912, 1 vol. in-8. — 14 brochures diverses. Torino, etc., 1885-1912, in-8.

Bouchot (Léopold). — Vingt-cinq leçons sur l'histoire de la Lorraine et du Barrois. Nancy, 1913, 1 vol. pt. in-4.

Bruneau (Ch.). — Études phonétiques des patois d'Ardenne. Paris, 1913, 1 vol. in-8. — Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne. Paris, 1914, 1 vol. in-8. — Trente-deux chartes de Mézières. Paris, 1913, 1 br. in-8. — Notes sur le patois de Gespunsart. Sedan, 1911, 1 br. in-8. — Quatre Flauwes de Vireux. Sedan, s. d., 1 br. in-8. — Pour nos patois lorrains. Nancy, 1914, 1 br. in-8.

Chapelier (Ch.). — Saint Pierre Fourier. Le curé de Mattaincourt. 1597-1640. Épinal, 1919, 1 br. in-8.

Comité polonais. — 23 volumes, 8 brochures et 1 atlas relatifs à la Pologne. 1919.

Digitized by Google

Cornulier Lucinière (Général comte de). La prise de Bône et de Bougie (1832-1833). Paris, 1895, 1 vol. in-18. — Les veillées nantaises. Nantes, 3 vol. in-8. — Quelques souvenirs de 1870. Nantes, 1910, 4 vol. in-8. — Monographie. La journée du samedi 13 août 1870. Nantes, 1910, 1 vol. in-8.

Coutil (Léon). — Le culte de sainte Odile aux Andelys (Eure) et en Normandie. Évreux, 1909, 1 vol. in-12. — Jean-Pierre Blanchard, physicien-aéronaute. Paris, 1911, 1 vol. in-8. — Le tumulus de la Hogue à Fontenay-le-Marmion (Calvados). Le Mans, 1918, 1 vol. in-8. — La chapelle Saint-Éloi de Nassandres (Eure). Évreux, 1918, 1 vol. in-8. — Études archéologiques et historiques. Divers. 1884-1919, 99 brochures in-8.

Fourier de Bacourt (comte E.). — Bartholoméo Castel San-Nazar, médecin du duc Antoine de Lorraine. 1487-1572. Nancy, 1887, 1 br. in-8. — Le sonneur de Toul. Nancy, 1897, 1 br. in-8. — Notice sur un ancien portrait de saint Pierre Fourier conservé dans sa famille. Nancy, 1897, 1 br. in-8. — Dominique Dordelu, avocat de Bar-le-Duc, député du Tiers aux États de 1579. Bar-le-Duc, 1903, 1 br. in-8. — Journal d'un voyage en Normandie, Picardie, France et Champagne. Évreux, 1903, 1 br. in-8. — Ligny-en-Barrois en 1610, avec panorama inédit de la ville par Duviert. Paris, 1 br. in-8. — Les étrennes à Bar-le-Duc pendant l'occupation française (1660-1683). Bar-le-Duc, s. d., 1 br. in-8. — Épitaphes et monuments funèbres inédits de la cathédrale et d'autres églises de l'ancien diocèse de Toul. Bar-le-Duc, s. d., 1 vol. in-8.

Gandelet (comte). — La volaille de Bresse. Bourg, 1916, 1 vol. in-8. — La vénérable mère Alix le Clerc. Paris, 1906, 1 vol. in-8. — Histoire de la congrégation de

Digitized by Google

Notre-Dame de Metz. Metz, 1884, 1 vol. in-8. — Le jansénisme à Verdun (1681-1793). Verdun, 1884, 1 vol. in-8.

GARNIER (Georges). — Vers l'idéal. Nancy, 1907, 1 vol. pt. in-8. — Le verger fleuri. Nancy. 1909, 1 vol. in-12. — Échos et reflets. Nancy, 1905, 1 vol. in-8. — Au fil de l'heure. Nancy, 1904, 1 vol. in-8.

GUYOT (Ch.). — Un problème urbain. Logements insalubres et habitations à bon marché (Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas). Nancy, 1919, 1 br. in-8. — Le passé et l'avenir de la Lorraine (Agriculture et industrie) (Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas). Nancy, 1919, 1 br. in-12.

HARTMANN (L.). — L'Alsace et la Lorraine libérées. Nancy, 1919, 1 br. in-24.

HUFFEL (G.). — Les ressources réalisables des forêts allemandes. 1 br. in-8. — Les fonds de réserve en forêt. 1 br. in-8. — Les forêts d'Alsace-Lorraine. Poitiers, 1918, 1 br. in-8.

JADART (H.). — Bibliographie rémoise pendant la guerre de 1914-1919. Reims, 1919, 1 br. in-8.

JÉRÔME (Abbé). — Exposition de l'œuvre des églises dévastées. Nancy, 1919, 1 br. in-8.

LABAT (Dr A.). — Le volcanisme. Paris, 1907, 1 vol. in-12. — Le neptunisme. Paris, 1908, 1 vol. in-12.

LADURELLE (Paul). — Au pays lorrain (vers). Paris, 1912, 1 vol. in-12.

LAGOGUEY (A.). — L'art poétique d'Horace et scènes choisies des chefs-d'œuvre de la tragédie grecque. Troyes, 1919, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

Lévy (Abbé Joseph). — Die Pfarreien des ehemaligen Landkapitels Markolsheim und des Cantons Holzweier. Strassburg, 1910, 1 br. in-8. — Geschichtliche Notizen über Grussenheim im Ober Elsass. 1 br. in-12. — La défense dans la Haute-Alsace d'aller en pèlerinage à l'étranger pendant la grande Révolution (1791-1799). Strasbourg, 1912, 1 br. in-8. — L'aliénation et le dépouillement des églises ainsi que la profanation des cimetières pendant la grande Révolution (1790-1804). Strasbourg, 1913, 1 br. in-8. — La confiscation des presbytères dans la Haute-Alsace pendant la grande Révolution (1790-1802). Strasbourg, 1913, 1 br. in-8. — Bâtiments convertis en établissements nationaux dans la Haute-Alsace, etc. Strasbourg, 1919, 1 br. in-8. — Produits des biens de l'Église dans la Haute-Alsace pendant la Révolution (1789-1800). Strasbourg, 1919, 1 br. in-8.

Liégeois (Dr Ch.). — L'abbaye de Bonfays (manuscrits, 10 dessins, 36 plans et 37 photographies). 1 vol. in-4.

Mansuy (Abel). — Le monde slave et les classiques français aux XVIe-XVIIe siècles. Paris, 1912, 1 vol. in-8. — Le clergé et le régime napoléonien dans le duché de Varsovie (1807-1813). 1 br. in-8. — Pour les langues slaves en 1796 et maintenant, 1 br. in-8.

Martin (Paul). — Les sapins, mélodie, 1 br. in-folio. — Divers sonnets, romances et ballets.

Michon (L.). — Les Messins à Nancy après 1871 (Allocution prononcée le 12 juin 1919 devant l'Académie de Metz par M. Michon, président de l'Académie de Stanislas). Nancy, 1919, 1 br. in-8.

Ministère de l'Instruction publique. — Bibliographie

Digitized by Google

générale des travaux historiques et archéologiques. T. VI, 4e livraison. Paris, 1919, 1 vol. in-4.

NICOLAS (Émile). — Victor Prouvé et l'art décoratif. Nancy, 1911, 1 vol. in-4. — Vic-sur-Seille. Nancy, 1912, 1 vol. in-4. — L'art décoratif lorrain et l'école de Nancy. Nancy, 1917, 1 br. in-8. — Nancy. Promenades artistiques dans la ville. Nancy, 1919, 1 vol. in-4 oblong. — Divers extraits de revues.

PANGE (Cte Maurice de). Les Lorrains et la France au Moyen Age. Paris, 1919, 1 vol. in-8.

PARISOT (Robert). — Histoire de Lorraine. (Duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Évêchés). Tome I. Paris, 1918, 1 vol. pt. in-8.

PASQUIER (A.). — Crépuscules de guerre (sonnets, 1916-1918). 1 br. pt. in-4.

PEULTIER (Mlle B.). — Mon vieux Verdun. Manuscrit in-folio.

ROUY (Henry). — Sedan durant la guerre de 1914 à 1918. Paris, s. d., 2 vol. in-16 — Histoire de Sedan depuis les origines jusqu'en 1914. Sedan, 1914, 1 vol. in-16.

SUZE (Paule-Anne). — Poèmes. Nancy, 1919, 1 br. in-16.

THILMONT (Ch.). — L'Alsace-Lorraine et la France. Nancy, 1919, 1 vol. pt. in-8.

TONNELIER (Léon). — Images de mon pays. Paris, 1919, 1 vol. pt. in-8.

TOUSSAINT (Marcel). — Vers écrits sur l'eau. Paris, 1912, 1 vol. in-12. — Le sculpteur de sable. Paris, 1910, 1 vol. in-12.

TOUSSAINT-COLLIGNON (Marcel). — Le dard et l'épée. Paris,

Digitized by Google

1917, 1 vol. in-12. — Les Taciturnes. Paris, 1916, 1 vol. in-12.

TUETEY (Louis). — Procès verbaux de la commission temporaire des arts (1794-1795). T. II. Paris, 1912, 1 vol. in-8.

XARDEL (Pierre). — Livre d'heures du temps de guerre (poèmes). Paris, 1919, 1 br. in-16.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1919-1920

Pendant le cours de cette année la liste des Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas n'a pas été modifiée. Voir celle qui a été publiée dans le volume de 1916-1917.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1920

BUREAU

—

Président : M. Ed. Binet.
Vice-Président : M. Edm. Estève.
Secrétaire perpétuel : M. Ch. Guyot.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Secrétaire annuel : M. G. Hottenger.
Questeur : M. E. Ambroise.

I

MEMBRE HONORAIRE

1916. 7 Juill. M. Pfister (Christian), Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université de Strasbourg (Associé-correspondant le 2 juillet 1886,

---

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

Membre titulaire du 3 février 1888 au 28 octobre 1902, Associé-correspondant ancien titulaire du 24 octobre 1902 au 6 juiltet 1916), Strasbourg.

II

MEMBRES TITULAIRES

1918. 8 Nov. M. **Foch** (Ferdinand), Maréchal de France, commandant en chef des armées alliées, Membre de l'Académie française, Grand Quartier Général.

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), ancien Directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts (Associé le 19 janvier 1883, Secrétaire perpétuel le 3 novembre 1911), 2 *bis*, rue de la Craffe, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain de Maidy (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 10, place Carnot, Nancy.

1897. 16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893), 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

Digitized by Google

1900. 27 Avril. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur honoraire d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Vicaire général (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen honoraire et Professeur honoraire de clinique externe à la Faculté de Médecine de l'Université, 19, rue Isabey, Nancy.

1905. 5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 63, rue Hermite, Nancy.

1908. 21 Févr. M. Perdrizet (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1910. 4 Févr. M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 7 juillet 1905), 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

Digitized by Google

1910. 21 Oct. M. DE LARDEMELLE (le Général de brigade Marie-Georges) (Associé du 17 décembre 1909), 7, rue du Manège, Nancy.

1911. 5 Mai. M. MICHON (Lucien), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

1912. 2 Févr. M AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avocat (Associé du 16 décembre 1887), 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. DE LALLEMAND DE MONT (Pierre), ancien Secrétaire général de préfecture (Associé du 26 avril 1901), 18, rue Isabey, Nancy.

29 Mars. M. CHATELAIN (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Associé du 4 juin 1910), 42, rue de Boudonville, Nancy.

19 Juill. M. PARISOT (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 47, rue Gambetta, Nancy.

1913. 24 Janv. M. BEAUPRÉ (le Comte Jules), Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques (Associé du 8 novembre 1901), 18, rue de Serre, Nancy.

Id. M. SADOUL (Charles), Conservateur au Musée historique lorrain, Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain* (Associé du 3 avril 1908), 29, rue des Carmes, Nancy.

7 Févr. M. ESTÈVE (Edmond), Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 29 mars 1912), 9, rue de Boudonville, Nancy.

7 Mars. M. SOURIAU (Paul), Doyen et Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 17 mai 1912), 11, rue Hermite, Nancy.

Digitized by Google

1914. 9 Janv. M. Binet (Edouard), Doyen et Professeur de Droit civil à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 7 février 1913), 36, rue Grandville, Nancy.

1918. 15 Févr. M. Hottenger (Georges), Publiciste, Docteur en Droit (Associé du 9 janvier 1914), 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

Id. M. Bohême (Charles), Professeur agrégé de philosophie au Lycée Henri Poincaré (Associé du 6 mars 1914), 83, rue Isabey, Nancy.

1919. 11 Juill. M. des Robert (Edmond), Secrétaire de la Société d'Archéologie lorraine (Associé du 6 janvier 1911), 48, rue Hermite, Nancy.

1920. 16 Avril. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres (Associé du 2 février 1912), 12, rue Félix-Faure, Nancy.

30 Avril. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur et Professeur de Sciences forestières à l'École Nationale des Eaux et Forêts (Associé du 21 février 1913), 21, rue des Bégonias, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

Digitized by Google

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

M. de Metz-Noblat (Antoine), Associé le 4 juin 1880, Membre titulaire le 5 août 1881, Questeur de 1893 à 1895 et de 1899 au 8 mai 1914, décédé le 9 mai 1914.

BIENFAITEUR

M. Trampitsch, Administrateur des Grandes Brasseries et Malteries de Champigneulles.

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1865. 16 Juin. M. Arnault de La Ménardière (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1892. 8 Janv. M. Riston (Victor), Avocat (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 février 1919), villa des Ondes, à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine).

6 Mai. M. Thoulet (Julien), Professeur honoraire de minéralogie à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 novembre 1913), 19, rue de Guise, Nancy.

Digitized by Google

1893. 15 Juill. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Titulaire du 6 janvier 1905 au 24 mai 1912), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur honoraire de botanique à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 6 janvier 1905 au 20 octobre 1910), 19, rue Montesquieu, Nancy.

29 Oct. M. Pariset (Georges), Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg (Titulaire du 9 janvier 1903 au 16 janvier 1920), à Strasbourg.

1898. 22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Émile-Gallé, Nancy.

1902. 21 Nov. M. Villain (François), Ingénieur en chef des Mines (Titulaire du 2 décembre 1904 au 7 juin 1917), 10, rue Auber, Paris (9e).

1906. 20 Juill. M. Prouvé (Victor), Artiste peintre, Directeur de l'École des Beaux-Arts (Titulaire du 2 février 1912 au 15 février 1918), avenue Boffrand, Nancy.

1907. 6 Déc. M. Schaudel (Louis), Receveur principal des Douanes en retraite (Titulaire du 9 juin 1911 au 11 juillet 1919), à Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e), et à Fontenay-aux-Roses (villa des Chrysanthèmes) [Seine].

Digitized by Google

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 6 Août. M. Vinson (Julien), Professeur à l'École nationale des Langues orientales vivantes, ancien Inspecteur des Eaux et Forêts, Membre du Conseil supérieur des Colonies, 86, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, Professeur honoraire d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

7 Août. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1883. 15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 19, place des Dames, Nancy.

1884. 7 Nov. M. le comte d'Haussonville (Othenin), Membre de l'Académie française, 5 *bis*, rue de Constantine, Paris (7e).

1887. 4 Févr. M. Krantz (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres de l'Université, 21, rue des Dominicains, Nancy.

1888. 2 Mars. M. Collignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

Id. M. Jadart (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 58, avenue Marigny, Fontenay-sous-Bois (Seine).

16 Mars. M. de Magnienville (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

13 Avril. M. Chapelier (l'abbé Charles), Chanoine de la Cathédrale de Saint-Dié, 7, rue des Frères-Simon, Saint-Dié (Vosges).

Digitized by Google

1888. 29 Juin. M. le baron Hulot (Étienne), Secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, 170 *bis*, rue de Grenelle, Paris (7e).

1889. 4 Janv. M. Fournier (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, Professeur de droit public français à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 71, avenue de Breteuil, Paris (15e), et à Chaligny, par Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

1890. 10 Janv. M. Chervin (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

17 Mars. M. Boutroux (Émile), Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. Dollfus (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 6, rond-point de Longchamp, Paris (16e).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 72, avenue de Wagram (17e).

15 Déc. M. Pingaud (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon (Doubs), 17, rue Mignevant.

Digitized by Google

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Doyen et Professeur d'arabe à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

21 Déc. M. Ferry (René), Juge au Tribunal, 3, avenue de Robache, Saint-Dié (Vosges).

1896. 21 Févr. M. Briot (Félix), Conservateur des Eaux et Forêts, en retraite, 12, rue Nezin, Chambéry (Savoie).

1897. 8 Janv. M. Marichal (Paul), Conservateur adjoint aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux (Seine).

7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 25, avenue Trudaine, à Paris (9e).

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1900. 1er Juin. M. Lyautey (le Général de division Louis-Hubert-Gonzalve), Membre de l'Académie française, Résident général au Maroc, à Rabat.

1903. 4 Déc. M. Bazin (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e), et Les Rangeardières, Saint-Barthélemy (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Recteur de l'Université de Paris, à la Sorbonne, Paris (5e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 2 et 4, rue Joseph-Bara, Paris (6e).

Digitized by Google

1904. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, 10, place Carnot, Nancy.

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

17 Mars. M. Homolle (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs, Paris (1er).

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 8, rue de la Louvière, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Chanoine honoraire, ancien Supérieur de la Congrégation de la Doctrine, 10, rue Lionnois, Nancy.

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e) et 20, rue de Provence, Versailles (Seine-et-Oise).

15 Févr. M. Chevalier (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire, rue Declères, Romans (Drôme).

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

Digitized by Google

1907. 5 Juill. M. Hallays (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 33, boulevard Raspail, Paris (7e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, Sèvres (Seine-et-Oise).

25 Oct. M. Ingold (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), à la Trappe d'Acey, par Pagney (Jura).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

1909. 5 Févr. M. Chuquet (Arthur), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France, 41, avenue Magne, Villemonble (Seine).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Agrégé de l'Université, Professeur d'histoire, 123, rue Mozart, Paris (16e).

17 Févr. M. Daum (Antonin), Maître verrier, rue du Pont-Cassé (Verreries de Nancy).

7 Juill. M. Magnant (le Dr Ernest), Docteur en médecine, Gondrecourt (Meuse).

1912. 2 Févr. M. Bonnard (l'abbé Fourier), Chapelain de Saint-Louis des Français (*San Luisi di Francesi*), Rome XI.

Id. M. d'Ollone (le colonel Henri-Marie-Gustave), 5, square de La Tour-Maubourg, Paris (7e).

3 Mai. Mgr Herscher (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 20, quai de Béthune, Paris (4e).

24 Mai. M. Chatton (l'abbé Edmond), Collégiale de Bon-Secours, 163, rue de Strasbourg, Nancy.

7 Juin. M. Ducrocq (Georges), Directeur des *Marches de l'Est*, 99, boulevard Raspail, Paris (6e).

21 Juin. M. Martz (René), Président de Chambre à la Cour d'appel, Conservateur au Musée historique lorrain, 30, rue des Tiercelins, Nancy.

Digitized by Google

1912. 5 Juill. M. Pottecher (Maurice), Homme de lettres, 5, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. Hinzelin (Émile), Homme de lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, Villemonble (Seine).

6 Déc. M. Mangenot (l'abbé Eugène), Professeur d'Écriture Sainte à l'Université catholique de Paris, 14, rue de Grenelle, Paris (7e).

1913. 24 Janv. M. de Dumast (le baron René Guerrier), 38, place de la Carrière, Nancy.

Id. M. de Mahuet (le comte Antoine), 38, rue Gambetta, Nancy.

21 Févr. M. Brocard (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université, 5-7, rue Désilles, Nancy.

7 Nov. M. Aimond (l'abbé Charles), Professeur à l'École Saint-Louis (Esplanade du Château), Bar-le-Duc (Meuse).

21 Nov. M. Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

1914. 20 Mars. M. Davillé (Louis), Professeur d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, 35, rue Martelot, Bar-le-Duc (Meuse).

17 Juill. M. Bertin (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien Directeur du Génie maritime et des Constructions navales au ministère de la Guerre, 8, rue Garancière, Paris (6e).

1915. 30 Avr. M. Bureau (Paul), Professeur à l'École des Hautes Études sociales et à la Faculté de Droit libre, 83, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

1917. 25 Mai. M. Grenier (Albert), Professeur d'antiquités gallo-romaines à la Faculté des Lettres de l'Université, 4, rue de Turenne, Strasbourg.

Id. M. Roy (Hippolyte), Homme de lettres, 21, rue Villebois-Mareuil, Nancy.

Digitized by Google

1917. 8 Juin. M. Braun (Pierre), Professeur agrégé au Lycée de Metz, 8, rue de La Haye, Metz.

Id M. Constantin (l'abbé Charles), Aumônier du Lycée Henri Poincaré, 2, rue de la Visitation, Nancy.

Id M. Leclère (Albert), Professeur de philosophie à l'Université de Berne, 5, Optingenstrasse, Berne (Suisse).

22 Juin. M. Vogt (Henri-Gustave), Professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de l'Université, Directeur de l'Institut électrotechnique et de mécanique appliquée, 33, rue du Grand-Verger, Nancy.

1918. 24 Mai. M. Louis (Henri), homme de lettres, 35, rue du Grand-Verger, Nancy.

5 Juill. M. Harmand (René), Professeur de lettres au Lycée Henri Poincaré, 5, rue Dom-Calmet, Nancy.

1919. 24 Janv. M. Berlet (Charles), Avocat, 8, rue d'Alliance, Nancy.

16 Mai. M. Coutil (Léon), Archéologue normand, à Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure).

24 Oct. M. Mansuy (Abel), École française, 2, rue Hortensja, Varsovie.

21 Nov. M. Nicolas (Émile), Publiciste, 31, rue de Santifontaine, Nancy.

5 Déc. M. Garnier (Georges), 44, rue du Faubourg Saint-Jean, Nancy.

1920. 16 Avril. M. Bruneau (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres, 21, rue Baron-Louis, Nancy.

Id. M. Jeanton (Gabriel), Procureur de la République, à Mâcon.

Id. M. Tourneur-Aumont (Jean), Professeur au Lycée, 115, rue de Toul, à Nancy.

7 Mai. M. Renard (Georges), Professeur à la Faculté de Droit, 13, rue de la Ravinelle, à Nancy.

Digitized by Google

1920. 21 Mai. M. Bretagne (Pierre), 7, rue de la Pépinière, Nancy.

2 Juill. M. de La Chaise (Baron François), 8, rue de la Garde, à Metz.

Id. M. Maujean (Léon), Professeur à l'École supérieure de Metz, à Vallières, près Metz.

Id. M. Thiria (Michel), peintre-verrier, Directeur de la *Revue du Pays messin et de Lorraine*, 50, place Saint-Louis, à Metz.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague (Danemark).

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

6 Août. M. Schmidt (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1913. 4 Avr. M. Hyde (James-H.), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris (16e), et 23, West 50th Street, New-York (États-Unis).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 28 décembre 1919.

Pages

Allocution prononcée à la séance des prix de vertu, par M. L. Michon, président VII

Rapport sur les prix de vertu, par M. Pierre Collesson, associé-correspondant XVII

Séance publique du 27 mai 1920.

Rapport général sur les concours littéraires pour les prix Gabriel Thomas, Dupeux et Stanislas de Guaita, par M. L. Malgras (René d'Avril), membre titulaire . . . XLI

Compte rendu de l'exercice 1919-1920, par M. Charles Bohème, membre titulaire LVII

Académies de province et Sociétés savantes (discours de réception), par M. Georges Hottenger, membre titulaire LXXVIII

Réponse du président M. Lucien Michon au récipiendaire M. Georges Hottenger. XCIX

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Lettres inédites du roi Stanislas à Jacques Hulin, son ministre en cour de France, par M. Pierre Boyé, membre titulaire 1

Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e^ et XIII^e^ siècles (*Suite*), par M. Louis Schaudel, membre titulaire 142

Digitized by Google

Pages

A propos d'un livre récent. — Le passé et l'avenir de la Lorraine (Agriculture et industrie), par M. Ch. Guyot, secrétaire perpétuel 239

Avril. — Souvenir de la vingtième année, par M. René de Goussaincourt, associé-correspondant. 283

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas. 285

Concours de 1920. 292

Concours de 1921 295

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1919 297

Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1919-1920 303

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 304

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1919-1920

CLXXe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XVII

SITY OF ILLINOIS
AUG

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY - PARIS - STRASBOURG

1920

Siège de l'Académie : 43, rue Stanislas, Nancy

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 20 volumes in-8°, de 1883 à 1902-1903.

6° Le volume de 1903-1904 ouvre une sixième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas (1750-1900)*, rédigée par les soins de J. Favier et précédée de l'Histoire de l'Académie par M. Chr. Pfister, a été publiée en 1902.

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 042661824